



الإسلام أو التطرف؟

L'Islam ou l'Intégrisme?

à la lumière du Qor'an et de la Souannah

Abou Hammaḍ Sulaiman
Al-Hayiti

L'Islam ou l'Intégrisme ?

À la lumière du Qor'an et de la Sounnah

Abou Hammaad Sulaiman

Al-Hayiti

©Tous les droits sont réservés à l'auteur 1999-2023

6^{ième} édition augmentée et corrigée 2023

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Toute la louange appartient à Allah, nous Le louons, nous Lui demandons son aide, et nous cherchons refuge en Allah contre le mal qui est en nous-mêmes et contre les mauvaises conséquences de nos mauvaises actions, celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'existe rien qui mérite d'être adoré excepté Allah, Lui seul et Il n'a aucun associé et je témoigne que Mohammad ﷺ est son esclave et messenger.

(يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله حق تقاته ولا تموتن إلا وأنتم

مسلمون)

(Ô les croyants! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission.) [Ali 'Imraan: 3: 102]

(يا أيها الناس اتقوا ربكم الذي خلقكم من نفس واحدة، وخلق

منها زوجها، وبت منها رجالا كثيرا و نساء، واتقوا الله الذي تساءلون به

والأرحام، إن الله كان عليكم رقيبا)

(Ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom Duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement.) [An-Nisa: 4: 1]

(يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله و قولوا قولا سديدا ، يصلح لكم أعمالكم و يغفر لكم ذنوبكم و من يطع الله و رسوله فقد فاز فوزا عظيما)

(Ô vous qui croyez! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite.) [Al-Ahzaab: 33: 71-72]

Ensuite : La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Mohammad ﷺ. Les pires choses sont les inventions (dans la religion), et toutes les inventions sont des BID'AHS. Toutes les BID'AHS sont des égarements, et tous les égarements mènent au feu de l'enfer.

Préface

L'Islam fait couler beaucoup d'encre depuis les dernières années et tout le monde semble avoir son mot à dire sur le sujet. Il est étrange de voir que des mécréants qui n'ont rien à voir avec l'Islam, dépensent de leur énergie, de leur temps et de leur argent, à écrire des livres sur l'Islam et sur le voile islamique!!! La question que je me pose en pensant à cela est : est-ce un simple vêtement qui leur fait si peur?! Pourtant, lorsqu'une jeune fille va à l'école ou marche dans la rue, portant une minijupe courte de quelques centimètres avec un chandail moulant, on ne fait aucun scandale et aucun bruit pour dénoncer ce manque flagrant de pudeur. Mais lorsqu'une fille chaste et pleine de pudeur et de piété, décide de se couvrir et de cacher ses atours, en soumission et par dévouement pour Dieu, le Maître de la création, le monde entier se met à crier contre elle comme si elle avait commis le plus grand crime possible!!! Non! Il y a une autre raison plus profonde à toute cette guerre contre la pudeur. Ce n'est pas du Hijab qu'ils ont peur, **mais c'est de la force de cette religion de Vérité qu'est l'Islam.**

Après avoir lu plusieurs documents écrits par les ennemis de la pudeur et après avoir étudié les traités de plusieurs savants musulmans sur le sujet, j'ai pris la décision (en demandant à Allah Son aide et Son support) d'écrire ce livre, dans le but de clarifier les points qui ne sont pas clairs et de répondre aux attaques mensongères des mécréants et des Mounafiqouins. Toutefois, je ne voulais pas que ce soit un livre qui parle seulement du Hijab, car le Hijab n'est, pour les mécréants, qu'un prétexte pour attaquer l'Islam et la Shari'ah en entier.

Ce livre est dédié à tous mes frères et sœurs en Islam qui ne lisent pas l'arabe et qui n'ont pas accès aux

écrits des savants de l'Islam¹ sur le sujet, ainsi qu'aux nouveaux convertis à l'Islam, afin qu'ils trouvent des réponses claires et convaincantes sur un sujet autour duquel circulent tant de confusions. J'ai décidé de l'intituler : **L'Islam ou l'Intégrisme ?** Après avoir lu le livre: Les femmes voilées, intégrisme démasqué, dans lequel l'auteur Y. Geadah, une mécréante chrétienne d'origine égyptienne, ne fait que mélanger le vrai et le faux pour tromper les gens. Allah a dit dans le Qor'an :

(قل يا أهل الكتاب لم تصدون عن سبيل الله من آمن تبغونها

عوجا و أنتم شهداء)

(Dis : «Ô gens du Livre (les juifs et les chrétiens), pourquoi obstruez-vous la voie d'Allah à celui qui a la foi, et pourquoi voulez-vous rendre cette voie tortueuse, alors que vous êtes témoins de la vérité!)[Ali 'Imran : 3 : 99]

يا أهل الكتاب لم تلبسون الحق بالباطل وتكتمون الحق و أنتم

تعلمون)

(Ô gens du Livre, pourquoi mêlez-vous le faux au vrai et cachez vous sciemment la vérité?)[Ali 'Imran : 3 : 71]

Ce débat que suscite le voile, reflète très bien la réalité de l'Occident et de ses principes contradictoires, qui

¹ C'est à dire, les vrais savants Salafis qui sont sur la voie des Salafs Saalihs (les prédécesseurs pieux). Non pas ceux qui suivent la voie des gens de la Bid'ah, parmi les modernistes, qui jugent selon leurs passions et leurs désirs; comme Youssouf Al-Qardawi et ses semblables.

sont réellement des lames à deux tranchants. Ils portent en eux-mêmes des idées qui semblent positives, mais qui peuvent, en même temps, être utilisées par des gens de mauvaise foi (comme c'est le cas depuis toujours), pour détruire tout ce qu'il y a de bon en l'homme et le rabaisser à des niveaux plus bas que celui de l'animal.

Les musulmans sont restés trop longtemps passifs aux accusations portées contre eux (certains ont même honte d'être musulmans!). Il est temps que les mécréants réalisent que **celui qui habite une maison de verre, ne doit pas lancer de pierres!** J'ai voulu éviter l'approche apologétique que certains musulmans, atteints d'un complexe d'infériorité face à l'Occident, ont adoptée dans leurs écrits. J'ai donc choisi un style franc, direct et sincère, sortant tout droit du cœur, en me basant sur le Qor'an et la Sounnah et les paroles des savants qui suivent la voie des Salafs (prédécesseurs) pieux, ce qui choquera sûrement plusieurs lecteurs. Toutefois, je ne cherche à plaire à personne d'autre qu'à Allah qui dit :

(ولا تطع الكافرين وجاهدوهم به جهادا كبيرا)

(N'obéis donc pas aux infidèles; et avec ceci (le Qor'an), lutte contre eux vigoureusement)[Al-Fourqaan : 25 : 52]

(يا أيها النبي جاهد الكفار والمنافقين واغلب عليهم وماؤاهم

جهنم وبئس المصير)

(Ô prophète, mène le Jihad contre les mécréants et les Mounafiqouns et sois rude à leur égard, leur refuge sera l'Enfer et quelle mauvaise destination!)[At-Tahriim : 66 :9]

Allah, dans Sa grande Sagesse, a créé le bien et le mal, ainsi que la vérité et le mensonge, dans le but de tester les hommes, pour voir lesquels d'entre eux allaient défendre la vérité, combattre pour elle et lesquels allaient suivre le mensonge, s'opposer à la vérité et s'opposer à ses alliés, parmi les croyants et les croyantes. Le combat auquel nous assistons présentement dans le monde entier, à travers les médias, entre les défenseurs de la dignité de la femme, de l'honneur, de la pudeur et de la chasteté (les musulmans) et ceux qui sont pour l'exhibitionnisme, le nudisme et l'impudeur (les mécréants), n'est qu'un exemple de ce grand combat entre le vrai et le faux.

Tout le succès est entre les mains d'Allah et c'est en Lui que nous devons mettre notre confiance. Je demande à Allah d'accepter cet effort et de le mettre dans la balance de mes bonnes actions au Jour Dernier et qu'Il purifie mes intentions et les rende sincères, uniquement pour Son noble Visage.

Abou Hammaad Sulaiman Al-Hayiti

Fini vendredi le 26 mars 1999,

Le 9 du mois de Dhoul-Hijjah, 1419.

Le jour de 'Arafah,

Avant la prière du vendredi,

East Orange, NJ, USA

Introduction

Beaucoup de choses se sont produites depuis que j'ai terminé ce livre en 1999. Certains des plus grands savants de la Oumma sont morts, (Sheikh Bin Baz, Sheikh Al-Albaani, Sheikh Ibn 'Outhaïmine, Sheikh Mouqbil Ibn Hadi Al-Waadi'i) rahimahoumoullah, ce qui représente une perte énorme pour le monde musulman. Il y a eu le 11 septembre, l'invasion américaine de l'Afghanistan et de l'Iraq au nom de la lutte contre le terrorisme, le projet de loi anti-voile en France... Il semble que le monde musulman soit en train de traverser une très dure épreuve. Mais ces épreuves viennent d'Allah, qui teste continuellement les croyants dans leur foi et dans leur action. Allah le très Haut dit :

(Pensez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous? Misère et maladie les avaient touchés; et ils furent secoués jusqu'à ce que le Messager, et avec lui, ceux qui avaient cru, se fussent écriés : «Quand viendra le secours d'Allah ? » - Quoi ! Le secours d'Allah est sûrement proche.) [Al-Baqarah : 2 : 214]

Malgré le temps qui s'est écoulé, le livre est resté d'actualité. Je demande à Allah d'en faire une cause de guidance et de rappel bénéfique pour les musulmans dans le monde entier. Amine !

Abou Hammaad Sulaiman Al-Hayiti

Montréal, Québec, 2006/12/05

Préface

(5^{ème} édition)

La dernière édition du livre étant épuisée, plusieurs frères ont demandé quand le livre serait disponible à nouveau. Je pense au temps passé depuis la première édition et je constate à quel point le monde a changé. On a eu droit à une loi d'interdiction du voile intégrale en France, qui a privé un bon nombre de musulmans d'une partie de leur liberté religieuse. Parmi les changements constatés dans les médias, on remarque que le terme « intégrisme » a été remplacé par le mot « Salafisme ». Malheureusement, ce terme est déformé par les « spécialistes » et certains politiciens l'emploient souvent comme synonyme du mot terrorisme. La Salafiyah, qui est depuis des siècles une appellation honorifique chez les musulmans, est vue aujourd'hui comme une source de peur et de terreur. Certains l'ont divisé en plusieurs catégories pour semer la confusion et faire planer la suspicion sur les Salafis. C'est ce qui m'a incité à ajouter une section sur la Salafiyah dans le premier chapitre, pour remettre à l'heure les pendules et réfuter les mensonges sur cette question. J'ai également fait quelques corrections dans le but d'améliorer le livre. Qu'Allah accepte de nous ce modeste effort pour défendre sa religion.

Avec la multiplication des attentats et des conflits armés dans le monde, l'atmosphère s'est remplie de méfiance et de peur. Après les dernières révoltes dans les pays arabes et l'apparition de groupes terroristes de plus en plus sauvages et des attentats de plus en plus meurtriers, on se demande comment cette escalade de folie va se terminer et jusqu'où cela va aller? Malgré sa vaste étendue, la terre semble aujourd'hui bien étroite. Mais il incombe au croyant de rester optimiste, positif et confiant en son Seigneur. Il ne doit jamais perdre espoir, car après la difficulté viendra certes la facilité et la conclusion heureuse est pour les pieux. Et la promesse d'Allah est véridique.

Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti
Montréal, Québec, 2017/10/05

Préface

(5^{ème} édition)

La dernière édition du livre étant épuisée, plusieurs frères ont demandé quand le livre serait disponible à nouveau. Je pense au temps passé depuis la première édition et je constate à quel point le monde a changé. On a eu droit à une loi d'interdiction du voile intégrale en France, qui a privé un bon nombre de musulmans d'une partie de leur liberté religieuse. Parmi les changements constatés dans les médias, on remarque que le terme « intégrisme » a été remplacé par le mot « Salafisme ». Malheureusement, ce terme est déformé par les « spécialistes » et certains politiciens l'emploient souvent comme synonyme du mot terrorisme. La Salafiyah, qui est depuis des siècles une appellation honorifique chez les musulmans, est vue aujourd'hui comme une source de peur et de terreur. Certains l'ont divisé en plusieurs catégories pour semer la confusion et faire planer la suspicion sur les Salafis. C'est ce qui m'a incité à ajouter une section sur la Salafiyah dans le premier chapitre, pour remettre à l'heure les pendules et réfuter les mensonges sur cette question. J'ai également fait quelques corrections dans le but d'améliorer le livre. Qu'Allah accepte de nous ce modeste effort pour défendre sa religion.

Avec la multiplication des attentats et des conflits armés dans le monde, l'atmosphère s'est remplie de méfiance et de peur. Après les dernières révoltes dans les pays arabes et l'apparition de groupes terroristes de plus en plus sauvages et des attentats de plus en plus meurtriers, on se demande comment cette escalade de folie va se terminer et jusqu'où cela va aller? Malgré sa vaste étendue, la terre semble aujourd'hui bien étroite. Mais il incombe au croyant de rester optimiste, positif et confiant en son Seigneur. Il ne doit jamais perdre espoir, car après la difficulté viendra certes la facilité et la conclusion heureuse est pour les pieux. Et la promesse d'Allah est véridique.

Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti
Montréal, Québec, 2017/10/05

Chapitre 1

1-ISLAM ou Intégrisme¹ ?

Depuis les dernières années, les médias occidentaux et orientaux ont semé la confusion à travers les masses ignorantes de musulmans et de non musulmans, en utilisant des termes ambigus et vides de sens comme «**l'intégrisme**» ainsi que «**le fondamentalisme**». Il est très clair que le but de ces médias est d'empêcher les gens de comprendre la réalité de l'Islam. Parfois ils expliquent ces termes en leur donnant une définition, mais la plupart du temps, ils ne font que les répéter sans en clarifier le sens. Pour certains d'entre eux, un intégriste est un musulman qui prie cinq fois par jour. Pour d'autres, c'est un musulman qui tue des femmes. Pour d'autres, c'est un musulman qui veut appliquer la Shari'ah. Pour d'autres, c'est un musulman qui croit que le Qor'an est la Parole de Dieu, la Vérité absolue. Pour d'autres, c'est un musulman qui met des bombes...

¹ Dans *le petit Robert*, au mot **intégriste** on retrouve : n. et adj. (1894 ; de *intègre*, d'après l'espagnol.). I-Hist. : membre d'un parti espagnol qui cherchait à soumettre l'État à l'Église). D'après cette définition on peut observer plusieurs points importants :

1-Le mot est apparu en Europe à la fin du 19^e siècle et il vient du mot **intègre**-adj. (1671, «pur»; 1542, «entier»; lat. *integer*). **D'une probité absolue**- probité est une vertu qui consiste à observer scrupuleusement les règles de morale sociale, les devoirs imposés par l'honnêteté et la justice. (**Ce qui est une qualité et non un défaut**)

2-Ce mot était utilisé pour décrire les membres d'un parti espagnol qui voulait soumettre l'État à l'Église.

Donc, on peut comprendre à partir de cela, que ce mot ne peut être utilisé dans le contexte Islamique, puisque dans l'Islam, il n'y a pas d'«Église», ni de pape infaillible, contrairement au catholicisme. (Voir le chapitre trois; la quatrième idole : la laïcité)

Devant toutes ces définitions contradictoires, le musulman est pris au piège. C'est-à-dire qu'il ne peut pas affirmer être un intégriste, car cela implique qu'il est un terroriste et un tueur de femme : Ce qui est totalement inacceptable selon le Qor'an et la Sounnah ! Par contre, s'il nie être un intégriste, il nie aussi que l'Islam est La religion de Vérité et que le Qor'an est la Parole d'Allah, **ce qu'aucun musulman n'a le droit de nier**. Donc, à la question : Êtes-vous un musulman intégriste ? Le musulman ne peut que répondre : Oui et non ! L'ambiguïté de la définition du mot intégriste rend une réponse précise impossible. La seule façon de sortir de ce piège, est de demander à celui qui nous pose la question, de nous définir le mot intégriste ou fondamentaliste. Ensuite, il est du devoir du musulman qui possède une connaissance approfondie de la Shari'ah, d'affirmer ce qui est en accord avec l'Islam et de nier ce qui est en désaccord avec l'Islam. Le musulman qui n'est pas certain de sa réponse ou qui ignore les détails de la Shari'ah, devrait garder le silence, pour éviter de mentir à propos de la religion d'Allah.¹

Il faut faire très attention, de ne pas laisser les mécréants nous dicter ce qu'est l'Islam et comment il doit être appliqué. Le fait d'utiliser des termes aussi vagues constitue pour eux une manière de dire ce qu'ils acceptent et

¹ Un musulman ne peut pas dire : « Je pense que... Selon moi... Pour moi... l'Islam c'est... » Car cette religion est la religion de Dieu. Elle ne nous appartient pas ! On ne peut dire à son sujet, que ce qui vient du Qor'an et de la Sounnah. S'il était permis à chacun de dire ce qu'il pense sur l'Islam (sans références authentiques), il ne resterait plus rien qui tienne ! Malheureusement, beaucoup de musulmans n'ont aucune honte de mentir à propos d'Allah. Lorsque certains d'entre eux sont invités à une entrevue radiophonique ou télévisée, ils croient avoir le droit de dire ce qu'ils veulent, sans savoir si ce qu'ils racontent est vrai ou non. Les journalistes mécréants invitent rarement des gens qui possèdent un savoir profond des questions de la Shari'ah. Plutôt, ils cherchent des ignorants qui vont déformer la réalité de l'Islam et supporter leurs idées !

ce qu'ils n'acceptent pas de l'Islam. Comme si nous devions prendre de notre religion que ce qui leur plaît. Allah dit clairement :

(ولن ترضى عنك اليهود ولا النصارى حتى تتبع ملتهم)

(Les Juifs et les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi jusqu'à ce que tu suives leur religion)
[Al-Baqarah : 2 :120]

Ce qui leur plaît, ils le classent dans l'Islam et ce qu'ils n'aiment pas (comme le Jihad, le Hijab, la polygamie, la lapidation et d'autres aspects de la Shari'ah...), ils le classent dans l'intégrisme. Beaucoup de Musulmans (et même de soi-disant «docteurs en Islam» ou «Islamologue») remplis d'un complexe d'infériorité face à l'occident se sont fait prendre à ce piège. Ils ont voulu nier ce qui, de la Shari'ah, ne plaît pas aux mécréants ou l'interpréter de façon à leur plaisir, croyant qu'en faisant cela, ils rendaient un service à l'Islam. Mais, ils ne rendent un service qu'aux ennemis d'Allah. La religion d'Allah doit être prise telle quelle et nul n'a le droit de la déformer pour les désirs de quiconque.

Le Sheikh 'Abdul-'Aziiz Bin Baz a dit au sujet de l'utilisation des termes comme le «fondamentaliste», etc. :

(Parmi ce qu'on remarque cette année, de façon plus particulière. C'est qu'il y a beaucoup d'agences médiatiques internationales qui travaillent à appliquer les plans des ennemis de l'Islam, qui sont soumis aux centres de directives chrétiennes et franc-maçonniques et qui appliquent une propagande trompeuse, dans le but de diriger la haine du monde entier contre ceux qu'ils surnomment «**les fondamentalistes**». Leur but, en faisant cela, est de blâmer et de ternir l'image des musulmans qui s'accrochent fermement aux **fondements authentiques de**

L'Islam; c'est-à-dire, ceux qui refusent de suivre leurs passions et le rapprochement entre les différentes cultures et les fausses religions.

Certains musulmans sont également tombés dans le piège des ennemis et se sont mis à transmettre les informations haineuses contre l'Islam. Ils ont commencé à accepter ces informations, tout en ignorant l'intention de ceux qui les ont transmises. Ils furent donc, par ce geste, des alliés pour les ennemis de l'Islam et des musulmans. Il était plutôt de leur devoir de s'opposer aux ennemis de l'Islam et d'aller contre leur plan, en expliquant l'importance du lien religieux et de la fraternité Islamique entre les peuples musulmans. Et en expliquant également que personne n'est à l'abri des erreurs individuelles et qu'on ne doit pas utiliser ces erreurs comme prétexte, pour attaquer l'Islam et les musulmans ou pour créer entre eux de la division.)¹

2-Pourquoi utiliser le terme intégrisme plutôt que l'Islam ?

Nous vivons présentement un retour général des musulmans à l'Islam authentique à travers le monde². C'est un retour aux sources de l'Islam (le Qor'an et la Sounnah) compris à la manière des savants des premières générations de musulmans. Ce retour à l'Islam, même s'il est encore au stade primaire, a mis dans le cœur des ennemis d'Allah, une crainte effroyable. Le prophète ﷺ avait annoncé ce retour en disant :

¹ Fataawa 'Oulama al-baladil-haraam p.910-911.

² La seule explication que les mécréants et les Mounafiqoues peuvent trouver pour ce retour des musulmans à l'Islam, est l'explication simpliste et purement matérialiste de la situation économique difficile des pays musulmans. Comme ils sont bêtes !

(بدأ الإسلام غريباً ، و سيعود غريباً كما بدأ ، فطوبى للغرباء)

«L'Islam a commencé étrangement et il redeviendra étrange comme il a commencé. Alors annoncez la bonne nouvelle du Paradis pour les étrangers»¹.

C'est exactement ce qui se produit aujourd'hui. Les musulmans retournent aux croyances et aux pratiques authentiques de la religion et rejettent la culture occidentale. Cela semble étrange aux yeux de plusieurs. Même aux yeux de beaucoup de soi-disant musulmans, car ils n'ont pas connu l'Islam authentique. Lorsque le prophète ﷺ est venu avec l'Islam, les hommes étaient dans l'obscurité et l'ignorance, ils adoraient des statues, des idoles et tout ce qu'ils pouvaient adorer. L'humanité avait perdu la voie qui mène à son Seigneur, sauf un petit nombre des gens du Livre qui avait cru.

Il commença à appeler les gens au Tawhid² et à combattre l'idolâtrie et son message parut étrange aux arabes païens de son temps. Après la mort du Prophète ﷺ, l'Islam fut répandu de l'Espagne à la Chine en moins d'un siècle. Les peuples de différents pays commencèrent à entrer dans l'Islam et certains voulurent mélanger leurs anciennes croyances et philosophies aux purs enseignements islamiques. C'est ainsi que beaucoup d'innovations (Bid'ahs) et de superstitions furent incorporées aux pratiques islamiques, ainsi que plusieurs formes de Shirk (idolâtrie) interdites dans l'Islam. Le nombre de sectes déviées

¹ Hadith authentique rapporté par Muslim et Ibn Majah.

² Le pur monothéisme islamique, qui consiste à adorer Allah Seul, sans intermédiaire et à rejeter tout ce qui est adoré par les gens en dehors d'Allah.

commença à se multiplier et la plupart des musulmans se perdirent dans l'ignorance du soufisme et de l'adoration des tombes et des saints. Certains groupes ésotériques (Baatiyyah), ennemis de l'Islam, prirent le pouvoir dans beaucoup de pays musulmans, comme les Faatimiyyah ismailites en Égypte etc. L'ignorance du vrai Islam atteignit un niveau si élevé, que la plupart des musulmans se mirent à croire que le soufisme était l'Islam. Les musulmans commencèrent alors à se diviser et à reculer sur tous les plans, à cause de ces innovations et de l'amour de la vie présente et ils abandonnèrent le Jihad¹ pour la cause d'Allah, ainsi que le Da'wah² à sa religion. Ce qui permit aux chrétiens de l'Europe d'entrer dans la plupart des pays musulmans avec leurs armées et d'installer leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. Le Prophète ﷺ avait prédit cela en disant :

(إذا تبايعتم بالعينة ، و أخذتم بأذناب البقر ، و رضيتم بالزرع ، و تركتم الجهاد ، سلط الله عليكم ذلاً لا ينزعه من قلوبكم حتى ترجعوا إلى دينكم)

«Lorsque vous ferez des transactions à intérêts et que vous vous contenterez de l'agriculture et que vous vous accrocherez à la queue des vaches, et que vous abandonnerez le Jihad, Allah fera tomber sur vous

¹ Le mot Jihad signifie : « lutte ». Mais, dans le contexte islamique, ça implique le combat armé contre les mécréants dans le but d'élever et d'établir la Parole d'Allah sur terre au-dessus de tout autre religion, idéologie ou système. Bien entendu, il y a des règles et des conditions à cette adoration : comme d'avoir la force et la capacité et d'avoir l'accord du dirigeant musulman etc.

² Le Da'wah signifie : prêcher l'Islam et appeler l'humanité à l'adoration du Dieu unique et les libérer de l'idolâtrie.

une humiliation qu'Il ne retirera pas de vos cœurs jusqu'à ce que vous reveniez à votre religion»¹.

Mais par la grâce d'Allah, des hommes courageux se levèrent éclairés par la lumière du Qor'an et de la Sounnah et ils débutèrent le travail en rappelant les musulmans égarés à l'Islam authentique et la voie des Salafs de cette Oummah. Ils réfutèrent les attaques des gens de Bid'ah, des Mounafiqouns et des mécréants et firent comprendre aux musulmans la différence entre le Tawhid et le Shirk; la Sounnah et la Bid'ah. Ils combattirent les voies soufistes, les superstitions, les sectes déviés (Shi-ites², Khawaarij, Mou'tazilites, Ash'arites...), les innovations (Bid'ah), les marabouts, les derviches, les diseurs de bonne aventure, les magiciens et tout ceux qui travaillent pour garder les musulmans dans l'ignorance. Ils firent revivre les musulmans en leur présentant l'Islam tel qu'il fut amené par le prophète ﷺ à la surprise des ignorants et des mécréants, car le prophète ﷺ ne s'était pas uniquement limité à la prière et au jeûne, il combattait également le Shirk, les Moushrikines et il invitait les mécréants à l'Islam.

¹ Hadith authentique rapporté par Ahmad, Abou Daoud, Ibn 'Adi, Abou Na'im dans al-Hilyah et al-Baihaqi selon Ibn 'Omar. Voir As-Silsilah al-Ahadith As-Sahihah, no. 11.

² Les Shi-ites sont divisés en différentes sectes, la plus importante est celle des Ithna 'Ashriyyahs (on les appelle aussi Imaamiyyah ou Ja'fariyyah) cette secte est considérée en dehors de l'Islam, parce qu'elle croit en l'infaillibilité des descendants de 'Ali (les douze 'Imams) et ils adorent 'Ali et ses fils ainsi que sa femme, ils traitent aussi les compagnons de mécréants et ils ont beaucoup d'autres croyances contraires à l'Islam. Les sectes des Drouzes, des Nousairiyyahs (que les Français ont renommés 'Alawites) ainsi que les 'Ismailiyyahs et les Bahais, sont des sectes qui sont toutes en dehors de l'Islam, car elles croient en l'incarnation de Dieu en l'homme et se basent sur des interprétations ésotériques pour interpréter l'Islam.

Les ennemis de l'Islam comprirent que si les musulmans retournaient à leur religion, leurs intérêts seraient menacés. C'est pourquoi ils commencèrent à donner des étiquettes à ceux qui appellent à l'Islam selon la compréhension des Salafs, pour faire croire à ceux qui ont peu de savoir de la religion que ce qu'ils enseignent n'est pas l'Islam, mais de «l'intégrisme» ou du «fondamentalisme» ou du «Wahhabisme». Par conséquent, ils attaquent tous les signes apparents de l'Islam, comme la barbe et par-dessus tout : le Hijab de la femme musulmane car c'est un des signes les plus évidents du retour des musulmans à l'Islam. Ils catégorisent les musulmans en deux groupes; les «intégristes» et les «modérés», dans le but de mettre certains musulmans de leur côté¹, puis ils catégorisent ensuite les

¹ Comme le dit si bien un prêtre du nom de l'abbé Michel Boniface, dans un article intitulé : *L'Islam réel et l'Islam imaginaire*, pour la « Society of saint Pius X », communicantes 2001 : « Les musulmans qui prennent leur religion au sérieux et veulent la mettre en pratique telle qu'elle doit l'être, sont traités d'intégristes, de fanatiques ... Cette accusation est injuste car leur manière de voir et souvent d'agir correspond, malheureusement, à la doctrine islamique. Le Coran et la loi islamique les justifient. Que l'on soit en désaccord avec une telle doctrine est tout à fait légitime, mais vouloir fabriquer un islam imaginaire est illégitime et dangereux. Imaginer un islam à l'instar du christianisme, où il y a distinction entre le politique et le religieux, est une illusion supplémentaire, car le Coran lui-même, la tradition islamique, les faits et paroles de Mahomet la contredisent. Le Coran, pour les vrais musulmans, est la norme, la règle, parce qu'il est parole « divine ». Le Coran donc étant parole d'Allah, il doit, par les lois qu'il contient, régir toute la vie sociale et religieuse. Les musulmans modérés ne nient pas cela. Certains libéraux le nient en pensée. Mais les uns et les autres préparent à long terme le terrain aux musulmans du Coran qui, lorsqu'ils seront forts et que les circonstances seront favorables, exigeront par tous les moyens la mise en application du vrai islam... Alors, nos idéalistes civils et religieux seront étonnés de ce que la réalité ne corresponde pas à l'islam de leur imagination. [...] L'islam intégriste est l'islam véridique, qui met en pratique la doctrine islamique. Le problème n'est pas l'intégrisme islamique, c'est l'islam tout court. L'intégrisme islamique tire ses principes du Coran et de la tradition islamique. L'action des intégristes effraye les ignorants qui ne veulent pas voir que l'islam par nature est conquérant, GUERRIER et non pas grossier. Le meilleur service que nos autorités civiles et religieuses peuvent rendre aux musulmans eux-mêmes et aux chrétiens c'est d'évangéliser

«intégristes» en «intégristes modérés» etc. Et tout cela pour pouvoir égarer les gens du droit chemin.

3-L'extrémisme contre l'Islam

L'Islam a interdit l'extrémisme (al-Ghoulou) sous toutes ses formes. L'extrémisme peut être défini comme étant: «transgresser la limite établie par Allah, en ajoutant ou en enlevant quelque chose dans la religion». L'extrémisme peut être dans les actes d'adoration comme dans les croyances. Toutefois l'extrémisme qui se produit dans les croyances est plus grave. Allah cite l'exemple des chrétiens qui ont exagéré au sujet de Jésus, au point de faire de lui un dieu ﷻ Allah dit :

(قل يا أهل الكتاب لا تغلوا في دينكم غير الحق ولا تتبعوا أهواء

قوم قد ضلوا من قبل وأضلوا كثيرا...)

(Dit : «Ô gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion en suivant autre que la vérité et ne suivez pas les passions d'un peuple qui s'est égaré avant vous et qui ont égaré beaucoup de gens...») [Al-Ma-idah : 5 : 77]

les musulmans, de leur communiquer la connaissance et la croyance du Dieu Trinité qui est Charité. Toute autre attitude est une illusion. » (Voir l'article au complet : publié dans le numéro de juillet-août 2001 de *Pour qu'Il règne*, la revue de la Fraternité en Belgique. <http://www.sspcx.ca/index.htm>). Toutefois, même s'il est vrai que le Jihad fait partie de l'Islam, ce que certains Khawarijs égarés font au nom du Jihad, comme le terrorisme et les attentats suicides, n'a rien à voir avec l'Islam. Contrairement à ce que semble prétendre ce prêtre et plusieurs Kouffars malhonnêtes qui ne distinguent pas entre les groupes musulmans et font volontairement des amalgames entre Islam et terrorisme.

La nation musulmane est en fait la plus équilibrée et la plus juste, Allah dit :

(و كذلك جعلناكم أمة وسطاً)

(Nous avons fait de vous une communauté juste (équilibrée)) [Al-Baqarah : 2 :143]

Le prophète ﷺ a dit aussi :

(إنما هلك من كان قبلكم بالغلو في الدين)

« Ce n'est que l'extrémisme (al-Ghoulou) dans la religion qui a fait périr ceux qui ont vécu avant vous. »¹.

Si cela est vrai, comment peut-on expliquer que les ennemis de l'Islam traitent les musulmans pratiquants d'extrémistes ? Comment peuvent-ils distinguer entre ce qui est un extrême et ce qui n'en est pas un, sans connaître le juste milieu ? S'ils sont si sincères à vouloir dénoncer l'extrémisme, pourquoi ne dénoncent-ils pas l'extrémisme de ceux qui ne pratiquent rien de la religion et qui se prétendent musulmans ? Ceux qui ont quitté l'Islam en acceptant le sécularisme ou la laïcité ou le communisme ou la démocratie² et tous ceux qui ont adopté ou préféré des

¹ Hadith authentique rapporté par Ahmad (1/215,347), An-Nasa'i (5/268).

² La définition du mot démocratie elle-même suffit à prouver qu'elle est contraire à l'Islam. Le mot vient de deux mot grecs «démos» (peuple) et «kratos» (pouvoir), ce qui signifie : «le pouvoir du peuple». Dans l'Islam, le pouvoir n'appartient pas au peuple, mais à Dieu. Les hommes ne peuvent pas voter pour légaliser ce qu'Allah a interdit ou pour interdire ce qu'Il a légalisé. La démocratie donne également la même valeur au vote du croyant et du mécréant, de l'homme et de la femme, du savant et de l'ignorant, du criminel et du vertueux, ce qui est une grande injustice. L'idée qui est à l'origine de la

principes faits par l'Homme plutôt que la loi Divine, qui permettent ce qu'Allah a interdit et qui interdisent ce qu'Il a permis. Ceux qui veulent limiter l'Islam à la prière dans la mosquée et qui disent en toute ignorance: «La religion, c'est une affaire personnelle entre l'individu et Dieu!» et qui font tout le contraire de ce qu'Allah leur ordonne et qui ont vendu leur âme à vil prix pour une position dans cette vie. Il n'auront dans l'au-delà que le feu éternel de l'enfer pour avoir mécréé!!!. Allah dit :

(إن الذين يشترون بعهد الله ثمناً قليلاً أولئك لا خلاق لهم في

الآخرة ولا يكلمهم الله ولا ينظر إليهم يوم القيامة ولا يزكيهم ولهم

عذاب أليم)

(Ceux qui vendent à vils prix leurs engagements avec Allah ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'au-delà, et Allah ne leur parlera pas, ni les regardera au jour de la Résurrection, ni ne les purifiera ; et ils auront un châtiment douloureux)[Aali 'Imran : 3 : 77]

démocratie, est la même que celle des droits de l'homme (C'est à dire le contrat social que nous allons réfuter dans le troisième chapitre). Les savants de la Sounnah ont écrit des livres sur le sujet qui expliquent en détail que la démocratie est un principe contraire au fondement de l'Islam. (Voir par exemple la réponse du Savant Sheikh al-Albaani aux questions du F.I.S. en Algérie, dans laquelle il explique au chef du F.I.S. que la démocratie est contraire à l'Islam et à la méthodologie des Salafs. Dans le magazine al-Asalah no. 4. p.15-22.) De plus, le fait qu'un peuple musulman vote pour un parti «Islamique» n'est pas une preuve que ce peuple veut vraiment l'application de la Shar'iah. Car si ce peuple ne fait pas d'effort pour apprendre les commandements d'Allah; le Tawhid, la Sounnah, le Qor'an et ne fait pas d'effort pour vivre dans toutes les aspects de la vie selon la Shari'ah et ne combat pas le Shirk et les Bid'ahs et n'établit pas les cinq prières dans la mosquée et la Zakat, cela signifie que ce vote n'est qu'un coup de crayon avec la main qui ne vient pas réellement du cœur !

(الذين اتخذوا دينهم لهواً ولعباً وغرّتهم الحياة الدنيا)

(Ceux qui prenaient leur religion comme distraction et jeu, et la vie d'ici-bas les trompait.) [Al-A'raaf : 7 : 51]

Tandis que ceux parmi les musulmans qui ont adopté les méthodes des mécréants communistes (le but justifie les moyens, coups d'états, révolutions, terrorisme, grèves, etc.) et des démocrates (multipartisme, élections, propagandes, pluralisme, votes, mouvements, groupes, démonstrations etc.) sont tombés dans beaucoup de formes d'extrémismes semblables à ceux qu'on retrouve dans les sectes égarées des *Mou'tazilabs* et des *Khavaarijs* qui tuent des musulmans sans preuve ou parce qu'ils font des péchés, et qui se permettent de faire des attentats suicides et des actes terroristes pour tuer des Musulmans et des Kouffars. Ils croient pouvoir établir des États Islamiques en suivant l'exemple de démocratie des mécréants chrétiens et juifs¹ et des mécréants *Shi-ites Ithna 'Ashriyyah*, les adorateurs de Khomeiny en Iran. Certains groupes (Jamaa'at) modernes, comme *Ikhwaan al-Mousslimiin*², *Hiẓb At-Tabrīr*, *Hijrah wat-*

¹ C'est à dire; en formant des partis politiques «Islamiques» et en participant aux élections, croyant qu'en remportant des sièges dans le parlement, ils pourront changer les lois et établir un état Islamique, comme les tentatives des *Ikwaans* en Égypte et en Syrie et du *Front Islamique du Salut* (F.I.S.) et de *Hamas* en Algérie, ainsi que plusieurs autres groupes dans d'autres pays. Mais ces méthodes sont contraire à la Shari'ah. Elles nous viennent des ennemis de l'Islam.

² Groupe de Bid'ah fondé en 1928 par Hasan Al-Banna, un soufi et Ash'ari dévié de la Tariqah Shadhiliyyah Al-Hisaafiyyah en Égypte. Hasan Al-Banna n'était pas un savant de l'Islam, il forma ce groupe en s'inspirant sur des organisations chrétiennes telles que le YMCA et les scouts, ainsi que sur les associations étudiantes des Kouffars. C'est fondamentalement un groupe politique qui a pour objectif l'atteinte du pouvoir politique par tous les moyens, même ceux qui sont contraire à la Shari'ah; comme la démocratie, les

Takfir, Jamaa'at Tabligh, Al-Qoutbiyyah, As-Sourouriyah, Jam'iyyah Ihya At-Touraath et d'autres groupes, s'associent avec les innovateurs, et n'incitent pas les gens à apprendre le Tawhiid et à s'unir sur la foi et la méthodologie des *Salafs Saalih* de cette Oummah (les Sahabahs et ceux qui les ont suivis). Ils unissent des musulmans de toutes les tendances sans tenir compte de leur '*Aqidah* (leurs croyances), parce que leur unique but est de prendre le pouvoir politique par n'importe quel moyen. La question qu'il faut se poser est; veulent-ils établir un pays *Soufi* (*Qaadiri* ou *Naqshabandi*, ou *Sabarwardi* ou *Rifaa'ii* ou *Tijjaani*, ou *Shisti*, ou *Sbaadhili* etc.), ou *Shi'ite* (avec les centaines de sectes qu'ils contiennent), ou *Ash'ari*, ou *Maatouriidi*, ou *Mou'tazili*, ou *Jabmi*, ou *Khaariji*, ou *Isma'ili* ou *Nousairi*, ou *Drouze* ou *Ibaadi*, ou moderniste, ou socialiste ou démocratique ou franc-maçonnique etc? Ou

coups d'État, les manifestations, les grèves et le terrorisme etc. Ils ne donnent que très peu d'importance au Tawhid et aux fondements de la croyance Islamique. Ils laissent donc les gens adorer les hommes morts et faire le Tawaaf autour des tombeaux etc. Ce groupe est composé de musulmans de toutes les tendances et ils acceptent toutes les sectes et toutes les Bid'ahs sans exception; les soufis, les Asha'irahs, les Shi'ahs Rafidahs, les Khawarij, les modernistes et même les Kouffars parmi les juifs et les chrétiens! Parmi les membres qui furent à la tête de ce groupe, on compte Sayyid Qoutb, un journaliste ignorant qui a rassemblé dans ses livres les pires formes d'égarements, et particulièrement dans son livre *Fi Dhilaal Al-Qor'an*. Il fut exécuté pour avoir préparé un attentat terroriste à l'époque de Jamal 'Abdoun-Nasir en Égypte. Depuis lors, le groupe a pris plusieurs différents visages. Il comprend des branches secrètes qui ont pour objectifs de s'infiltrer dans les sociétés et de créer des problèmes politiques au nom de l'Islam. Ils sont très présents à Montréal et ailleurs, dans plusieurs mosquées centres Islamiques et associations musulmanes (MSA, ISNA, ICNA, FCM, CMC et autres). Même s'ils ne s'identifient pas toujours au groupe lui-même, ils supportent et propagent leur philosophie et leurs idées. Ce groupe s'est même infiltré en Arabie Saoudite et est supporté par plusieurs prêcheurs là-bas : Comme Salman Al-'Ouwadah, Safar Al-Hawaali, 'Aid Al-Qarni et beaucoup d'autres qu'on a surnommé : As-Sourouriyah à cause de leur leader Mohammad Sourour qui vit en Angleterre. Ils se font passer pour des Salafis, parce qu'ils acceptent certains aspects de la croyance des Salafs, tout en divergeant sur d'autres aspects (comme les questions de Takfir, la politique, les moyens de Da'wah, la position envers les gens de Bid'ah, l'obéissance aux dirigeants etc.) alors qu'en réalité, ils détestent les savants et les Salafis.

veulent-ils établir l'Islam tel que le prophète ﷺ l'a enseigné et tel que compris par les Sahaabahs?

Certains ont cru que lorsque l'on dit; «la politique fait partie de l'Islam», que cela signifie la politique des mécréants! Ils ont même dit que le principe de *Shourah*, c'est la démocratie! Mais il n'y a aucune comparaison à faire entre les systèmes inventés par des grecs idolâtres et la *Shourah* qui vient d'Allah. En formant ces partis politiques «Islamiques», ils ont créé le désordre sur la terre et combien d'innocents sont morts à cause de leur Bid'ah. Ils ont contredit la voie des prophètes dans leur façon d'appeler les peuples à l'Islam et ont fait paraître les musulmans comme des sauvages assoiffés de sang. L'exemple de l'Égypte et de l'Algérie est très clair. Toutes ces formes d'extrémismes sont le résultat de l'éloignement de la méthodologie des *Salafs Saalih* et des savants qui suivent leur chemin aujourd'hui. Parce que si l'Islam est le juste milieu parmi les religions égarées, comme disaient les Salafs, *Ahl As-Sounnah wal-Jamaa'ah* (Les gens de la Sounnah et du groupe sauvé) sont le juste milieu parmi les sectes égarées.

4-Y a t-il un seul ou plusieurs vrais Islams?

Une des idées que les ennemis de l'Islam veulent répandre est qu'il n'y a pas un seul, mais plusieurs vrais Islams, et que chacun peut donc choisir l'Islam qui lui plaît, parce que, pour eux, ils sont tous valables, sauf bien sûr l'Islam «intégriste». Ils prétendent aussi que les «intégristes»

¹ Il y a un très bon livre sur ce sujet par le Sheikh Mohammad Amaan qui s'intitule *Haqiiqatush-Shourah*. Il sera bientôt traduit in-sha Allah. La question sera expliquée en détail au chapitre 3.

veulent imposer leur interprétation¹ aux autres musulmans. Ils citent comme exemple les sectes égarées comme les

¹ La vérité à ce sujet est que personne n'a le droit d'interpréter le Coran par lui-même ou selon ses passions et ses opinions personnelles. Le grand savant de l'Islam, Ahmad Ibnou Taymiyyah, a expliqué un point fondamental en disant : (Il est obligatoire de savoir que le prophète (paix et salut sur lui) a clarifié aux Sahabahs les significations du Coran, de la même façon qu'il leur a clarifié sa prononciation. Et la parole d'Allah (le clarifie dans le verset suivant) : **(pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux.) Sourate An-Nahl : 16 :44.** Ce verset comprend donc les deux (la clarification de la signification et de la prononciation). Et Abou 'Abdur-Rahman As-Soulami a dit : Ceux qui nous lisaient le Coran comme 'Outhman Ibnou 'Affaan et 'Abdoullah Ibnou Mas'oud et d'autres également, nous ont rapporté que lorsqu'ils apprenaient du prophète (paix et salut sur lui) dix versets, ils ne les dépassaient pas avant d'avoir appris ce qu'ils contenaient de savoir et de pratique. Ils disaient : nous avons donc appris le Coran, le savoir et la pratique en même temps. Et pour cette raison ils prenaient beaucoup de temps à mémoriser une sourate. [...] Et il est clair que le but de toute parole est qu'elle soit compréhensible, et non pas de savoir la prononcer seulement, et le Coran encore plus. De même que le bon sens interdit que des gens lisent un livre dans un domaine de la science, comme la médecine ou les mathématiques, sans qu'ils cherchent à comprendre sa signification. Alors, que dire de la Parole d'Allah, qui est leur protection et qui contient leur salut et leur bonheur, et qui établit leur religion et leur affaires mondaines?!) (Voir le livre Mouqaddimatoun fi ousoulit-tafsir). Et on lui a demandé : Quelle est la méthode la plus correcte d'interprétation (Tafsir) du Coran ? Il répondit : (La meilleure méthode est : 1-D'interpréter le Coran par le Coran, car il s'explique lui-même. C'est à dire que ce qui a été mentionné de façon générale à un endroit, a été expliqué plus en détails dans un autre endroit (dans le Coran). Et ce qui a été résumé dans un endroit a été exposé plus profondément dans un autre endroit. 2-L'interprétation du Coran par la Sounnah si le premier n'est pas possible. Car la Sounnah est l'explication du Coran et elle le clarifie. L'Imam Abou 'Abdillah Mohammad Ibnou Idriss Ash-Shafi'i a dit : (Tout jugement que le messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a donné, est basé sur ce qu'il a compris du Coran. Allah le Très Haut a dit : **(Nous avons fait descendre vers toi (Ô Mohammad) le Livre (ce Coran) avec la vérité, pour que tu juges entre les gens selon ce qu'Allah t'a montré (t'a appris à travers la révélation divine). Et ne te fais pas l'avocat des traîtres.) Sourate An-Nisa : 4 : 105.** Et le Très Haut a dit : **(Et vers toi (Ô Mohammad), Nous avons fait descendre le Dhikr (le Coran, la Sounnah), pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent.) Sourate An-Nahl : 16 : 44.** Et le Très Haut a dit : **(Et Nous n'avons fait descendre sur**

toi le Livre (Ô Mohammad) qu'afin que tu leur montres clairement la cause de leurs divergences, de même qu'un guide et une miséricorde pour des gens croyants.) Sourate An-Nahl : 16 : 64. Et l'Imam Abou Daoud, At-Tirmidhi, Ibnou Majah, Ad-Daarimi, Ahmad et d'autres, ont rapporté dans un Hadith authentique (Hasan), selon Al-Miqdaad Ibnou Sa'di Yakroub que le prophète (paix et salut sur lui) a dit : *«Certes le Coran m'a été révélé, ainsi que quelque chose de semblable à celui-ci avec»* c'est à dire : la Sounnah. Et la Sounnah fut descendu sur lui par révélation de la même façon que le Coran, excepté qu'elle n'est pas récitée comme le Coran est récité. Et l'Imam Ash-Shafi'i, ainsi que d'autres des grands Imams, ont utilisé de nombreuses preuves à ce sujet [...] 3-L'interprétation du Coran par les paroles des Sahabahs (les compagnons du prophète paix et salut sur lui) : Si on ne trouve d'explications ni dans le Coran, ni dans la Sounnah, nous devons retourner aux paroles des Sahabahs, car ils sont les mieux informés à ce sujet étant donné qu'ils ont été témoins des actions et des paroles du prophète (paix et salut sur lui) et qu'ils sont donc particulièrement privilégiés. Aussi à cause de leur compréhension globale, de l'authenticité de leur savoir et de leur bonnes oeuvres. Et précisément les savants et les grands parmi eux, comme les quatre (4) successeurs bien guidés de même que les Imams, comme 'Abdullah Ibnou Mas'oud. L'Imam Ibnou Jarir At-Tabari a rapporté selon Masrouq que 'Abdoullah Ibnou Mas'oud a dit : (Par Celui que rien ne mérite d'être adoré sauf Lui, aucun verset du Livre d'Allah n'a été révélé sans que je sache à propos de qui et à quel endroit il fut révélé. Et si je connaissais un endroit où trouver une personne qui connaisse le Livre d'Allah mieux que moi, et qu'il me soit possible de la rejoindre, j'irai la rencontrer!) [...] 4-L'Interprétation du Coran selon les paroles des Taabi'ines (les élèves des Sahabahs) : Si on ne trouve d'explications, ni dans le Coran, ni la Sounnah et ni dans les paroles des Sahabahs, plusieurs des Imams sont retournés dans ce cas aux paroles des tabi'ines. Comme Moujahid Ibnou Jabr, car il était une référence en matière de Tafsir. L'Imam At-Tirmidhi a rapporté que Moujahid lui-même a dit : (J'ai lu le Coran en entier à 'Abdoullah Ibnou 'Abbas, trois fois de suite. De la Sourate Al-Fatihah jusqu'à la fin, en l'arrêtant à chaque verset pour lui demander de l'expliquer.) Et c'est pourquoi L'Imam At-Tabari a cité que l'Imam Soufiyan Ath-Thawri a dit : (Si tu reçois un Tafsir de Moujahid, cela te suffit.)). Voir l'introduction de l'imam Ibnou Kathir pour plus de détails. Il ne faut pas oublier aussi que la langue arabe classique est une référence dans le Tafsir, car le Coran est révélé en arabe pur. Il n'est donc pas permis de se baser sur une traduction des sens du Coran en une langue étrangère pour interpréter le Coran. Car la traduction n'est pas le Coran ni son équivalent. L'Imam Ibnou Taymiyyah dit aussi : (Celui qui passe à côté des interprétations des Sahabahs et des Tabi'ines ainsi que de leur position et va vers ce qui s'y oppose est dans l'erreur en cela. En fait, c'est un innovateur égaré (Moubtadi') même s'il est un grand savant Moujtahid et que l'erreur lui est pardonné.) (Fin de la citation). Car la Bid'ah (les hérésies dans les pratiques, ou les croyances ajoutés à l'islam après la mort du prophète, et

Chi'ites, les *Mou'tazilites*, les *Asb'arites*, les *Soufistes*, les *Khawarijs*, les *Mourji-ahs*, ainsi que les quatre écoles de Fiqh (droit islamique) bien connues¹. Ils citent aussi l'Islam «intégriste», l'Islam «modéré», l'Islam «arabe», l'Islam «turque», l'Islam «africain», l'Islam «américain», l'Islam «moderne», et toutes sortes d'exemples futiles, qui n'ont pour but que de semer la confusion chez les gens naïfs. La vérité est qu'Allah ne nous a ordonné que de suivre une seule religion et non deux, trois, quatre ou cinq. Et si on demandait aux adeptes de ces différentes sectes, sur laquelle d'entre elles se trouvaient Abou Bakr As-Sidiq et 'Omar Ibn al-Khattaab, aucun d'eux ne pourrait répondre, car tous ces groupes sont apparus après eux. En fait, tous ces noms sont des innovations et personne n'a le droit d'obliger les musulmans à les suivre, ou de s'allier ou de se détester sur ces noms. Le compagnon Ibn Mas'oud a rapporté :

عن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال: خط رسول الله صلى الله عليه وسلم لنا خطا ثم قال: (هذا سبيل الله) ثم خط خطوطا عن يمينه و عن شماله ، و قال : (هذه سبيل ، على كل سبيل منها شيطان يدعو إليه) و قرأ :

après l'époque des sahabahs, qui n'ont pas de références dans le Coran, ou dans la Sounnah, ou dans les actions des compagnons) est une des plus grandes raisons des différences d'interprétations du Coran, et c'est pourquoi il est essentiel de connaître la Sounnah et d'être au courant de ce qui la contredit, parmi les Bid'ahs, dans le but d'éviter ces problèmes de différences d'interprétations. J'ajoute qu'il existe un grand nombre de livres de Tafsir qui sont disponibles, écrit par de grands savants de l'islam depuis de siècles et qui se basent tous sur cette méthode que le Sheikh Ibnou Taymiyyah a mentionné ci-dessus; Tafsir At-Tabari, Tafsir Al-Qourtoubi, Tafsir Ibnou Kathir, Tafsir Al-Baghawi, Tafsir Fathoul-Qadir de l'Imam Ash-Shawkaani et bien d'autres. Ces livres sont des références solides dans l'interprétation de la Parole d'Allah. Allahou A'lam

¹ Bien entendu, les quatres Madhhabs de Fiqh ne font pas parti des sectes égarées. Mais on a souvent blâmé ceux qui les suivent de les suivre aveuglément.

(وَأَنْ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السَّبِيلَ فَتَنفَرِقَ بِكُمْ

عَنْ سَبِيلِهِ)

Le messager d'Allah ﷺ a tracé pour nous une ligne droite (sur le sol), puis il dit: **«Voici le chemin d'Allah»**. Puis, il traça à gauche et à droite de cette ligne, plusieurs autres lignes (perpendiculaires) et dit: **«Voilà les sentiers d'égarements. Sur chacun de ces sentiers, il y a un diable qui appelle les gens à le suivre»**. Puis il récita le verset suivant :

(Voici Mon droit chemin dans toute sa rectitude, suivez-le; et ne suivez pas les autres sentiers qui vous écartent de la voie) [Al-An'am :6 :153]¹

Et dans plusieurs autres versets Il interdit la division en disant :

(وَلَا تَكُونُوا مِنَ الْمُشْرِكِينَ مِنَ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِعْمًا. كُلُّ حِزْبٍ

بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ)

(Et ne soyez pas du nombre des associateurs (al-moushrikiins), du nombre de ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes; chaque groupe se réjouissant de ce qu'il possède) [al-Roum :30 :31-32]

Et dans un autre verset :

¹ Hadith authentique rapporté par Ahmad, An-Nasaa'i et Ad-Daarimi. Sheikh Al-Albani a dit dans Mishkatul-Masaabiih : (1/59) Hadith no. 166: «C'est une bonne chaîne de narrateurs (Hasan), Al-Hakim et d'autres l'on authentifié».

(وَأَعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا)

(Et accrochez-vous tous fermement à la corde d'Allah (le Qor'an) et ne vous divisez pas) [Ali 'Imran :3 :103]

Le prophète ﷺ a prophétisé la division de la Oummah. Il dit:

(تفرقت اليهود على إحدى و سبعين فرقة ، و افتقرت النصارى على اثنين و سبعين فرقة ، و ستفترق هذه الأمة على ثلاث و سبعين فرقة كلها في النار إلا واحدة) فقال الصحابة: من هم يا رسول الله؟ قال: (من كان على مثل ما أنا عليه و أصحابي) و في رواية (هي الجماعة)

«Les Juifs se sont divisés en 71 sectes, les Chrétiens se sont divisés en 72 sectes, et ma Oummah se divisera en 73 sectes, elles sont toutes dans le feu de l'enfer excepté une seule.» Les Compagnons dirent : «De qu'elle secte s'agit-il, ô messager d'Allah?» Il dit : *«Celle qui suivra ce que je suis aujourd'hui, ainsi que ce que suivent mes compagnons.»*¹. Et dans une autre version : *«C'est la Jamaa'ah»* (c'est-à-dire, le groupe).

Être avec le groupe ne signifie pas qu'on doit être dans une des Jamaa'aats qui existent aujourd'hui, comme *Ikhwaan* ou *Tabligh*, car tous ces groupes sont nouveaux et ils n'existaient pas il y a cent ans. Le compagnon Ibn Mas'oud

¹ Hadith authentique (Hasan), voir dans Jami' as-Sahih No. (5219). Et d'autres versions de ce Hadith sont rapportées dans as-Silsilah al-Ahadith as-Sahihah No. (203-204). Ce Hadith a été authentifié par de nombreux savants du passé et du présent et les gens de Bid'ah cherchent à nier sont authenticité pour justifier Al-Hizbiyyah et la Bid'ah, alors soyez avertis!

a bien expliqué la signification de la «Jamaa'ah» en disant :
(الجماعة ما وافق طاعة الله و إن كنت وحدك) ce qui signifie : «La Jamaa'ah (le groupe), c'est être en accord avec l'obéissance à Allah, même si tu es seul.» De plus, la Jamaa'ah dont nous parle le prophète ﷺ est toujours au singulier, ce qui indique que c'est une seule et unique Jamaa'ah, et non plusieurs Jamaa'at. Il est donc clair que l'on ne peut pas choisir la secte qui nous plaît selon nos passions¹, mais nous devons chercher à suivre la voie du prophète ﷺ et de ses compagnons. Le prophète dit également :

(فإنه من يعيش منكم فسيرى اختلافاً كثيرة ، فعليكم بسنتي و سنة الخلفاء الراشدين المهديين عضوا عليها بالنواجذ)

«Celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de désaccords, alors je vous conseille de suivre ma Sunnah et la Sunnah de mes successeurs bien guidés, mordez dedans avec vos molaires»².

Le prophète ﷺ a également dit :

(لا تزال طائفة من أمتي ظاهرة على الحق حتى تقوم الساعة)

«Un groupe de ma Oummah demeurera toujours victorieux sur la vérité, jusqu'à l'Heure du Jugement»³

Le seul Islam valable est celui qui est dans le

¹ Comme le prétend Taariq Souwaidaan, un égaré du Koweit.

² Hadith authentique rapporté par at-Tirmidhi et d'autres voir dans Irwa' al-Ghalil vol. 8, p. 107, No. (2455).

³ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim. D'après les savants, comme Ahmad et 'Ali Ibnoul-Madiini: « Ce sont Ahloul-Hadith (les gens du Hadith)»

Qor'an et dans la Sounnah comme il fut compris par les premières générations de savants musulmans. On appelle ceux qui suivent cette voie : As-Salafiyyah (La voie des Salafs), Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah (Les gens de la Sounnah et de l'Unité), Ahloul-Hadith (Les gens du Hadith), Ahloul-Athar (Les gens du Athar), Al-Firqatoun-Naajiyah (La secte sauvée), At-Taa-ifatoul-Mansourah (le groupe victorieux). Le prophète ﷺ a dit :

(خير الناس قرني ، ثم الذين يلونهم ثم الذين يلونهم)

«La meilleure génération est ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.»¹

La raison pour laquelle nous devons suivre la voie des Sâhabahs est que les Sâhabahs ont vécu avec le prophète ﷺ et ils ont vu l'exemple pratique du Qor'an appliqué devant eux. Ils connaissaient la langue du Qor'an et c'est pourquoi personne ne peut connaître l'interprétation de la Parole d'Allah mieux qu'eux après le prophète ﷺ. Alors, personne ne peut prétendre suivre le Prophète sans suivre ses compagnons. Allah ordonne de les suivre en disant :

(ومن يشاقق الرسول من بعد ما تبين له الهدى ويتبع غير سبيل

المؤمنين نوله ما تولى ونصله جهنم و ساءت مصيرا)

(Et quiconque fait scission d'avec le Messenger, après que le droit chemin lui fut clarifié et suit un sentier autre que celui des croyants (les compagnons), alors Nous le laisserons comme il s'est

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

détourné et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !) [An-Nisa : 4 :115]

Le prophète ﷺ dit dans un autre Hadith :

(من أحدث في أمرنا هذا ما ليس منه فهو رد)

«Celui qui invente dans notre religion ce qui n'en fait pas partie, (son invention) sera rejetée.»¹.

Donc, tout ce qui n'était pas appliqué (de la religion) par le prophète ﷺ et ses compagnons dans leur époque, ne fait pas parti de l'Islam aujourd'hui, et toutes les autres sectes qui ont été mentionnées ont soit ajouté ou enlevé quelque chose à la religion, c'est pour cela que les savants de «Ahl as-Sounnah wal-Jamaa'ah» les ont nommées «Ahl al-Bida'» (les gens de l'innovation)².

En ce qui concerne les quatre écoles (madhaahib) de Fiqh islamique (Hanafî, Maliki, Shafi'i et Hanbali), ni Allah, ni son prophète, ni les compagnons, ni même les Imams auxquels ces écoles sont attribuées, n'ont jamais ordonné de suivre une d'entre elles. Allah ne nous a ordonné d'obéir qu'à Lui et à Son prophète et à ceux d'entre nous qui ont l'autorité³ et Il a dit qu'en cas de désaccords, nous devons juger selon le Qor'an et la Sounnah :

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² On peut remarquer si on va dans n'importe quelle librairie au Québec ou ailleurs en occident, que les mécréants s'efforcent à propager des déviations de l'Islam. La plupart des livres sur l'Islam sont écrits par des égarés orientalistes, Soufis, Shi-ites ou modernistes etc.

³ Toute obéissance à autre qu'Allah et à Son messenger est limitée par ce qu'Allah et Son messenger ont interdit. Personne n'a le droit de transgresser ces limites.

(يا أيها الذين آمنوا أطيعوا الله و أطيعوا الرسول و أولي الأمر منكم فإن تنازعتم في شئ فردوه إلى الله و الرسول إن كنتم تؤمنون بالله و اليوم الآخر. ذلك خير و أحسن تأويلاً)

(Ô les croyants, obéissez à Allah et obéissez au messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Mais si vous êtes en désaccord à propos de quoique ce soit, rapportez-le à Allah et au Messager si vous êtes croyants en Allah et au Jour Dernier.) [An-Nisa' 4 :59]

Les Imams auxquels ces fameuses écoles sont attribuées n'ont jamais eu l'intention de fonder ces écoles, mais ce sont leurs élèves qui ont préservé leurs opinions et les ont propagées à travers le monde après leur mort. Les quatre Imams ont interdit à leurs élèves de les suivre aveuglément, et ils leur ont même ordonné de laisser tomber leur opinion et de suivre le Hadith¹ authentique, lorsqu'il était contraire à ce qu'ils avaient jugé.

L'Imam Malik a lui-même dit :

"Je ne suis qu'un être humain, parfois j'ai tort, parfois j'ai raison, alors regardez dans mon opinion; tout ce qui est en accord avec le Coran et la Sounnah, prenez-le, et tout ce qui n'est pas en accord avec le Coran et la Sounnah, laissez-le."²

¹ Voir pour référence le livre «l'laam al-Mouwaqqi'iin», par Ibn al-Qayyim al-Jawziyyah, v. 2, p. 139.

² Voir Jami'ou bayaan al-'Ilm wa fadlih, par l'Imam Ibn 'Abdoul-Barr.

L'Imam Ash-Shafi'i a dit :

"Si vous trouvez, dans mon livre, ce qui est contraire à la Sounnah du messenger d'Allah paix et salut sur lui, alors dites selon la Sounnah du messenger d'Allah paix et salut sur lui et laissez tomber ce que j'ai dit !".¹ (Voir Mana'iq Ash-Shafi'i par l'Imam Al-Bayhaqi).

L'Imam Ahmad a dit :

"Ne suis aucun de ceux-là (les Imams) de façon aveugle dans ta religion. Ce qui vient du prophète paix et salut sur lui et de ses compagnons, prends; puis pour ceux qui viennent après les compagnons, une personne a le choix."²

L'Imam Abou Hanifah a dit :

"Malheur à toi, O Ya'qoub (son plus grand élève)! N'écris pas tout ce que tu entends venant de moi. Car Il se peut que j'ai une opinion aujourd'hui et que je la change demain."³

Le fait de juger d'après ces madhaahibs, même lorsque ce qu'ils disent est contraire au Qor'an ou à la Sounnah authentique, avec connaissance, représente une forme de Shirk, comme Allah le dit :

(اتخذوا أحبارهم و رهبانهم أربابا من دون الله)

(Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah)[At-Tawbah : 9 : 31]

¹ Voir Mana'iq Ash-Shafi'i par l'Imam Al-Bayhaqi

² Voir Masaa'ilou Ahmad par l'Imam Abou Daoud As-Sajistaani.

³ Voir Taarikh Baghdaad, par Al-Khatib Al-Baghdaadi.

عن عدي بن حاتم رضي الله عنه: أنه سمع النبي صلى الله عليه وسلم يقرأ هذه الآية فقلت: (إننا لسنا نعبدهم.) قال: (أليس يحرمون ما أحل الله فتحرمونه و يحلون ما حرم الله فتحلونونه؟) فقلت: (بلى) فقال: (فتلك عبادتهم).

'Aadi Ibn Haatim (qui s'était converti à l'Islam après avoir été chrétien) passa près du prophète ﷺ alors qu'il récitait ce verset. Il dit «Ô messager d'Allah ! Nous ne les adorions pas!?!» Le prophète ﷺ dit : **«N'interdisaient-ils pas ce qu'Allah avait permis et vous le rendiez interdit? Et ne permettaient-ils pas ce qu'Allah avait interdit et vous le rendiez permis?»**² Il dit : «oui». Le prophète dit alors : **«Voilà comment vous les adoriez»**³.

C'est pour cette raison que les élèves des Imams, ont eu plusieurs opinions différentes de celles de leurs Imams sur diverses questions, sans que cela ne représente un manque de respect. **Car il n'y a pas quatre Shari'ahs, mais une seule**, et les écoles de Fiqh ne sont que des efforts d'applications de la Shari'ah, selon les différentes situations qui se présentent dans la vie de tous les jours, suivant les règles des fondements de la jurisprudence islamique (Ousoul al-Fiqh). Donc, dans chacun de ces madh-habs on trouve des erreurs et aucun des Imams n'a prétendu être infaillible. Le musulman doit suivre la preuve authentique qui lui est présentée, peu importe le madh-hab auquel il appartient, même si cette preuve est contraire à

¹ Il croyait que l'adoration (al-'Ibadah) se limitait aux prières, aux invocations, aux prosternations etc.

² Comme ceux qui ont interdit le mariage des prêtres et la polygamie et qui ont permis le porc et l'homosexualité et l'intérêt bancaire etc.

³ Hadith authentique (Hasan) rapporté par Ahmad et at-Tirmidhi.

l'opinion de son madh-hab¹, car on ne doit mettre l'opinion de personne au-dessus la parole d'Allah et du prophète ﷺ. C'est pourquoi cet argument (qui est utilisé pour dire qu'il y a plusieurs Islams) est invalide.

Les mécréants et les Mounafiqoune veulent également faire croire aux gens ignorants, que tout ce qui se passe dans les pays musulmans est en accord avec les enseignements de l'Islam². De plus, ils ne font pas la différence entre l'Islam et les coutumes qui sont pratiquées dans ces pays. Ils ne comprennent pas que parmi ces coutumes, certaines sont permises et d'autres sont interdites (si elles sont contraires à l'Islam), c'est pourquoi ils divisent l'Islam en diverses versions traditionnelles d'après le pays, pour créer de la confusion. Toutefois, le musulman juge toute culture ou tradition selon le Qor'an et la Sounnah, pour filtrer ce qui est mauvais et l'éliminer et ne garder que ce qui est utile et bon. Néanmoins, ceux qui jugent d'après leurs coutumes plutôt que de juger d'après la loi d'Allah, Allah dit à leur sujet :

(وإذا قيل لهم اتبعوا ما أنزل الله قالوا بل نتبع ما ألفينا عليه آباءنا.

أولو كان آباءهم لا يعقلون شيئاً ولا يهتدون)

(Et quand on leur dit : « suivez ce qu'Allah a fait descendre», Ils disent : «Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres.» - Quoi ! Et si leurs

¹ Cela ne veut pas dire que chacun peut choisir l'opinion qui lui plaît dans n'importe quel des quatre Madh-habs; comme le font certains modernistes, qui ne font, en réalité, que chercher l'opinion qui est en accord avec leurs passions, sans chercher à savoir si elle est correcte ou non. C'est la voie des modernistes comme Al-Qardawi et ses semblables.

² Par exemple, les pères qui obligent leur fille à épouser l'homme qu'elle ne veut pas etc.

ancêtres n'avaient rien compris et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ?) [Al-Baqarah : 2 : 170]

Dans ce verset, il y a une preuve claire que nous devons suivre la révélation avant les coutumes de nos pays. Le Sheikh al-Islam, Ibn Taimiyyah, a dit :

(«Et il n'y a pas de doute que celui qui ne croit pas en l'obligation de juger d'après ce qu'Allah a révélé à son messager, est un mécréant (Kafir). Et celui qui permet qu'on juge entre les gens d'après ce qu'il considère juste, sans faire référence à ce qu'Allah a révélé est un mécréant (Kafir). Car toute nation qui juge, ordonne de juger avec justice. Et il se peut qu'elle considère comme étant juste, dans sa religion, ce que leurs grands hommes considèrent comme tel. **Même que plusieurs des gens qui déclarent appartenir à l'Islam jugent d'après leurs coutumes qu'Allah n'a pas révélées**, comme les coutumes des bédouïns, ainsi que les ordres des chefs parmi eux. C'est selon ces choses qu'ils croient devoir juger en dehors du Qor'an et de la Sounnah, et cela est Koufr. Car beaucoup de gens ont accepté l'Islam, mais malgré cela, ils ne jugent que d'après les coutumes et les traditions qu'ils connaissent et qu'il leur a été ordonné de suivre par leurs chefs. Donc ceux-là, **s'ils savent qu'ils n'est permis de juger que d'après ce qu'Allah a révélé** et qu'ils ne se soumettent pas à cela, et qu'ils permettent de juger par ce qui est contraire à ce qu'Allah a révélé, ils sont mécréants (Kouffars) **et s'ils ne savent pas, ils sont ignorants** comme ceux dont nous avons parlé précédemment»¹).

Donc, je répète encore une fois que ce qu'Allah nous a ordonné de suivre, c'est ce qu'Il a révélé dans le Qor'an et dans la Sounnah, comme cela fut compris par les

¹ Voir le livre Minhaaj As-Sounnah v. 5 p. 130

Salafs. Tout ce qui est rajouté est faux et tout ce qui est enlevé est un égarement.

5-L'Islam authentique est la Salafiyyah - une voie unique et non multiple

Comme nous l'avons clarifié dans le point précédent, il n'existe pas plusieurs Islams, mais un seul et unique vrai Islam. Car l'Islam est le droit chemin parmi les voies d'égarement que sont les fausses religions (judaïsme, christianisme, hindouisme, bouddhisme...). Tandis qu'à l'intérieur de l'Islam, la Salafiyyah représente le droit chemin parmi les sectes et les groupes d'égarement qui ont dévié de l'Islam authentique que suivaient les premiers musulmans. La Salafiyyah est donc une voie unique et indivisible qui n'est rien d'autre que l'Islam authentique. Comme l'indique le Sheikh 'Abdullah Al-Boukhari, aucun savant n'a jamais divisé la Salafiyyah en différents groupes ou en différents courants. Être un Salafi signifie de suivre le Qor'an et la Sounnah selon la compréhension et la méthodologie des Salafs As-Salih (les pieux prédécesseurs). Les pieux prédécesseurs sont en fait les Sahabahs (compagnons du prophète), les élèves des Sahabahs (Tabi'ines) et les élèves des Tabi'ines (Tabi'out-Taabi'ines) et tous ceux qui suivent leur croyance et leur méthodologie, jusqu'au jour de la résurrection. Néanmoins être Salafi ne veut pas dire avoir le même degré de foi et de piété que les Salafs ou de vivre comme ils vivaient à leur époque, mais c'est plutôt s'attacher à leur méthodologie dans la compréhension des textes du Qor'an et de la Sounnah et primordialement dans la croyance (Al-Aqidah).

Certains chercheurs et journalistes parmi les gens de Bid'ah ainsi que parmi les Kouffars, prétendent que la Salafiyyah se divise en différents groupes. Certains divisent même ces soi-disant groupes en sous-groupes. M. A. Adraoui, un des chercheurs prétendu spécialiste du « Salafisme » écrit dans l'introduction de son livre : (Cette vision du salafisme distinguant le courant « jihadiste », quiétiste et participationniste découle de la typologie de Quintan Wiktorowicz. Lire Quintan Wiktorowicz, « Anatomy of the Salafi Movement », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 29, n° 3, April-May 2006, p. 207-239. Ce dernier différencie les salafis « jihadistes », « puristes » et « politiques ». Les premiers sont adeptes de l'action violente organisée, les seconds, ceux vers qui se concentre notre travail, sont théoriquement quiétistes et les troisièmes sont participationnistes en ce qu'ils intègrent pour défendre leur conception de la société le jeu politique et s'engagent dans les élections et le débat public.)¹ (p.17)

Un autre parmi ceux qui falsifient la signification de la Salafiyyah, B. Rougier, dit à propos du Salafisme, que c'est : (... un champ d'expression éclaté en de nombreuses tendances, si bien que le mot, à lui seul, possède une portée analytique limitée pour comprendre les orientations politiques de ceux qui s'en réclament. On peut esquisser une typologie en distinguant trois formes – littéraliste, réformiste et jihadiste – de salafisme depuis le début des années 1990.) (p.15)² Ce dernier a emprunté cette division à G. Kepel, qui

¹ Adraoui, M. A. (2013). *Du golfe aux banlieue. Le Salafisme mondialisé*. Presses Universitaires de France.

² Rougier, B. (2015). *Qu'est-ce que le salafisme?*. Presses Universitaires de France.

divise la Salafiyah en deux attitudes : jihadiste et piétiste. Kepel dit à ce sujet: (Ces deux attitudes participent d'un même courant.)¹ (p.295) Il prétend ensuite que le passage de l'une à l'autre de ses tendances est facile : (la porosité entre les deux branches, quiétistes et violentes, du salafisme, entre lesquelles les passages sont aisées. L'endoctrinement intense subi par les ouailles qui annihile leurs capacités de réflexion personnelle, en fait une proie assez facile pour un prêcheur jihadiste roué capable d'exploiter le caractère labile de ce milieu où foisonnent les personnalités fragiles du quart-monde, passées fréquemment par la délinquance ou la toxicomanie.) (p.302)² Cette citation n'est pas seulement remplie de stéréotypes et de préjugés méprisants et dénigrants envers les jeunes Salafis qui pratiquent l'Islam, mais elle démontre surtout une grande ignorance de la réalité des fondements de la Salafiyah. Car si cette prétendue porosité existe vraiment, ce n'est pas entre ces deux soi-disant branches de la Salafiyah, mais plutôt, c'est dans le cœur de certains faibles d'esprit qui sont en proie aux mensonges et aux faux arguments des Jihadistes et qui n'ont pas suffisamment de savoir religieux pour être en mesure de les réfuter.

Parmi les faussaires qui propagent ce mensonge, S. Amghar suit l'exemple de ses professeurs, en reproduisant dans son livre, *Le Salafisme Aujourd'hui*, cette division aberrante. Il divise la Salafiyah en trois branches : quiétisme, politique, révolutionnaire, qu'il sous-divise ensuite en piétiste exclusiviste et non-exclusiviste, en

¹ Kepel, Gilles. *Fitna: guerre au coeur de l'Islam*. Gallimard, 2007.

² Kepel, Gilles. *Fitna: guerre au coeur de l'Islam*. Gallimard, 2007.

politique contestataire et gestionnaire et en révolutionnaire islamo-nationaliste, anti-impérialiste et de défense. Amghar dit pourtant dans la note de bas de page no.32: (Il est difficile de faire la distinction entre islamistes et salafistes politiques contestataires, tant ils ont de points en commun. Souvent, ils appartiennent à la même structure partisane et ont les mêmes références doctrinales. C'est ainsi que l'on retrouve des islamistes et des salafistes politiques au sein des Frères musulmans.)¹ (p.49) Il semble évident que la raison pour laquelle il est si difficile pour lui de faire cette distinction est que la distinction n'existe pas en réalité, puisque ces soi-disant « salafistes politiques » suivent en fait les principes de la secte des Frères Musulmans, qui n'a aucun lien avec la Salafiyah. La même chose peut être dite au sujet de l'origine des soi-disant « Salafistes Jihadistes », comme Amghar le dit lui-même : (Produit d'une scission avec l'idéologie des Frères musulmans, celui-ci a conservé de la doctrine frériste l'idée que les actions politiques et sociales doivent nécessairement s'inscrire dans une perspective islamique.)² (p.245) Cette division des Salafis en diverses catégories est donc clairement une supercherie et un mensonge.

Il y a plusieurs raisons³ pour lesquelles l'appellation « Salafiste Jihadiste » est une imposture et un mensonge. En voici quelques-unes : **Premièrement** : La Salafiyah est la méthodologie des Sahabahs pour comprendre la religion.

¹ Amghar, S. (2011). *Le salafisme d'aujourd'hui: mouvements sectaires en Occident*. Michalon.

² Rougier, B. (2015). *Qu'est-ce que le salafisme?* Presses Universitaires de France.

³ Voir le livre : Majaalis tadhkiriyah 'ala masaa-il manhajiyah, Dar Al-'Awaasim, 2013-1434, p.276.

Cette méthodologie est globale et complète et touche tous les aspects d'Islam. Qualifier la Salafiyah d'être jihadiste équivaut à restreindre et diminuer la globalité et la grandeur de cette compréhension générale de la religion, pour la limiter uniquement à un élément de la religion; le Jihad. Dira-t-on alors de ceux qui prient qu'ils sont des « Salafistes Salatistes » parce qu'ils font la « Salat » ou « Salafistes Zakatistes » parce qu'ils donnent la « Zakat »? Il est évident que non. Les Sahabahs faisaient la Salat tout comme ils faisaient le Jihad, alors pourquoi cette restriction?

Deuxièmement : La Salafiyah commence avant tout par la 'Aqidah, c'est-à-dire la croyance. Nul ne peut se dire Salafi sans avoir accepté avec sincérité la croyance des Salafs et leur compréhension des fondements de la foi. Or ces Jihadistes contredisent la croyance des Salafs sur plusieurs points fondamentaux : Ils déclarent Kouffars les musulmans qui commettent de grands péchés (en particulier les dirigeants musulmans et les 'Oulamas de l'Islam), ils rendent leur sang et leurs biens licites, ils considèrent qu'ils seront en Enfer pour l'éternité dans l'au-delà. Ils ne distinguent pas entre le Koufr et le Shirk majeur et mineur et considèrent tous Koufr ou Shirk est majeur. Ils ne distinguent pas en faire un péché et le fait de nier sont interdiction, plutôt ils considèrent que de commettre un péché équivaut à nier sont interdiction. Ils accusent les Salafis d'être des Mourji-ahs s'ils refusent de déclarer Kafir celui qui néglige sa prière par paresse. Et ils incitent les musulmans à se révolter contre les dirigeants dans le monde musulmans. Quiconque ose qualifier celui qui adhère à ces positions déviantes et extrémistes de Salafi à commis une injustice grave contre l'Islam et contre les Salafs car c'est un mensonge évident.

Troisièmement : Lorsqu'on regarde ceux qui sont désignés par l'appellation « Salafiste Jihadiste » et qu'on observe leurs

actions, on constate qu'ils ne font que du désordre et du terrorisme et non le Jihad. Le Jihad légiféré par la Shari'ah de l'Islam est relié à des règles et des conditions que les Salafs ont respecté fidèlement et que les savants ont clarifié dans les livres de Fiqh. Parmi ces règles, il y a le fait qu'il n'y a pas de Jihad sans l'autorisation du dirigeant et qu'il est interdit de combattre le dirigeant et les musulmans et de trahir les ententes de paix avec les non-musulmans. Cependant, les jihadistes n'ont pour ces règles et ces conditions aucun respect puisqu'ils déclarent mécréants les dirigeants musulmans pour des péchés, ainsi que les musulmans en général dans les pays musulmans et se permettent de faire des attentats terroristes et des attaques suicides au nom de l'Islam, chez les musulmans et les non-musulmans. Ces jihadistes suivent donc l'exemple de la secte des Khawarijs et non des Salafs. **Quatrièmement :** Les grands savants de l'Islam de notre époque, qui sont les références religieuses des Salafis, ont tous condamné les actes terroristes perpétrés par les Jihadistes. Parmi ces savants Salafis à notre époque : *Sheikh 'Abdul-'Aziz Bin Baz, Sheikh Mohammad Nasirud-Din Al-Albaani, Sheikh Mohammad Ibn Salih Al-'Outheymine, Sheikh Mouqbil Ibn Haadi Al-Waadi', Sheikh 'Abdur-Razzaq 'Afifi, Sheikh Mohammad Amaan Al-Jaami, Sheikh Hamaad Al-Ansaari, Sheikh Salih Al-Fawzan, Sheikh Salih Al-Louhaydaan, Sheikh 'Abdullah Al-Ghodayyaan, Sheikh Rabi' Ibn Haadi Al-Madkhalî, Sheikh 'Abdul-'Aziz Aalish-Sheikh, Sheikh Salih Aalish-Sheikh, Sheikh 'Abdul-Mouhsin Al-'Abbaad, Sheikh Ahmad An-Najmi, Sheikh Zayd Al-Madkhalî, Sheikh 'Oubeyd Al-Jaabiri* et bien d'autres. Tous ces savants ont condamné le terrorisme et les terroristes et ils considèrent les responsables de ces actes, parmi les musulmans, comme étant de la secte déviée des Khawarijs et en contradiction avec la Salafiyah.

Voici quelques exemples de Fatwa de ces savants Salafis autour du sujet en question. Le Sheikh Salih Al-Fawzan – qu'Allah le protège dit : (Il y a ceux qui prétendent que les attentats à la bombe dans les pays musulmans font partie du Jihad dans le sentier d'Allah et que de tuer les musulmans fait partie du Jihad dans le sentier d'Allah, que détruire les maisons des musulmans fait partie du Jihad dans le sentier d'Allah. Ils considèrent même que de faire sauter les mosquées fait partie du Jihad dans le sentier d'Allah et que celui qui se suicide en se faisant sauter ainsi est un martyr. Ils lui donnent le titre de martyr, comme s'ils représentaient Allah et qu'ils pouvaient accorder le titre de martyr à ce genre de personnel! Qu'Allah nous épargne! Ne vous étonnez donc pas que les savants se préoccupent de ce domaine, condamnent ce qu'ils font, clarifient pour les gens leur danger et le danger de leurs actes et démontrent l'erreur de ceux qui font l'apologie de ces choses et prétendent que cela fait partie du Jihad dans le sentier d'Allah.)¹ Voici une question qui fut posée au Sheikh Al-Fawzan : (**Question** : Ce n'est pas un secret pour vous que Bin Laden a une certaine influence sur les jeunes dans le monde. La question est donc, est-il acceptable pour nous de dire de lui qu'il fait partie des Khawarijs, étant donné qu'il défend les attentats à la bombe dans notre pays et ailleurs? **Réponse** : Toute personne qui embrasse cette idéologie, y invite, incite à la suivre est du nombre des Khawarijs, peu importe son nom et son lieu. Ceci est donc une règle : toute personne qui appelle à cette idéologie; c'est-à-dire se révolter contre les dirigeants, le Takfir et de rendre le sang des musulmans

¹ Al-Housain, M. Al-Ijaabaat al-mouhimmah fil mashakil al-moulimmah, Maktabat Ar-Roushd, 1428-2008. page 298.

licite est du nombre des Khawarijs.)¹ Voici une autre question qui fut posée au Sheikh Al-Fawzan : (**Question** : Est-il nécessaire, pour juger que des gens font partie des Khawarijs, que toutes les caractéristiques rapportées à leur sujet s'appliquent à eux; leur signe est le rasage (des cheveux), mépriser votre prière en comparaison à leur prière et d'autres caractéristiques. Ces caractéristiques doivent-elles obligatoirement être toutes réunies? **Réponse** : Fait partie des Khawarijs quiconque croit en la 'Aqidah des Khawarijs, peu importe qu'il possède toute leurs caractéristiques ou une partie seulement. Par conséquent, s'il voit les gens qui ont commis de grands péchés comme étant mécréants et qu'il croit qu'ils seront éternellement en Enfer, alors ceci est la voie des Khawarijs; ou s'il voit que la révolte contre le dirigeant musulman est légitime, ceci est la voie des Khawarijs; s'il rend licite le sang des musulmans, il est du nombre des Khawarijs. Et s'il réunit entre ces caractéristiques, alors cela est plus grave encore.)² Une autre question qui fut posée au Sheikh Al-Fawzan : (**Question** : Il y a de ces jours-ci des gens qui donnent comme verdict religieux l'obligation du Jihad et qui disent que le Jihad ne nécessite pas de dirigeant ni de bannière. Quelle est l'opinion de votre excellence à ce sujet? **Réponse** : Ceci est l'opinion des Khawarijs. Tandis que les gens de la Sounnah disent : Il faut obligatoirement une bannière et un dirigeant. Ceci est la voie des musulmans depuis l'époque du messager d'Allah ﷺ. Donc celui qui donne comme verdict religieux qu'on n'a pas besoin de dirigeant ou de bannière, chacun

¹ Al-Housain, M. Al-Ijaabaat al-mouhimmah fil mashakil al-moulimmah, Maktabat Ar-Roushd, 1428-2008. page 319.

² Al-Housain, M. Al-Ijaabaat al-mouhimmah fil mashakil al-moulimmah, Maktabat Ar-Roushd, 1428-2008. page 322.

suit sa passion... Cela est l'opinion des Khawarijs)¹ Sheikh Al-Fawzan explique encore : (Le Jihad n'a jamais été accompli par des attentats, par des actes de trahisons, par le fait de semer le désordre sur terre, par la destruction des biens publics ou des sources de richesses. Dans toute l'histoire de l'Islam, le Jihad n'a jamais été de cette manière. Cela doit donc être appelé destruction et désordre et non pas Jihad. Le Jihad est innocent de cela. Car cela n'a pas de résultats (positifs). Cela ramène des résultats contraires et n'a pas comme résultats de rendre la religion victorieuse et d'élever la parole d'Allah. Ses résultats ne sont que; tueries, mort de musulmans et l'Islam qui est sali devant le monde entier comme étant une religion de sauvagerie, assoiffée de sang et de haine, et bien d'autres accusations. Le Jihad n'a jamais eu cette apparence ni cette description. Nul ne prétend que ces actes font partie du Jihad excepté une des deux personnes suivantes : 1-Soit un ignorant de l'Islam et du vrai Jihad et on ne doit pas tenir compte de l'ignorant ni de sa parole. 2-Soit une personne mal intentionnée qui veut détruire et salir l'Islam de cette manière.)² Le Sheikh Al-Fawzan réfute également ceux qui prétendent tuer des non-musulmans au nom du Jihad et clarifie que cela fait partie de la voie des Khawarijs : (On peut prendre de la parole du Très Haut : **(Quiconque tue intentionnellement un croyant)** An-Nissa : 93. Que celui qui en est coupable a contre lui plusieurs sortes de menaces – Qu'Allah nous en préserve : **La première** : Sa rétribution sera l'Enfer – Qu'Allah nous en préserve. **La deuxième** :

¹ Al-Housain, M. Al-Ijaabat al-mouhimmah fil mashakil al-moulimmah, Maktabat Ar-Roushd, 1428-2008. page 46.

² Al-Housain, M. Al-Ijaabat al-mouhimmah fil mashakil al-moulimmah, Maktabat Ar-Roushd, 1428-2008. page 325.

Allah est en colère contre lui. **La troisième** : Qu'Allah le maudit et le chasse et l'éloigne de sa miséricorde. **La quatrième** : qu'Allah a préparé pour lui l'immense châtiment. Ces catégories de menaces sont mentionnées envers celui qui a commis un meurtre, peu importe que la victime du meurtre soit un musulman ou que la victime soit un non-musulman sous entente et sous protection des musulmans (﴿ ۞ ﴾). Il a été rapporté que le prophète ﷺ a dit à propos de celui qui tue un non-musulman qui est sous entente et sous protection des musulmans : **« Quiconque tue un (﴿ ۞ ﴾ non-musulman sous entente ne sentira pas l'odeur du Paradis. »** Ceci indique que de tuer quelqu'un intentionnellement et par transgression est un des plus grands parmi les grands péchés, après le Shirk avec Allah. Et dans le Hadith : **« Le croyant sera toujours en repos dans sa religion tant qu'il ne verse pas de sang sacré. »** Et Allah dit : **(Et; sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée.)** Al-Israa : 33. Et la vie qu'Allah a rendu sacrée est celle du croyant et celle du non-musulman sous entente et sous protection des musulmans (﴿ ۞ ﴾), car Allah a rendu leur vie sacrée par les ententes (entre les pays musulmans et non-musulmans). Donc ceux qui prétendent qu'ils défendent l'Islam et qu'ils combattent les Kouffars et qui qualifient ce qu'ils font de « Jihad dans le sentier d'Allah », tandis qu'ils tuent les non-musulmans qui sont sous entente et sous protection des musulmans, cela ne fait pas partie du Jihad dans le sentier d'Allah. Ce qu'ils font est plutôt la guerre contre Allah et son messager et semer le désordre sur terre. Allah le très Haut dit : **(La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués,**

ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment, excepté ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir: sachez qu'alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.) Al-Ma-idah : 33-34. Où sont-ils par rapport au Jihad dans le sentier d'Allah? Et où sont-ils par rapport au respect de la vie des musulmans lorsqu'ils font exploser les quartiers, les bâtiments et les passages sur lesquels marchent les musulmans et les non-musulmans? Tous ceux qui y passent et qui y habitent ont des vies qui sont protégées, soit à cause de leur Islam ou à cause de l'entente de paix et de protection. Donc tous les non-musulmans qui sont venus dans les pays musulmans avec la protection des musulmans, avec la permission des musulmans ou de leur dirigeant, il est donc interdit de les tuer et cela n'est pas un Jihad. Cela est plutôt de la destruction, en plus de rendre licite le sang des musulmans. Et le prophète ﷺ a dit au sujet des Khawaarijs : Ils déclarent les musulmans Kouffars et rendent licite le sang des musulmans.)¹ Et Le Sheikh Zayd Al-Madkhali dit au sujet des attentats perpétrés dans les pays non-musulmans : (Ce genre d'attaque terroriste ne fait pas partie du Jihad légiféré par l'Islam, mais cela fait plutôt partie d'actes criminels prohibés par l'Islam, à cause de leurs conséquences néfastes. Ce genre de transgression n'est pas correcte, même si c'est contre des non-musulmans et cela ne sera jamais correct. Il n'y a aucune preuve supportant cela. Plutôt les États ont

¹ A-Fawzan, S. (2016). *Min Ahkaam Al-Qor'an*. Dar Al-Miraath An-Nabawi. Vol. 2, P. 400-401.

entre eux des traités, des ententes et des accords. Il n'est donc pas permis à qui que ce soit d'emprunter le chemin du chaos de manière que se propage le chaos dans le monde et que les affaires se retournent et deviennent un mal pour les musulmans, les non-musulmans, les innocents et ceux dont l'Islam protège la vie. Ces attaques à la bombe, ces assassinats, ces attentats suicides, ces improvisations diaboliques ne sont pas supportées par les preuves du Qor'an et de la Sounnah. Mais ceux qui commettent ces actes ont plutôt erré dans leur compréhension.)¹ On voit donc que les plus importantes références de la Salafiyah parmi les savants de l'Islam condamnent ce que font les Jihadistes et se désavouent d'eux, alors comment les Jihadistes peuvent-ils être appelés Salafistes?

En ce qui concerne les termes piétisme² ou quiétisme³, ils n'ont aucun lien avec la Salafiyah, puisqu'ils

¹ Al-Madkhali Z. Nouzhatoul-qaari sharh kitaab al-'ilm min sahih al-boukhari, At-Touraath An-Nabawi, 2011-1432, p. 102-103.

² **QUIÉTISME**, subst. masc. A. – *HIST. RELIG.* Doctrine mystique inspirée des œuvres de l'Espagnol Molinos, répandue en France à la fin du xvii^es., suivant laquelle la perfection chrétienne réside dans la quiétude, c'est-à-dire l'« amour pur » et la contemplation de Dieu, en l'absence de toute activité propre de l'âme. Synon. *molinosisme*. – *P. anal.* Tendence mystique rappelant cette doctrine par certains aspects (notamment la contemplation passive, le désintéressement vis-à-vis du salut personnel). – *P. méton.* Repos de l'âme dans la contemplation; quiétude. B. – *P. anal.* Attitude ou état d'indifférence, de passivité, d'inaction. Prononc. et Orth.: [kjetism], [kɥije-]. V. *quiet*. Ac. 1718, 1740: *quietisme*; dep. 1762: *quié-*. Étymol. et Hist. 1688 (*Nouv. de la république des lettres*, t. 1, p. 217). Dér. sav. du lat. *quietus*, ou dér. de *quiet*²; suff. *-isme*². Fréq. abs. littér.: 84. Bbg. Quem. *DDL* t. 18.

(Voir <http://www.cnrtl.fr/definition/quiétisme>)

³ **PIÉTISME**, subst. masc. *HIST. DES RELIG.* Secte issue d'un courant religieux de l'église luthérienne au xviii^es., centré sur une spiritualité évangélique, une piété affective individuelle, un certain mysticisme et s'éloignant des problèmes doctrinaux, qui exerça une influence considérable sur

se réfèrent à des doctrines chrétiennes qui sont plus près du Soufisme que de la Salafiyah. Une des raisons pour laquelle ils qualifient certains Salafis de quiétistes est qu'ils seraient selon eux apolitiques, ce qui est faux, car il est bien connu que l'Islam a une dimension politique. Cependant, la politique en Islam est régie par le Qor'an et la Sounnah et n'a donc rien à voir avec le système occidental démocratique et laïque¹ qui se réfère à des idéologies humaines. C'est là une des grandes distinctions entre les Salafis et les groupes de Khawarijs contemporains, parmi les Frères Musulmans, les Sourouris, Hizbout-Tahrir, Al-Qa'idah, Da'ish et leurs semblables, qui appellent tous à la révolte contre les dirigeants ou qui entrent dans le jeu des élections électorales démocratiques. À l'opposé de ces groupes d'égarement, les Salafis croient au principe d'écoute et d'obéissance du dirigeant musulman, dans tout ce qui n'est pas un péché, même si le dirigeant en question est injuste ou qu'il a commis un péché ou fait une erreur, tant qu'il est musulman. La sédition, la rébellion, la révolution, les renversements, les coups d'État sont donc strictement interdits dans le Qor'an et la Sounnah et en contradiction avec la voie des Salafs. L'Imam de Ahlous-Sounnah, Ahmad Ibn Hanbal a dit : (L'écoute et l'obéissance des dirigeants et du commandant des croyants (est obligatoire) qu'il soit pieux ou pervers. (Que ce soit) celui à qui le Khilafah a été confié et autour de qui les gens se sont réunis et qui a été agréé d'eux, ou celui qui a pris le dessus sur eux jusqu'à ce qu'il devienne Khalifah et qu'il soit appelé Amir des

l'évolution du luthéranisme. Prononc. et Orth.: [pjɛtism]. Att. ds Ac. dep. 1878. Étymol. et Hist. 1732 (*Trév.*). Dér. de *piétiste**, suff. *-isme**. Fréq. abs. littér.: 21.

(Voir [Http://www.cnrtl.fr/definition/pietisme](http://www.cnrtl.fr/definition/pietisme))

¹ Voir le chapitre 3.

croyants. Et le combat avec les dirigeants demeure (légiféré) jusqu'au jugement dernier, il ne doit pas être délaissé (si la capacité et les conditions sont présentes), que ce dirigeant soit pieux ou pervers. La distribution du butin et l'établissement des peines sont des responsabilités qui reviennent aux dirigeants. Personne ne doit les insulter ni leur disputer (le pouvoir). Et il est permis de leur remettre les Sadaqaats (Zakat) et celui qui leur a remis sa Zakat, cela est valable pour lui peu importe que ce dirigeant soit pieux ou pervers. Et la prière de Jumu'ah, deux Rak'ahs complètes derrière ce dirigeant ou son représentant, est permise. Celui qui les refait est un Moubtadi' (un innovateur) qui a abandonné les Hadiths et qui a contredit la Sounnah. S'il ne considère pas valable la prière derrière les dirigeants pieux ou pervers, il n'aura aucun des mérites de la Jumu'ah. Car la Sounnah est que tu pries deux Rak'ahs avec eux et que tu considères selon la religion qu'elles sont complètes et qu'il n'y ait aucun (doute) dans ton cœur à ce sujet. Donc celui qui refait sa Salat par la suite est un Moubtadi'. Et celui qui se rebelle contre le dirigeant, alors que les gens se sont réunis autour de lui et ont accepté son Khilafah d'une manière ou d'une autre, par agrément ou par la force, alors ce Khariji (adepte de la secte des Khawarijs) a brisé le bâton (de l'unité) des musulmans et il a contredit les Hadiths du prophète ﷺ. Donc si celui qui s'est rebellé contre le dirigeant meurt, il meurt dans un état comparable à la période préislamique (Al-Jaahiliyyah). Et il n'est permis à personne de combattre le dirigeant et quiconque le fait est un Moubtadi' et il est sur une chose autre que sur la Sounnah et le chemin.)¹ Et Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah dit : (Parmi

¹ Voir : Sharh Ousoul As-Sounnah de l'Imam Al-Laalakaa-i, (2/180-181)

les fondements de Ahlous-Sounnah wal-Jama'ah : La patience et l'endurance face à l'injustice des dirigeants.)¹ Il dit aussi : (Le prophète ﷺ a interdit de les combattre tout en mentionnant qu'ils font des choses mauvaises, ce qui prouve qu'il n'est pas permis de les réprimer par l'épée, contrairement à ceux qui combattent les dirigeants, parmi les Khawaarijs, les Shi'ahs Zaidiyyahs, les Mou'tazilahs et un groupe parmi les Fouqahaas, ainsi que d'autres groupes également.)² Le Sheikh Abou 'Abdur-Rahman, Mouqbil Ibnou Hadi Al-Waadi'i a dit : (La rébellion contre le dirigeant est une Fitnah et à cause de celle-ci le sang est versé et les musulmans deviennent plus faibles. Même si le dirigeant est Kafir, il faut que les musulmans possèdent suffisamment de force pour l'affronter pour ne pas faire couler le sang des musulmans. [...] Dans toute l'histoire d'Ahlous-Sounnah depuis les temps anciens, on remarque qu'ils ne permettent pas de se rebeller contre le dirigeant musulman. Et à notre époque, le fait de se rebeller contre le dirigeant qui est Kafir nécessite que certaines conditions soient respectées. S'il est ignorant, il doit être enseigné. Et cela ne doit pas mener à un mal qui est plus grand, ni à faire couler le sang des musulmans.)³ Voilà ce qui clarifie la position des Salafs sur cette question et qui démontre que ceux qui opposent cette compréhension ne peuvent pas être qualifiés de Salafis.

Derrière toute appellation religieuse, philosophique ou idéologique, il y a plus que de simples lettres. Ces mots renferment des significations, des concepts, des principes,

¹ Voir : Majmou' Al-Fataawa (28/179).

² Voir : Majmou' Al-Fataawa (3/391-392).

³ Voir : Toufatoul-moujib, 'ala as-ilatil-haadiri wal-gharib, p. (227 – 228)

des fondements, des croyances, des règles qu'on doit connaître et comprendre pour être capable de distinguer et de juger entre ceux-ci de manière scientifique. Si un chercheur se permet de donner une appellation quelconque à un individu ou un groupe, sans tenir compte de sa signification et de ses implications, alors cela signifie qu'il soustrait aux mots leurs sens et leurs significations. Pour comprendre la malhonnêteté et l'injustice de cette division, nous pouvons poser la question suivante : comment la Salafiyah pourrait-elle être une chose et son contraire? Comment un terme pourrait-il inclure à la fois des rebelles, tueurs terroristes assoiffés de sang, de vengeance et de destruction et des musulmans sur la Souannah, qui appellent à l'écoute et à l'obéissance des dirigeants musulmans et condamnent le terrorisme? Comment ces deux tendances opposées et contradictoires pourraient-elles découler du même courant? Pourquoi insister à vouloir nommer ces Khawarijs par une appellation si noble et honorifique, alors que selon leurs propres observations, ces jihadistes sont une petite minorité par rapport aux Salafis qui condamnent le terrorisme.¹ Non seulement les jihadistes sont minoritaires, mais selon ces chercheurs, ils n'existaient pas avant 1980-1990, tandis que la Salafiyah existe depuis des siècles. Ces chercheurs mentionnent cela très clairement : (On peut esquisser une typologie en distinguant trois formes [...] de salafisme depuis le début des années 1990.)² (p.15) Plus loin, l'un d'entre eux continue en disant : (Cette mouvance s'est

¹ Voir l'article : Le salafisme, un terme qui regroupe plusieurs courants religieux (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/06/29/01016-20150629ARTFIG00238-le-salafisme-un-terme-qui-regroupe-plusieurs-courants-religieux.php>)

² Rougier, B. (2015). *Qu'est-ce que le salafisme?* Presses Universitaires de France.

développée dans les années 1980 - même si ses origines remontent au XVIII^e siècle¹ - sur fond de conflit afghan.) Ce que ces pseudos spécialistes du Salafisme affirment au sujet des origines du djihadisme est la même chose que ce qu'ils disent sur les origines du « Salafisme politique réformiste » qui selon eux (a fait son apparition dans les années 1990 en Arabie Saoudite)² (p.88). Ces explications démontrent de manière probante que ces mouvements sont des innovations (Bid'ahs) qui sont hérétiques et déviantes et qui n'ont aucun lien avec la réalité de l'Islam ou de la Salafiyyah. La raison de cela étant que ces mouvements sont nouveaux, tandis que la Salafiyyah n'est pas un courant nouveau ni une tendance nouvelle dans l'Islam, mais c'est plutôt une voie qui est l'Islam lui-même, dans toute sa pureté.

Comment ces chercheurs et journalistes peuvent-ils se permettre de salir une si belle appellation en appelant par celle-ci ceux qui opposent certains de ses plus importants fondements? Tout semble indiquer que ce n'est pas un hasard si ces soi-disant chercheurs déforment la réalité et cherchent à tout prix à créer de l'amalgame, des doutes et des soupçons envers les Salafis. Comme dit le proverbe : « Qui veut noyer son chien, prétend qu'il a la rage ». C'est une terrible injustice que de vouloir attribuer à la Salafiyyah

¹ Ils font ici allusion à la Da'wah du Sheikh Mohammad Ibn 'Abdul-Wahaab, qu'ils appellent « Wahhabite » et qu'ils considèrent comme étant l'origine de la Da'wah Salafiyyah. Or, Mohammad Ibn 'Abdul-Wahaab n'est qu'un parmi les Imams de la Salafiyyah parmi les Savants de l'Islam et il est bien connue que la Salafiyyah lui est antérieure, alors comment la soi-disant « Wahhaabiyyah » pourrait-elle être son origine?

² Rougier, B. (2015). *Qu'est-ce que le salafisme?* Presses Universitaires de France.

les erreurs commises par des Salafis, plusieurs siècles après la mort des Salafs. Que dire alors de celui qui attribue aux Salafs (aux Sahabahs) et à la Salafiyyah (à leur méthodologie), les fautes commises des gens de Bid'ah, comme la secte des Khawaarijs, qui sont des ennemis de la Salafiyyah? Personne n'a le droit aujourd'hui d'accuser la Salafiyyah des péchés commis par certains Salafis, car ces péchés sont interdits par la révélation et les Salafs ont été les premiers à les condamner. Tout comme on ne peut accuser l'Islam des péchés commis par certains musulmans aujourd'hui, car ce qu'ils font contredit la révélation et la voie des Salafs. Il est clair que les ennemis de l'Islam ne cherchent par cette ruse qu'à faire fuir les gens de l'Islam authentique en leur faisant croire qu'il y a un lien entre l'Islam Salafi et le terrorisme Jihadi. Cependant on ne définit pas l'Islam par les paroles et les actes des musulmans, mais par ce qui est établi dans le Qor'an, la Sounnah et l'Ijmaa', c'est-à-dire le consensus des Salafs et des 'Oulamas suivant leur voie.

Un savant élabore sur ce sujet : (Les Sahabahs du messager d'Allah ﷺ sont la tête des gens de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah et ils en sont le symbole. Ils sont les Salafs (les prédécesseurs) de la Oummah et l'origine du bien après le messager d'Allah ﷺ. Ceux qui viennent après eux, parmi les musulmans, se mesurent par rapport à eux, car c'est par la balance des Sahabahs du messager d'Allah ﷺ qu'on distingue le vrai de ce qui est faux. Donc celui qui est sur leur 'Aqidah et qui emprunte leur voie et leur méthodologie, alors il fait partie de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah (des gens de la Sounnah et de l'unité) et des Salafs. Le Sheikh Ibnou Baz dit : *(Les Salafs Salihis sont les Sahabahs et ceux qui suivent leur chemin parmi leurs élèves (les Tabi'ines) et les*

élèves de leurs élèves (Tabi' At-Tabi'ines), parmi les Hanafyyahs, les Malikyyahs, les Shaafi'yyahs et les Hanaabilahs, (les savants des quatre grandes écoles de Fiqh) et bien d'autres, parmi ceux qui ont suivi la vérité et qui se sont accrochés au Livre Puissant et à la Sounnah purifiée ; et ce dans la question du Tawbid, des Noms et des attributs Divins et dans toutes les affaires de la religion). Les Salafis, les gens de la Sounnah et de la Jamaa'ah, ne sont pas définis par le suivi d'une personne quelconque en particulier, que ce soit parmi ceux qui ont vécu plus tôt ou plus tard historiquement. Mais ils ne font que prendre du Qor'an et de la Sounnah, selon la compréhension des Sahabahs du messager d'Allah ﷺ. Tout ce sur quoi les Salafs Salihis ont été d'accord, il est obligatoire de le prendre, que ce soit dans la 'Aqidah, l'adoration, les règles ou la compréhension. Tandis que ce sur quoi les Salafs ont divergé, il est obligatoire de l'analyser et d'adopter la position qui est plus près de la vérité. Ce sur quoi les Salafs ont divergé, parmi les règles de la religion, la compréhension des textes du Qor'an et de la Sounnah, il est obligatoire de l'analyser et d'adopter la position qui est plus près de la vérité, selon les principes religieux connus à ce sujet. Cependant, les sujets sur lesquels les Salafs n'ont pas parlé, dans ce cas l'obligation est de retourner aux grands 'Oulamas, ceux qui suivent le chemin des Salafs Salihis. La compréhension du Qor'an et de la Sounnah ne sort donc pas de ces trois situations : **Première situation** : Lorsque les Sahabahs ont tous été d'accord sur une chose, il n'est pas permis au musulman qui croit en Allah et au Jour Dernier de contredire leur compréhension. Car la Oummah ne peut être d'accord sur l'égaré. Ce sur quoi les Sahabahs ont été d'accord est donc la vérité claire et ce qui le contredit est l'égaré évident. **Deuxième situation** : Lorsque les Salafs divergent entre eux sur la compréhension d'un verset ou la compréhension

d'un Hadith et qu'ils ont deux ou trois positions différentes, il est obligatoire pour nous d'analyser et d'adopter la position qui est plus près de la vérité. **Troisième situation :** Lorsque nous ne trouvons pas de parole des Salafs au sujet d'une question quelconque, alors l'obligation pour nous est de revenir aux grands 'Oulamas qui ont été connus pour leur suivi du chemin des Salafs Salihis.)¹ (p.8-10) Voilà pourquoi la plupart des démarches et conclusions des recherches sociologiques faites par les chercheurs occidentaux (et ceux qui les suivent aveuglement parmi les gens de Bid'ah) au sujet de la Salafiyyah sont erronées et contradictoires.

Une méthode des chercheurs et des journalistes pour semer la confusion chez les gens au sujet de la Salafiyyah et des Salafis consiste à mentir à leur sujet en leur attribuant des choses sans aucune preuve et en faisant des affirmations gratuites. Tandis que parfois c'est par omission qu'ils mentent, en négligeant de mentionner des informations fondamentales qui permettraient de remettre certaines choses en perspective dans la compréhension de l'Islam et de la Salafiyyah. Plusieurs chercheurs parlent du salafisme littéraliste, hélas, ils n'expliquent jamais ce qu'ils veulent dire par le mot littéraliste. Généralement, le terme littéraliste est employé par opposition aux termes : déformé, inexact, allégorique, métaphorique, figuré, symbolique etc. Alors que veulent-ils insinuer par cela? Pourquoi voudraient-ils que les musulmans comprennent le Qor'an et la Sounnah autrement que littéralement? Ne savent-ils pas que la compréhension des textes de la religion musulmane

¹ Rouhayli, S. (2016/1436). Ousou ahlis-sounnah hidaayah wa amaan. Dar al-miraath an-nabawi.

est régie par des règles et des principes claires, dont on retrouve les explications dans les livres de Ousoul Al-Fiqh, Ousoul At-Tafsir et de Al-Qawaa'id Al-Fiqhiyyah, que les savants maîtrisent parfaitement. Il existe d'autres exemples d'accusations qu'ils lancent contre les soi-disant « Salafistes littéralistes », par exemple : (C'est de cette branche si peu éclairée du salafisme qu'a surgi dans les années 1970 le terrorisme jihadiste, avec les Takfir, des sunnites qui se considèrent - eux aussi - comme les seuls vrais musulmans et cherchent à créer le premier État islamique « authentique ». En 1992, les Groupes islamiques armés (GIA) algériens viendront grossir les rangs de cette soldatesque fanatique, requinquée aujourd'hui par les groupes salafistes de prédication et de combat algériens et surtout Al-Qaeda.)¹ Voilà comment certaines personnes se permettent de propager, sans aucun scrupule, des mensonges éhontés. Les savants de la Salafiyyah sont ceux qui ont été les plus grandes causes dans la lutte contre ces groupes de Khawarijs et leurs Fatwas témoignent de cette grande lutte. Les Salafis sont les premiers à critiquer le Takfir sans preuve ni connaissance à la manière des Khawarijs, alors comment pourraient-ils faire le Takfir des Sunnites? Il n'existe pas un seul savant Salafi qui n'a pas condamné les groupes extrémistes comme le GIA, Al-Qa'idah, Da'ish et ses semblables. Ces groupes ont tous contredit les principes de la Salafiyyah alors comment pourraient-ils surgir de la Salafiyyah?

¹ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/religion/la-strategie-des-salafistes_489383.html

Ces chercheurs tentent parfois de montrer que les Salafis, sont trop méticuleux dans l'application de la Sounnah et se mettent à énumérer de longues séries de verdicts religieux et d'interdits¹ sur toutes sortes de questions de la vie quotidienne pour prouver leur « littéralisme ». Ils présentent la chose comme si les Salafis avaient eux-mêmes inventé ces pratiques religieuses à notre époque. Or, ce sont des préceptes qui existent dans les textes religieux depuis les origines de l'Islam et que les musulmans, de toute école de Fiqh confondue, mettent en pratique, pour obtenir la grâce d'Allah. Un autre exemple de mensonges par omission, est qu'ils mentionnent des savants de l'Islam qui sont des références pour les Salafis, comme l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, l'Imam Ahmad Ibn Taymiyyah, l'Imam Mohammad Ibn 'Abdul-Wahhaab et le Madh-hab Hanbali, qu'ils accusent d'être « littéralistes », comme si les autres Imams ne l'étaient pas, comme s'ils avaient inventé quelque chose de nouveau dans la religion ou comme s'ils auraient contredit les autres Imams de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah. Or, la vérité est que ce n'est pas du tout le cas, parce que premièrement, les Imams de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah sont tous d'accord entre eux sur tous les fondements des Salafs et pas seulement l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, l'Imam Ahmad Ibn Taymiyyah, l'Imam Mohammad Ibn 'Abdul-Wahhaab et deuxièmement, les Salafis respectent tous les grands savants de l'Islam et tous les grands Imams des trois premiers siècles, incluant les quatre Imams des célèbres Madhaahibs des gens de la Sounnah, ainsi que de nombreux grands savants des premiers siècles.

¹ http://www.lepoint.fr/societe/salafisme-ce-que-la-science-religieuse-interdit-18-09-2016-2069309_23.php

Ils sont tous pour eux des Imams de la Salafiyah et des références dans la religion. Parmi ceux-ci : *l'Imam Malîk Ibn Anas (94H)*, *Az-Zoubri (124H)*, *Yahya Ibnou Sa'id Al-Ansari (143H)*, *Al-Anzâ'i (157H)*, *Abdullah Ibnou-Moubaarak (181H)*, *Yahya Ibnou Sa'id Al-Qattaan (198H)*, *'Abdur-Rahman Ibn Mabdi (198H)*, *Mohammad Ibnou Idris Ash-Shaafi'i (204H)*, *Yahya Ibnou Yahya At-Tamimi (226H)*, *'Ali Ibnou 'Abdillab Ibn Ja'far Al-Madiini (224H)*, *Yahya Ibnou Ma'in (203H)*, *Abou Bakr Ibnou Abi Shaybah (235H)*, *Is-baaq Ibnou Ibraahim Ibnou Raahouyah (238H)*, *Mohammad Ibn Isma'il Al-Boukhari (256H)*, *Mousslim Ibnou-Hajjaaj Al-Qousbayri (261H)*, *Abou Zour'ab 'Oubaidillab Ibn 'Abdul-Karim Ar-Raa'zi (264H)*, *Abou Abou Haatim Mohammad Ibn Idris Ar-Raa'zi (275H)*, *Abou Daoud Ibnou Soulayman Ibnou-Ash-'ath As-Sijistaani (275H)*, *Mohammad Ibnou Yazîd Ibnou Maajah (275H)*, *Abou 'Issa Mohammad Ibnou 'Issa At-Tirmidhi (279H)*, *Outhman Ibnou Sa'id Ad-Daarimi (280H)*, *Abou 'Abdillab Mohammad Ibn Nasr Al-Marouzi (294H)*, *Abou 'Abdur-Rahman Ahmad Ibn Shou'ayb An-Nasaa-i (303H)*, *Abou Bakr Mohammad Ibn Ishaaq Ibnou Khouzaïmah (311H)*, *Mohammad Ibnou Jarir At-Tabari (310H)*, *At-Tabaawi (321H)*, *Ibn Abi Hatim (327H)*, *Al-Aajourri (360H)*, *Ibn Battah (387H)*, *Mohammad Ibn Ishaaq Ibnou Mindab (395H)*, *Ibnou Abi Zamanain (399H)*, *Abou 'Abdillab Al-Hakim (405H)*, *Al-Laalakaa-i (416H)*, *Ibn 'Abdil-Barr (463H)*, *Ibn Qoudaamah (620H)*, pour ne citer que ceux-là. Ce n'est là qu'une petite liste, car il y a dans l'histoire musulmane des milliers de grands Imams Salafis. Et nous comprenons déjà avec cette courte liste, que la Salafiyah est la voie de l'islam authentique. Car ces Imams Salafis sont ceux qui nous ont transmis la religion après les Sahabahs et les Tabi'ines. Et c'est ce qui nous permet de comprendre que la Salafiyah n'est pas une simple tendance suivie par quelques jeunes de banlieues qui redécouvrent l'islam à

notre époque, contrairement à ce que ces chercheurs veulent faire croire. Mais c'est une voie très ancienne qui est plus solide que les montagnes, car c'est l'Islam des Salafs.

Un autre point très important à comprendre au sujet de la Salafiyyah est qu'il ne suffit pas de se dire Salafi pour l'être réellement. Tout comme il n'est pas suffisant de se dire musulman pour l'être réellement. La Salafiyyah est basée sur des principes et des fondements sur lesquels tous les Imams de l'Islam ont établi un consensus. Par conséquent, il n'est pas possible pour quelqu'un de se dire Salafi tout en rejetant un des fondements de la Salafiyyah. Le Sheikh 'Abdullah Al-Boukhari explique dans son livre *Maa hiya as-salafiyyah (Qu'est-ce que la Salafiyyah?)* : (Ce n'est pas tous ceux qui disent être sur la Salafiyyah qui sont véridiques dans leur prétention. (Je dis cela), Ô mes amis, non pas pour restreindre (la Salafiyyah) ... Non! Par Allah... Mais cette prétention nécessite des preuves claires; comme la mise en pratique de ce que cette grande et noble appellation indique, ainsi que le fait de suivre la voie droite. Puisque nous lisons et nous entendons des gens qui souscrivent – de manière fausse et blasphématoire – à la Salafiyyah, alors qu'ils sont en opposition avec celle-ci, tant dans sa voie et sa méthodologie, que dans ses fondements et les principes qui en découlent¹. Et parmi les choses les plus étonnantes, il y a l'emploi, de la part de certains faussaires, de certains noms dans le but d'égarer et de salir l'image de cette noble appellation. Par exemple : La Salafiyyah Jihadiyyah, la Salafiyyah scientifique, la Salafiyyah pour la

¹ Par exemple Tariq Ramadan qui prétend parfois être salafiste réformiste, alors qu'il a contredit pratiquement tous les fondements de la Salafiyyah.

Da'wah et le combat... et ainsi de suite... suivant les desseins des gens de la passion et de Bid'ah pas à pas.)¹ (p.49-50)

Puis le Sheikh explique un peu plus en détail en citant un exemple très bénéfique sur ce sujet : (Vous savez probablement ce qui s'est produit dans la ville bénie (la ville de Makkah), qu'Allah l'honore, au début du quatorzième siècle de la Hijrah, lors de la rébellion d'un groupe de Khawarijs qui se permirent de porter atteinte à la sacralité de la Maison d'Allah (la mosquée de l'honorable Ka'bah) durant un nombre de jours et ce groupe de Khawarijs s'est nommé – de manière fausse et blasphématoire – « Salafis »! Parmi ce que notre Sheikh Mohammad Amaan Al-Jaami a écrit en cette occasion dans le magazine de l'Université Islamique² alors qu'il était son éditeur en chef. Il dit : (Le premier Adhaan après l'évènement fut l'annonce que la Fitnah était enfin terminée, incluant tout ce qu'elle avait apporté comme tristesse, tourment et douleur, qui a été remplacé par la réjouissance et le bonheur. La réjouissance vis-à-vis de la grâce d'Allah, c'est-à-dire la grâce d'avoir été capable de purifier la mosquée pure, de ce qui venait de s'y produire de la part des faibles d'esprit qui avaient suivi Jouhayman. Et il y a une chose très importante qu'il faut retenir. Et cette chose est la suivante : Ces jeunes idiots se sont certes appelés eux-mêmes « Salafis »! Comme est grave la parole qui sort de leur bouche, ce qu'ils disent n'est que mensonge. Le fait qu'ils se donnent à eux-mêmes cette appellation ne sort pas d'une des deux choses suivantes : 1-

¹ Al-Boukhari, A. (2012/1433). *Maa hiya as-salafiyyah (Qu'est-ce que la Salafiyyah?)*. Dar Al-Istiqamah.

² Le magazine de l'université Islamique de Madinah, no.45, 12/1400.

Soit ils ne connaissent pas la vraie compréhension de la Salafiyah et leur utilisation de ce terme est le résultat d'une ignorance qui pourrait être double. 2-Soit ils ont voulu la tromperie et l'égarement, et leur emploi de ce terme est donc le résultat d'une mauvaise intention pour changer l'image de ce nom bien-aimé qui signifie la première génération de cette Oummah et ceux qui les ont suivis. Que le noble lecteur sache que les adeptes de Jouhayman ne sont pas Salafis et ils ne possèdent pas l'aptitude pour faire la Da'wah. Ce ne sont que de « prétendus » Salafis, des gens qui veulent se faire passer pour des Salafis (Moutasallifoun), qui prétendent appeler à l'Islam, alors qu'ils sont loin de l'Islam, et encore plus de la Da'wah.)¹ Fin de la citation.

Le Sheikh 'Abdullah Adh-Dhoufairi dit à ce sujet : (Celui qui prétend suivre la Salafiyah, sa voie, son chemin, sa méthodologie, tandis qu'il contredit ce que suivaient les Salafs, alors sa prétention est renvoyée contre lui et la Salafiyah est aussi innocente de lui que le loup est innocent du sang de Youssouf. Et les prétentions demeurent des prétentions tant qu'on n'a pas établi de preuves claires à leur sujet. Et Allah a établi une preuve claire et une évidence véridique à l'appartenance à la voie de la vérité : qui est le fait de suivre la voie du messenger ﷺ et la voie des successeurs bien-guidés et des Salafs de cette Oummah, car Allah a dit :

(قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا

مِنَ الْمُشْرِكِينَ)

¹ Al-Boukhari, A. (2012/1433). *Maa hiya as-salafiyah* (Qu'est-ce que la Salafiyah?). Dar Al-Istiqamah.

(Dis: « Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des Moushrikines.) Youssouf : 108.

Et la Sounnah a clarifié l'aspect global de la voie, comme nous l'avons expliqué à partir des Hadiths et des narrations mentionnés dans ce livre. Notre Sheikh, le savant Salih Al-Fawzan, qu'Allah le préserve, dit : *(Toute personne qui prétend être sur la Salafyyah n'est pas nécessairement Salafî. Des gens ignorants ont prétendu être sur la Salafyyah alors qu'ils ne connaissaient pas le Manhaj des Salafs. Des gens destructeurs ont prétendu être sur la Salafyyah alors qu'ils suivent la voie des Khawarijs en répandant le sang et en semant le désordre sur terre. Des gens se réclamant de la science ont prétendu être sur la Salafyyah alors qu'ils n'avaient pas pris la science des savants. Ils l'ont plutôt prise dans les livres et à travers des lectures, en mémorisant des textes sans compréhension. Allah dit :*

(وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ)

(Les tout premiers [croyants] parmi les Mouhaajirines et les Ansars et ceux qui les ont suivis de la meilleure manière.) At-Tawbah : 100.

C'est-à-dire : à la perfection. Et cela ne peut être possible qu'avec la science et l'action selon leur méthodologie.)¹ (p.210-211)

Un autre savant explique également ce sujet : (Celui parmi les gens qui prétend qu'il est du nombre des gens de la Sounnah ou qu'il est Salafî, alors il faut voir : Si ses

¹ Dhoufairi, A. (2015/1436). Ta'rif al-khalaf bihaqiqati manhaj as-salaf. Dar al-miraath an-nabawi.

actions concordent avec sa parole alors il est du nombre des gens de la Sounnah et il fait partie de ceux qui suivent les Salafs, peu importe le lieu; Makkah, Al-Madinah, la péninsule arabe, le Koweït ou Bahreïn ou l'Égypte ou la Syrie ou l'Afrique. La considération est donnée au suivi de la méthodologie des gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah. Tandis que celui dont les actes contredisent les paroles, alors sa parole est rejetée. Et si la Salafiyyah est attribuée à une personne, alors nous regardons, et si la 'Aqidah de cette personne correspond à ce que suivait les Salafs, nous concluons alors que cette personne fait partie des gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah. Ce sera alors une vraie affiliation à la Salafiyyah. Cependant ce serait une grave erreur et un grand égarement que d'attribuer à la Salafiyyah le nom de cette personne. On n'attribue pas à la Salafiyyah le nom de quelqu'un, puisqu'elle n'est rien d'autre que la religion de l'Islam. Ceux qui donnent à la Salafiyyah des noms de personnes¹ ont pour but de faire fuir les gens de la

¹ Plusieurs égarés utilisent les noms de certains savants Salafis pour désigner la Salafiyyah dans le but de donner l'impression qu'il s'agit d'une secte créée par ces savants et non l'Islam authentique. Ils veulent par cela stigmatiser la Salafiyyah et faire fuir les gens qui ne possèdent que peu de science et de discernement. Ex. Avec le nom du savant **Sheikh Mohammad Ibn 'Abdul-Wahhaab**, ils ont inventé le terme « **Al-Wahhaabiyyah** ». Avec le nom du savant **Sheikh Mohammad Amaan Al-Jaami**, ils ont inventé le terme « **Al-Jaamiyyah** ». Avec le nom du savant **Sheikh Rabi' Ibn Haadi Al-Madkhali**, ils ont inventé le terme « **Al-Madkhaliyyah** ». Ces savants n'ont jamais appelé à rien d'autres qu'à suivre la voie des Salafs et ils sont tous sur la 'Aqidah de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah. Ils n'ont rien amené de nouveau dans la religion. Mais étant donné qu'ils ont réfuté diverses fausses croyances et pratiques hérétiques auxquelles souscrivent les adeptes des sectes Soufistes Ash'arites ou des sectes Shi-ites Rafidites ou des sectes Kharijites dont découlent plusieurs groupes contemporains, comme les Ikhwans, Les Sourouris, Al-Qa'idah et autres semblables, ils se sont faits de nombreux ennemis. C'est pourquoi la plupart de ceux qui utilisent ces surnoms pour désigner la Salafiyyah sont soit des Soufis Ash'aris, soit des Shi'iahs Rafidahs,

méthodologie de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah, la méthodologie des Salafs As-Salihs, qui contient tout le bien. Ou bien ils veulent par cela diviser le rang qui doit obligatoirement être réuni. Donc parmi les signes de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah, il y a qu'ils ne se réfèrent pas à eux-mêmes par le nom d'un individu quelconque, car ce sur quoi se tiennent Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah ne s'est jamais interrompu depuis qu'Allah a envoyé Mohammad ﷺ jusqu'à nos jours. Cela signifie que tout ce qui contredit Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah n'existait pas à un certain moment de l'histoire de l'Islam et doit nécessairement être une invention dans la religion, inconnue des musulmans dans une certaine époque de l'histoire des musulmans. Tandis que ce que suivent Ahous-Sounnah wal-Jamaa'ah se trouve de manière perpétuelle et incessante depuis la venue du prophète ﷺ jusqu'à nos jours.)¹ (p.10-11)

Il dit aussi : (Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah sont appelés « Salafis » mais il est important de noter une chose : c'est que nous devons considérer les réalités et pas les noms seulement. Le nom n'est pas une imposition obligatoire. Si

soit des Takfiris Jihadis sur la voie des Khawarijs, soit des Hizbis sur la voie des groupes islamistes politiques, soit des laïques qui sont ignorants des enseignements de la Sounnah et la Shari'ah. Puis les journalistes et les chercheurs occidentaux ont repris ces appellations pour créer plus de confusion, de division et de zizanie. Lorsqu'un musulman Salafi réfute l'adoration des morts et des tombes, et qu'il affirme les attributs d'Allah sans déformer leurs sens, et qu'ils condamnent les sectes et les Bid'ahs; il est qualifié de « Wahhaabi ». Lorsqu'un Salafi réfute le terrorisme et le Jihad détourné de son sens, et qu'il condamne les coups d'états, les révoltes et les manifestations contre les dirigeants et qu'il dénonce les groupes et les parties qui contredisent la croyance des Salafs et divisent les musulmans et qu'il met en garde contre les Moubtad'ahs et ceux qui s'allient aux Moubtad'ahs; il est qualifié de « Jaami » ou de « Madkhali »!

¹ Rouhayli, S. (2016/1436). Ousou ahlis-sounnah hidaayah wa amaan. Dar al-miraath an-nabawi.

certains musulmans dans une société quelconque sont touchés par des préjugés du fait qu'ils se nomment Salafis, alors ils ne sont pas obligés de se nommer par ce nom. Car l'important est de respecter les réalités et pas les noms uniquement. Un exemple de cela serait : nos frères qui sont maintenant en Europe et qui subissent des préjugés lorsqu'ils se disent Salafis, à cause des Takfiris qui ont sali¹ le nom des Salafis.)² (p.12)

Il dit également : (Il est très malheureux qu'on impute, à notre époque, aux gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah, ce dont ils sont innocents. On leur associe également des gens qui prétendent qu'ils sont de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah et peuvent même se dire Salafis, mais qui ne suivent pas la méthodologie des Salafs As-Salihs. Ils font donc du tort à la méthodologie des gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah et des Salafs As-Salihs, parce que les gens jugent ensuite la méthodologie des gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah et des Salafs As-Salihs en se basant sur eux du fait qu'ils se prétendent Salafis. Mais leurs actes ne respectent pas leurs paroles. Il existe aussi des groupes déviants qui prétendent appartenir aux gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah et qui prennent leurs fondements des gens de la Sounnah wal-Jamaa'ah, mais qui ne font que faire du mal aux

¹ Bien entendu, les Salafis qui ont la capacité de clarifier la réalité de la Salafiyah ont la responsabilité d'expliquer aux musulmans et aux Kouffars, que les terroristes Takfiris Jihadis ne sont pas de Salafis et que leurs actes de terreur et de destruction ne font que contredire les purs enseignements de la Shari'ah de l'Islam et du Jihad authentique en Islam. Nous ne devons pas abandonner cette noble appellation aux Khawarijs, plutôt nous avons le devoir de défendre l'honneur et l'intégrité de nos Salafs.

² Rouhayli, S. (2016/1436). Ousou ahlis-sounnah hidaayah wa amaan. Dar al-miraath an-nabawi.

musulmans en particulier et aux gens en général. Ce qui a fait fuir beaucoup de gens de la méthodologie des Salafs et de ce que suivaient les Sahabahs du messenger d'Allah ﷺ, parce qu'ils pensent que ce que font ces groupes est basé sur ce que les Sahabahs du messenger d'Allah ﷺ suivaient. Nous devons donc faire connaître les fondements du Manhaj des Salafs pour réfuter ceux qui attaquent Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah et qui prétendent qu'ils sont la cause des tribulations qui sont présentes sur terre actuellement. Et je jure par Allah! Je jure par Allah! Je jure par Allah! Que les gens de la Sounnah, ce sont ceux qui représentent une sécurité réelle et véridique contre le mal qui se produit, que ce soit dans les pays musulmans ou les pays non musulmans.)¹ (p.28-29)

Ce que ces savants mentionnent dévoile encore une autre des méthodes employées pour salir l'image de la Salafiyyah. Ils citent pour justifier leurs fausses théories des personnages déviants (connus ou non) et de groupes égarés qu'ils qualifient de salafistes alors qu'ils sont en réalité des opposants de la Salafiyyah ou des gens qui se réclament ouvertement des groupes des Khawaarijs et de Hizbiyyines. Dans la première annexe de son livre intitulé « biographies de quelques acteurs salafistes en occident » (p.213), S. Amghar énumère une série de personnes qu'il présente comme étant Salafis et dans laquelle il mentionne les individus suivants : Ali Tamimi, Bilal Philips, Mustapha Kastit, Anjem Choudary, Anwar Al-Awlaki, Pierre Vogel et

¹ Rouhayli, S. (2016/1436). Ousou ahlis-sounnah hidaayah wa amaan. Dar al-miraath an-nabawi.

un proche de Abu Hamza Al-Misri et de 'Omar Al-Bakri.¹ Ces individus ne sont pas des Salafis. Ils représentent un mélange de Hizbis, de Sourouris, de Takfiris, de Jihadis et d'Ikhwans. Un autre chercheur du nom de D. Commings², cite d'autres noms : Safar Al-Hawaali, Salman Al-'Awdah, 'A-id Al-Qarni, Mohammad Sourour, 'Abdur-Rahman 'Abdul-Khaliq, qui sont de la branche des Ikhwans de l'Arabie Saoudite (As-Sourouriyyah) et ne sont pas du tout des Salafis. Ce dernier va jusqu'à décrire comme étant à l'origine de certains « courants » Salafistes des gens comme : Hassan Al-Banna, Sayyid Qoutb, Aboul-A'laa Al-Mawdoudi, Jamaloud-Din Al-Afghani, Mohammad 'Abdoh. Puis d'autres citent des membres de la secte des Khawarijs comme étant des Salafis : 'Abdullah 'Azzam, Az-Zawaahiri, Abou Qataadah, Abou Mohammad Al-Maqdisi et des groupes comme les Ikhwaans, Al-Qa'idah, Jaysh An-Nousrah, Da'ish et Hizbout-Tahrir, le GIA, le FIS etc. Ou ils citent des gens comme Abou Ishaq Al-Houwayni, Mohammad Hassaan, Mohammad Houssain Ya'qoub, Nabil Al-'Awadi et d'autres comme exemple de « salafistes politiques », alors qu'ils ne sont pas du tout Salafis. Et ils citent également les fidèles de ces individus parmi les prêcheurs francophones qui attaquent sans cesse les Salafis, et les nomment Salafis eux aussi, comme : Nader Abou Anas, Rashid Abou Houdhaifah de Brest, et qui ne sont pas des Salafis. Parfois ce sont les journalistes, auteurs d'articles de magazines et de sites internet qui, à la suite d'attaques terroristes ou d'attentats, décrivent les auteurs de ces actes

¹ Amghar, S. (2011). *Le salafisme d'aujourd'hui: mouvements sectaires en Occident*. Michalon. Voir Annexe I.

² Rougier, B. (2015). *Qu'est-ce que le salafisme?* Presses Universitaires de France.

comme étant « Salafistes ». Cette méthode est plus que malhonnête et il n'y a pas de doute, que cela a pour but de salir l'image de la Salafiyah.

Cela dit, tous les groupes contemporains qui sont apparus dans les siècles derniers – que les journalistes et chercheurs qualifient de Salafistes « Jihadistes » ou « politiques » ou « révolutionnaires » ou « réformistes » – ne sont que des manifestations des croyances de différentes sectes d'égarement que les Salafs ont combattu à leur époque. Les frères musulmans (Al-Ikhwān Al-Mousslimoun), qui sont d'ailleurs à l'origine de tous les groupes Jihadistes extrémistes qui existent aujourd'hui, regroupent en leur sein, toutes les tendances et toutes les sectes imaginables, pour la simple raison que ce n'est pas un groupe religieux ayant un objectif religieux, mais c'est un parti principalement politique avec des objectifs principalement politiques. Il existe de nombreux livres de l'époque des Salafs qui traitent de la 'Aqidah des Salafs et qui clarifient leurs fondements et de nombreux savants contemporains ont enseigné ces livres pour clarifier ces fondements. Celui qui est sincère dans sa quête et sa recherche de la vérité sur la Salafiyah peut retourner à leurs écrits et consulter leurs réfutations des sectes d'égarement. Hélas, la plupart de ces chercheurs ne se réfèrent que très rarement aux ouvrages des savants Salafis, et préfèrent poser des questions à des gens qui n'ont pas de savoir.

Les plus importants fondements mentionnés par les Salafs sont les questions liées à la croyance. Au fur et à mesure que de nouvelles croyances hérétiques ont fait leur apparition parmi les musulmans, les Salafs réfutaient ces Bid'ahs et les détruisaient par les preuves du Qor'an et de la

Sounnah. C'est ainsi qu'ils ont réfuté les sectes des Khawarijs, des Rafidahs, des Qadariyyahs, des Jahmiyyahs, des Mourji-ahs, des Mou'tazilahs, des Asha'irahs, des Soufiyyahs etc. Chacune de ces sectes d'égarement a contredit un ou plusieurs des fondements de la croyance des Salafs et ont inventé des Bid'ahs dans la religion. Certains ont donc dévié dans la foi en Allah et ses noms et ses attributs, d'autres ont dévié par rapport à la définition de la foi, d'autre au sujet de la prédestination, d'autres au sujet du Takfir en déclarant mécréant le musulman qui commet un péché capital, d'autres ont dévié par rapport aux questions politiques et ont rejeté l'écoute et l'obéissance du dirigeant musulman qui commet des péchés¹, d'autres ont dévié vis-à-vis du respect que méritent les Sahabahs, et du statut de la famille du prophète, d'autres ont dévié au sujet de l'adoration et des pratiques religieuses. Sur chacun de ces points (et d'autres non mentionnés ici) les Imams des Salafs ont été tous d'accord, siècle après siècle, génération après génération, pour défendre la position des Salafs et réfuter les innovations des gens de Bid'ah et de passion. Ils ont été très strictes dans l'avertissement et la mise en garde vis-à-vis des gens qui appellent à la Bid'ah, et à des croyances et des idées qui opposent le Qor'an et la Sounnah. Les savants parmi les Salafs ont écrit des livres pour réfuter ces gens de Bid'ah et pour clarifier leur égarement. Voici quelques exemples de ces livres :

As-Sounnah: par l'Imam Mohammad Al-Waaqidi (208).

Al-Imaan : par l'Imam Abi 'Oubaid Al-Qasim Ibn Salam (224).

Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah : par le Sheikh de l'Imam Al-Boukbari, l'Imam Nou'aim Ibn Hammaad Al-Khouz'aa'i. (229).

¹ Les preuves à ce sujet seront citées au chapitre 3 In sha Allah.

- As-Sijfaat war-Radd 'alal-Jahmiyyah* : par un autre Sheikh de l'Imam Al-Boukbari : l'Imam 'Abdoullah Ibn Mobammad Al-Jou'fi (229).
- As-Sounnah* : par l'Imam Ibn Abi Shaibah (235).
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah* : par l'Imam 'Abdoul-'Aziz Al-Kinaani (240).
- Al-Haidah fir-Radd 'alal-Jahmiyyah* : Par Al-Kinaani aussi.
- Ar-Radd 'alaz-Zanaadiqah wal-Jahmiyyah* : par l'Imam Ahmad Ibn Hanbal (241)
- As-Sounnah ou Ousoul-As-Sounnah* : par Ahmad Ibn Hanbal aussi.
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah*: par L'Imam Mobammad Ibn Aslam At-Tousi (242).
- Al-Istiqaamah fir-Radd 'ala Ahlil-Bida'*: par L'Imam Khoushish Ibn Asram An-Nasaa'I (253).
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah*: par l'Imam Al-Boukbari (256).
- As-Sounnah war-Radd 'alal-Jahmiyyah*: par l'Imam Al-Atthram (261), compagnon de l'Imam Ahmad.
- As-Sounnah ou 'Aqidatou Ahmad Ibn Hanbal*: Par l'Imam Al-Mouzaani (264), compagnon de l'Imam Ash-Shaafi'i.
- As-Sounnah*: par L'Imam Hanbal Ibn Isbaaq (273).
- As-Sounnah*: par l'Imam Abou Daoud As-Sajistaani (275)
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah*: par L'Imam 'Outhmaan Ibn Sa'iid Ad-Daarimi (276).
- Al-Ikhtilaaf fil-Lafih war-Radd 'alal-Jahmiyyah*: par l'Imam Ibn Qoutaybah (276).
- As-Sounnah*: par l'Imam Harb Ibn Isma'il Al-Karmaani (280).
- As-Sounnah*: par l'Imam Ibn Abi 'Aasim (287).
- As-Sounnah*: par l'Imam Abdoullah Ibn Ahmad Ibn Hambal (290).
- As-Sounnah*: par l'Imam Mobammad Ibn Nasr Al-Marwazi (294)
- As-Sounnah*: par L'Imam Hakam Ibn Ma'bad Al-Khouzaa'I (295).
- At-Tawhid*: par l'Imam Ibn Khousaymah (311).
- As-Sounnah*: aussi par Ibn Khousaymah.
- As-Sounnah* : par l'Imam Abou Bakr Al-Khallaal (311).
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah* : par l'Imam 'Abdour-Rahmaan ibn Abi Haatim (327).
- As-Sounnah* : aussi par Ibn Abi Haatim.
- Sharbous-Sounnah*: par l'Imam Al-Barbabaari (329).

- Al-Asma'ou was-Sifaat: par l'Imam Abou Bakr Ahmad Ibn Isbaaq As-Sibghi (342).*
- Ar-Radd 'ala man qaal Al-Qor'an Makhlouq: par l'Imam Ahmad Ibn Soulaïman An-Najjaad (348).*
- Sounnah: par l'Imam Abi Ahmad Al-'Assaal (349).*
- Ar-Radd 'alal-Moukbaalifine minal-Qadariyyah wal-Jahmiyyah war-Rafidab: par l'Imam Moubaarib Ibn Mobammad Al-Moubaaribi (359).*
- As-Sounnah: par l'Imam Abil-Qaasim At-Tabaraani (360).*
- As-Sounnah: par l'Imam Abi Ahmad Al-Qassaab (360).*
- Asb-Shari'ab: par l'Imam Abou Bakr Mobammad Ibnoul-Housain Al-Aajourri (360).*
- As-Sounnah: par l'Imam Aboush-Sheikh Al-Asbabaani (369).*
- As-Sounnah: par l'Imam Ibn Abi Zayd Al-Qayrawaani (386).*
- Al-Ibaanab 'an Shari'atil-Firqatin-Naajiyah wa monjaanabatil-Firqatil-Madbmoumah: Par l'Imam Ibn Battah Al-'Akbari (387).*
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah: par l'Imam Mobammad Ibn Isbaaq Ibn Mindab (395)*
- As-Sounnah: aussi par Ibn Mindab.*
- Sharbous-Sounnah : Par l'Imam Ibn Abi Zamanain (399).*
- Sharb Onsoul l'tiqaad Ahlis-Sounnati wal-Jamaa'ah : par l'Imam Aboul-Qaasim Hibatonullah Ibnoul-Housain Al-Laalakaa'i (412).*
- As-Sounnah: par l'Imam Abou 'Omar At-Talamanki (429).*
- As-Sounnah: par l'Imam Abou Nou'aim Al-Asbabaani (430).*
- As-Sounnah: par l'Imam Abi Dharr Al-Harawi (430).*
- Al-Ibaanab: aussi par Al-Harawi.*
- As-Sounnah: par l'Imam Abou Mobammad Al-Khallal (439).*
- Ar-Radd 'ala man Ankara-Al-Harfa was-Saount: par l'Imam Abou Nasr As-Sajzi (444).*
- Al-Ibaanab: aussi par As-Sajzi.*
- As-Sounnah wa'tiqaad as-salaf: par l'Imam Abou 'Outhmaan As-Saabouni (449).*
- Al-Asma'ou was-Sifaat: par l'Imam Al-Bayhaqi (458).*
- Ar-Radd 'alal-Jahmiyyah: par l'Imam Aboul-Qaasim Ibn Mindab (470).*
- As-Sounnah wa Dhammoul-Kalaam : par l'Imam Abou Isma'il Al-Ansaari (481).*

Al-Intisaar li Abl Al-Hadith: par l'Imam Ibnoul-Moudhaffar As-Sam'aani (489).

Al-Houjjah fi bayaan Al-Mahajjah: Par l'Imam Aboul-Qaasim Al-Asbahaani (535).

Ces livres ne sont que quelques exemples des efforts que les Salafs ont fait pour défendre la pureté de la croyance Islamique du Tawhid, ainsi que la pureté du Manhaj des Salafs Salihis. Ces livres furent tous écrits pour réfuter les gens de Bid'ah et confirmer les fondements de la 'Aqidah et Manhaj des Salafs. Ces savants étaient connus comme étant des Imams de Ahlous-Sounnah wal-Jama'ah.

Le Sheikh Sulayman Abal-Khail dit dans son livre au sujet de la Salafiyah¹ : (Certains ignorants appartenant à des groupes de Hizbiyyah et à des mouvements terroristes à notre époque, nient l'affiliation à cette appellation chez les anciens de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah et pensent qu'elle est nouvelle. La vérité est que la Salafiyah est un titre légiféré qui a des racines profondes et c'est un synonyme des termes; « Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah », « Ahloul-Athar », « Ahloul-Hadith », « Al-Firqatoun-Najiyah », « At-Taa-ifatoul Mansourah ». Les Salafs As-Salihis sont ceux à qui se réfère la Salafiyah. Ce sont les héritiers du prophète ﷺ, parmi les Mouhajirines, les Ansars et ceux qui les ont suivis de la meilleure façon, ainsi que les Imams de la religion et de la guidance. Et le Salafi est celui qui a été satisfait de cet héritage et qui l'a suivi fidèlement et s'est accroché au Qor'an et à la Sounnah selon la compréhension des savants de la Oummah, parmi les Sahabahs et ceux qui

¹ Abal-Khayl, S. (2015/1436). As-Salafiyah haqiqatouha wa ousoulouha wa mawqifouha minat-takfir. Dar Al-'Asimah.

sont venus après eux d'entre les Imams. Voilà le Salafi. La Salafiyah est le fait de s'affilier aux Salafs et on retrouve dans les Hadiths du prophète ﷺ la preuve de cette appellation. Parmi ceux-ci : la parole du prophète ﷺ à sa fille Fatimah :

(فَاتِمَةُ نِعَمَ السَّلَفِ أَنَا لَكَ)

« Je suis certes le meilleur Salaf (prédécesseur) pour toi. »¹

Le mot « Salaf » n'est pas une description nouvelle ou une appellation innovée ou une Bid'ah, car elle était utilisée par les Imams des Salafs. L'Imam Al-Boukhari dit (dans le Sahih) : « Chapitre : Monter l'animal difficile et l'étalon. Rashid Ibn Sa'd² dit : Les **Salafs** aimaient monter les étalons, car ils sont plus rapides et plus courageux. » Al-Hafidh Ibn Hajar dit en expliquant le mot « Salaf » dans la parole de l'Imam Al-Boukhari : (Salaf : C'est-à-dire les Sahabahs et ceux qui sont venus après eux.)³ L'Imam Al-Boukhari dit aussi : « Chapitre : les **Salafs** ne faisaient pas de réserves de nourriture, de viande ou autre dans leurs maisons et dans leurs voyages. »⁴ L'Imam Al-Boukhari dit aussi : (Al-Zouhri a dit au sujet des ossements d'animaux morts, comme les éléphants et autres : (J'ai rencontré des gens parmi les 'Oulamas des **Salafs** qui se peignaient et se huilaient (barbe et cheveux) avec et ils n'y voyaient aucun problème.)⁵ L'Imam Mouslim a rapporté par la voie de Mohammad Ibn 'Abdillah qui a dit : J'ai entendu 'Ali Ibn

¹ Rapporté par l'Imam Mouslim (#2450).

² Rashid Ibn Sa'd fait partie des Tabi'ines, les élèves des Sahabahs.

³ Fathoul-Bari: (6/66).

⁴ Fathoul-Bari: (5/206).

⁵ Fathoul-Bari: (1/232).

Shaqiq qui a dit : j'ai entendu l'Imam 'Abdullah Ibnoul-Moubarak qui disait devant tout le monde : (Laissez tomber les Hadiths de 'Amr Ibn Thaabit, car certes il insultait les **Salafs**.)¹ L'Imam Al-Awzaa'i disait : (Tiens-toi avec endurance sur la Sounnah et arrête-toi où les gens (les Sahabahs) se sont arrêtés et dis ce qu'ils ont dit, et abstiens-toi de ce dont ils se sont abstenus et emprunte la voie de tes **Salafs** Salihs, car certes ce qui leur a suffi t'est suffisant.)² Le consensus a été mentionné concernant la validité de l'affiliation aux Salafs. Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah a dit dans sa Fatwa : (Il n'y a pas de blâme pour celui qui montre son appartenance à la voie des **Salafs** et qui s'affilie à ceux-ci et se dit « Salafi ». Il est plutôt obligatoire d'accepter cela de sa part, selon le consensus, car la voie des Salafs ne peut être que vérité. Donc, si celui-ci est en accord avec leur voie intérieurement et extérieurement, il est alors du nombre des croyants qui sont sur la vérité intérieurement et extérieurement. Tandis que s'il est en accord avec leur voie extérieurement et non intérieurement, il est alors du nombre des hypocrites. On acceptera de lui ce qu'il montre (de bien) extérieurement, mais on s'en remettra à Allah pour ce qui est de son intérieur, car nous n'avons pas été ordonnés de sonder les cœurs des hommes, ni d'ouvrir leur ventre.)³ Sheikhoul-Islam Ibn Taymiyyah a dit également : (Un des signes des gens de la Bid'ah : le délaissement de l'affiliation au suivi des Salafs Salihs.)⁴ (70-72)

¹ L'introduction du Sahih de l'Imam Mouslim.

² Rapporté dans le livre Ash-Shari'ah de l'Imam Al-Aajourri.

³ Majmou' Al-Fataawa : (1/149).

⁴ Majmou' Al-Fataawa : (4/155).

Le Sheikh Abal-Khail dit aussi: (Les Salafis sont ceux qui adhèrent à ce qu'adhéraient les pieux prédécesseurs des trois premières générations et qui adoptent leur méthodologie et suivent leur traces – qu'ils soient des savants de Fiqh, de Hadith, de Tafsir ou autre – jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et de ce qui s'y trouve. En ce qui concerne le terme « Salafiyyah », il a un sens qui est près de celui que nous avons mentionné à propos du terme « Salaf ». C'est-à-dire que ce qui est désigné par ce terme est : la voie que suivaient les Sahabahs, les Taabi'ines et ceux qui les ont suivis de la meilleure façon et qui consiste à s'accrocher au Livre et à la Sounnah, de placer ces deux choses devant toutes autres, de mettre ces deux sources en pratique selon leur compréhension. Dans ce sens, la Salafiyyah est une méthodologie qui restera jusqu'au jour de la résurrection. Elle est donc valide comme affiliation, tant que ses conditions et ses principes sont respectés. [...] Il est donc correct d'affirmer que toute personne qui est venue après l'époque des Salafs Salihis, mais qui suit leur méthodologie dans la croyance et la pratique est un Salafi.) (P.33)

Il dit également : (Est en dehors des Salafs toute personne ayant été accusée de Bid'ah ou ayant été célèbre pour un surnom non agréé parmi ceux des sectes qui contredisent la Sounnah et la voie des Sahabahs et ce qu'ils suivaient. Comme les sectes suivantes : les Rafidahs, les Khawaarijs, les Qadariyyahs, les Mourji-ahs, les Jabriyyahs, les Mou'tazilahs, les Moushabbihahs ou les Moujassimahs. Ces sectes ne suivent donc pas ce que suivait le prophète ﷺ et ses compagnons. Elles les contredisent et contredisent ceux que nous prenons comme modèles dans la religion, parmi les Fouqahaas et les savants de Ahlous-Sounnah wal-Jamaa'ah.) (P.41)

Il explique également les points suivants (qui sont résumés ici) : (Quelques fondements et caractéristiques de la Da'wah Salafiyah. Les gens qui suivent le Manhaj Salafi se distinguent par le fait qu'ils agissent à partir de règles profondément enracinées et fermes et des fondements très précis :

1-Prendre le sens apparent des textes et c'est-à-dire ce qui vient à l'esprit de toute personne ayant une saine compréhension et qui connaît la langue du discours.

2-Repousser l'apparente opposition entre les textes, que ce soit les textes du Qor'an entre eux ou les textes de la Sounnah entre eux ou les textes du Qor'an et de la Sounnah. Il n'y a de conflit entre les textes que dans les yeux de l'observateur. Allah dit :

(أَفَلَا يَتَذَكَّرُونَ الْقُرْآنَ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِنْدِ غَيْرِ اللَّهِ لَوَجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا)

(Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!) An-Nissa : 82.

3-Agir selon les versets sans équivoque (Al-Mouhkamaat), qui ne peuvent avoir qu'un seul sens, tout en croyant aux versets équivoques (Al-Moutashaabihaat) et en les renvoyant aux versets sans équivoque (Al-Mouhkamaat). Allah dit :

(هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِنْدِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ)

(C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque (Al-Mouhkamaat), qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses (Al-Moutashaabihaat). Les gens, donc, qui ont au cœur une inclinaison vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: «Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!» Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.)
Aalou 'Imraan : 7.

4-Interpréter le Qor'an selon le Qor'an et la Sounnah, puis selon ce qui est rapporté des Sahabahs, puis selon la connaissance de la langue arabe de l'époque.

5-Ne pas interpréter la religion en se basant uniquement sur son opinion ou sa raison.

6-Se baser sur le Qor'an et la Sounnah authentique comme référence.

7-Ne pas entrer dans les débats théologiques et philosophiques et se limiter au Qor'an et à la Sounnah et ce qui en découle pour comprendre la 'Aqidah.

8-Utiliser les Hadiths (Ahaad) rapportés par un petit nombre de rapporteurs dans la 'Aqidah est un des grands principes de la méthodologie des Salafs par lequel ils se sont distingués des gens de la passion et de Bid'ah.

9-Réunir tous les textes rapportés sur un sujet spécifique et ne pas se limiter à prendre une partie en laissant le reste.

10-Rester juste et honnête même avec les opposants de la vérité.

11-Ne suivre personne aveuglément en dehors du message d'Allah. Toute parole peut être prise ou rejetée en dehors de la sienne, peu importe de qui il s'agit.

12-Le juste milieu entre l'exagération et le laxisme et ce dans tous les sujets. Dans les noms et les attributs ils sont entre les Moushabbihahs et les Mou'attilahs. Dans les actions d'Allah entre les Qadariyyahs et les Jabriyyahs. Dans la menace et la promesse divine entre les Khawaarijs, les Mou'tazilahs et les Mourj-iahs, ainsi que beaucoup d'autres exemples.

13-La bonne explication claire et limpide que ce soit dans les livres écrits pour les savants ou pour le commun des musulmans.

14-La fermeté sur leur méthodologie à cause de leur conviction que c'est la vérité.

15 Leurs accords sur les fondements. C'est-à-dire le Qor'an, la Sounnah, l'Ijmaa' (le consensus) et le Qiyaas (le jugement par déduction analogique selon les principes Islamiques).

16-La réfutation des gens de Bid'ah à toutes les époques.

17-Leur amour de la Sounnah du messenger ﷺ et de ceux qui s'y attachent, en commençant par les Sahabahs.

18-L'approbation et l'acceptation qu'ils ont chez les gens.

19-Leurs efforts pour élever les jeunes sur la Sounnah.

20-Leur effort pour préserver l'unité des musulmans et le rejet de tout ce qui cause de la division.

21-Leur encouragement à obéir aux dirigeants musulmans dans tout ce qui n'est pas une désobéissance à Allah et son messager et à faire des invocations pour eux et ne pas se rebeller contre eux.) (P.45-67)

Pour conclure cette explication, il est évident qu'il reste encore beaucoup de choses à clarifier au sujet de la Salafiyah. Néanmoins, ce que nous avons expliqué ici est suffisant pour aider celui qui veut comprendre la réalité sur ce sujet à y voir plus clair. Allah est celui qui donne le succès.

6- Les musulmans « non-pratiquants »

Il existe un grave phénomène dans le monde musulman d'aujourd'hui et c'est celui des gens qui prétendent être musulmans « non-pratiquants¹ ». Quiconque possède un minimum de connaissance de l'Islam et de ce que le mot lui-même signifie (c'est à dire : « soumission »), constate immédiatement la contradiction évidente. Ces gens semblent croire qu'il suffit pour être musulman, de le déclarer avec la bouche et cela, même si on n'applique rien des obligations de l'Islam. Cette prétention est aussi absurde que de dire qu'on peut être médecin simplement en le déclarant avec la bouche, sans même étudier, ni pratiquer

¹ Ce terme n'existe pas dans l'Islam, c'est une Bid'ah que certaines sectes comme les Mourj'ahs, les Ash'arites, les soufis et les Jahmiyyahs ont hérités des juifs et des chrétiens et des philosophes grecs.

quoi que ce soit de la médecine. Les preuves de la fausseté de cette prétention sont innombrables dans le Qor'an et dans les Hadiths authentiques, et en voici quelques-unes :

- Iblis, le diable lui-même, sait qu'Allah existe et il croit au paradis et à l'enfer ainsi qu'au Jugement Dernier, mais Allah l'a déclaré mécréant et l'a maudit pour l'éternité pour avoir refusé de se prosterner une seule fois.
- Le Pharaon aussi savait que Mousa était vraiment un messager d'Allah et qu'Allah est le seul vrai Dieu. Allah dit :

(و جحدوا بها واستيقنتها أنفسهم ظلماً و علواً)

(Ils nièrent injustement et par orgueil, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude.)[An-Naml : 14 : 27]

Malgré cela Allah l'a déclaré mécréant et a dit qu'il était dans le Feu.

- Les Chrétiens et les Juifs aussi croient en Allah et ils savent que le prophète Mohammed ﷺ est un vrai prophète, Allah dit :

(الذين آتيناهم الكتاب يعرفونه كما يعرفون أبناءهم)

(Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants)
[Al-Baqarah : 2 :146]

Malgré cela Allah les a déclarés mécréants et les a maudits.

- Les idolâtres de La Mecque croyaient qu'Allah est le Créateur, Allah les cite en disant :

(وَلئن سألْتهم من خلقتهم ليقولنَّ الله)

(Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement «Allah».) [Az-Zoukhrouf : 43 :87]

Malgré cela Allah les a déclarés mécréants et idolâtres et leur a promis l'enfer.

- Abou Taalib l'oncle du prophète ﷺ, savait que son neveu (le prophète) était vraiment un prophète, il défendait même le prophète ﷺ contre les arabes idolâtres de La Mecque, qui voulaient le tuer. Malgré cela le prophète a dit qu'il sera en enfer.

- les Mounafiqoues qui vivaient au temps du prophète ﷺ prétendaient croire en Allah et au prophète ﷺ eux aussi et ils priaient et combattaient avec les musulmans dans le Jihad, et ils faisaient beaucoup de bonnes actions, malgré cela, Allah les a démentis en disant :

(إذا جاءك المنافقون قالوا نشهد إنك لرسول الله. والله يعلم إنك

لرسوله والله يشهد إن المنافقين لكاذبون)

(Quand les Mounafiqoues viennent à toi, ils disent : «Nous attestons que tu es certes le messager d'Allah». Allah sait que tu es vraiment Son messager et Allah atteste que les Mounafiqoues sont assurément des menteurs.) [Al- Mounafiqoun : 63 :12]

Et Allah a révélé qu'ils seront dans les abîmes les plus profonds de l'enfer :

(إن المنافقين في الدرك الأسفل من النار)

(Les Mounafiqoues seront certes, au plus bas fond du Feu (de l'enfer).) [An-Nisa : 4 :145]

La raison pour laquelle Allah les a démentis dans leurs prétentions d'être croyants est qu'ils ont tous refusé d'obéir aux ordres d'Allah et de se soumettre aux ordres de Son prophète, Allah dit :

(وما أرسلنا من رسول إلا ليطاع بإذن الله)

(Nous n'avons envoyé de messager que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allah.) [An-Nisa :4 :64]

Et Allah dit aussi dans un autre verset :

(وأطيعوا الله ورسوله إن كنتم مؤمنين)

(Et obéissez à Allah et à Son messager si vous êtes croyants) [Al-Anfal : 8 :1]

Quelqu'un ne peut pas être un musulman sans se soumettre entièrement à Allah et sans pratiquer Sa religion, car c'est une condition pour être musulman. Il est donc impossible de prétendre être musulman tout en ne pratiquant aucune des obligations de l'Islam et le fait d'avoir un nom musulman ou d'avoir le titre «musulman» d'inscrit sur notre acte de naissance, ne veut rien dire si on ne reconnaît pas qu'on doit se soumettre à Allah et à Son messager dans tous les aspects de notre vie.

7-La foi (al-Iman) dans le cœur...ou dans la bouche?!

Beaucoup d'hommes et de femmes ont bu le poison de l'occident se sont égarés du droit chemin et ont suivi les Juifs et les Chrétiens en disant: «On ne pratique pas l'Islam, mais la foi est dans le cœur!». Le prophète ﷺ a prédit ce phénomène en disant :

(لتتبعن سنن من كان قبلكم شبرا بشبر وذراعا بذراع حتى لو دخلوا جحر ضب تبعتموهم.) قلنا يا رسول الله : اليه ————— وودو
النصارى؟ قال: (فمن؟).

«Vous suivrez les voies des gens qui sont venus avant vous, pas à pas, à un tel point que s'ils rentreraient dans le trou d'un lézard, vous y entreriez vous aussi!!!»

Les compagnons dirent :«Parles-tu des juifs et des chrétiens, Ô messager d'Allah?» Il dit :«**Qui d'autre?»²**».

Ces gens n'ont pas compris la signification réelle de la foi dans l'Islam. Il est vrai que la base de la foi est dans le cœur (c'est à dire la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses prophètes, en Ses livres, au Jour Dernier et en la

¹ Cela ne signifie pas que tous les musulmans vont suivre les juifs et les chrétiens, car, le prophète ﷺ a dit dans un autre Hadith authentique rapporté par al-Boukhari, qu'il y aura toujours un groupe de sa Oummah sur la vérité, victorieux. Ceux qui s'y opposent et ceux qui l'abandonnent ne lui nuiront pas. Et ils demeureront comme cela jusqu'à ce que l'Heure du Jugement arrive.

² Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

prédestinée, ainsi que l'amour et la crainte d'Allah et toutes les autres actions du cœur), comme le prophète ﷺ l'a dit :

(التقوى هاهنا) و يشير إلى صدره ثلاث مرات.

« La piété (taqwa) est ici (il le dit trois fois en pointant son cœur) »¹.

Toutefois, le cœur peut contenir la foi (al-Imaan), comme il peut contenir la mécréance (Al-Koufr) et l'Hypocrisie (An-Nifaq), car ces deux dernières ont également leurs bases dans le cœur. Comment peut-on savoir si quelqu'un est vraiment croyant ? La réponse à cette question est venue du prophète lui-même lorsqu'il dit :

(ألا وإن في الجسد مضغة إذا صلحت صلح الجسد كله ، وإذا

فسدت فسد الجسد كله ، ألا وهي القلب)

« Il y a dans le corps un morceau, s'il est bon, le reste du corps sera bon et s'il est mauvais, le corps tout entier sera mauvais, c'est le cœur. »²

Et il explique dans un autre Hadith que la foi est constituée de plusieurs branches et que les actions font partie de la foi :

(الإيمان بضع و سبعون شعبة أفضلها لا إله إلا الله ، و

أدناها إمطة الأذى عن الطريق ، و الحياء من الإيمان)

«La foi a soixante-dix et quelques branches. La plus haute est le témoignage de «LA ILAHA

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Boukhari, Mouslim et autres.

ILLALLAH» et la plus basse consiste à enlever la nuisance de la route. Et la pudeur (al-Haya') fait partie de la foi»¹.

Celui qui prétend avoir la foi dans le cœur doit traduire cette foi en action, sinon il prouve qu'il n'a rien d'autre dans le cœur que l'arrogance et l'hypocrisie². Allah dit :

(قالت الأعراب آمنا ، قل لا تؤمنوا ولكن قولوا أسلمنا و لما

يدخل الإيمان في قلوبكم و إن تطيعوا الله و رسوله لا يلتكم من أعمالكم شيئا

إن الله غفور رحيم)

(Les Bédouins ont dit: «Nous avons la foi».

Dis : « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous sommes simplement soumis, car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs. Et si vous obéissez à Allah et à son messager, Il ne vous fera rien perdre de vos œuvres ». Allah est Pardonneur et Miséricordieux.)

[Al-Houjouraat : 49 : 14]

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Les Salafs Saalih (les prédécesseurs pieux : les compagnons, leurs élèves, et tous ceux qui les ont suivis dans leurs croyances et dans leurs actions parmi les savants.) sont tous d'accord pour dire que la foi est composée de la parole et des actions (la parole du cœur (la croyance) et de la langue (la déclaration de foi), et les actions du cœur (les sentiments, comme l'amour, la crainte etc.) et du corps (les actes d'adorations, comme la Salaat etc.)) et qu'elle augmente avec l'obéissance et diminue avec les péchés. Tandis que les Mourj'ah et les Ash'arites n'incluent pas les actions dans la définition de Al-Imaan, et ils croient que quelqu'un peut être musulman même s'il ne pratique rien de l'Islam. Cela est contraire à l'Islam. Pour plus de détails consultez le livre, « Kitab al-Imaan » par Sheikh al-Islam Ibn Taimiyyah.

Et le fait de connaître l'Islam n'implique pas qu'on est nécessairement musulman, **car savoir que l'Islam est la vérité est une chose et y croire en est une autre**. La connaissance sans la foi est inutile et la foi sans les actions n'est que mensonge. Si un musulman dit qu'il connaît le christianisme, cela ne fait pas de lui un chrétien, car il n'y croit pas et ne le pratique pas. C'est uniquement lorsque l'on applique notre savoir, que notre savoir devient de la foi. Un autre point, est qu'il est impossible que quelqu'un ait la ferme volonté de faire une chose (la prière par exemple¹), avec la pleine capacité de l'accomplir et qu'ensuite cette personne ne fasse rien des actes de la foi. Le prophète ﷺ a dit :

(العهد الذي بيننا وبينهم الصلاة، فمن تركها فقد كفر)

«Le pacte qui est entre nous et eux c'est la Salaat, alors celui qui l'abandonne a mécré (Kafara)»²

Certains disent également : «Lorsque Allah va vouloir, je vais prier ou je vais porter le Hijaab...». Toutefois ils ignorent qu'ils sont entraînés de suivre la voie des idolâtres en disant cela. Allah dit à propos des idolâtres :

¹ Le désaccord des savants au sujet de la mécréance de celui qui abandonne la prière par paresse ou négligence, sans nier son obligation est bien connu des 'Oulamas. Il y a la majorité des 'Oulamas qui disent que celui qui ne prie pas, mais qui reconnaît l'obligation de la prière n'est pas Kafir. Tandis que l'une des positions de l'Imam Ahmad est que celui qui abandonne la prière est mécréant, même s'il reconnaît son obligation. Il n'est donc pas permis d'utiliser cette question pour accuser les uns et les autres de Mourji'ahs ou de Khawaarijs. Puisque les savants ont divergé entre eux à ce sujet, non pas par passion, mais avec des preuves.

² Hadith authentique rapporté par Tirmidhi, An-Nasaa'ii, Ibn Maajah, Ahmad et Haakim.

(وقالوا لو شاء الرحمن ما عبدناهم، ما لهم بذلك من علم إن هم

إلا يخرسون)

(Et ils dirent : «Si le Tout Miséricordieux avait voulu, nous ne les aurions pas adorés» Ils n'en ont aucune connaissance; ils ne font que se livrer à des conjectures.) [Az-Zoukhrouf : 43 :20]

Les idolâtres ont tenté de prendre la prédestinée (Al-Qadar) pour se défendre de leur Shirk, et pour justifier leurs désobéissances. Toutefois Allah a détruit leur argument en disant qu'ils n'ont pas de connaissance à ce sujet. Qui leur a dit qu'Allah ne voulait pas qu'ils prient ou qu'ils Lui obéissent? Bien au contraire! Allah a envoyé des messagers, pour dire aux gens ce qu'Il veut et ce qu'Il ne veut pas. Et Il a ordonné à tous de L'adorer et de se soumettre à Lui et de ne pas adorer autre que Lui. Si quelqu'un est puni par la suite pour ses péchés, il ne peut blâmer que lui-même.

Point important:

Le sujet de la foi est un sujet très délicat et beaucoup de gens ont dévié sur ce sujet, car ils n'ont pas suivi la méthodologie (al-Manhaj) des Salafs Saalih. Nous avons parlé dans ce qui précède, des musulmans qui sont tombés dans un extrême dans la foi, ceux qui disent que la foi est seulement dans le coeur et que peu importe les péchés d'une personne, elle est toujours croyante avec une foi complète. Ces gens sont ceux qui prennent la religion pour un jeu. Même si quelqu'un fait un acte de Koufr ou de Shirk, ces gens considèrent qu'il (ou elle) reste toujours

musulman(e), parce qu'il (ou elle) a dit «**LA ILAHA ILLALLAH**» (qui signifie «**Nul ne mérite d'être adoré sauf Allah**»).

Mais il existe d'autres groupes qui ont dévié dans la question de la foi, et qui sont tombés dans l'autre extrême, ce sont les Khawaarijs et les Mou'tazilahs. Les Khawaarijs considèrent que quiconque fait un grand péché (par exemple, boire de l'alcool, tuer, voler, l'adultère etc.) est un mécréant qui a quitté l'Islam et ils considèrent son sang et ses biens licites et ils croient qu'il sera en enfer pour toujours. Ils considèrent également les pays musulmans comme étant *Daar Harb* (c'est à dire, en guerre contre les musulmans), c'est pourquoi ils se permettent de tuer tous les musulmans qui travaillent directement ou indirectement avec l'État, de voler ce qui appartient aux musulmans et de violer les femmes qu'ils prennent, considérant cela comme des butins (*Ghaaniimah* ou *Fay'*) de guerre. A travers l'histoire Islamique, ils n'ont fait que répandre le désordre, tuer les musulmans et faire couler le sang des innocents. On les reconnaît par un signe, **ils tuent les musulmans et laissent les idolâtres**. Les Khawaarijs sont divisés en plusieurs groupes, mais les groupes les plus importants sont; Al-Azaariqah, An-Najdaat, As-Safriyyah, Al-Ibaadiyyah (qu'on retrouve encore en Algérie (les Mozabites), en Tunisie, en Libye et à 'Oman etc.).

Même au temps du prophète ﷺ, un homme qui était présent lors de la distribution du butin après la conquête de Makkah dit au prophète ﷺ : «Ô messager d'Allah, sois juste !» Le messager d'Allah lui dit : **«Qui sera juste si je ne suis pas juste? Certes, de cet homme, (vous verrez) sortir des gens, votre prière sera méprisable à côté de leur prière. Et votre jeûne sera méprisable à côté de leur jeûne. Ils liront le Qor'an sans qu'il ne dépasse**

*leurs gorges. Ils sortiront de L'Islam comme une flèche qui sort de sa cible après l'avoir traverser*¹. Les Khawaarijs ont déclaré beaucoup de Sahabahs mécréants, et ils en ont tués un grand nombre comme ils ont tué 'Outhmaan Ibn 'Affan et 'Ali Ibn Abi Taalib. Ils égorgaient les Sahaabahs et ouvraient les ventres de leurs femmes enceintes, croyant qu'en faisant cela, ils se rapprochaient d'Allah! Ils sont donc le premier groupe à s'être séparé du corps des musulmans. Le prophète ﷺ a expliqué qu'il y aura toujours des groupes de ces gens qui sortiront à différentes époques jusqu'à ce que les derniers sortent avec le Dajjaal (l'Antéchrist). Le prophète ﷺ a dit :

(سيخرج في آخر الزمان قوم أحداث الأسنان، سفهاء الأحلام ، يقولون من خير قول البرية ، يقرأون القرآن لا يجاوز حناجرهم ، يمرقون من الدين مروق السهم من الرمية ، فإذا لقيتموهم فاقتلوهم ، فإن في قتلهم أجرا لمن قتلهم عند الله يوم القيامة) و في رواية (هم شر الخلق والخليقة) و في رواية (هم كلاب أهل النار)

«On verra sortir dans les derniers temps, des jeunes faibles d'esprit. Ils disent (ce qui semble être) les meilleures paroles du monde², ils lisent le Qor'an sans qu'il ne dépasse leurs gorges. Ils sortent de la religion comme une flèche quitte son arc. Si vous les rencontrez, tuez-les! Car il y a une récompense auprès d'Allah pour ceux qui les tuent au jour du Jugement.»³

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim

² Comme par exemple : (لاحكم إلا لله) C'est à dire : le jugement n'appartient qu'à Allah ou des paroles de ce genre, qui sont des paroles vraies, mais dites dans un mauvais contexte.

³ Hadith authentique rapporté par Mouslim

Et dans une version : *«Ils sont les pires des créatures»*¹ et dans une autre version : *«Ils sont les chiens des gens de l'Enfer»*².

La base de leur égarement est d'avoir cru qu'ils pouvaient comprendre le Qor'an et la Sounnah mieux que les Sahaabahs. Ils ont lu le verset du Qor'an qui dit :

(ومن لم يحكم بما أنزل الله فأولئك هم الكافرون)

(Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants (Al-Kaafiroun))

[Al-Maa'idah : 5 :44]

Au lieu de retourner aux compagnons du prophète ﷺ pour comprendre le verset, ils ont voulu suivre leur propre interprétation. En se basant sur ce verset, ils déclarent les dirigeants et les peuples musulmans mécréants et rendent leur sang et leurs biens licites. Le grand compagnon Ibn 'Abbaas³ a dit à propos de ce verset :

إنه ليس بالكفر الذي يذهبون إليه ، إنه ليس كفراً ينقل عن الملة
، كفر دون كفر. أ

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim

² Hadith authentique authentifié dans Dhilaal al-jannah fi takhriij ahaadiith as-sounnah no.904

³ 'Abdullah Ibn 'Abbaas. Célèbre Sahaabi, neveu du prophète. Né trois ans avant le Hijrah. Mort en l'an (67/687). Il est l'Imaam du Tafsiir. Il eut beaucoup d'élèves parmi les Taabi'iins. Le prophète ﷺ a fait un Dou'a' (invocation) en sa faveur, disant: «Ô Allah! Donne lui la compréhension de la religion et apprend-lui l'interprétation (at-Ta'wiil)». C'est pourquoi on l'appelle «Tourjoumaan al-Qour'an» (L'interpréteur du Qor'aan).

(Ce Koufr (cette mécréance) ne signifie pas le Koufr que ceux-là (les Khawaarijs qui avaient pris les armes contre 'Ali Ibn Abi Taalib) ont compris (dans ce verset), ce n'est pas un Koufr qui fait sortir de la religion, c'est un degré plus bas que le Koufr qui fait sortir de l'Islam (Koufr douna Koufr).¹

Et Ibn 'Abbas dit aussi :

أمن جحد ما أنزل الله فقد كفر ، و من أقر به و لم يحكم فهو ظالم

(فاسق.)

(Celui qui renie ce qu'Allah a fait descendre il a mécru (Kafara), mais celui qui croit en ce qu'Allah a fait descendre et qui ne juge pas (d'après la révélation), c'est un injuste (Dhaalim) et un désobéissant (Faasiq.)

D'après cette explication, les savants ont divisé le Koufr (la mécréance) en deux catégories, tout comme le Nifaaq (l'hypocrisie) et le Shirk (l'idolâtrie):

- Le Koufr par l'action ou mineur (*Al-Koufr Al-'Amali ou Koufr Asghar*), qui ne fait pas sortir de l'Islam.
- Le Koufr du cœur ou dans la croyance ou majeur (*Al-Koufr Al-Qalbi ou Al-'I'tiqadi ou Akbar*), qui fait sortir de l'Islam.

¹ Rapporté par l'Imaam Ibn Jariir At-Tabari et c'est une chaîne authentique. Voir la note du Sheikh, le grand savant de notre temps, Mohammad Naasiroud-Diin Al-Albaani dans *Silsilah al-Ahaadith as-Sahihah*, no.2552. Le Sheikh a rapporté toutes les versions de cet Athar (parole de Sahaabi) et il a expliqué que ce sont toutes des Athaars authentiques, contrairement à ce que prétendent les Khawaarijs d'aujourd'hui, qui tentent en vain de dire qu'elles ne sont pas authentiques.

Tous les savants de Ahl As-Sounnah wal-Jamaa'ah; comme Ibn 'Abbaas, l'Imaam Ahmad, Al-Boukhari, At-Tabari, Al-Qourtoubi, Ibn Taymiyyah, Ibnoul-Qayyim, Ibn Kathiir, et beaucoup d'autres, ont tous expliqué ce verset de cette façon. Ils ont expliqué que celui qui juge par autre que ce qu'Allah a révélé a commis un acte considéré Koufr douna Koufr (*Al-Koufr Al-'Amali*), **il n'est pas mécréant tant qu'il croit que ce qu'il a fait est un péché et que la Shari'ah est obligatoire et supérieure aux lois fait par les hommes**. Par contre, celui qui juge par autre que la Shari'ah, et **1** – qui croit que cela est permis ou **2** – qui croit que la loi qui est contraire à la Shari'ah est égale **3** – ou supérieure à la Loi d'Allah, **4** – ou que la Shari'ah est incompatible avec la modernité et inapplicable au 20ième siècle, les savants sont tous d'accord pour dire que celui-là est un mécréant qui a quitté la foi Islamique (*Al-Koufr Al-I'tiqaadi Al-Akbar*).

Certains savants, comme le Sheikh Rabi' Ibn Hadi Al-Madkhali, ont clarifié les erreurs et les égarements de plusieurs écrivains contemporains qui ont propagé la voie des Khawaarijs. Parmi les écrivains en question, on compte Sayyid Qoutb, qui a propagé le Takfir dans son livre, *Fi Dhilaal Al-Qor'an*, ainsi que dans d'autres de ses livres. Sayyid n'a pas fait cette distinction entre le *Koufr 'Amali* et le *Koufr al-I'tiqaadi* et a déclaré mécréants tous ceux qui jugent par autres que ce qu'Allah a révélé. Ils déclarent toutes les sociétés musulmanes comme étant mécréantes et commettent des actes de terrorisme au nom de l'Islam et du Jihad. Lorsque les savants de Ahlus-Sunnah leur disent que ce qu'ils font est contraire à la Shari'ah, ils les accusent d'être des agents des gouvernements, ou disent qu'ils ne comprennent pas la réalité du monde, ou qu'ils sont des Mourji'ahs etc. Ils élèvent donc Sayyid Qoutb au rang des grands savants (alors qu'il n'a jamais été un savant et n'a

étudié avec aucun savant) et ils laissent de côté les savants de l'Islam et les rabaisse. Voilà le clair égarement !

En ce qui concerne les Mou'tazilahs, ils croient que ceux qui commettent des péchés graves ne sont ni croyants, ni mécréants. Selon eux, ils sont dans une catégorie entre les deux dans cette vie. Mais en ce qui concerne l'au-delà, ils s'entendent avec les Khawaarijs pour dire qu'ils seront dans l'enfer pour l'éternité. Leur secte est basée sur cinq principes fondamentaux :

- **At-Tawhid** : qui consiste, selon eux, à retirer à Allah tous Ses attributs. Ils disent que le Qor'an n'est pas la parole créée d'Allah. Ils nient qu'Allah parle, aime, déteste et qu'Il s'est élevé (*Istawa*) au-dessus de Son Trône d'une manière qui Lui convient et tous les autres attributs.
- **Al-'Adl** (la justice) : qui consiste à nier Al-Qadar (la prédestinée).
- **Al-Wa'iid** (La menace) : qui consiste à dire que tous ceux qui font de graves péchés sont dans l'enfer pour l'éternité.
- **Al-Manzilah bainal-manzilatain** (le niveau entre les deux) : qui consiste à dire que ceux qui font un péché grave sont ni des croyants, ni des mécréants, comme nous l'avons expliqué.
- **Al-Amr bil-Ma'rouf wan-nahi 'anil-Mouunkar** (ordonner le bien et interdire le mal) : qui consiste selon eux, à prendre les armes contre les dirigeants s'ils font de l'injustice ou des péchés comme les Khawaarijs. Contrairement aux gens de la Sounnah, qui interdisent de prendre les armes contre les dirigeants injustes

et ordonnent la patience pour éviter la Fitnah et de faire couler le sang des musulmans. Cela se retrouve aujourd'hui chez les socialistes, les laïques, les démocrates, les anarchistes et les gens qui ont suivi ces tendances parmi les musulmans.

Et de nos jours, il y a un courant moderniste parmi les musulmans (et surtout les universitaires) en occident et dans les pays Musulmans, qui tente de faire revivre les idées des Mou'tazilahs et qui donne à la raison une place plus grande qu'elle ne le mérite. Nous en reparlerons plus tard In Sha-Allah.

§-Les Mounafiqoues... qui sont-ils?

Un autre grand problème des musulmans d'aujourd'hui, est qu'ils ne lisent pas le Qor'an. Et lorsqu'ils le lisent, ils ne comprennent pas ce qui est dedans! Et cela, même lorsque leur langue maternelle est l'arabe! Le Qor'an va au-delà du temps, car c'est la parole d'Allah et elle n'est pas limitée par le temps et l'espace. Connaître les caractéristiques des Mounafiqoues est donc très important, car les Mounafiqoues¹ sont plus dangereux pour l'Islam et

¹ Pour plusieurs musulmans ignorants, un Mounafiq est celui qui prie à la mosquée, garde la barbe..., ou porte le Hijab (s'il s'agit d'une femme), mais qui commet des péchés en privé. Toutefois, leur compréhension de l'hypocrisie dans l'Islam est incorrecte. Car tout le monde commet des péchés, et personne n'est parfait parmi les croyants. La différence entre le bon croyant et le Mounafiq est que, lorsque le croyant commet un péché, il est conscient que ce qu'il fait est interdit, et il se repent et implore le pardon d'Allah. Tandis que le Mounafiq n'a aucun remord de faire ce qu'Allah et Son messager ont interdit, et il s'en moque ou tente de le déclarer Halaal. Car les Mounafiqoues sont ceux qui ne croient pas en Allah, en sa révélation et ses messagers, mais qui se disent musulman par intérêt, ou pour se moquer des croyants ou pour une raison autre que la vérité.

les musulmans que les mécréants déclarés. Ils ont des noms musulmans, et ils parlent la langue arabe, ils prient pour se montrer et font le Hajj pour tromper les musulmans, mais ils n'ont pas la moindre foi. C'est pourquoi Allah nous met en garde contre eux en disant :

(هم العدو فاحذرهم قاتلهم الله أنا يؤفكون)

(L'ennemi c'est eux. Prends-y garde. Qu'Allah les maudisse! Comme les voilà détournés (du droit chemin)) [Al-Mounafiqoun : 63 :4]

Allah n'a pas révélé le nom de chaque Mounafiq. Par contre, Il a décrit leurs caractéristiques d'une manière claire et explicite, pour que nous puissions distinguer, à toutes les époques, entre les vrais croyants et ceux qui mentent. Et si on écoute les paroles de ceux qui attaquent le voile et qui se prétendent musulmans, nous pouvons remarquer qu'ils possèdent plusieurs attributs des Mounafiqoues. En voici quelques-uns :

Allah les a décrit comme étant les **frères des mécréants** des gens du Livre :

(ألم ترى إلى الذين نافقوا يقولون لإخوانهم الذين كفروا من أهل

الكتاب)

(N'as-tu pas vu les Mounafiqoues disant à leurs frères qui ont mécru parmi les gens du Livre (les Juifs et les Chrétiens)...) [Al-Moujaadalah : 58 :14]

Il les a décrits comme étant ceux qui prennent pour alliés les mécréants au lieu des croyants :

(وبشر المنافقين بأنّ لهم عذاباً أليماً. الذين يتخذون الكافرين أولياء

من دون المؤمنين، أيبْتَغون عندهم العزّة فإنّ العزّة لله جميعاً)

(Annonce aux Mounafiqounes qu'il y a pour eux un châtimeut douloureux; ceux qui prennent pour alliés des mécréants au lieu des croyants, est-ce la puissance qu'ils recherchent auprès d'eux? (En vérité) la puissance appartient entièrement à Allah) [An-Nisa' :

4 : 138-139]

Allah dit aussi :

(إنّ المنافقين يخادعون الله وهو خادعهم وإذا قاموا إلى الصلاة

قاموا كسالى يراءون الناس ولا يذكرون الله إلا قليلاً. مذبذبين بين ذلك لا

إلى هؤلاء ولا إلى هؤلاء ومن يضلل الله فلن تجد له سبيلاً)

(Les Mounafiqounes cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la prière ils se lèvent avec paresse et ostentation envers les gens (dans le but qu'on les voit), à peine invoquent-ils Allah. Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants) n'appartenant ni aux uns ni aux autres. Or quiconque Allah égare, jamais tu ne trouveras de chemin pour lui)

[An-Nisa' : 4 : 142-143]

Et aussi :

(المنافقون والمنافقات بعضهم من بعض يأمرون بالمنكر وينهون

عن المعروف ويقبضون أيديهم. نسوا الله فَنَسِيَهُمْ إِنَّ الْمُنَافِقِينَ هُمُ الْفَاسِقُونَ)

(Les Mounafiqounes hommes et femmes, appartiennent les uns aux autres. Ils ordonnent le mal et interdisent le bien et ils replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité les Mounafiqounes sont les pervers)[At-Tawbah : 9 : 67]

Allah dit aussi :

(ويقولون آمنا بالله وبالرسول وأطعنا ثم يتولى فريق منهم من بعد

ذلك وما أولئك بالمؤمنين. وإذا دعوا إلى الله ورسوله ليحكم

بينهم إذا فريق منهم معرضون وإن يكن لهم الحق يأتوا إليه مذعنين. أفي

قلوبهم مرض أم ارتابوا أم يخافون أن يحيف الله عليهم ورسوله. بل أولئك

هم الظالمون)

(Et ils disent : «Nous croyons en Allah et au messager et nous obéissons». Puis après cela, une partie d'entre eux fait volte-face. Ce ne sont point ceux-là les croyants. Et quand on les appelle vers Allah et Son messager pour que Celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à lui soumis. Y a-t-il une maladie dans leurs cœurs ? Ou doutent-ils ? Ou craignent-ils qu'Allah les opprime ainsi que Son messager ? Non ! Mais ce sont eux les injustes.) [An-Nour : 24 : 47-50]

Il est clair que les gens qui ont accepté des principes de démocratie, de sécularisme, de laïcité, de communisme

ou qui ont adopté des fondements nationalistes et racistes sont des Mounafiqouins et des apostats. Ils attaquent le voile et la loi Divine parce qu'elle ne plaît pas à leurs passions. Le Sheikh Salih al-Fawzaan a écrit dans son livre «Kitab at-Tawhid», (à la page 54-55) !

«L'appartenance à une idéologie athée (C'est à dire qui est contraire aux bases de l'Islam) telle que le communisme, le capitalisme ou autre idéologie de mécréance (Koufr), est une apostasie de la religion de l'Islam. Si celui qui appartient à une de ces idéologies prétend être musulman, cela représente une forme d'hypocrisie majeure¹, car les Mounafiqouines prétendent appartenir à l'Islam extérieurement alors qu'ils sont avec les mécréants à l'intérieur, comme Allah dit à leur sujet :

(وَإِذَا لَقُوا الَّذِينَ آمَنُوا قَالُوا آمَنَّا وَإِذَا خَلَوْا إِلَىٰ شَيَاطِينِهِمْ قَالُوا إِنَّا

مَعَكُمْ إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِئُونَ)

(Quand ils sont avec ceux qui ont cru ils disent : «Nous croyons»; mais quand ils se trouvent seuls avec leurs diables ils disent : «Nous sommes avec vous ; en effet nous ne faisons que nous moquer (d'eux)»)[Al-Baqarah : 2 : 14]

Et Il dit :

¹ L'hypocrisie (an-Nifaaq), la mécréance (al-Koufr) et l'idolâtrie (ash-Shirk) se divisent en deux degrés : mineur et majeur.

1-Mineur représente ce qui ne fait pas quitter l'Islam.

2-Majeur représente ce qui fait quitter l'Islam.

Pour plus de détail voir le livre du sheikh Al-Fawzaan en question.

(الذين يتربصون بكم فإن كان لكم فتح من الله قالوا ألم نكن معكم وإن كان للكافرين نصيب قالوا ألم نستحوذ عليكم و نمنعكم من المؤمنين)

(Ils restent dans l'attente à votre égard; si une victoire vous vient de la part d'Allah, ils disent : «N'étions-nous pas avec vous?»; et s'il en revient un avantage aux mécréants, ils leurs disent : «Est-ce que nous n'avons pas mis la main sur vous pour vous soustraire aux croyants?») [An-Nisa' : 4 : 141]

Chacun de ces Mounafiqounes trompeurs a deux visages; un visage avec les croyants et un visage avec ses confrères athées.) Le Sheikh explique ensuite les raisons qui font que ces idéologies sont contraires à l'Islam, puis il dit ensuite : (Et l'appartenance aux partis d'ignorance (jaahiliyyah) et aux partis nationalistes racistes est une autre forme de mécréance et d'apostasie de l'Islam, car l'Islam rejette toute forme de partisanisme et de slogans d'ignorances, Allah dit :

(يا أيها الناس إنا خلقناكم من ذكر و أنثى و جعلناكم شعوباً و قبائل لتعارفوا إن أكرمكم عند الله أتقاكم)

(Ô Hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre connaissiez. Le plus noble auprès d'Allah est le plus pieux.) [Al-Houjouraat : 49 : 13]

Et le prophète ﷺ a dit :

(ليس منّا من دعى إلى عصبية، و ليس منّا من قاتل على عصبية ، و ليس منّا من غضب لعصبية)

«Il n'est pas des nôtres celui qui appelle au nationalisme (Asabiyyah) et il n'est pas des nôtres celui qui combat au nom du nationalisme et il n'est pas des nôtres celui qui se fâche pour le nationalisme.»².

Et il dit dans un autre hadith :

(إن الله قد أذهب عنكم عبّية الجاهلية و فخرها، إنما هو مؤمن تقي أو فاجر شقي ، الناس بنو آدم و آدم من تراب ، و لا فضل لعربي على عجمي إلا بالتقوى)

«Allah a enlevé en vous le tribalisme et la fierté pour les pères, il n'y a plus que le croyant pieux ou le pervers malheureux, les gens sont tous fils d'Adam et Adam est créé de terre, un arabe n'a aucune supériorité sur un non arabe, sauf par la piété.»³.

L'Imam Ibn Kathir a dit : (Malik a dit : «Le Mounafiq du temps du prophète ﷺ correspond aujourd'hui à l'hérétique (al-Zindiiq)»⁴).

C'est pourquoi il faut également prendre garde aux gens de Bid'ah, car c'est souvent par la Bid'ah que beaucoup de Mounafiqounes entrent dans l'Islam. Les ennemis de l'Islam savent que les gens de Ahlous-Sounnah sont fermes sur les principes du Qor'an et de la Sounnah, alors ils tentent d'entrer par la porte des Shi'ahs ou des Soufiyyahs

¹ Al-'Asabiyyah représente toute forme d'association ou de regroupement qui unit les individus sur une autre base que sur l'Islam, comme la race, la langue, la tribu, le groupe, l'organisation, le parti, la nation, la culture, la couleur etc.

² Hadith authentique rapporté par Mouslim.

³ Hadith authentique rapporté par At-Tirmidhi et autres.

⁴ Tafsir Ibn Kathir (1/52)

pour se permettre toutes sortes de déviations et d'égarements ! C'est pourquoi il faut prendre garde aux gens de Bid'ah et aux groupes Islamiques qui défendent les gens de Bid'ah en général.

9- Qui sont les vrais croyants ?

Nous savons maintenant que le terme «intégriste», ainsi que les autres termes qui sont utilisés par les médias et les laïcs, sont des termes innovés dans le but de tromper les gens. Il est donc important de savoir ce qu'est un croyant d'après le Qor'an et la Sounnah, **car la foi n'est pas une chose qui peut être définie par la raison, mais uniquement par la révélation divine.** Voici donc quelques versets qui expliquent les caractéristiques des vrais croyants :

(إنما المؤمنون الذين إذا ذكر الله وجلت قلوبهم وإذا تليت عليهم آياته زادتهم إيماناً وعلى ربهم يتوكلون الذين يقيمون الصلاة و مما رزقناهم ينفقون ، أولئك هم المؤمنون حَقاً)

(Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la Salat et qui dépensent (dans le sentier d'Allah) de ce que Nous leur avons attribué. Ceux-là sont, en toute vérité les croyants)[Al-Anfaal : 8 : 2 - 4]

(إنما المؤمنون الذين آمنوا بالله و رسوله ثم لم يرتابوا وجاهدوا بأموالهم و أنفسهم في سبيل الله أولئك هم الصادقون)

(Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui font le Jihad avec leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah. Ceux-là sont les véridiques) [Al-Houjouraat : 49 :15]

(والمؤمنون و المؤمنات بعضهم أولياء بعض يأمرون بالمعروف و

ينهون عن المنكر و يقيمون الصلاة و يؤتون الزكاة و يطيعون الله و رسوله)

(Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le bien, interdisent le mal, accomplissent la Salat, acquittent la zakat et obéissent à Allah et à Son messager) [At-Tawbah : 9 :71]

(إن الله اشترى من المؤمنين أنفسهم وأموالهم بأن لهم الجنة.

يقاتلون في سبيل الله فيقتلون ويقتلون. وعداً عليه حقاً في التوراة والإنجيل

والقرآن. ومن أوفى بعهده من الله. فاستبشروا ببيعكم الذي بايعتم به. وذلك

هو الفوز العظيم)

(Certes Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : Ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'évangile et le Qor'an. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès.) [At-Tawbah : 9 : 111]

(وما كان لمؤمن ولا مؤمنة إذا قضى الله ورسوله أمراً أن يكون لهم

الخيرة من أمرهم. ومن يعص الله ورسوله فقد ضلّ ضلالاً بعيداً)

(Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leurs façons d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger s'est égaré certes, d'un égarement évident)
[Al-Ahzaab : 33 : 36]

(إنما كان قول المؤمنين إذا دعوا إلى الله ورسوله ليحكم بينهم أن

يقولوا سمعنا وأطعنا . وأولئك هم المفلحون)

(La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messenger, pour que celui-ci juge parmi eux est : «Nous avons entendu et nous avons obéi».)[An-Nour : 24 : 51]

(فلا وربك لا يؤمنون حتى يحكموك في ما شجر بينهم ثم لا يجدوا

في أنفسهم حرجاً من ما قضيت ويسلموا تسلياً)

(Non...! Par ton Seigneur, ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne t'auront pas pris comme juge entre eux dans leurs disputes, et qu'ensuite ils n'aient trouvé aucune angoisse en eux-mêmes pour ce que tu auras décrété, et qu'ils s'y soumettent en pleine soumission.)[An-Nisa' : 4 : 65]

(يا أيها الذين آمنوا من يرتد منكم عن دينه فسوف يأتي الله بقوم

يحبهم ويحبونه أذلة على المؤمنين أعزة على الكافرين يجاهدون في سبيل الله ولا

يخافون لومة لائم)

(Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion...Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui font le

Jihad dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur) [Al-Maa-idah : 5 : 54]

(محمد رسول الله. والذين معه أشداء على الكفار رحماء بينهم. تراهم ركعاً سجداً يبتغون فضلاً من الله ورضواناً. سيأهمهم في وجوههم من أثر السجود. ذلك مثلهم في التوراة ومثلهم في الإنجيل كزرع أخرج شطئه فأزره فاستغلظ فاستوى على سوقه يعجب الزراع ليغيظ بهم الكفار. وعد الله الذين آمنوا منهم مغفرة وأجرًا عظيمًا)

(Mohammad est le messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Torah. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. (Allah) par eux(les croyants) remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense)[Mohammad : 48 : 29]

Le prophète ﷺ a dit :

(المؤمن القوي خير وأحب إلى الله من المؤمن الضعيف)

«Le croyant fort est pour Allah, meilleur et plus aimé que le croyant faible»¹.

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

Ce ne sont là que quelques-unes des caractéristiques des croyants et il en existe beaucoup d'autres. Les gens ne sont pas égaux dans la foi et la foi dans une même personne n'est pas stable, elle augmente et diminue selon sa connaissance et ses actions. Plus une personne connaît Allah, Ses noms, Ses attributs, Ses actions et Sa religion et plus elle obéit et se soumet à Ses commandements et s'éloigne de ce qu'Il a interdit, plus sa foi augmente. De même que plus une personne est ignorante et plus elle néglige ses devoirs envers Allah et plus elle fait de péchés, plus sa foi diminue. De plus, Ahl As-Sounnah ne fait pas sortir le musulman de la foi, même s'il fait des péchés graves (comme tuer voler, faire l'adultère, boire de l'alcool etc.). Contrairement au Khawaarijs et au Mou'tazilah. On le considère croyant avec une foi faible. Si quelqu'un réalise que certaines de ces caractéristiques ne sont pas présentes en lui, il doit faire son possible pour les appliquer, même s'il risque de se faire traiter d'«intégriste».

Chapitre 2

Le Hijab

1-La pudeur (al-Haya') fait partie de la foi

La pudeur est un des mots qui a disparu du vocabulaire des gens d'aujourd'hui. Elle est vue par certains mécréants comme un défaut, par d'autres comme une maladie. Mais du point de vue Islamique, la pudeur et la timidité¹ font partie des plus importantes qualités d'un homme et d'une femme musulmans.

عن ابن عمر رضي الله عنهما ، أن رسول الله صل الله عليه
و سلم ، مر على رجل من الأنصار و هو يعظ أخاه في الحياء ، فقال
رسول الله صلى الله عليه و سلم : (دعه فإن الحياء كله خير)

¹ Il s'agit ici de la timidité qui nous empêche de faire ce qui est Haram et non pas la timidité de prendre une position et de défendre la religion en dénonçant ce qui s'y oppose ou en interdisant le mal et en ordonnant le bien, car dans ce cas ce n'est pas la timidité que l'Islam glorifie mais c'est plutôt de la lâcheté.

Ibn 'Omar a rapporté que le messenger d'Allah ﷺ est passé près d'un homme des Ansaars qui exhortait son frère au sujet de la pudeur. Le prophète ﷺ lui dit : *«Laisse-le, car tout de la pudeur est bon»*.¹

عمران بن حصين ، رضي الله عنهما قال : قال رسول الله صلى الله

عليه وسلم : (الحياء لا يأتي إلا بخير) وفي رواية لمسلم : (الحياء كله خير)

'Oumraan Ibn Housain a dit : le messenger d'Allah ﷺ a dit : *«La pudeur n'amène que du bien»*.² Et dans une autre version de Mouslim : *«Tout de la pudeur est bon»*.

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : كان رسول الله صلى الله

عليه وسلم أشد حياء من العذراء في خدرها ، فإذا رأى شيئا يكرهه عرفناه

في وجهه .

Abou Sa'iid al-Khoudri a dit : Le messenger d'Allah ﷺ était plus timide qu'une vierge dans sa chambre lors de sa nuit de noce, et lorsqu'il voyait une chose qu'il détestait, nous le savions par l'expression de son visage.³

عن عطاء بن أبي رباح قال : قال لي ابن عباس رضي الله عنه : ألا

أريك امرأة من أهل الجنة؟ فقلت : بلى ، قال هذه المرأة السوداء أتت النبي

صلى الله عليه وسلم فقالت : إني أصرع ، وإني أتكشف ، فادع الله تعالى لي .

قال : (إن شئت صبرت و لك الجنة ، وإن شئت دعوت الله تعالى أن

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

³ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

يعافيك) فقالت : أصبر ، فقالت إني أتكشف فادع الله أن لا أتكشف ، فدعا لها .

'Ataa' Ibn Abi Rabaah a dit : Ibn 'Abbaas m'a dit : Veux-tu que je te montre une femme du Paradis? Je dis : Bien sûr. Il dit : Cette femme noire est venue chez le prophète ﷺ et lui dit : J'ai parfois des crises d'épilepsie et je me découvre, alors invoque Allah pour moi. Il lui dit : **«Si tu veux, tu peux endurer ce mal et tu auras le paradis et si tu veux j'invoquerai Allah pour toi et il te guérira.»** Elle dit : Je patienterai. Puis elle dit : Mais je me découvre, invoque Allah pour que je ne me découvre pas. Et il invoqua Allah pour elle.¹

Cela n'est qu'un seul exemple de la pudeur des femmes croyantes. Allah a décrit la démarche timide d'une femme en disant :

(فجاءته إحداهما تمشي على استحياء قالت إن أبي يدعوك ...)

(Puis l'une des deux femmes vint à lui (à Moussa), d'une démarche timide, et lui dit : « Mon père t'appelle... ») [Al-Qasas : 28 :25]

'Omar Ibnoul-Khattaab a dit à propos de ce verset : (Elle est venue (à Moussa) en marchant avec timidité, en mettant la manche de son vêtement sur son visage, elle ne faisait pas comme les femmes sans honte et sans gêne qui rentrent et sortent constamment de chez elle.)²

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Tafsiir al-Qor'an al-'Adhiim (3/396), avec une chaîne authentique selon Ibn Abi Haatim.

عن أبي مسعود عقبة بن عمرو الأنصاري البدرى رضي الله عنه
قال : (إن مما أدرك الناس من كلام النبوة الأولى : إذا لم تستح فاصنع ما
شئت).

Abou Mas'oud 'Uqbah Ibn 'Amr al-Ansaari al-Badri
a dit : Le messenger d'Allah a dit : **«Parmi les paroles des
premiers prophètes qui ont atteint les gens : (Si tu n'as
pas de gêne, fait ce que tu veux.)»**¹

Les savants ont défini la pudeur comme étant un
caractère qui pousse à laisser ce qui est laid et à ne pas avoir
de négligence envers le droit de celui qui a un droit sur
nous. Et les savants ont divisé la pudeur en deux catégories :

1-La gêne que le serviteur ressent à l'égard d'Allah,
lorsqu'il pense à faire le mal qu'il a en tête.

2-La gêne du serviteur vis-à-vis des créatures,
lorsqu'il dit ou fait ce que les gens détestent.²

La plupart des gens ont totalement perdu le sens de
la pudeur. Les gens sont saturés d'indécence et de perversité
partout et à tout moment. Soit par la télé, la radio, les
magazines, les affiches publicitaires, les chansons, la
mode... La société est noyée dans l'impudeur et l'obscénité.

Si on regarde la mode des jeunes filles
d'aujourd'hui, on remarque plusieurs points surprenants :
Pourquoi une jeune fille s'achèterait-elle une jupe fendue sur
toute la longueur de sa jambe, excepté pour attirer
l'attention? Puis lorsqu'elle marche dans la rue, elle tient sa

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari.

² Al-Haya' wa aathaarouha fi hayaat al-mouslim, p.47. 'Abdullah Ibn Ibrahim
al-Jaar-Allah.

jupe à deux mains pour ne pas qu'on voit sa jambe! Serait-ce de la pudeur? Ou bien, pourquoi une fille porterait-elle une minijupe qui lui arrive au bord des fesses sauf pour provoquer les hommes? Puis lorsqu'elle monte un escalier, elle tient sa jupe avec ses mains ou elle s'attache un chandail autour de la taille pour se couvrir! Serait-ce de la pudeur? Ne pensez pas que les exemples cités, sont des exemples de filles mécréantes seulement, car beaucoup de jeunes filles musulmanes aujourd'hui sont malheureusement les miroirs des femmes mécréantes qu'on voit à la télé et dans les magazines. Elles sont victimes de ce qu'elles voient et de ce qu'elles entendent partout autour d'elles. La glorification des femmes sans pudeur et sans gêne. Elles n'ont donc rien d'autre à suivre comme modèle. Surtout si elles n'ont pas une famille qui pratique l'Islam.

Inutile de parler des conséquences de cette impudeur; les viols, les maladies vénériennes, le Sida, l'herpès¹, les familles monoparentales, la délinquance, la pauvreté, l'ignorance et tant d'autres.

Les mécréants ne vont jamais admettre que ces problèmes sociaux sont les résultats de leur refus d'accepter de se soumettre à Allah, car l'orgueil les dévore. Pendant ce temps ils gaspillent de l'argent à faire des sondages, des études pour analyser et décrire les problèmes, mais ils ne peuvent jamais aller au cœur du problème et ne peuvent présenter aucune solution réelle.

Voyez ce qu'ils écrivent eux-mêmes : (Il suffit de regarder les pages couvertures des magazines de mode et les produits de certains grands créateurs pour comprendre que la nudité occupe l'avant-scène de la mode par les temps qui courent. Robes mouchoir, transparent de pied en cap, tenue

¹ Qui sont des châtiments d'Allah pour ceux qui font l'adultère, la fornication et pour les homosexuels. Un américain sur cinq a l'herpès !

seconde peau, seins et fesses au grand jour, le nu est aux nues. À croire que le vêtement n'intéresse plus personne! Assistons-nous à l'émergence d'une mode exhibitionniste pour consommateurs-voyeurs ou projetons-nous l'image d'un corps libéré? Entre les deux, le corps balance...¹

Quand on lit un article de journal avec comme titre : (Une femme sur trois, dans les forces américaines a été victime d'abus sexuels). Il y a de quoi réfléchir ! L'article dit: (Le pentagone, dans une enquête effectuée en 1990, estime que plus d'un tiers des femmes militaires ont été victimes d'abus durant leur carrière, allant du geste déplacé au viol.)²

Dans une société qui prône des valeurs mensongères comme la liberté, on peut constater que plus on a ouvert la porte aux libertés sexuelles entre l'homme et la femme, plus on a détruit les liens humains qui les rattachent. J. Lang, un mécréant dit : (Edward Behr, un journaliste anglais de grand renom, raconte dans son livre récent comment certaines féministes extrémistes ont réussi à imposer leur loi sur nombreux campus universitaires. Au jour de leur inscription à l'université, les étudiantes reçoivent un sifflet d'alarme, des cassettes, des livres et des vidéos destinés à les avertir de tous les dangers (viols, harcèlements sexuels) que représentent pour elles les étudiants mâles! Des brochures expliquent les possibilités de recours des victimes en puissance, ainsi que les méthodes de dénonciation des étudiants et des enseignants coupables! «Il est recommandé aux enseignants de sexe masculin, écrit Edward Behr, de laisser la porte de leur bureau ouverte chaque fois qu'ils reçoivent des étudiantes, ou d'enregistrer toutes les conversations ouvertement ou discrètement. Ce sont d'après les autorités, les seuls moyens d'éviter par la suite des

¹ La Presse, 4 mars 1998.

² La Presse, samedi 4 juillet 1992.

accusations d'harcèlement sexuel.» Malheureusement, aux États-Unis, cela ne fait plus rire. Des professeurs ont vu leur carrière brisée, des jeunes gens découvrent leurs photos affichées dans les couloirs avec l'avertissement «voleurs potentiels», sans avoir aucun moyen de se défendre.)¹

Ces mécréants tentent de se moquer des musulmans, en disant que si nous insistons à ce que la femme se voile et à ce que les hommes et les femmes ne soient pas mélangés dans les lieux publics, c'est parce que nous ne pouvons pas regarder une femme sans penser à la sexualité ! Pourtant, d'après ce que nous venons de lire, il semble que les raisons pour lesquelles l'Islam ordonne le Hijab et interdit la mixité sont très claires. Au fond de leur coeur, ils le savent très bien, mais ils sont des gens pervers, qui adorent la perversité. Ils prétendent que la femme, dans un milieu de travail où elle est entourée d'hommes, peut vivre de façon totalement honorable sans Hijab. Mais à quel prix ? Chaque compagnie distribue ses brochures contre les agressions sexuelles, **le cas du président des Etas-Unis, Bill Clinton, est un des plus clairs exemples !**

Dans les sociétés des Kouffars, la femme est comme une décoration qu'on place dans une vitrine pour attirer les regards des passants. Quand elles sont jeunes et fraîches, on les met dans les films, les spectacles, les pubs et les images, les magazines et la télé etc. Mais une fois devenues vieilles, on les jette à la poubelle comme une paire de chaussure usée. Peu importe combien cette femme a pu plaire dans sa jeunesse, elle perd toute sa considération. Et après c'est les chirurgies plastiques, parce qu'elles refusent de devenir vieilles. Subhaanallah ! Et après cela, on vient nous dire que le Hijab est un manque de respect pour la femme !

¹ Demain, les femmes... p.124-125. (Édition : Paris Grasset, 1995)

Lorsque Allah a ordonné le Hijab, s'était en pleine connaissance de la nature de ses créatures. Quel homme est capable de nier que la vue des charmes d'une femme l'attire? Si les musulmans insistent à appliquer le commandement d'Allah de se couvrir, c'est en fait pour que nous gardions notre coeur pur, car il y aura toujours de l'attraction entre l'homme et la femme. Un homme musulman qui connaît Allah a le coeur plus pur, car il sait qu'Allah le voit et qu'Allah sait ce qui est dans son coeur. Allah dit :

(يعلم خائنة الأعين وما تخفي الصدور)

(Il (Allah) connaît la trahison des yeux, tout comme ce que les poitrines cachent.) [Ghaafir : 40 : 19]

Donc celui qui est conscient qu'Allah le voit et sait ce qu'il regarde et ce qu'il se dit dans son coeur, doit être gêné de désobéir à son Créateur et doit purifier son coeur de toute pensée impure. Tandis que le mécréant n'a pas du tout cette conscience. Il ne craint que la police ou les gens qui l'entourent et il ne pense qu'à sa réputation.

Certains mécréants disent parfois : «Il n'y a rien de mal à être nu, car lorsque nous sommes nés nous étions nus!» Ils oublient aussi qu'ils n'étaient pas conscients d'être nus. La preuve, demandez à l'abruti(e) qui vous répond une telle imbécillité de retirer tous ses vêtements en pleine rue!

D'autres diront : «Ce n'est pas la nudité qui est mauvaise c'est l'obscénité!» Comme dans un livre nommé *L'histoire de la pudeur*, (qui devrait se nommer *L'Histoire de l'impudeur*) l'auteur (un mécréant) pose les questions

suivantes : (A partir de quand une nudité est-elle ou non choquante? A partir de quand l'érotisme devient-il pornographie, l'insouciance provocation, le nu artistique obscénité?)¹ Pour un mécréant, ces questions ouvrent la porte à de « belles » discussions philosophiques et éthiques qui n'aboutissent à rien. Tandis que pour un musulman, il n'a qu'à regarder dans le Qor'an et dans la Sounnah pour savoir que la nudité est interdite, sauf pour se laver lorsqu'il n'y a personne qui risque de le voir ou lorsqu'il a des rapports intimes avec son épouse à l'abri des regards.

Ces questions ne sont, en réalité, que des pièges du Shaytaan pour embellir le mal aux yeux des faibles d'esprit.

Allah a dit :

(يا بني آدم قد أنزلنا عليكم لباسا يواري سوءاتكم وريشاً ولباس التقوى ذلك خير ، ذلك من آيات الله لعلهم يذكرون . يا بني آدم لا يفتننكم الشيطان كما أخرج أبويكم من الجنة ينزع عنهما لباسهما ليريهما سوءاتهما ، إنه يراكم هو و قبيله من حيث لا ترونهم ، إنا جعلنا الشياطين أولياء للذين لا يؤمنون . وإذا فعلوا فاحشة قالوا وجدنا عليها آباءنا والله أمرنا بها ، قل إن الله لا يأمر بالفحشاء أتقولون على الله ما لا تعلمون)

(Ô enfants d'Adam! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. – Mais le vêtement de piété, voilà qui est meilleur – C'est un des signes de la puissance d'Allah afin qu'ils se rappellent. Ô enfants d'Adam! Que le Shaytaan ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis votre père et votre mère, leur

¹ P.18-19 (Éditions Hachette, 1986)

arrachant leurs vêtements pour leur faire paraître leur nudité. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point, et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent : « C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah. » Dis : « Non, Allah ne commande pas la turpitude. Direz vous contre Allah ce que vous ne savez pas? »)

[Al-A'raaf : 7 : 26-28]

Ce verset fut révélé à propos des idolâtres arabes qui circulaient nus autour de la Ka'bah à Makkah pendant le pèlerinage. Allah les a réfutés et a clarifié que c'était le diable qui les a poussés à se dénuder comme il l'a fait pour nos premiers parents.

D'après ce verset, Allah nous rappelle qu'il nous a fait descendre des vêtements pour cacher notre nudité et comme parure. Les savants ont expliqué que les vêtements ont trois utilités :

- 1-Couvrir la nudité du corps.
- 2-Protéger le corps contre les éléments. (Le froid, la chaleur etc.)
- 3-Pour servir de parure et de décoration.

Ces trois raisons de se vêtir sont en ordre d'importance, toutefois pour les mécréants, couvrir la nudité passe en dernier car ils n'ont pas de pudeur.

2-La différence entre la femme musulmane et la femme mécréante

Lorsqu'on regarde la femme musulmane et la femme mécréante, on peut dire qu'elles sont toutes les deux créées de la même façon. Mais il y a pourtant une différence fondamentale entre ces deux types de femme; c'est leur raison de vivre, leur façon de voir le monde, leur but et l'objectif ultime de leur existence. Même si elles sont du même sexe, de la même couleur, du même pays, de la même nation, de la même culture et qu'elles s'expriment dans la même langue, la femme mécréante a des buts différents, instables, qui changent constamment selon l'époque et le lieu, alors que la femme musulmane a un seul but ultime qui ne change jamais, ce but c'est Allah, le Créateur et Maître de toute chose. La femme musulmane vit en se basant sur la révélation Divine. Elle voit la vie d'ici-bas comme étant un test ayant pour but de mettre sa foi à l'épreuve. Elle ne pense pas comme la femme mécréante, qu'il n'y a rien après la mort et que tout s'arrête, ou que son âme va se réincarner dans un autre corps pour recommencer une autre vie. Elle sait et croit avec conviction, qu'elle sera ressuscitée au Jour de la Résurrection, qu'elle sortira de terre et qu'elle se tiendra debout devant son Créateur, parmi les hommes et les femmes qui ont existé sur terre, pour être jugée pour ses croyances et ses actions. Ensuite, elle entrera soit dans les jardins de délices éternels du Paradis, ou dans les flammes dévorantes du feu de l'Enfer. Cette foi profonde la pousse à se soumettre en toute humilité à tous les ordres d'Allah et la guide vers la piété et la paix intérieure et extérieure dans sa vie.

Bien entendu, les mécréants ainsi que les Mounafiqounes parmi les musulmans ne tiennent pas compte de cette différence, tout simplement parce qu'ils voient le monde à la manière des matérialistes athées, ne croyant en rien d'autre qu'en des questions économiques et des rapports de force et qui veulent empêcher les croyants de croire en la Vérité et de vivre selon leur foi dans tous les

aspects de la vie. Allah a bien décrit la réalité de ces gens-là en disant :

(و قالوا ما هي إلا حياتنا الدنيا نموت ونحيا وما يهلكنا إلا الدهر . وما لهم بذلك من علم إن هم إلا يظنون . و إذا تتلى عليهم آياتنا بينات ما كان حجتهم إلا أن قالوا اتنوا بآياتنا إن كنتم صادقين . قل الله يُحْيِيكُمْ ثم يُمِيتُكُمْ ثم يجمعكم إلى يوم القيامة لا ريب فيه و لكن أكثر الناس لا يعلمون . و لله ملك السماوات والأرض و يوم تقوم الساعة يومئذ يخسر المبطلون . و ترى كل أمة جاثية كل أمة تدعى إلى كتابها . اليوم نُجْزَوْنَ ما كنتم تعملون . هذا كتابنا ينطق عليكم بالحق . إنا كنا نَسْتَنْسِخُ ما كنتم تعملون . فأما الذين آمنوا و عملوا الصالحات فيدخلهم ربهم في رحمته . ذلك هو الفوز المبين . و أما الذين كفروا أَفَلَمْ تكن آياتي تتلى عليكم فاستكبرتم و كنتم قوماً مجرمين . و إذا قيل لهم إن وعد الله حق و الساعة لا ريب فيها قلتم ما ندري ما الساعة إن نظن إلا ظناً و ما نحن بمُستقيين . و بدأ لهم سيئات ما عملوا حاق بهم ما كان به يستهزئون . و قيل اليوم ننساكم كما نسيتم لقاء يومكم هذا و مأواكم النار و ما لكم من ناصرين . ذلكم بأنكم اتخذتم آيات الله هزواً و غرتم الحياة الدنيا فالיום لا يُجْزَوْنَ مِنْهَا و لا هم يُسْتَعْتَبُونَ . فله الحمد رب السماوات و رب الأرض رب العالمين . و له الكبرياء فالسماوات و الأرض وهو العزيز الحكيم)

(Et ils dirent : «Il n'y a pour nous que la vie d'ici-bas : nous mourons et nous vivons et seul le temps nous fait périr». Ils n'ont de cela aucune connaissance : ils ne font qu'émettre des conjectures. Et quand on leur récite Nos versets bien clairs, leur seul argument est de dire : «Faites revenir nos ancêtres si vous êtes véridiques». Dis : «Allah vous donne la vie, puis vous donne la mort. Ensuite Il vous réunira le Jour de la Résurrection, il n'y a pas de doute à ce sujet, mais la plupart des gens ne savent pas. À Allah appartient le royaume des cieux et de la terre. Et le jour où l'Heure arrivera, ce jour-là, les imposteurs seront perdus. Et tu verras chaque communauté agenouillée. Chaque communauté sera appelée vers son Livre. On vous

rétribuera aujourd'hui selon ce que vous œuvriez. Voilà Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité, car nous enregistrons (tout) ce que vous faisiez». Ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, leur Seigneur les fera entrer dans Sa miséricorde. Voilà le succès évident. Et quant à ceux qui ont mécru (il leur sera dit) : «Mes versets ne vous étaient-ils pas récités? Mais vous vous enfliez d'orgueil et vous étiez des gens criminels». Et quand on disait : «La promesse est vérité; et l'Heure n'est pas l'objet d'un doute». Vous disiez : «Nous ne savons pas ce que c'est que l'Heure; et nous ne faisons à son sujet que de simples conjectures et nous ne sommes pas convaincus (qu'elle arrivera). Et leur apparaîtra (la laideur) de leurs mauvaises actions, et ce dont ils se moquaient les cernerá. Et on leur dira : «Aujourd'hui Nous vous oublions comme vous aviez oublié la rencontre de votre jour que voici. Votre refuge est le Feu; et vous n'aurez point de secoureur. Cela parce que vous preniez en raillerie les versets d'Allah et que la vie d'ici-bas vous trompait». Ce jour-là on ne les en fera pas sortir et on ne les excusera pas non plus.) [Al-Jaathiah : 45 : 24-35]

Ceux qui veulent nier la différence entre la femme musulmane et la femme mécréante, au nom de l'humanisme, du féminisme et de l'égalité, n'ont pas compris la réalité de l'Islam. **La femme musulmane est supérieure à la mécréante par sa foi et sa religion**, parce qu'elle a compris la Parole d'Allah :

(وما خلقت الجن والإنس إلا ليعبدون)

(Je n'ai créé les Jinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent) [Adh-Dhaariyaat : 51 : 56]

La femme musulmane vit pour Allah. Elle ne dit pas un mot ni ne fait un geste, sans que ce soit pour le

plaisir d'Allah. Elle sait que rien ne lui appartient et que tout appartient à Allah, même son propre corps¹. Elle est consciente qu'elle ne peut faire de son corps que ce qu'Allah lui permet. Elle sait que ses mains, ses pieds, ses yeux, ses oreilles, sa langue, son cerveau et toutes les parties de son corps, sont des outils qu'Allah lui prête, qu'elle n'a le droit d'utiliser que dans l'obéissance et la recherche de l'agrément de son Créateur. Elle n'est pas libre de vivre comme elle le veut, de manger ce qu'elle veut, de porter les vêtements qu'elle veut, car elle a choisi de son plein gré, de soumettre totalement son âme et son corps à son Créateur. Allah dit :

(أفمن كان مؤمناً كمن كان فاسقاً. لا يستوون)

(Celui qui est croyant est-il comparable au pervers? (Non), ils ne sont pas égaux.) [As-Sajdah : 32 :18]

3-Le Hijab est une forme d'adoration

Allah a créé l'homme et la femme pour l'adoration et Il nous ordonne de l'adorer dans plusieurs versets du Qor'an :

Allah nous fait dire dans Al-Faatihah :

¹ Contrairement aux femmes mécréantes qui disent : « mon corps est à moi » ou « mon utérus est à moi ». Qui a créé ton corps autre qu'Allah ? Les singes !? Le big bang!? La nature!? Le hasard!?

(إياك نعبد وإياك نستعين)

(C'est Toi seul que nous adorons et c'est à Toi seul que nous demandons le support.) [1 :5]

Et Il dit :

(يا أيها الناس اعبدوا ربكم الذي خلقكم والذين من قبلكم)

(Ô Hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés et ceux qui vous ont précédé) [Al-Baqarah : 2 : 21]

Et tous les prophètes ont dit à leurs peuples :

(يا قوم اعبدوا الله ما لكم من إله غيره)

(«Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous point d'autre divinité que Lui») [Al-A'raaf : 7 : 59]

Et Allah dit :

(و لقد بعثنا في كل أمة رسولا أن اعبدوا الله واجتنبوا الطاغوت)

(Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager, (pour leur dire) : «Adorez Allah et écarterez-vous du Tââghout») [An-Nahl : 16 :136]

Le Sheikh Al-Islam, Ibn Taimiyyah a dit : «L'adoration est un mot qui comprend tous les actes et les paroles, intérieurs ou extérieurs, qui plaisent à Allah.¹».

¹ Voir le livre Al-'Ouboudiyyah.

Donc la femme qui porte le Hijab, doit le porter avec l'intention de plaire à Allah seul et de la façon qu'Allah a ordonnée.

Il est donc clair que la seule intention qui vaudra à la femme une récompense auprès d'Allah et la protégera de Son châtiment, est l'intention de porter le Hijab dans le but de plaire à Allah et à Lui seul.

Il se peut que certaines femmes voilées ne soient pas sincères dans leur intention et qu'elles ne portent pas leur Hijab uniquement pour obéir à Allah. On voit aussi des femmes se voiler incorrectement et adopter un comportement qui est contraire à la pudeur et à la modestie Islamique. Comme les femmes voilées qui écoutent de la musique, lisent des magazines de mode, dansent, se mélangent avec les hommes, portent du maquillage dans la rue sans se voiler le visage, disent de mauvais mots, regardent des romans savons, fument, mentent, volent, font l'adultère, rient à haute voix devant les hommes etc.

Tous ces comportements sont contraires au comportement d'une vraie croyante. Le fait qu'une musulmane porte le Hijab et qu'elle applique cette obligation divine devrait la rendre plus consciente de l'importance d'avoir un comportement modèle et exemplaire. La vérité est que les femmes qui n'ont pas été guidées au Hijab utilisent toujours ces exemples de mauvais comportements comme prétexte pour ne pas porter celui-ci. Combien de fois avons nous entendu des femmes non voilées se vanter d'avoir plus de foi et d'être de meilleures musulmanes que les femmes qui se voilent, en se basant sur le mauvais comportement de certaines femmes qui portent le Hijab? Ce prétexte est toutefois futile, car les péchés des autres ne devraient pas nous empêcher de nous soumettre à Allah! Ces femmes non voilées, qui se déclarent elles-mêmes pieuses, répètent à chaque fois des choses comme : «Il y a

des femmes qui portent le Hijab et qui mentent tout le temps!». La meilleure chose à répondre à une telle personne est : «Si tu es vraiment meilleure, et si ta foi est réellement plus grande, continue à ne pas mentir et porte le Hijab! Alors tu pourras donner l'exemple.»

4-Le refus du Hijab = Occidentalisation

Les ennemis de l'Islam expliquent qu'ils n'ont rien contre les musulmans qui pratiquent un Islam «traditionnel» (c'est à dire, les musulmans qui n'ont rien de l'Islam sauf le nom) mais ce qu'ils n'acceptent pas c'est l'«intégrisme»¹. Ils sont étonnés de constater, que de plus en plus de jeunes femmes musulmanes retournent au Hijab². Car ils savent très bien que lorsqu'une femme décide de porter le Hijab même après avoir fait des études, c'est parce qu'elle a rejeté de son cœur la mentalité et le mode de vie occidental. C'est pourquoi le débat autour du voile est plus qu'un débat autour d'un morceau de tissu, c'est un débat idéologique et un choix de mode de vie. La femme musulmane doit donc faire un choix entre le mode de vie matérialiste, mécréant de l'Occident et l'Islam. Pour les mécréants, ce retour au Hijab, est un «retour en arrière»³qui ramène la femme au Moyen-âge. Mais les mécréants et les Mounafiqounes, étant donné qu'ils sont nos ennemis (une réalité que certains n'aiment pas entendre) et qu'ils ne nous veulent pas du bien, ils

¹ Nous avons déjà clarifié leurs petits jeux de mots dans le premier chapitre.

² Même si ce n'est pas toujours le vrai Hijab Islamique, comme nous le verrons plus tard.

³ Parmi leurs principes les plus illogiques : ils considèrent que tout ce qui est ancien est mauvais et faux et que tout ce qui est nouveau est bon et vrai. Ils disent uniquement cela lorsqu'on parle d'Allah et de la religion, mais lorsqu'ils parlent de Platon et d'Aristote et de la philosophie la règle change !

rapportent l'histoire incorrectement. Ils essaient de faire croire aux faibles d'esprit que les femmes musulmanes dans les pays musulmans, se sont révoltées contre le voile et sont sorties dans les rues en déchirant leurs Hijabs en signe de contestation.

La réalité est tout à fait différente. En fait, les femmes musulmanes depuis la venue du prophète ﷺ, jusqu'à la colonisation des pays musulmans par les mécréants de l'Europe, portaient le Hijab Islamique qui couvre tout le corps de la tête aux pieds, dans tous les pays musulmans. Les mécréants pendant leur occupation des pays musulmans, ont tout fait pour recruter des hommes et des femmes naïfs, ne possédant aucune crainte d'Allah, dans le but de les éduquer selon leurs idéologies de Koufr, et de les initier à leurs valeurs de perversité. Ils réussirent à former un petit nombre de gens dans chacun des pays colonisés, souvent dans la classe dirigeante, qu'ils amenèrent avec eux en France ou ailleurs, puis ces faibles d'esprit, qui avaient déjà le cœur rempli d'exaltation pour leurs maîtres colonisateurs, se laissaient éblouir par la «liberté» et la «civilisation» de ces mécréants¹. Alors ils retournaient dans leur pays avec la mission de «libérer» et de «civiliser» la femme, tout cela, bien sûr, dans l'intérêt de leurs maîtres. Ils commencèrent leur travail de corruption, en écrivant des livres appelant la femme à se dévoiler et la poussant à demander l'égalité entre l'homme et la femme, en déclarant que les temps changent et que nous devons donc changer

¹ On retrouve parmi eux : En Égypte : Rifa'ah At-Tahtaawi (1801-1873), Nazili Faadil Pasha (morte en 1914), Houda Sha'rawi Pasha (1877-1947), Qasim Amin (1863-1908), Sa'd Zaghloul (1857-1927), qui ont tous travaillé pour les mécréants. Sans oublier l'aide de Jamal oud-Din Al-Afghaani, et de Mohammad 'Abdouh, deux franc maçons, qui ont combattu certains principes de l'Islam de l'intérieur et qui avaient des positions d'influence grâce aux mécréants colonisateurs à cette époque. On leur attribue à tort d'être les fondateurs du Salafisme, alors qu'ils se sont opposés les Salafs dans plusieurs de leurs fondements.

l'Islam pour qu'il puisse suivre l'évolution¹. Au tout début, ils ne dirent pas aux femmes musulmanes de se déshabiller; de mettre des jeans; des talons hauts et du maquillage; ils se mirent, selon un plan bien précis, à critiquer le fait de couvrir le visage de la femme, en disant que ce n'était pas obligatoire dans l'Islam ou pire encore, que c'est une coutume étrangère à rejeter ! C'est ainsi qu'après le visage, ils commencèrent à critiquer autre chose... jusqu'à ce que la situation soit celle qu'on constate aujourd'hui. Ils se cachèrent derrière des slogans de modernisme ou de liberté ou de nationalisme ou de démocratie ou de droits de l'homme et ils utilisèrent la télévision, la radio, les journaux et les magazines et le système d'éducation, dans le but de combattre les principes de l'Islam. Mais le plan des ennemis de l'Islam devait retomber sur eux, comme Allah le dit :

(و لا يجيق المكر السيئ إلا بأهله . فهل ينظرون سنة الأولين . فلن

تجد لسنة الله تبديلاً . ولن تجد لسنة الله تحويلاً)

(Cependant, le complot perfide n'enveloppe que ses propres auteurs. Attendent-ils donc un autre sort que celui des anciens (ceux qui ont mécré avant eux) ? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la règle d'Allah, et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle d'Allah) [Faatir : 35 : 43]

Beaucoup de femmes musulmanes dans les pays Islamiques ont commencé à voir clair et à comprendre les plans et les mauvaises intentions des colonisateurs et de leurs élèves parmi les Mounafiqoues qui les succédèrent. Elles répondirent à l'appel des savants de l'Islam et commencèrent à se voiler Islamiquement et à adopter le

¹ La réponse à ces arguments sera clarifiée dans le chapitre 3.

mode de vie de l'Islam plutôt que celui de l'Occident ou de l'Orient.

On remarque très clairement que les femmes qui se prétendent musulmanes et qui nient le Hijab ouvertement et qui attaquent les femmes voilées en les traitant d'intégristes et de fondamentalistes, sont des agents qui travaillent pour les ennemis d'Allah et qui veulent à tout prix forcer la femme musulmane à accepter les valeurs et les idées des mécréants, parmi les juifs, les chrétiens et les athées de l'Occident. Ces femmes et ces hommes, naïfs et ignorants, veulent faire croire aux musulmans que s'ils désirent être «modernes» et «évolués», ils doivent laisser tomber l'Islam, et doivent accepter tous les aspects de la culture occidentale, bons ou mauvais. Allah dit à leur sujet :

(إن الذين ارتدوا على أديبارهم من بعد ما تبين لهم الهدى الشيطان سؤل لهم و أملى لهم. ذلك بأنهم قالوا للذين كرهوا ما أنزل الله سنطيعكم في بعض الأمر و الله يعلم أسرارهم. فكيف إذا توفتهم الملائكة يضربون وجوههم و أديبارهم. ذلك بأنهم اتبعوا ما أسخط الله و كرهوا رضوانه فأحبط أعمالهم. أم حسب الذين في قلوبهم مرض أن لن يخرج الله أضغانهم. ولو نشاء لأريناكمهم فلعرفتهم بسيماهم. و لتعرفنهم في لحن القول. و الله يعلم أعمالكم)

(Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : «nous allons vous obéir dans certaines choses.» Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. Qu'advientra-t-il d'eux quand les anges les achèveront, frappant leurs faces et leurs dos? Cela parce qu'ils ont suivi ce qui

courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour (ce qui attire) Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres. Ou bien est-ce que ceux qui ont une maladie dans le cœur (l'hypocrisie) escomptent qu'Allah ne saura jamais faire apparaître leur haine? Or, si Nous voulions Nous te les montrerions. Tu les reconnaîtrais, certes, à leurs traits; et tu les reconnaîtrais très certainement au ton de leur parler. Et Allah connaît bien vos actions.) [Mohammad : 47 : 25-30]

Si on regarde leurs manières d'attaquer l'Islam et leur haine pour les musulmans et leur façon de se tourner vers les médias et les organisations occidentales pour obtenir des subventions et du support dans leur guerre contre l'Islam, on voit clairement la réalité de la description qu'Allah donne d'eux dans les versets précédents.

Les occidentaux, lorsqu'ils les aident, ne le font pas par amitié sincère, mais uniquement parce que cela répond à leurs intérêts, car il n'y a pas de doute qu'ils se moquent complètement d'eux. Et quiconque étudie l'histoire occidentale peut voir comment ils ont trompé d'autres peuples et d'autres nations de la même manière. Allah dit :

(يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا اليهود والنصارى أولياء بعضهم أولياء بعض . و من يتولهم منكم فإنه منهم . إن الله لا يهدي القوم الظالمين . فترى الذين في قلوبهم مرض يسارعون فيهم يقولون نخشى أن تصيبنا دائرة . فعسى الله أن يأتي بالفتح أو أمر من عنده فيصبحوا على ما أسروا في أنفسهم نادمين)

(Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient

un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur (l'hypocrisie) se précipitent vers eux et disent : «Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe.» Mais peut-être qu'Allah fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes.) [Al-Maa-idah : 5 : 51-52]

Ce que ces hommes et ces femmes ignorent, est qu'ils ne seront pas seulement punis pour leurs égarements, mais pour toutes les femmes qui les ont suivis et qui ont enlevé leur Hijab, jusqu'au jugement dernier, le prophète ﷺ a dit :

(من دعا إلى هدى كان له من الأجر مثل أجور من تبعه ، لا ينقص ذلك من أجورهم شيئاً . و من دعا إلى ضلالة كان له من الإثم مثل آثام من تبعه لا ينقص ذلك من آثامهم شيئاً)

«Celui qui appelle à une guidée, il aura la récompense de tous ceux qui le suivent, sans que cela ne diminue en rien leurs récompenses. Et celui qui appelle à un égarement, il aura le péché de tous ceux qui l'ont suivi, sans que cela ne diminue en rien leurs péchés.»¹

Point important à clarifier :

Lorsque certains musulmans ont voulu suivre l'exemple des mécréants de l'Occident, plutôt que l'exemple du prophète ﷺ (au nom de l'Islam !). Et qu'ils ont voulu participer aux élections (au nom de l'Islam!). Et qu'ils ont

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

divisé les musulmans en formant des partis politiques «Islamiques» (au nom de l'Islam!). Et qu'ils ont rabaissé l'Islam à un simple système politique qu'on choisit par un vote dans les élections (au nom de l'Islam!). Et qu'ils ont distribué des cartes de membres et qu'ils ont appelé les musulmans à donner des serments d'allégeance (Bay'ah) aux différents chefs des différents partis «Islamiques» (au nom de l'Islam!). Ils ont détruit le sens religieux du port du Hijab (qui est un acte de foi et d'adoration à Allah), pour le transformer en un geste d'appartenance à un parti politique. À un point tel, que certaines femmes musulmanes en sont arrivées à croire que le Hijab est seulement ordonné par les gens qui sont membres d'un parti «Islamique»!

De plus, étant donné qu'ils sont des politiciens et que leur intérêt n'est que de ramasser le plus de voix possible aux élections pour prendre le pouvoir, ils n'enseignent pas aux femmes le vrai Hijab, telles que les femmes du prophète et des Sahabahs le portaient et tels que les savants des premières générations l'ont décrit. Ils les laissent porter des petits foulards multicolores avec des vestons et des jupes ou des pantalons, car s'ils disaient aux femmes de porter le vrai Hijab ils risqueraient de perdre beaucoup de votes. Donc ils ne donnent pas trop d'importance à l'intention, ni à la Sounnah, tout ce qui compte c'est le nombre!

5- Les preuves de l'obligation du Hijab dans le Qor'an

Le Hijab est une obligation religieuse comme les cinq prières par jour et le jeûne du ramadan, ordonnés par Allah et Son prophète. Lorsqu'une femme fait une demande d'emploi dans une compagnie et qu'elle trouve parmi les conditions du contrat qu'elle doit porter un uniforme, elle acceptera parfois de le porter même si c'est un bikini. Pour

avoir de l'argent, elle vend sa dignité et son honneur. La femme musulmane a signé un contrat avec Allah en disant «**LA ILAHA ILLALLAH, MOHAMMAD RASOUL ALLAH**», et parmi les clauses de ce contrat, il y a le Hijab, et c'est une protection pour son honneur et sa dignité. Il n'est pas étonnant de voir que certains Mounafiqouns, ennemis de la pudeur et de la femme, essaient de nier l'obligation du voile¹, car ils ont nié ce qui est plus grand que cela auparavant². De toute manière, toutes les preuves du monde sont inutiles à ces gens car, ce n'est pas leurs yeux qui sont aveugles :

(فإنها لا تعمى الأبصار ولكن تعمى القلوب التي في الصدور)

(Ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent) [Al-Hajj : 22 : 46]

Cependant, nous allons tout de même citer les preuves de l'obligation du Hijab, dans le Qor'an et dans la Sounnah, en faisant également référence aux savants de l'Islam, dans le but de faire profiter les frères et sœurs en Islam qui sont peut-être confus par les mensonges des mécréants et des Mounafiqouns. Et pour leur fournir les preuves sur le sujet.

Mais avant de rentrer dans le sujet des preuves du Hijab, nous devons clarifier un point très important qui est très mal compris même par les musulmans qui pratiquent l'Islam. Le Hijab a deux définitions, une large et une détaillée : **1-La définition large du Hijab** : C'est la séparation complète et totale de l'homme et de la femme

¹ Nous verrons plus loin ce que l'Islam dit de ceux qui nient les obligations d'Allah.

² Ils nient l'existence d'Allah, Ses attributs de perfection, Ses livres, ses prophètes et ils se moquent de Sa Loi et des croyants sincères etc.

étrangère de façon à ce que l'homme étranger ne la voit jamais. Voilà la raison pour laquelle l'Islam ordonne à la femme de demeurer dans sa maison et il ne lui est pas permis de sortir que pour une nécessité. C'est pourquoi le prophète ﷺ a clarifié que la prière de la femme dans sa maison est meilleure et a plus de valeur que sa prière dans la mosquée. C'est aussi pourquoi l'homme et la femme doivent être séparés, même dans l'endroit le plus aimé d'Allah (la mosquée). Le prophète ﷺ a clarifié que la meilleure rangée pour les hommes est la première et la pire est la dernière, tandis que la pire rangée pour la femme est la première et la meilleure est la dernière (voir dans Sahih Mouslim). De plus, le prophète ﷺ avait fait faire dans sa mosquée une sortie spécialement pour les femmes et il ﷺ demandait aux hommes de rester un peu plus longtemps après la prière pour laisser le temps aux femmes de partir, pour éviter que les hommes et les femmes ne se mélangent sur la route. De plus, bien que les femmes fussent bien voilées et couvertes de la tête aux pieds elles ne sortaient que pour les prières de *Fajr* et de *'Isha'*, car ce sont des prières où il fait noir et il est difficile de distinguer la femme, ce qui diminue les tentations. Toutes ces précautions ont été prises par le prophète ﷺ pour séparer les hommes et les femmes même dans la mosquée, alors les séparer dans les autres lieux (comme les écoles, les collèges, les lycées, les lieux de travail et les endroits publics) est plus obligatoire encore. **2-La définition détaillée du Hijab** : C'est celle du vêtement que la femme doit porter en présence d'hommes étrangers, pour qu'ils ne puissent pas la voir et pour qu'ils ne soient pas tentés par ses charmes. Ce vêtement n'est donc qu'une partie du Hijab, comme nous venons de l'expliquer, car le vrai Hijab consiste à séparer complètement et totalement la femme de l'homme étranger pour fermer toutes les portes aux tentations.

Ce point est très important, car la plupart du temps les écrivains qui ont écrit sur le sujet ne se sont concentrés

que sur la définition détaillée et sur le vêtement de la femme. Ce qui fait que l'on voit beaucoup de femmes voilées qui se mélangent et s'assoient avec des hommes étrangers dans les écoles, les cégeps et les universités et qui croient que cela est tout à fait permis alors que c'est Haram! Maintenant que ce point est clair, revenons-en aux preuves.

Première preuve :

(يا أيها النبي قل لأزواجك وبناتك و نساء المؤمنين يدين عليهن

من جلابييهن. ذلك أدنى أن يعرفن فلا يؤذين و كان الله غفوراً رحيماً)

Allah dit : (Ô prophète! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles (Jilbaab) : elles seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux) [Al-Ahzaab : 33 : 59]

Dans ce verset, Allah dit au prophète ﷺ de dire à ses épouses, à ses filles et aux femmes des croyants :

- De ramener sur elles leurs grands voiles (جلباب) (Jalaabiib, pluriel de Jilbaab).
- Pour qu'elles soient reconnues comme étant des femmes libres et non des esclaves ou des femmes non-musulmanes.
- Et pour qu'elles ne soient pas offensées par les Mounafiqouns pervers, lorsqu'elles sortent à l'extérieur.

Ibn Kathir¹ dit:(Allah ordonne Son messager ﷺ d'ordonner aux femmes croyantes – en commençant par ses épouses et ses filles, à cause de leur noblesse – de ramener sur elles leurs **Jilbaab**, pour les distinguer des femmes non-musulmanes et des esclaves [...]) As-Souddi² dit que des gens parmi les pervers de Médine (des Mounafiqounes) sortaient durant la nuit, profitant de l'obscurité, attendant que des femmes sortent pour aller faire leurs besoins, pour les agresser. Lorsque la femme portait le Jilbaab ils disaient: C'est une femme musulmane libre et ne l'approchaient pas. Et s'ils voyaient une femme sans Jilbaab ils disaient: C'est une esclave puis ils allaient vers elle (pour l'agresser). Et Moujaahid³ dit : Elles portaient le Jilbaab pour faire savoir qu'elles étaient libres et pour que les pervers ne s'approchent pas d'elles.)⁴.

Même quatorze siècles plus tard, la même chose est vraie. Les hommes qui ont peu de foi et de crainte d'Allah vont toujours vers les femmes qui n'ont pas de pudeur et

¹ Son nom est Aboul-Wafa, Ismaa'iil Ibn 'Omar Ibn Kathiir, le Sheikh, l'Imaam, le savant, surnommé le «pilier de la religion» ('Imaadoud-Diin). Né en (700/1301) et mort en (774/1373). Il vécut en Syrie. Il a plusieurs ouvrages dans les différentes sciences Islamiques, par exemple : Tafsiiir *al-Qor'an al-'Adhiim*, *Al-Bidaayah wan-Nihaayah* et beaucoup d'autres. Il est l'élève de plusieurs savants illustres, tel que : Al-Haafidh al-Mizzi, le très grand savant Sheikh Al-Islam Ibnou Taymiyyah, qui eut une très forte influence sur lui.

² Son nom est Ismaa'iil Ibn 'Adur-Rahmaan, as-Souddi. Mort en l'an (127/745). Élève de Anas Ibn Malik d'Ibn 'Abbaas et d'autres. On compte parmi ses élèves Shou'bah, Soufiaan Ath-Thawri et d'autres.

³ Son nom est Moujaahid Ibn Jabr Mawla 'Abdullah Ibn as-Saaib. Mort en l'an (102/721). Un des plus grands élèves du Sahaabi Ibn 'Abbaas. Il est également l'élève de 'A'ishah la mère des croyants, Sa'd Ibn Abi Waqqaas, 'Abdullah Ibn 'Amr, Ibn 'Omar et d'autres. Il compte parmi ses élèves quelques uns des plus grands Taabi'iins, tels que : 'Ikrimah, Taawous et d'autres. Il lut trois fois le Qor'an entier à Ibn 'Abbaas, l'arrêtant à chaque verset pour savoir en quel occasion il fut révélé. C'est pourquoi Soufiaan Ath-Thawri a dit : «Si tu as un Tafsiiir qui vient de Moujaahid, cela te suffit !»

⁴ Tafsiiir Al-Qor'an al-'Adhiim (3/526).

qui portent des vêtements serrés et courts, qui exposent leurs atours, maquillées et parfumées, dans les rues et les endroits publics, car ils savent que ce sont des femmes qui cherchent à attirer les hommes (consciemment ou non). Ils ne vont pas vers la femme voilée et chaste, car ils savent que c'est une femme qui se respecte. Ils ne se comportent pas envers elle de la même manière. On remarque aussi qu'il y a de moins en moins de différence, entre les vêtements des prostituées et entre les vêtements à la mode aujourd'hui, c'est pourquoi le Hijab crée un contraste total avec l'esprit de perversité du monde «moderne». Un autre point important est que le Hijab, qui, au temps du prophète, était un symbole de liberté, est interprété par les ennemis de la pudeur et de la femme aujourd'hui, comme étant un symbole d'esclavage de la femme! Nous en parlerons avec plus de détails dans le chapitre 3.

En ce qui concerne le Jilbaab, Ibn Kathiir a rapporté (qu'il s'agissait en fait du «**Ridaa'a**» : une grande pièce de tissu, portée par dessus le Khimar¹. Ceci est l'opinion du compagnon Ibn Mas'oud² et de plusieurs Taabi'iiin (élèves de compagnons), parmi eux : Hasan al-Basri³, Qataadah¹, Ibraahiim an-Nakha'i², 'Atââ' al-

¹ C'est un voile porté sur la tête sous le Jilbaab, qui couvre la tête et la poitrine. Voir l'explication de la deuxième preuve.

² Son nom est 'Abdullah Ibnou Mas'oud. Mort en l'an (33/654). Il est un des plus grands savants parmi les compagnons. Il est un des premiers à s'être converti à l'Islam. Il a participé à la bataille de Badr et à plusieurs autres batailles. Il a dit : «Par Celui en dehors de qui il n'y a point de divinité ! Il n'y a pas un verset du Livre d'Allah dont j'ignore pour qui il fut révélé et l'endroit où il fut révélé ! Et si je savais où je peux trouver quelqu'un plus savant que moi à propos du livre d'Allah, et qu'il fût possible de le rejoindre, je partirai le retrouver !». (Al-Boukhaari, Mouslim An-Nasaa'ii et d'autres)

³ Al-Hasan Al-Basri. Un des plus grands Taabi'iiin. Mort en (110/729). Il a vu 'Outhmaan Ibn 'Affaan, Talhah, et d'autres parmi les Sahaabah. Il est l'élève d'un grand nombre de compagnons célèbres. Il a grandi dans la maison d'une des femmes du prophète ﷺ. Ses élèves sont également nombreux.

Khourasaani³, et il est (le Jilbaab) semblable au Izar aujourd'hui.)

L'Imaam Ibn Jariir At-Tâbari⁴ rapporte qu'Ibn 'Abbas a dit : (Elles couvrent leurs visages à partir du dessus de leur tête avec le Jilbaab, et elles laissent paraître un seul œil.) Et il rapporte aussi que 'Oubaidah As-Salmaani⁵ fut questionné par Ibn Siriin⁶ au sujet de ce verset et il dit : (Il ('Oubaidah) couvrit sa tête et son visage avec son vêtement et laissa paraître un de ses yeux)

¹ Qataadah. Né en l'an (60/680) et mort en l'an (110/729). Un des grands Taabi'iin. Il est l'élève du Sahaabi Anas Ibn Maalik, Sa'iid Ibn Al-Mousayyib, Al-Basri et plusieurs autres compagnons et Tabi'iin. Il compte d'illustres Taabi'iin parmi ses élèves, tels que: Ayyoub As-Sakhtiyaani, Al-Awzaa'ii et d'autres.

² Ibrahiim An-Nakha'ii. Mort en (96/715). Un des Grands. Il fut l'élève de Masrouq, 'Alqamah, 'Oubaidah As-Salmaani et d'autres.

³ 'Ataa' Al-Khourasaani. Né en l'an (50/670) et mort en l'an (135/753). Il est l'élève de Aboud-Darda, Ibn 'Abbaas et d'autres. Il compte parmi ses élèves les célèbres Ma'mar, Soufiaan, Shou'bah, Malik Ibn Anas et d'autres.

⁴ Son nom est Mohammad Ibn Jariir At-Tabari. Né en l'an (224/839) et mort en l'an (310/923). Un des plus grands savants de l'Islam et de son temps. Il atteint le degré de «Moujtahid» (ce qui signifie qu'il est capable d'émettre des verdicts religieux). Il a des livres célèbres. Un des grands savants de Tafsiiir, de Fiqh, d'histoire et de beaucoup d'autres sciences Islamiques. Son Tafsiiir est considéré comme étant le «grand-père» des Tafsiiirs. Il rapporte ce que les Salafs ont dit sur chaque verset avec la chaîne de narrateur (l'Isnaad).

⁵ 'Oubaidah As-Salmaani. Mort en (72/692). Il est un des grands, Il s'est converti à l'Islam l'année de la conquête de Makkah alors qu'il était au Yémen. Il a failli être un Sahaabi. Il est l'élève de 'Ali Ibn Abi Taa'lib, d'Ibn Mas'oud et d'autres. Il compte parmi ses élèves Ibrahiim An-Nakha'ii, Ash-Sha'bi et d'autres.

⁶ Son nom est Mohammad Ibn Siriin. L'Imaam, Sheikh Al-Islam. Abou Bakr Al-Ansaari. Mort en l'an (110/729). Il est l'élève d'Abou Hourairah, d'Ibn 'Abbaas, de 'Adi Ibn Haatim, d'Ibn 'Omar, de 'Oubaidah As-Salmaani, Anas Ibn Malik et d'autres. Il compte parmi ses élèves Qataadah, Ayyoub, Ibn 'Aoun et d'autres.

Al-Qouroubi¹ dit : (L'opinion correcte est que le Jilbaab est un vêtement qui couvre tout le corps.) Puis il dit : (Les gens diffèrent en ce qui concerne la façon dont le Jilbaab doit être porté. Ibn 'Abbas et 'Oubaidah as-Salmaani ont dit que le Jilbaab doit envelopper complètement le corps de la femme, de façon à ce que rien ne paraisse sauf un œil pour qu'elle puisse voir.)

Certains Mounafiqous tentent de limiter cet ordre à l'époque du prophète ﷺ, mais cela est faux, car le sens du verset est général et le Qor'an et la Sounnah fut révéler pour qu'ils soient appliqués jusqu'au Jugement Dernier². Oum 'Atiyah a dit :

¹ Son nom est Abou 'Abdullah, Mohammad Ibn Ahmad Ibn Abi Bakr Ibn Farh Al-Ansaari Al-Khazraji Al-Qouroubi. Mort en (671/1273). Il est né en Andaloussi où il est mort également. Il a plusieurs ouvrages.

² Dans un article de l'Actualité, Y. Geadah dit : «Trois versets mentionnent le voile, mais, là encore, il y a différentes interprétations. Certains disent que le Qor'an suggérait le port du voile pour protéger les femmes à une époque où il y avait des guerres civiles, des invasions. Selon un juriste islamique reconnu, la recommandation ne tient pas hors de ce contexte, et le voile n'est pas une obligation religieuse. Les intégristes affirment le contraire. » (L'actualité vol. 22, no. 12, 1 août 97) Je réponds à cela en disant : 1- Il y a plus que trois versets qui mentionnent le voile, sans compter les Hadiths. 2- Il n'y a pas de désaccord sur l'obligation de porter le Hijab, depuis le temps du prophète ﷺ jusqu'à nos jours. 3- Les interprétations contraires au Qor'an, à la Sounnah et au consensus des savants de l'Islam ne sont pas des références et ne prouvent rien. 4- Qui est ce juriste inconnu ? Et a-t-il le droit de contredire le consensus des savants de l'Islam ? 5- L'interprétation du Qor'an à des critères et des conditions. Personne (pas même un «intégriste») n'a le droit d'interpréter le Qor'an selon ses passions et ses opinions personnelles. 6- Le fait qu'un verset du Qor'an soit révéler pour un événement en particulier ne signifie pas que l'ordre dans ce verset se limite à cet événement, car le Qor'an est la Parole d'Allah et il est applicable jusqu'au jour dernier. 7- Si ceux qui disent le contraire sont des intégristes, cela signifie que le prophète ﷺ, ses femmes, ses compagnons et tous les savants de l'Islam sont tous des intégristes, car ils ont tous ordonné le Hijab!

عن أم عطية، قالت : أمرنا رسول الله صلى الله عليه وسلم أن نخرجهن في الفطر و الأضحى ، العواتق ، والحايض ، وذوات الخدور ، فأما الحيض فيعتزلن الصلاة ويشهدون الخير و دعوة المسلمين ، قلت : يا رسول الله ! إحدانا لا يكون لها جلباب ، قال : (لثلبسها أختها من جلبابها)

«Le prophète ﷺ nous a ordonné d'amener les jeunes filles, les femmes de maison et les femmes menstruées pour la prière de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha. En ce qui concerne la femme menstruée, elle ne fait pas la prière, mais elle assiste au bien et aux invocations des musulmans. Je lui dis : «Ô prophète d'Allah! Certaines parmi nous n'ont pas de Jilbaab» Il répliqua : «*Que leurs sœurs leur prêtent des Jilbaabs à porter*»¹. Ce qui prouve que le Jilbaab est obligatoire, sinon le prophète ﷺ n'aurait pas ordonné aux femmes de prêter des Jilbaabs à celles qui n'en avaient pas.

On peut donc comprendre, d'après la description du Jilbaab faite par les compagnons du prophète ﷺ et les Taabi'iins, que ce que plusieurs femmes considèrent aujourd'hui comme étant un Hijab, ne respecte pas du tout les conditions de la Shari'ah, cela sera expliqué en détail plus loin.

Deuxième preuve :

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

(وقل للمؤمنات يغضضن من أبصارهن ويحفظن فروجهن ولا يبدين زينتهن إلا ما ظهر منها. وليضربن بخمرهن على جيوبهن. ولا يبدين زينتهن إلا لبعولتهن أو آباءهن أو أبناءهن أو أبناءهن أو أخواتهن أو بنو أخواتهن أو نساءهن أو ما ملكت أيمانهن أو التابعين غير أولي الإربة من الرجال أو الطفل الذين لم يظهروا على عورات النساء. ولا يضربن بأرجلهن ليعلم ما يخفين من زينتهن)

Allah dit : (Et dit aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile (Khimar) sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leur maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles qui n'ont pas d'envie pour les femmes, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures) [An-Nour : 24 : 31]

Allah dans ce verset s'adresse au prophète ﷺ, lui ordonnant de dire aux femmes croyantes :

- De baisser leurs regards.

- De garder leur chasteté.¹
- De ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît.
- De rabattre leurs voiles (خمار) (Khoumour pluriel de Khimar) sur leur poitrine.
- De ne montrer leurs atours qu'aux gens mentionnés.²
- De ne pas frapper de leurs pieds de façon à faire savoir ce qui est caché de leurs parures.

Ibn Kathir dit : (Le **Khimaar** correspond au voile que la femme porte pour couvrir sa tête et c'est ce que les gens appellent **al-Maqaani'**, et Sa'iid Ibn Jouba'ir dit : **(Et qu'elles rabattent)**, signifie : qu'elles ajustent fermement. **(Leur Khimaar sur leur poitrine)** signifie : sur leur cou et leur poitrine de façon à ce que rien ne soit visible. Et Al-Boukhari a rapporté selon 'A'ishah (la femme préférée du prophète), qu'elle a dit : «Qu'Allah remplisse les femmes Ansaars³ de miséricorde, car lorsqu'Allah a révélé ce verset, elles déchirèrent leurs couvertures pour se couvrir». [...] et selon Sâfiyyah Bint Shaibah qu'elle dit : «Nous étions chez 'A'ishah et les femmes mentionnèrent les mérites des femmes de Qouraïsh, alors 'A'ishah dit : «Certes, les femmes de Qouraïsh ont bien des mérites, par contre je jure par

¹ Dans le verset qui précède, la même chose est ordonnée aux hommes au sujet de baisser le regard et de garder la chasteté.

² Ce que la femme peut montrer de ses atours diffère selon la personne, Par exemple : le mari peut voir tout le corps de sa femme en entier. Mais devant son père et ses frères par exemple, elle ne peut montrer que ses cheveux, son visage, ses bras et ses pieds.

³ Les habitants de Médine qui ont accepté l'Islam sont appelés Ansaars

Allah, que je n'ai jamais vu de meilleures femmes, et plus sincères envers le Livre d'Allah, ni plus croyantes en la révélation, que les femmes Ansaars. Le verset de la Sourah An-Nour fut révélé, et leur maris rentrèrent chacun chez eux pour leur réciter ce qu'Allah avait révélé, chaque homme récite à sa femme, à sa fille, à sa sœur et à tous ses proches, ce que cette Sourah contient, et elles se précipitent, toutes sans exception, vers leurs couvertures pour se couvrir avec, en toute sincérité et avec foi en ce qu'Allah avait révélé dans Son Livre. Les femmes sortirent le lendemain matin suivant pour prier derrière le prophète ﷺ, la tête couverte, comme si elles avaient des corbeaux sur la tête».¹

Le Sheikh 'Abdul-'Aziz Bin Baaz dit : (Ibn Mas'oud a dit : «Et **(sauf ce qui en paraît)** signifie : ce qui paraît des vêtements, car cela est pardonné». Ce qu'il veut dire par «des vêtements», ce sont les vêtements qui n'exhibent pas les atours et qui ne sont pas causes de tentations. Par contre, ce qui est rapporté selon Ibn 'Abbas, qu'il a interprété **(sauf ce qui en paraît)** comme étant le visage et les mains; nous devons le prendre comme étant avant l'obligation du Hijab. Car après cela, Allah a ordonné de couvrir tout le corps comme cela a été expliqué dans les nobles versets de la sourah Al-Ahzab, et ce que 'Ali ibn Talhah rapporte, prouve que c'est ce que voulait dire Ibn 'Abbas, il dit : «Allah a ordonné aux femmes croyantes, lorsqu'elles sortent de leurs maisons pour une nécessité quelconque, de couvrir leur visage à partir du dessus de leur tête avec leur Jilbaab et de ne laisser qu'un seul oeil paraître». Et Sheikh Al-Islam, Ibn Taimiyyah, ainsi que d'autres parmi les savants et les vérificateurs, ont expliqué cela. Et c'est la vérité sur laquelle il n'y a pas le moindre doute. En ce qui concerne ce qu'Abou Daoud a rapporté dans son recueil de Hadith, que 'A'ishah a dit que Asma Bint Abi Bakr (sa sœur) est entrée chez elle, portant des vêtements légers, alors le messenger

¹ Tafsir al-Qor'an al-'Adhiim, (3/294-295).

d'Allah ﷻ détourna sa tête et dit: «Ô Asma! Lorsqu'une fille atteint l'âge de puberté, Il n'est pas permis qu'on voit de son corps, excepté ceci et ceci» et il pointa son visage et ses mains. Ce Hadith n'est pas authentique (Da'iif) dans sa chaîne de narrateur et il ne peut pas être attribué au prophète ﷺ. Car il est rapporté par Khalid Ibn Douraïk selon 'A'ishah, et il n'a jamais entendu de Hadith d'elle directement. Donc, le Hadith est interrompu (Mounqati') et c'est pourquoi Abou Daoud, après l'avoir rapporté a dit : «Ce Hadith est Moursal, parce que Khalid n'a jamais rencontré 'A'ishah et parce qu'un des narrateurs est Sa'd Ibn Bashir et il est faible (Da'iif) et ce qu'il rapporte ne peut pas être utilisé comme preuve». Il y a un troisième problème dans le Hadith; c'est que Qataadah rapporte le Hadith «selon» ('an) Khaalid Ibn Douraïk, et il est Moudallis¹.)²

Ibn Kathir dit a propos de **(Et qu'elles ne frappent pas leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures)** : (Avant l'Islam, lorsque la femme marchait dans la rue et qu'elle portait à son pied un bracelet qui ne faisait pas de bruit, elle frappait le sol avec son pied pour que les hommes puissent entendre son tintement. Alors Allah a interdit aux croyantes de faire pareil. La même chose est applicable si ses parures et ses atours sont couverts et qu'elle bouge d'une manière à faire paraître ce qui est caché, cela rentre aussi dans l'interdiction.) Puis il mentionne ensuite l'interdiction pour la femme de sortir de chez elle parfumée, en citant les preuves de cela, puis il dit : (Cela comprend également l'interdiction pour la femme de marcher au milieu du chemin, pour ce que cela comporte d'exhibition (Tabarrouj).

¹ C'est à dire que lorsqu'il rapporte un Hadith en disant «selon» ('an), il omet parfois de mentionner celui qui lui a transmis le Hadith, c'est une des formes de ce qu'on appelle Tadliis.

² Houkm As-Soufour wal-Hijab, p.57

قال أبو داود عن أبي أسيد الأنصاري عن أبيه أنه سمع النبي صلى الله عليه وسلم وهو خارج من المسجد ، وقد اختلط الرجال مع النساء في الطريق فقال رسول الله للنساء : (استأخرن فإنه ليس لكن أن تحتصن الطريق، عليكن بحافات الطرق) فكانت المرأة تلصق بالجدار حتى إن ثوبها ليعتلق بالجدار من لصوقها به.

Abou Daoud a dit selon Hamzah Ibn Abi Asiad Al-Ansaari, selon son père qu'il a entendu le prophète ﷺ dire aux femmes alors qu'il sortait de la mosquée et que les hommes s'étaient mélangés avec les femmes sur le chemin : **«Écartez-vous, car il ne convient pas de vous approprier le chemin. Prenez plutôt le bord du chemin»**. Depuis ce jour, les femmes marchaient en se frottant au mur et leurs vêtements s'accrochaient aux murs tellement elles s'y collaient.)¹

Troisième preuve :

(والقواعد من النساء اللاتي لا يرجون نكاحاً فليس عليهن جناح أن يضعن ثيابهن غير متبرجات بزينة و أن يستعففن خير لهن و الله سميع عليم)

Allah dit : **(Et quant aux femmes qui n'espèrent plus le mariage, nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de (sortie) (le Jilbaab), sans cependant**

¹ Tafsir al-Qor'an al-'Adhiim, (3/297)

exhiber leurs atours et si elles cherchent la chasteté c'est mieux pour elles. Allah a connaissance de toutes choses) [An-Nour : 24 : 60]

Le Sheikh Ibn Jariir At-Tabari a dit : (Le Très-Haut a dit : Les femmes qui ne peuvent plus avoir d'enfants, à cause de leur âge avancé, qui n'ont plus de menstruations et qui n'enfantent plus; **(Qui n'espèrent plus le mariage)** ; C'est à dire : Celles qui ont désespéré de se trouver un époux et qui ne pensent plus aux hommes. **(Nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de (sortie))** ; C'est à dire : leur Jilbaab : qui est le *Qinaa'* (une grande couverture), qui est portée sur le *Khimaar*. Et le *Ridaa'a* qui est porté par-dessus les vêtements. Et il n'y a pas de blâme pour elles de ne pas porter cela devant les proches «*Mahaarim*»¹ ou devant les étrangers qui ne font pas partie des proches, sans toutefois exhiber leurs atours. Et concernant ce que nous avons mentionné les savants de l'explication du Qor'an ont dit d'après Ibn 'Abbas : **(Et quant aux femmes qui n'espèrent plus le mariage (atteintes par la ménopause))** c'est la femme qui n'a pas de reproche à s'asseoir dans sa maison avec une robe et un Khimar, et elle enlève le Jilbaab tant qu'elle n'exhibe pas ce qu'Allah déteste. Et c'est ce qu'Il dit : **(Nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de (sortie), sans cependant exhiber leurs atours)** Puis Il dit : **(Et si elles cherchent la piété c'est mieux pour elles)**. 'Oubaïd a dit : «J'ai entendu Ad-Dâhhaak dire à propos de (d'enlever leurs vêtements de

¹ Le mot Mahram (singulier de Mahaarim) signifie les proches mâles de la femme, avec qui elle n'a pas le droit de se marier. Ils sont mentionnés dans le verset de la deuxième preuve. La femme a le droit de se découvrir devant eux et ne peut voyager qu'en présence d'un d'entre eux, comme le Prophète ﷺ l'a dit dans plusieurs Hadiths.

(sortie): cela signifie : le Jilbaab : qui est le *Qinaa'* et ça concerne la femme âgée qui ne peut plus enfanter. Le fait de ne pas porter le Jilbaab par dessus le Khimaar ne lui nuit pas, cependant, toute autre femme musulmane libre (c'est à dire, qui n'est pas esclave), est obligée de porter son Jilbaab par dessus le Khimar lorsqu'elle atteint la puberté. Et Allah dit dans Sourah Al-Ahzaab : **(De ramener sur elles leur grand voile (Jilbaab) elles seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées.)**[33 :59]). Puis il rapporte selon Moujahid, avec sa chaîne de narrateurs qu'il a dit : **(Leurs vêtements de (sortie))** «c'est : le Jilbaab». Et Ibn Zaid a dit : «c'est enlever le Khimar», et Ibn Mas'oud a dit : «C'est le **Jilbaab** ou le **Ridaa'a** ou le **Milhafah**¹» (une couverture porté par dessus les vêtements)). Jusqu'à ce qu'il dise : **(Et si elles cherchent la chasteté, c'est mieux pour elles)** cela signifie : que si elles sont chastes et pudiques et qu'elles sont timides d'enlever leur Jilbaab et leurs Rida'a; le porter est mieux pour elles que de l'enlever. Les savants du Tafsir ont rapporté ce que nous avons dit.) Puis il cite selon Moujaahid avec la chaîne de narrateurs, disant : «Qu'elles portent le Jilbaab.» Et selon Ash-Sha'bi qu'il dit : «Laissez tomber cela», c'est à dire, qu'elles laissent tomber la permission d'enlever le Jilbaab.)²

Lorsqu'on lit l'explication de ces savants, on constate que ce qui se passe aujourd'hui est tout à fait

¹ Le Jilbaab' le Ridaa'a, le Milhafah, sont tous des noms qui désignent la même chose, une couverture que la femme doit porter par-dessus son Khimar (voile qui couvre la tête) et ses vêtements ordinaires, lorsqu'elle sort à l'extérieur pour une nécessité quelconque. Les noms peuvent être différents selon le pays et la langue, mais il est préférable d'utiliser les termes du Qor'an et de la Sounnah pour éviter les confusions. Les médias occidentaux aiment utiliser le mot persan : tchador.

² Voir Jaami' al-Bayaan, Tafsir At-Tâbari. (18/165-167).

contraire à ce que le verset ordonne, car la plupart du temps, ce sont les femmes âgées qui se voilent, alors que les jeunes femmes se découvrent et exposent leurs atours aux hommes. Mais s'il est mieux pour les femmes d'âge avancé de chercher la chasteté en portant le Jilbaab, cela est encore plus important pour la femme qui est jeune et attirante, car elle est une source de tentation plus grande pour les hommes de tout âge. Son péché, en ne couvrant pas son corps et en exhibant ses charmes et ses atours est beaucoup plus grave que celui de la vieille femme, qui en général n'est pas convoitée par les hommes. La femme âgée n'a la permission de découvrir que son visage et ses mains en enlevant le Jilbaab, alors que dire de la jeune femme, qui en plus de montrer son visage et ses mains, montre ses cheveux, son cou, sa poitrine, ses cuisses et ses jambes, ses bras etc.?

Ibn Kathiir dit : (Ibn 'Abbas a dit que : «le verset **(Et dit aux croyantes de baisser leurs regards...)** [Al-Ahzaab : 24 : 31], fut abrogé par celui-là (le verset de la troisième preuve) et la seule exception est les vieilles femmes qui n'ont plus leurs règles et qui n'espèrent plus se marier. Ibn Mas'oud dit : « **(Nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de (sortie))** signifie : Le Jilbaab ou le Ridaa'». La même chose a été dite par Ibn Abbas, Ibn 'Omar, Moujaahid, Sa'iid Ibn Jubair, Abi Sha'thah, Ibraahiim An-Nakha'i, Al-Hasan, Qataadah, Az-Zouhri, Al-Awzaa'i¹ et d'autres.)²

¹ Son nom est Abou 'Amr, 'Abdur-Rahman Ibn 'Amr Ibn Youhmad Al-Awzaa'ii. Né en l'an (88/707) et mort en l'an (150/777). Sheikh Al-Islam, le savant de la Syrie. Il est l'élève de 'Ataa Ibn Abi Rabaah, 'Amr Ibn Shou'aib, Naafi' Mawlah Ibn 'Omar. Il compte parmi ses élèves; Shou'bah, Az-Zouhri, Soufiaan Ath-Thawri et d'autres. Il est l'égal de l'Imaam Maalik pour les gens de la Syrie.

² Tafsiiir Al-Qor'an Al-'Adhiim, (3/315).

Le Sheikh Ibn Baaz dit au sujet de ce verset : (Allah nous informe dans ce verset que les femmes âgées qui n'espèrent plus le mariage n'ont aucun reproche à enlever les vêtements qui couvrent leurs visages et leurs mains, pourvu qu'elles n'exhibent pas leurs atours. À partir de cela, on peut comprendre que celle qui exhibe ses atours n'a pas le droit d'enlever ses vêtements de sortie et qu'il y a un reproche contre elle si elle le fait, même si elle est vieille. Car un homme peut être attiré par une femme malgré son âge avancé, et parce que l'exhibition (at-Tabarrouj) peut créer de la tentation même lorsqu'une femme est vieille. Que dire alors, du cas de celle qui est jeune et belle, lorsqu'elle expose ses atours ? Il n'y a pas de doute que son péché est plus grave, que son reproche est plus sévère et que la tentation dont elle est la cause est plus grande. De plus, Allah a mis comme condition pour que la vieille femme (puisse enlever son Jilbaab), qu'elle n'espère plus le mariage, et ce n'est que – et Allah sait mieux – parce que si elle espère le mariage, elle sera poussée à se faire belle, à exhiber ses atours dans le but d'attirer les hommes, il lui fut donc interdit d'enlever ses vêtements de sortie pour la protéger, elle et les gens qui l'entourent, de la tentation. Puis Il termina le verset en incitant les vieilles femmes à la chasteté et Il expliqua que cela était mieux pour elles que d'enlever leurs vêtements de sortie, même si elles n'exhibent pas leurs atours. On voit donc par cet exemple, le mérite de se voiler et de se couvrir avec les vêtements de sortie (le Jilbaab). Il faut donc obligatoirement, que le Hijaab et la chasteté d'exhiber ses atours soient, à plus forte raison, mieux pour les jeunes filles et plus loin encore de la tentation.)¹

Quatrième preuve :

¹ Houkm Al-Hijaab was-Soufour, p. 52-53

(وقرن في بيوتكن ولا تبرجن تبرج الجاهلية الأولى)

Allah dit : **(Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas (Tabarrouj) à la manière des femmes d'avant l'Islam (al-Jaahiliyyah, le temps de l'ignorance))** [Al-Ahzaab : 33 : 33]

Ibn Kathiir dit : **(Restez dans vos foyers)** signifie : demeurez dans vos maisons et ne sortez pas sans nécessité¹

Le Sheikh Bin Baaz dit : (Allah dit aux mères des croyants (les épouses du prophète ﷺ) – et toutes les femmes musulmanes sont comprises par cet ordre – de rester dans leur maison, étant donné que cela les protège et les éloigne de tous les moyens de corruption et parce que les sorties inutiles mènent à l'exhibition, tout comme elles mènent à beaucoup d'autres mauvaises choses.)²

Le Sheikh Ibn Kathiir dit ensuite : **(Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (al-Jaahiliyyah))** Moujaahid a dit : «La femme sortait de sa maison et marchait devant les hommes, voilà ce que signifie l'exhibition du temps de l'ignorance». Qataadah a dit : «Et (Cela s'applique) lorsque vous sortez de vos maisons. Elles (les femmes avant l'Islam) avaient une façon de marcher et de parler pour attirer les hommes, et Allah leur a interdit de faire cela.» Mouqaatil Ibn Hayyaan a dit : **«At-Tabarrouj** signifie : que la femme met son Khimaar sur sa tête et ne le rabat pas correctement, de manière à faire voir ses colliers et

¹ Tafsiir Al-Qor'an Al-'Adhiim, (3/491).

² Khatar mouchaarakat al-Mar-ah lir-Rijaal fii maydaan 'amalihi p.24.

ses boucles d'oreilles, son cou et tout ce qui paraît d'elle, cela est de l'exhibition»¹

Et le Sheikh Bin Baaz dit que le Tabarruj est : (Le fait de laisser paraître les charmes et les atours, comme la tête, le visage, le cou, la poitrine, les bras, les jambes, ainsi que les autres atours.)²

D'après ce verset, on peut comprendre que ce que font les femmes d'aujourd'hui, est beaucoup plus grave que l'exhibition du temps de l'ignorance, interdit dans le Qor'an. Les femmes d'aujourd'hui sont semblables à des femmes nues par rapport à cela! Ce verset à lui seul est suffisant pour interdire toutes les formes de corruptions dont la femme est la cause dans les sociétés modernes. Les femmes qui sortent de leur maison pour perdre leur temps dans les centres d'achats, sans parler des cinémas, des cafés, des bars, des discothèques, des plages et des piscines. Les femmes qui font le métier de danseuse, de chanteuse ou d'actrice. Les femmes qui sortent nues ou presque nues, avec des vêtements courts, transparents, ou collants sur le corps, parfumées, maquillées, avec des talons hauts et des soutiens-gorge fabriqué dans le but de faire ressortir toutes les formes du corps de la femme. Sans parler de celles qui portent des bikinis et qui se font bronzer sur la plage...et qui malgré tous cela, prétendent avoir la foi dans le cœur! Pour certains c'est l'évolution, le progrès, la modernité, la liberté...Mais peu importe les noms qu'ils donnent à leurs perversités pour s'enlever la mauvaise conscience, leur égarement est évident comme le soleil en plein jour! Allah a guidé les croyants à la pudeur, à la civilisation et à la dignité la plus élevée, Il dit :

¹ Tafsiir Al-Qor'an AL-'Adhiim, (3/491)

² Houkm Al-Hijab was-Soufour p.50

(أفمن كان على بينة من ربه كمن زين له سوء عمله واتبعوا

أهواءهم)

(Est-ce que celui qui se base sur une preuve claire venant de son Seigneur est comparable à ceux dont on a embelli les mauvaises actions et qui ont suivi leurs propres passions) [Mohammad : 47 :14]

La cinquième preuve :

(وإذا سألتموهن متاعاً فاسألوهن من وراء حجاب ذلكم أطهر

لقلوبكم وقلوبهن)

Allah dit : (Et si vous leur demandez (aux femmes du prophète) un objet quelconque, demandez le leur derrière un rideau (Hijab) : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs...) [Al-Ahzaab : 33 : 33]

L'Imam Al-Qourtoubi dit sur ce verset : (Les gens diffèrent en ce qui concerne l'objet ou la chose en question. Certains disent; les choses que l'on s'empruntent, d'autres disent; Une question sur la religion (Fatwa) et d'autres disent; les pages du Qor'an. Mais la bonne opinion est que c'est général et que ça comprend toutes les choses que l'on peut emprunter ou demander, que ce soit des choses religieuses ou des choses de la vie.) Et il dit aussi : (Dans ce verset, il y a la preuve qu'Allah a permis de leur demander (aux femmes du prophète) derrière un rideau (Hijab) pour une nécessité quelconque qui se présente ou pour poser une question dans la religion. Et toutes les femmes sont comprises par cela, selon ce qu'impliquent les bases de la

Shari'ah, du fait que tout de la femme est 'Awrah¹; son corps et sa voix, et il n'est pas permis de se découvrir sauf pour une nécessité comme le témoignage, ou pour une maladie qui nécessite un traitement sur son corps.)²

Le Sheikh Bin Baaz dit : (Ce noble verset, représente une preuve textuelle claire de l'obligation de voiler les femmes des hommes et de les cacher de ceux-ci. Allah a clarifié dans ce verset, que le Hijab est plus pur pour les cœurs des hommes et des femmes et les éloigne de la turpitude et de ses causes. Et Il démontra, en même temps, que le fait de se dévoiler et ne pas se couvrir correctement est impur et mauvais et que le Hijab est pureté et paix.)³

Il dit dans un autre endroit : (Et celui qui dit que l'ordre du Hijab se limite aux mères des croyants (les épouses du prophète) seulement, il a contredit les nombreuses preuves qui prouvent que l'ordre est général. Et il a contredit le verset : **(c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs)**, car il n'est pas permis de dire que le Hijab est plus pur pour les cœurs des femmes du prophète ﷺ et pour ceux des hommes parmi les compagnons, sans que cela implique ceux qui suivent après eux. Il n'y a pas de doute, que celles qui viennent après elles ont encore plus besoin d'être voilées que les mères des croyants devant les compagnons, à cause de la différence immense entre la force de leur foi et de leur vision de la vérité et la nôtre. Car les compagnons, hommes et femmes, ainsi que les mères

¹ Ce qui n'est pas permis de montrer du corps de la femme et de l'homme est appelé en arabe 'Awrah. La 'Awrah de la femme en dehors de la Salat et du Hajj est son corps en entier, en présence d'hommes étrangers qui ne font pas partis de ses Mahrams. Dans la Salah et le Hajj, sa 'Awrah est tout le corps, sauf le visage et les mains s'il n'y a pas d'hommes étrangers à proximité, sinon elle doit se couvrir le visage comme d'habitude. Cela sera expliqué plus loin.

² Al-Jaami' fi Ahkaam al-Qor'aan (14/227)

³ Houkm Al-Hijab was-Soufour p.50

des croyants sont les meilleurs être humains après les prophètes et la meilleure génération, comme le prophète ﷺ l'a dit lui-même dans un Hadith rapporté par Boukhari et Mouslim. Alors si le Hijab est plus pur pour leur cœur, donc ceux qui viennent après eux ont un plus grand besoin et sont plus pauvres en pureté qu'eux.)¹

6- Les preuves du Hijab dans la Sounnah²

Première preuve :

Le prophète ﷺ a dit :

(المرأة عورة)

«*La femme est 'Aurah*».³

Le Sheikh Hamoud at-Touwaijri dit : (Ce Hadith prouve que toutes les parties du corps de la femme font partie de la 'Aurah, pour les hommes étrangers, tous ses membres et son visage y compris. Il fut rapporté que Abou Taalib a dit selon l'Imam Ahmad : «les ongles de la femme font partie de sa 'Aurah et lorsqu'elle sort de sa maison rien

¹ Houkm al-Ikhtalaat fit-Tadriis.

² La Sounnah est composée des paroles, des actions du prophète ﷺ et des choses qu'il a approuvées par son silence. C'est la deuxième source de législation dans l'Islam et c'est une révélation comme le Qor'an. Certains traduisent le mot Sounnah par le mot tradition ; ce qui donne l'impression que la Sunna fait partie des coutumes. Toutefois, la Sunna n'est pas une tradition ou une coutume c'est une révélation comme le Coran. Celui qui rejette la Sounnah, sous prétexte qu'il n'accepte que ce qui est dans le Qor'an est un mécréant, selon le consensus des savants de l'Islam, car Allah a ordonné de suivre le prophète ﷺ dans le Qor'an. Voir Majmou' Fataawa wa maqaalaat, par le Sheikh Bin Baz, (1/216-220).

³ Hadith authentique rapporté par at-Tirmidhi et Ibnou Hibbaan et il est authentifié par As-Souyoufi et Al-Albaani. Voir Irwa'oul-Ghalil (1/273).

d'elle ne doit paraître, pas même ses chaussettes car les chaussettes décrivent la forme du pied. Et il est préférable qu'elle rajoute un gant à sa manche, pour que rien de sa main ne paraisse». Et nous avons mentionné précédemment ce que Sheikh Al-Islam, Ibn Taimiyyah a dit selon l'Imam Ahmad : «Tout de la femme est 'Awrah, même ses ongles.» Et Sheikh Al-Islam a dit à la suite de cela : «Et c'est ce que dit l'Imam Malik aussi»¹

Deuxième preuve :

D'après Ibn 'Omar que le prophète ﷺ a dit :

(لا تنتقب المرأة المحرمة ، ولا تلبس القفازين)

«La femme en état d'Ihraam² ne doit pas porter le Niqaab³, ni les gants.»⁴

Sheikh Al-Islam, Ibn Taimiyyah dit au sujet de ce Hadith : (Ce Hadith prouve que le Niqaab et les gants

¹ 'Oudatoul-Hijab p.301-302.

² L'état d'Ihraam, pendant le Hajj et la 'Oumrah, est l'état dans lequel il est interdit pour l'homme de porter des vêtements cousus, de porter des chaussures et de se couvrir la tête et il est interdit pour l'homme et la femme de se couper les cheveux et les ongles etc.

³ Pièce de tissu fixée au visage. Certaines femmes qui portent le Niqaab de nos jours, font l'erreur de laisser un trop grand espace pour les yeux, ce qui laisse paraître plus que ce qui est permis et elles portent souvent du maquillage aux yeux, ce qui crée beaucoup de tentation. Pour cette raison, des savants comme Ibn 'Outhaimine, ont interdit le port du Niqaab et ont incité les femmes à porter le Khimaar qui couvre tout le visage au complet.

⁴ Hadith authentique rapporté par Boukhari, at-Tirmidhi, Abou Daoud, An-Nasaa'ii et Ahmad.

étaient bien connus chez les femmes qui n'étaient pas en Ihraam, et cela implique de couvrir le visage et les mains.)¹

Ce Hadith est la preuve que le Niqaab était chose courante dans la société et que les femmes se couvraient également le visage et les mains.

Troisième preuve :

عن أم المؤمنين عائشة رضي الله عنها قالت : (كان الركبان يمرون بنا و نحن مع رسول الله صلى الله عليه و سلم محرمات ، فإذا حاذوا بنا سدلت إحدانا جلبابها من رأسها على وجهها ، فإذا جاوزونا كشفناه.)

'A'ishah dit : «**Nous étions en état d'Ihraam, en présence du prophète (Sallallahou 'alaihi wa sallam). Lorsque des hommes passaient près de nous, nous couvriions notre visage avec une partie de notre Jilbaab et lorsqu'ils s'éloignaient, nous laissions notre visage découvert.**»²

Ce Hadith explique le Hadith précédent et clarifie ce que la femme doit faire en présence d'hommes étrangers en état d'Ihraam. Nous pouvons comprendre que même si la femme n'a pas le droit de porter le Niqaab, elle doit quand même se couvrir le visage en présence d'hommes étrangers, avec autre chose, comme son vêtement ou autre, comme cela fut expliqué par les savants. Malheureusement, celui qui va faire le Hajj aujourd'hui réalise à quel point la plupart des musulmans dans le monde ont dévié de cet ordre. Qu'Allah ramène la Oummah à la Vérité.

¹ 'Aridatul-Ahwadhi (4/56) pris de 'Oudatul-Hijab.

² Hadith authentique rapporté par Abou Daoud, Baihaqui, Ahmad, Ibn Maajah et ad-Daaraqoutni.

Quatrième preuve :

عن ابن عمر رضي الله عنهما قال : قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : (من جر ثوبه خيلاء لم ينظر الله إليه يوم القيامة) فقالت أم سلمة رضي الله عنها: فكيف يصنع النساء بذبولهن ؟ قال : (يرخين شبراً) فقالت : إذاً تنكشف أقدامهن ! قال : (فيرخينه ذراعاً و لا يزيدن عليه).

D'après Ibn 'Omar qui dit : le messenger d'Allah ﷺ a dit : *«Celui qui laisse son vêtement traîner sur le sol, par fierté, Allah ne le regardera pas au jour de la résurrection.»* Oum Salamah dit : «Que doivent faire les femmes avec leurs vêtements?» Il dit : *«Qu'elles rajoutent la longueur d'une main.»* Elle dit : «Mais alors, nos pieds seront découverts!» Il dit : *«Qu'elles rajoutent la longueur d'un avant-bras et pas plus.»¹*

Le Sheikh Ibn 'Outhaimiine a dit : (Ce Hadith est une preuve qu'il est obligatoire pour la femme de se couvrir les pieds et que c'est une chose connue des femmes des compagnons. Et les pieds, par rapport au visage et aux mains, représentent une tentation moins importante. Il est donc logiquement plus important de couvrir le visage que les pieds.)² Il n'y a pas de doute que le visage est la plus belle partie du corps, et que lorsque nous parlons de la beauté de quelqu'un, nous parlons principalement de son visage. Si on demande une femme en mariage, on ne regarde pas la

¹ Hadith authentique rapporté par Abou Daoud, at-Tirmidhi, An-Nasaa'i, Ahmad et d'autres. At-Tirmidhi a dit : (C'est un Hadith Hasan Sahih). Puis il dit : (Ce Hadith est une permission pour les femmes de laisser traîner leurs vêtements car cela les couvre mieux). Al-Baihaqi a dit : (Ce Hadith prouve l'obligation de couvrir les pieds (de la femme)).

² Al-Hijab was-Soufour p.18

beauté de ses pieds, mais surtout son visage. Alors comment peut-on insister sur le fait de dévoiler le visage de la femme aux étrangers dans la rue?

On peut constater en analysant ce Hadith, la grande foi et la grande compréhension de l'Islam chez les femmes du temps du prophète ﷺ, qui insistaient pour rajouter une longueur à leurs vêtements par crainte de se découvrir les pieds. Contrairement aux femmes d'aujourd'hui qui veulent des vêtements plus courts. J'ai entendu le Sheikh Ibn 'Outhaimiine dire, lorsque j'étais à Makkah : «Les gens d'aujourd'hui font le contraire de ce Hadith, les hommes laissent traîner leurs vêtements, alors que les femmes portent leurs vêtements au milieu de la jambe !» Et si le Sheikh visitait certains pays musulmans, il verrait que les vêtements vont beaucoup plus haut que la jambe !

7-Le débat autour de la question du visage

Le visage de la femme, en ce qui concerne les limites du Hijab, a souvent été un sujet sur lequel les savants furent en désaccord. Parmi les savants contemporains, il y a deux positions sur le sujet. Les savants de l'Arabie Saoudite; comme le Sheikh Mohammad Ibn Ibrahim, le Sheikh 'Abdul-'Aziz Ibn 'Abdullah Ibn Baz, le Sheikh Mohammad Ibn 'Outhaimiine, le Sheikh Mouqbil Ibn Hadi Al-Waadi'i du Yemen, ainsi que beaucoup d'autres savants, défendent l'opinion prônant que la femme **doit obligatoirement** se couvrir le visage.

Tandis que d'autres savants, comme le célèbre Sheikh Mohammad Nasiroud-Din Al-Albaani, ainsi que plusieurs autres savants, défendent l'opinion prônant que la

femme **n'a pas obligatoirement** à se couvrir le visage, mais que si elle le fait, cela est **préférable et très méritoire**.

Avant de prendre une position dans ce débat, tout comme dans n'importe quel autre débat, il est important de le faire avec une entière sincérité envers Allah. Notre intention principale devrait être, de prendre la position qui nous rapproche le plus de la vérité et de l'agrément d'Allah et non de prendre la position qui satisfait nos désirs et nos passions.

Après avoir bien compris cela, il reste quelques points à prendre en considération :

1-Premièrement : Tous les savants, y compris ceux qui n'obligent pas à la femme de se couvrir le visage, sont d'accord pour dire que cela devient obligatoire ; si elle porte du maquillage, ou si elle a un visage d'une grande beauté ou si le niveau d'immoralité et de perversité de la société est élevé.

2-Deuxièmement : Chaque société possède des réalités et des problèmes qui lui sont propres, ce qui implique que la manière dont on en parle sera différent selon ces réalités et ces problèmes. Par exemple, il serait inacceptable de s'adresser à des femmes de l'Arabie Saoudite en leur citant l'opinion des savants qui n'obligent pas à la femme de se couvrir le visage ou de les inciter à le faire, puisqu'elles se couvrent déjà et que cela est préférable et plus méritoire. De se dévoiler le visage, serait un signe de recul et de diminution de leur foi.

3-Troisièmement : En ce qui concerne les pays musulmans occidentalisés et l'occident, où le port du Hijab n'est respecté que par une minorité de femmes, la question du visage doit être adressée avec plus de sagesse. Pour la plupart des femmes vivant dans ces pays, ce n'est pas

uniquement le visage qu'il reste à couvrir, mais toutes les autres parties du corps. Beaucoup de femmes musulmanes aujourd'hui ont reçu une éducation occidentale et leur tenue vestimentaire demeure régie par le mode de vie des mécréants, elles ne voient donc aucun mal à sortir sans Hijab. Ces femmes doivent pour la plupart apprendre la réalité de l'Islam à nouveau. Il y a d'autres femmes qui sont plus près de leurs traditions et qui se voilent dans les limites de leur culture respective. Toutefois, ce qu'elles considèrent comme étant un hijab n'en est pas nécessairement un d'après la Shari'ah. On peut citer par exemple les femmes de certains pays de l'Afrique de l'ouest, où la nudité est parfois courante même en public. Ou l'exemple de certaines femmes dans les pays de culture indienne et pakistanaise, où les femmes portent des foulards de couleurs très brillantes et qui sont souvent transparents. Ces femmes doivent être éduquées sur l'Islam et sur la définition religieuse du Hijab, pour qu'elles restent conscientes que le port du Hijab est un geste de foi et non une simple appartenance à une culture. Si elles se voilent ensuite le visage, il est certain que se serait mieux. Mais peu importe la position qu'on adopte, on ne peut pas demander à une fille qui porte une mini de se cacher le visage, alors que tout le reste de son corps est exhibé!

Après avoir bien compris ces points, il reste à clarifier les preuves sur lesquelles les savants se sont basés pour défendre leur position. Il est clair dans l'Islam, que si les premiers savants sont d'accord entre eux, nous devons accepter leur consensus sans discuter. Mais lorsque les savants sont en désaccord entre eux sur un sujet quelconque, nous n'avons pas le droit de choisir l'opinion qui satisfait notre désir. On remarque, parfois, que certains musulmans, qui d'habitude sont contre les opinions du Sheikh Al-Albaani (pour une raison valable ou non), prennent l'opinion du Sheikh au sujet du visage de la femme. Non pas parce qu'ils ont lu ses arguments et qu'ils

ont été convaincus par ceux-ci, mais uniquement parce que sa position est en accord avec leurs passions. Le meilleur exemple de cela est que certains laïcs, en Arabie Saoudite, qui n'ont de respect ni pour le Sheikh Al-Albaani, ni pour le Qor'an et la Sounnah, utilisent le livre du Sheikh pour appeler les femmes Saoudiennes à se découvrir le visage. Toutefois, la règle de base lorsque les savants sont en désaccord entre eux, est de retourner au Qor'an et à la Sounnah. Allah dit :

(وما اختلفتم فيه من شيء فحكمه إلى الله)

(Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah.) [Ash-Shourah: 42:10]

(فإن تنازعتم في شيء فردوه إلى الله و الرسول إن كنتم تؤمنون بالله

و اليوم الآخر. ذلك خير و أحسن تأويلاً)

(Puis si vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). [An-Nisa: 4:59]

C'est donc un devoir de retourner au Qor'an et à la Sounnah, et peu importe quelle position sort vainqueur, nous devons l'accepter avec sincérité.

Les savants qui croient que de se découvrir le visage est permis, utilisent plusieurs arguments. Mais ces arguments ne sortent pas des cas mentionnés par le Sheikh Mohammad Isma'iil (qu'Allah le ramène au droit chemin) dans ce qui suit. Il dit : (La plupart (des arguments) se réfèrent :

- Soit à des hadiths qui ne sont pas authentiques d'après les savants de Hadith.
- Soit à des événements et à des cas isolés et qui ne sont pas généraux.
- Soit à des textes qui indiquent la permission de se découvrir le visage, mais que ces textes se réfèrent en réalité à une période antérieure à l'obligation du Hijab.
- Soit à des textes à partir desquels on peut comprendre que des femmes se sont découvert le visage dans un des cas d'exceptions permis dans la Shari'ah, comme lors de la demande en mariage (l'homme a le droit de voir le visage de sa future femme), lorsqu'elle doit faire un témoignage, lorsqu'elle va chez un médecin (elle peut découvrir ce qui est nécessaire) etc. Et ces cas, en réalité, confirment la règle de base, qu'il est interdit à la femme de découvrir son visage sauf dans les cas d'exceptions mentionnés.
- Soit à des textes qui ne sont pas clairs et qui portent sur beaucoup de suppositions. Ces textes ne prouvent donc pas le point voulu.)¹

Après avoir clarifier cela, nous allons citer certains des arguments les plus importants de ceux qui permettent à la femme de découvrir son visage, ainsi que les réponses des opposants à ces arguments.

¹ 'Oudatoul-Hijab v.3 p.335

Premier argument :

Le verset de surah An-Nour dans lequel Allah dit :

(ولا يبدين زينتهن إلا ما ظهر منها)

(Et qu'elles ne montrent de leurs atours que ce qui en paraît) [An-Nour: 24:31]

Les savants ont divergé en deux groupes sur l'interprétation de l'exception dans ce verset :

1- Le premier groupe : Ceux qui ont dit que ce que la femme a le droit de montrer de ses atours est le vêtement qu'elle porte lorsqu'elle sort de sa maison. Car il est impossible de cacher les vêtements. Cette explication est rapporté par le compagnon Ibn Mas'oud et c'est l'opinion qui est la plus valable In Sha-Allah.

2-Le deuxième groupe : Ceux qui ont dit qu'il s'agit du visage et des mains de la femme, cette opinion est rapportée d'après Ibn 'Abbaas.

De plus, nous avons déjà rapporté la citation de l'Imam Ibn Kathiir disant :(Ibn 'Abbas a dit que :«le verset **(Et dit aux croyantes de baisser leurs regards...)** [Al-Ahzaab: 24: 31], fut abrogé par celui-là **(le verset de la troisième preuve)** et la seule exception (de montrer le visage et les mains) est (pour) les vieilles femmes qui n'ont plus leurs règles et qui n'espèrent plus se marier»). Ce qui prouve que cette opinion qui permet de montrer le visage et

les mains était l'ancienne opinion d'Ibn 'Abbaas et qu'ensuite il se limita à l'autre verset, et Allah sait mieux¹.

Deuxième argument :

Le Hadith de Asma' mentionné plus tôt:

عن عائشة رضي الله عنها: أن أسماء بنت أبي بكر رضي الله عنهما دخلت على رسول الله صلى الله عليه وسلم وعليها ثياب رفاق، فأعرض عنها رسول الله صلى الله عليه وسلم، وقال: (يا أسماء إن المرأة إذا بلغت المحيض، لم يصلح أن يرى منها إلا هذا وهذا) وأشار إلى وجهه وكفيه.

'A'ishah a dit que Asma Bint Abi Bakr (sa sœur) est entrée chez elle portant des vêtements légers, alors le messager d'Allah ﷺ détourna sa tête et dit: «**Ô Asma! Lorsqu'une fille atteint l'âge de la puberté, Il n'est permis voir de son corps, que ceci et ceci**» et il pointa son visage et ses mains².

Le Sheikh Bin Baz dit à ce sujet : (Ce Hadith n'est pas authentique (Da'iif) dans sa chaîne de narrateurs et il ne peut pas être attribué au prophète ﷺ. Car il est rapporté par Khalid Ibn Douraik selon 'A'ishah, et il n'a jamais entendu de Hadith d'elle directement. Donc, le Hadith est interrompu (Mounqati') et c'est pourquoi Abou Daoud, après l'avoir rapporté a dit : «Ce Hadith est Moursal, parce que Khalid n'a jamais rencontré 'A'ishah et parce qu'un des narrateurs est Sa'd Ibn Bashir et il est faible (Da'iif) et ce

¹ Voir le livre Hijaabul-mar'atil-muslimah baina intihaal al-moubtiliin wa ta'wiil al-jaahiliin, par le Dr. Mohammad Fou'ad Al-Baraazi. v.I p.157-158. Deuxième édition, Riyadh 1999/1419.

² Hadith Da'iif (faible) rapporté par Abou Daoud.

qu'il rapporte ne peut pas être utilisé comme preuve». Il y a un troisième problème dans ce Hadith; C'est que Qataadah rapporte le Hadith «selon» ('an) Khaalid Ibn Douraik, et il est Moudallis). Certains savants ont dit que même si ce Hadith était authentique, il devrait être pris comme étant avant l'obligation du voile. De plus, le Hadith contredit tout les versets et les Hadiths authentiques qui prouvent l'obligation de couvrir le visage, alors comment pouvons-nous laisser tomber toutes ces preuves pour un hadith qui n'est même pas authentique?

Troisième argument :

Le Hadith suivant :

عن جابر بن عبد الله رضي الله عنهما قال : شهدت مع رسول الله يوم العيد ، فبدأ بالصلاة قبل الخطبة بغير أذان ولا إقامة ، ثم قام متوكئاً على بلال ، فأمر بتقوى الله ، وحث على طاعته ، ووعظ الناس ، و ذكرهم ، ثم مضى حتى أتى النساء فوعظهن ، وذكرهن ، فقال : (تصدقن فإن أكثركن حطب جهنم) ، فتكلمت امرأة من سطة النساء (و في رواية من سفة النساء) سفعاء الخدين ، فقالت (لم يا رسول الله؟) قال : (لأنكن تكثرن الشكاية ، و تكفرن العشير) . قال : (فجعلن يتصدقن من حليهن ، يلقين في ثوب بلال من أقراطهم و خواتمهن)

Jaabir Ibn 'Abdillah a rapporté : J'ai assisté à l'Aïd avec le prophète ﷺ. Il commença avec la prière sans faire ni Adhan ni Iqaamah, il se leva en s'appuyant sur Bilal, ordonna de craindre Allah et incita à Lui obéir. Puis il exhorta les gens et leur fit le rappel. Il se dirigea ensuite vers les femmes, les exhorta et leur fit le rappel et dit : **«Donnez en charité car la plupart d'entre vous êtes du combustible pour l'enfer»** Une d'entre les femmes (et dans une version : Une des femmes esclaves) qui avait des taches noires sur les joues dit : «Pourquoi, Ô messenger d'Allah?» Il dit : **«parce que vous vous plaignez souvent**

et que vous êtes ingrates envers vos maris» Jaabir dit : elles commencèrent à donner leurs bijoux et à lancer sur le vêtement de Bilal leurs bagues et leurs bracelets¹.

Les opposants utilisent ce Hadith pour dire que si Jaabir a pu décrire les joues de la femme en question, c'est une preuve que le visage des femmes n'était pas voilé. Cependant ce Hadith ne peut pas être utilisé comme preuve dans ce sujet car il prête à plusieurs suppositions qui ne sont pas clarifiées, par exemple : Cet événement était-il avant l'ordre du hijab ou après ? Cette femme était-elle libre ou esclave ? Était-elle parmi les vieilles femmes qui ont atteint la ménopause et qui n'espéraient plus le mariage ? Toutes ces questions restent sans réponses, ce qui rend cet argument nul.

Quatrième argument :

Plusieurs disent : « Si le visage de la femme doit être couvert, pourquoi Allah nous a-t-Il ordonné de baisser notre regard ? » Mais cet argument n'est pas valable car, qui a dit que nous devons baisser notre regard pour le visage seulement ? Parfois une femme n'est pas couverte correctement et ses atours sont visibles même lorsqu'elle est voilée, donc nous devons baisser notre regard. Parfois il se peut qu'on croise une femme mécréante sur la route ou bien une esclave et qu'elle ne soit pas voilée. Il se peut également qu'on voit une femme alors qu'elle ne s'attend pas à être vue et qu'elle n'est pas voilée etc. Dans tous ces cas on doit baisser son regard.

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim et autres.

Cinquième argument :

Ils disent aussi que la majorité des savants sont d'accord sur le fait que le visage de la femme n'est pas 'Awhrah et que couvrir le visage n'est pas obligatoire. Le Sheikh Mohammad Ismaa'il a répondu à cela en disant : (Cela est vrai, et il n'y a pas de contradiction – par la grâce d'Allah – entre ce que la majorité des savants ont dit (que le visage de la femme n'est pas 'Awhrah) et ce que certains d'entre eux ont déduit en obligeant de couvrir le visage de la femme devant les étrangers. **Car la limite de la 'Awhrah n'est pas la même que la limite du Hijab.** Donc si on dit : que le visage de la femme n'est pas 'Awhrah, c'est une opinion qui se limite au moment de la prière, si la femme n'est pas en présence d'étrangers. Car par rapport à l'étranger, tout le corps de la femme est 'Awhrah pour lui et il est obligatoire que la femme couvre tout son corps devant lui, comme le prophète ﷺ l'a dit: **«La femme est 'Awhrah».** Et c'est pour cette raison que lorsque les savants précisent que le visage et les mains ne sont pas 'Awhrah, c'est uniquement lorsqu'ils parlent de la condition de couvrir la 'Awhrah dans le chapitre –Les conditions de la validité de la prière –). Puis il cite les paroles de certains savants : (Ash-Shafi'ii dit dans le chapitre – comment le vêtement doit être porté **dans la prière** – : (Toute la femme est 'Awhrah sauf son visage et ses mains) et il dit aussi : (la femme **dans la prière** doit couvrir tout son corps sauf ses mains et son visage) (al-Oum : 1 / 77). Le Sheikh Ibn Qoudaamah, dans le chapitre – description de la prière – dit : (Maalik, Al-Awzaa'ii et Ash-Shaafi'ii ont dit : (Tout le corps de la femme est 'Awhrah excepté son visage et ses mains, à part cela (le visage et les mains), tout doit être couvert **dans la prière.**)(Al-Moughni : 1 / 101). Ibn Taymiyyah dit : (Les explications de nos savants diffèrent en ce qui concerne le visage de la femme libre dans la prière. Certains d'entre eux dirent qu'il est 'Awhrah et qu'il n'est permis de le découvrir **que dans la prière** en cas de nécessité. Mais l'opinion

correcte après vérification est qu'il (le visage de la femme libre) n'est pas 'Awrah **dans la prière**, par contre il est 'Awrah en ce qui concerne le regard, car il n'est pas permis de le regarder) et ailleurs il dit : (Car la 'Awrah dans la prière est reliée à la Awrah du regard...). Et il cite Ibn Al-Qayyim en disant : (La 'Awrah est divisée en deux catégories : la 'Awrah dans la prière et la 'Awrah du regard. Donc, la femme libre a le droit **de prier** le visage et les mains à découvert, mais **elle n'a pas le droit** de sortir dans les marchés et dans les lieux publics où les gens se rassemblent (découverte) de cette manière.) Et Al-Baidaawi dit dans son Tafsir : (L'exception est le visage et les mains, car ils ne sont pas inclus dans la 'Awrah, et le plus évident est que cela est **dans la prière** et non dans le regard. Car tout le corps de la femme libre est 'Awrah et il n'est pas permis pour autre que le mari et le proche de regarder d'elle quoi que ce soit, sauf pour une nécessité, comme pour un traitement médical et pour le témoignage.)¹

Après avoir analysé les explications des savants, il est évident que dire que le visage n'est pas 'Awrah n'est pas un argument valable, car cela se limite à la prière. Certains savants ont expliqué que si la femme prie dans un endroit où il y a beaucoup d'hommes elle doit prier le visage couvert. La même chose est applicable pour le Hajj et la 'Oumrah comme cela fut expliqué plus tôt.

Sixième argument :

Ils se basent également sur le Hadith de la jeune femme qui est venue poser une question au prophète ﷺ alors qu'il était sur sa mule avec son neveu Al-Fadl Ibn 'Abbaas. Puisque Al-Fadl fixait la jeune femme, il tourna la tête de son neveu dans l'autre direction.

¹ 'Oudatoul-Hijaab v.3 p.228-232.

Des savants ont expliqué que ce Hadith ne prouve pas la permission de se découvrir le visage, car cet événement s'est produit pendant le Hajj, et que la femme peut se découvrir le visage lorsqu'aucun homme étranger n'est présent. Rien ne prouve dans ce Hadith qu'il y avait quelqu'un d'autre que le prophète ﷺ qui la regardait. D'autres ont expliqué, en se basant sur d'autres narrations du hadith, que cette femme avait été présentée en mariage au prophète ﷺ par son père qui souhaitait lui offrir. Bien entendu, dans ce cas, il est permis à la femme de se découvrir le visage.

Il y a d'autres arguments, mais ceux que nous avons cités sont suffisants In sha Allah.

§-Les conditions du Hijab selon la Sharī'ah¹

Les savants de l'Islam ont établi des conditions tirées du Qor'an et de la Sounnah, dans le but de faciliter la compréhension pour les musulmans. Nous allons les citer une par une tout en mentionnant les preuves pour chaque condition.

1-Première condition :

Le Hijab doit couvrir tout le corps, le visage et les mains également. Les preuves de cette condition ont été mentionnées dans ce qui a précédé.

¹ Les conditions no.2, 3, 7 et 8 sont valables pour l'homme également. Voir 'Oudatoul-Hijab p.145-160.

2-Deuxième condition :

Le Hijab ne doit pas être transparent ou trop mince, de manière à ce que la couleur de la peau ou que les membres du corps soient visibles. Le prophète ﷺ a dit :

(سيكون في آخر أمتي نساء كاسيات عاريات ، على رؤوسهن كأسنمة البخت ، العنوهن فإنهن ملعونات)

و في حديث آخر :

(صنفان من أهل النار لم أرهما: قوم معهم سياط كأذناب البقر يضربون بها الناس ، و نساء كاسيات عاريات ، مميلات مائلات ، رؤوسهن كأسنمة البخت المائلة ، لا يدخلن الجنة ولا يجدن ريحها ، و إن ريحها لتوجد من مسيرة كذا و كذا)

«Il y aura à la fin de ma Oummah des femmes habillées mais nues en réalité. Sur leur tête, il y a ce qui ressemble à une bosse de chameau. Maudissez-les ! Car elles sont maudites !»¹ Et dans un autre Hadith : «Il y a deux catégories de gens de l'Enfer que je n'ai pas encore vues : 1 – Des gens qui ont des fouets semblables à des queues de vache, avec lesquelles ils frappent les gens. 2 – Et des femmes qui sont habillées, mais nues en même temps, qui attirent les hommes et qui sont attirées. Leurs têtes ressemblent à la bosse penchée du chameau. Elles n'entreront jamais au Paradis, et elles ne sentiront jamais son parfum, malgré que son parfum puisse être senti à des distances et à des distances à la ronde»²

¹ Hadith authentique rapporté par At-Tabaraani, authentifié par Al-Albaani dans Al-Hijab. P.56.

² Hadith authentique rapporté par Mouslim.

L'Imam Ibn 'Abdoul-Barr a dit : (Le prophète ﷺ veut parler des femmes qui portent des vêtements légers qui décrivent leurs corps et qui ne couvrent pas le corps complètement. Qui couvrent uniquement en nom, mais qui, en réalité, les font paraître nues)¹

Dans certains pays, les femmes se couvrent le visage avec un tissu transparent, ce qui cause parfois plus de tentations que si le visage n'était pas couvert, il n'y a pas de doute que cela est interdit. La femme doit plutôt se couvrir avec un tissu qui est opaque et qui ne laisse pas apparaître ce qui est en dessous.

3-Troisième condition :

Le Hijab doit être ample et non serré ou collé sur le corps. Car si la femme porte un vêtement qui n'est pas transparent ou léger, mais qui est moulant et collant à la peau, de façon à ce que ses seins, ses hanches, ses fesses, et les autres parties du corps soient décrites et exposées, les buts du Hijab, qui sont de couvrir le corps et de protéger de la tentation, ne sont pas respectés. On peut remarquer que les nouveaux vêtements à la mode (pour femme et pour homme aussi), sont de plus en plus fins et moulants et que les dessinateurs de mode continuent à chercher de nouveaux tissus plus moulants encore. Ils ne font que pousser les gens vers le nudisme, l'impudeur et la perversité. On a même entendu parler dernièrement de la mode des mécréants qui se font peindre le corps et qui marchent complètement nus. En réalité, il n'y a pas grande différence entre se peindre le corps et porter des vêtements moulants. Certaines compagnies de bas culottes utilisent même le terme «deuxième peau» pour décrire leurs bas, parce qu'ils donnent

¹ 'Oudatoul-Hijab p.148.

l'effet de ne rien porter! D'entendre ces choses, de la part des mécréants, n'est pas surprenant, car la plupart vivent comme des bêtes. Ce qui est triste, c'est de voir que des femmes musulmanes les suivent dans leur égarement! C'est pourtant celui qui voit qui doit guider l'aveugle, mais aujourd'hui, c'est celui qui possède la lumière du Qor'an et de la Sounnah qui se laisse détourner du droit chemin!

Le Hadith suivant prouve cette condition :

قال أسامة بن زيد: (كساني رسول الله صلى الله عليه وسلم قطبية كثيفة مما أهداها له دحية الكلبي ، فكسوتها امرأتي ، فقال : (ما لك لم تلبس القبطية؟) قلت : (كسوتها امرأتي) ، فقال : (مرها فلتجعل تحتها غلالة ، فإني أخاف أن تصف حجم عظامها)

Ousaamah Ibn Zaid a dit : Le prophète ﷺ m'a offert un vêtement égyptien épais que lui avait offert Dahyah al-Kalbi et je l'ai donné à ma femme. Le prophète me demanda : **«Pourquoi ne portes-tu pas le vêtement copte que je t'ai offert?»** Je dit : «je l'ai donné à ma femme». Il dit : **«Commande-lui de porter quelque chose en dessous car je crains que le vêtement décrive les parties de son corps»¹**

Le prophète ﷺ a ordonné que sa femme porte en dessous de son vêtement quelque chose pour empêcher de décrire les formes de son corps.

4-Quatrième condition :

Le Hijab ne doit pas être décoré ou de couleur qui attire trop le regard. Cette condition est comprise dans le sens général du verset :

¹ Hadith authentique rapporté par Ahmad et At-Tabaraani dans Al-Kabiir.

(ولا يبدين زينتهن)

(Et qu'elles ne montrent pas leurs atours.)

[An-Nour: 24:31]

Ainsi que du verset:

(وقرن في بيوتكن ولا تبرجن تبرج الجاهلية الأولى)

(Et restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes du temps de l'ignorance)

[Al-Ahzaab: 33:33]

L'Imam Adh-Dhahabi dit dans Al-Kabaa-ir: (Et parmi les actes pour lesquels la femme est maudite, il y a le péché de montrer ses atours, ses bijoux en or, ses perles sous son niqaab, de se parfumer avec du musk, de l'ambre ou du parfum lorsqu'elle sort. Et de sortir avec des vêtements colorés, des robes de soie et des jupes courtes ou longues avec des manches longues et larges. Toutes ces choses sont des formes d'exhibition qui amènent la colère d'Allah et la malédiction pour celle qui le fait, dans cette vie et dans l'au-delà. Et le prophète ﷺ a dit au sujet des femmes chez qui on retrouve ces péchés :

(اطلعت على النار ، فرأيت أكثر أهلها النساء)

«J'ai regardé dans l'Enfer et j'ai vu que la majorité de ses habitants étaient des femmes.»²

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Al-Kabaa-ir

Parmi ce qui entre dans cette catégorie, on peut compter les vêtements que portent certaines femmes «voilées», comme les foulards multicolores ou qui sont de couleurs qui «flashent» qu'on remarque en Afrique et en Asie. On peut inclure également les vêtements qui sont maintenant à la mode en Arabie, les fameuses robes noires, qui s'ouvrent par-devant et qui sont remplies de broderies et de décorations. Les femmes qui vont pour le Hajj se précipitent pour les acheter, tout en ignorant que ces robes ne sont pas faites pour être portées à l'extérieur de la maison et encore moins pour aller à la mosquée! On peut aussi inclure toutes les chaussures pour femmes qui ont des talons hauts!

5-Cinquième condition :

Le Hijab ne doit pas être parfumé. Le

prophète ﷺ a dit d'après Abou Moussa Al-Ash'ari :

(أيما امرأة استعطرت فمرت على قوم ليجدوا من ريحها
فهي زانية)

**«Toute femme qui se parfume et qui passe
parmi les hommes pour qu'ils sentent son parfum est
une fornicatrice.»¹**

Et aussi :

(أيما امرأة أصابت بخوراً ، فلا تشهد معنا العشاء الآخرة)

¹ Hadith authentique rapporté par Ahmad, An-Nasaa'ii et Haakim.

«Toute femme qui a été en contact avec du parfum (Boukhour) ne doit pas assister à la prière de 'Ishaa avec nous»¹

6-Sixième condition :

Le Hijab ne doit pas ressembler aux vêtements des hommes. Le prophète ﷺ a dit:

(ليس منا من تشبه بالرجال من النساء ، و لا من تشبه بالنساء من الرجال)

«Elle n'est pas des nôtres, celle qui imite les hommes parmi les femmes. Et il n'est pas des nôtres celui qui imite les femmes parmi les hommes»²

Et aussi:

عن أبي هريرة رضي عنهما قال : (لعن رسول الله صلى الله عليه وسلم الرجل يلبس لبسة المرأة ، والمرأة تلبس لبسة الرجل)

Abou Hourairah a dit : (Le messager d'Allah ﷺ a maudit l'homme qui s'habille en femme et la femme qui s'habille en homme.)³

Tous ces Hadiths sont des preuves très claires que la femme n'a pas le droit d'imiter l'homme ou de lui ressembler dans quoi que ce soit : dans leurs façons de s'habiller, de parler, d'agir etc. Malheureusement, on

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim, Abou Daoud et An-Nasaa'ii.

² Hadith authentique rapporté par Ahmad et Abou Na'iim et Al-Albaani l'a authentifié dans Al-Hijab.

³ Hadith authentique rapporté par Abou Daoud, Ibn Maajah, Al-Haakim, Ahmad et an-Nawwawi l'a authentifié.

remarque que beaucoup de femmes portent des pantalons avec un petit foulard et croient que cela est un voile! Et ces pantalons sont souvent des pantalons que même les hommes n'ont pas le droit de porter, parce qu'ils sont serrés. Les savants ont expliqué que si un homme porte des pantalons, il devrait porter un haut plus long qui couvre bien sa 'Awrah. Néanmoins on voit aujourd'hui des hommes qui prient dans les mosquées avec des jeans, et des pantalons serrés, ou avec des Qamiis transparents! Ils insistent à ce que leurs femmes se voilent, mais eux sont les premiers à contredire la Shari'ah. Qu'Allah nous guide sur le droit chemin!

Les femmes musulmanes ne doivent également pas se couper les cheveux courts comme les hommes, ni se laisser tromper par ce que les mécréants appellent : les vêtements «uni-sexes», car la plupart du temps ce sont des vêtements d'hommes.

7-Septième condition :

Le Hijab ne doit pas ressembler aux vêtements des mécréants et des mécréantes. L'Islam interdit aux musulmans d'imiter les Kouffars (mécréants) dans leurs croyances (religieuses ou autres), dans leurs pratiques (religieuses ou autres), dans leurs coutumes, dans leurs façons de vivre, dans leurs façons de s'habiller, dans leurs modes et dans tout en général. Car l'apparence extérieure reflète ce qui est à l'intérieur, comme le fameux proverbe, le dit: «Qui se ressemble, s'assemble». Si un musulman s'habille comme les mécréants, cela indique que son cœur aussi est attaché à eux. De même que si on imite quelqu'un dans sa manière de s'habiller, cela nous mènera à le suivre dans sa façon de penser. La raison de cela est que nous sommes toujours portés à imiter ceux qu'on aime et ceux qu'on respecte. Et la meilleure preuve de cela est que

lorsque quelqu'un aime une vedette, il sera porté à vouloir l'imiter. Les musulmans ont toujours eu un mode vestimentaire basé sur une tradition islamique qui les différencie des mécréants. Les chrétiens et les juifs qui vivent dans un pays où on applique la Shari'ah, sont même défendus de porter les vêtements des musulmans. Toutefois, beaucoup de musulmans d'aujourd'hui sont les premiers à vouloir porter les vêtements de leur ennemi. On voit souvent des juifs à Montréal marchant fièrement avec leurs barbes et leurs vêtements noirs, tandis que la plupart des musulmans ont honte de se distinguer des mécréants alors qu'ils ont la vérité. La raison profonde de cela est un complexe sérieux d'infériorité. Comment un musulman qui ordonne à sa famille de se voiler, peut-il marcher dans la rue avec sa femme, le visage rasé, habillé comme un mécréant? Et comment un père peut-il marier sa fille à un homme qui se rase et porte un veston et une cravate? Est-ce que c'est seulement la femme qui doit ressembler à une musulmane? La réalité est que le musulman qui a peur d'affirmer son identité islamique, pour un emploi chez les mécréants ou par crainte des mécréants, n'est pas un vrai homme. Les mécréants français qui ont colonisé les pays musulmans n'ont pas adopté le mode vestimentaire des musulmans, pourtant les enfants des colonisés après l'«indépendance» s'habillent maintenant à l'euro-péenne !

Parmi les preuves de cette règle oubliée, il y a les versets suivants :

(ولا تكونوا كالذين نسوا الله فأنساهم أنفسهم. أولئك هم

الفاسقون)

(Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah ; (Allah) leur a fait alors oublier leur propre personne ; ceux-là sont les pervers) [Al-Hashr : 59:19]

(ألم يأن للذين آمنوا أن تخشع قلوبهم لذكر الله و ما نزل من الحق و لا يكونوا كالذين أوتوا الكتاب من قبل فطال عليهم الأمد فقست قلوبهم و كثير منهم فاسقون)

(Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allah et devant ce qui est descendu de la vérité (le Qor'an) ? Et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux (les Juifs et les chrétiens). Ceux-ci trouvèrent le temps long et leurs cœurs s'endurcissent, et beaucoup d'entre eux sont pervers.) [Al-Hadid : 57 :16]

Sheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah a dit : (Et de ne point être, est une interdiction générale de leur ressembler et en particulier dans la dureté de cœur, et la dureté de cœur est le résultat des péchés.)¹

L'Imam Ibn Kathiir dit : (Et pour cela, Allah a interdit aux croyants de leur ressembler dans quoi que ce soit des choses fondamentales ou secondaires)²

Et le prophète ﷺ a dit :

(من تشبه بقوم فهو منهم)

«Celui qui imite un peuple est un des leurs»³

Et dans un autre Hadith :

¹ Iqtidaa Siraatal-Moustaqiim p.43

² Tafsiir Al-Qor'aan Al-'Adhiim (4/310).

³ Hadith authentique rapporté par Ahmad et Abou Daoud.

عن عبد الله بن عمر بن العاص رضي الله عنهما قال : رأى رسول الله صلى الله عليه و سلم عليّ ثوبين معصفرين فقال: (إن هذه من ثياب الكفار ، فلا تلبسها)

'Abdullah Ibn 'Amr Ibn Al-'Aas a dit : (Le prophète ﷺ m'a vu porter deux vêtements teintés et il me dit : **«Ces vêtements sont les vêtements des mécréants, alors ne les porte pas.»**¹

Le prophète ﷺ a dit :

قال رسول الله صلى الله عليه و سلم : (خالفوا المشركين) (خالفوا المجوس) (خالفوا أهل الكتاب).

«Distinguez-vous des Moushrikiins !»² (Les adorateurs de quoi que ce soit en dehors d'Allah)
«Distinguez-vous des Majous»³ (Ceux qui adorent le feu en Perse)
«Distinguez-vous des gens du Livre!»⁴ (Les juifs et les chrétiens)

Les savants ont expliqué qu'il est interdit d'imiter les musulmans égarés, comme les chanteurs et les chanteuses, les acteurs et les actrices ou les gens qui font des péchés ouvertement, alors que dire de l'imitation des mécréants!

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim, An-Nasaa'ii, Haakim et Ahmad.

² Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim, voir Irwa'oul-Ghaliil no.77

³ Hadith authentique rapporté par Mouslim, al-Baihaqi, Ahmad et d'autres.

⁴ Hadith authentique rapporté par Mouslim et d'autres. Voir Sahiih al-Jaami' As-Saghiir no.3904.

Certaines femmes portent un chapeau ou un bonnet sur la tête en guise de voile, mais cela n'est pas acceptable, car cela ne les distingue pas des femmes mécréantes.

8-Huitième condition:

Le Hijab ne doit pas être un vêtement de fierté ou de popularité. Beaucoup de gens aujourd'hui portent des vêtements dans le but d'être différents des autres ou pour une marque connue et cela est interdit dans l'Islam si l'intention est de se faire remarquer.

Le prophète ﷺ a dit :

(من لبس ثوب شهرة في الدنيا ، ألبسه الله ثوب مذلة يوم القيامة ، ثم ألهب فيه ناراً)

«Quiconque porte un vêtement de fierté dans cette vie, Allah le vêtira d'un vêtement d'humiliation le jour de la Résurrection, puis Il le mettra en feu.»¹

9-Le Hijab dans le temps et l'espace

Le Hijab change de nom et de forme selon le lieu et l'époque et la façon dont il est porté est une réflexion de rapprochement ou d'éloignement des musulmans des enseignements du Qor'an et de la Sounnah. Plus la femme se couvre bien, plus elle est proche de la Sounnah. Par exemple, la plupart des femmes musulmanes qui vivent en

¹ Hadith authentique rapporté par Abou Daoud, Ibn Maajah et déclaré (Hasan) par Al-Albaani, dans Al-Hijab.

Europe, en Amérique ainsi que dans certains pays musulmans, ne portent pas un Hijab qui respecte les conditions de la Shari'ah. La plupart des femmes portent un petit foulard sur leur tête et une petite jupe ou un pantalon avec une blouse ou un chandail à manches courtes. Les femmes qui portent ces vêtements croient porter un Hijab. Ce laisser-aller peut être expliqué par le fait que les femmes musulmanes, dans une société où l'impudeur est devenue la règle, ne se comparent plus aux premières musulmanes, elles se comparent aux mécréantes, alors elles sont inconsciemment influencées et deviennent de moins en moins strictes à force de voir chaque jour des jeunes filles et des femmes à moitié nues et sans honte dans les rues, à la télévision et dans les magazines! Les musulmanes qui ont une foi faible, trouvent parfois que ce petit foulard est très difficile à porter et un père de famille a parfois toute la misère du monde à le faire porter à sa famille. Les musulmanes d'avant, avaient honte de se découvrir, aujourd'hui elles ont honte de se couvrir. Les premières musulmanes vivaient dans une société où il y avait des juifs, des chrétiens, des idolâtres, comme dans les sociétés occidentales et la plupart des musulmanes étaient des converties à la foi, mais lorsque l'ordre du voile est descendu elles se sont toutes voilées, sans se préoccuper de ce que les mécréants diraient. Aujourd'hui, les musulmans vivent dans une société dans laquelle ils n'ont presque pas d'influence, parce qu'ils pratiquent l'Islam à la limite. Mais s'ils se décidaient à vivre l'Islam sans compromis, en portant le Hijab complet, l'Islam se propagerait beaucoup plus sérieusement.

Si on regarde les femmes qui vivent dans les pays où les gens gardent encore la Shari'ah (on demande à Allah de les préserver et de les rendre plus nombreux), comme l'Arabie Saoudite, on remarque que les femmes se couvrent de la tête aux pieds. Mais le Diable et ses alliés parmi les Mounafiqounes et les mécréants veulent essayer de détourner la femme de son Hijab islamique. L'Arabie est un

des rares pays musulmans qui n'a pas subit la colonisation occidentale, cependant les mécréants ne désespèrent pas de corrompre ses habitants. A Makkah et à Médinah, les antennes paraboliques sont devenues des éléments courants du paysage. Par la télé et par les magazines, la corruption de l'occident rentre dans la plupart des maisons. On voit apparaître de nouvelles formes de Hijabs avec de la dentelle aux pieds et aux manches; des voiles Christian Dior et Yves St-Laurent; des 'Abaayas (style de Jilbaab) portés sur les épaules, alors qu'on les porte habituellement à partir du dessus de la tête; des tissus légers qui dévoilent ce qui doit être voilé; des souliers à talons hauts etc. Les savants qui sont là-bas ont émis des Fataawaas (verdicts religieux) concernant toutes ses contradictions et ils combattent toutes ces formes de Tabarrouj qui sont contraires au Hijab.

Bien sûr, si une femme portait ces styles de Hijab non-islamiques ici en occident ou dans certains pays musulmans qui se sont éloignés de la Sounnah, elle serait considérée parmi les pieuses et les vertueuses à coté des femmes musulmanes d'ici, qui portent leurs petits foulards colorés, avec des petites fleurs. Mais nous ne devons pas regarder ce que les musulmans font pour savoir ce qu'est l'Islam, nous devons retourner à l'époque des trois meilleures générations – les trois premières générations – et suivre leur exemple. Les femmes musulmanes dans tous les pays, se couvraient le visage et le reste du corps lorsqu'elles sortaient dehors. En Turquie, par exemple, Ataturk (1881-1938), dit dans un discours : (Mais pourquoi nos femmes s'affublent-elles **d'un voile pour se masquer le visage**, et se détournent-elles à la vue d'un homme? Cela est-il digne d'un peuple civilisé? Camarades, nos femmes ne sont-elles pas des êtres humains, doués de raison comme nous? **Qu'elles montrent leur face** sans crainte, et que leurs yeux n'aient pas peur de regarder le monde! Une nation avide de

progrès ne saurait ignorer la moitié de son peuple !)¹ On voit bien quels arguments futiles et simplistes sont apportés par ce style de politicien pour égarer les musulmans. Allah dit :

(وكذلك جعلنا لكل نبي عدواً شياطين الأنس والجن يوحى بعضهم إلى بعض زخرف القول غروراً ولو شاء ربك ما فعلوه فذرهم وما يفترون ولتضعى إليه أفتدة الذين لا يؤمنون بالآخرة ولا يرضوه وليقتروا ما هم مقترفون)

(Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns les autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà se penchent vers elles (ces paroles enjolivées), qu'ils les agrément et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent.) [Al-An'aam : 6 :113-114]

Les femmes du Maroc, de l'Algérie de la Tunisie jusqu'à l'Égypte portaient le Hijab et se couvraient le visage, avant et pendant la colonisation. Mais partout des efforts pour dévoiler la femme ont été faits par les Mounafiqounes. Ces diables ne se limitaient pas à des théories qu'ils avaient apprises chez les mécréants. Pour égarer les musulmans, ils donnaient eux-même l'exemple pratique en commençant par leur propre famille! Car ils étaient conscients que **l'action parle plus fort que les mots**. Est-ce que les musulmans d'aujourd'hui sont prêts à donner l'exemple

¹ Mustapha Kémal ou la mort d'un empire, Benoist-Méchin, p.407.

pratique du mode de vie du prophète ﷺ ? croient-ils que l'Islam va se propager tout seul ! Dans l'exemple cité ci-dessus, on peut voir comment le comportement des classes supérieures à une répercussion directe sur toutes les autres classes sociales, car les gens se tournent vers elles comme vers un modèle. Malheureusement, l'occidentalisation commence toujours parmi ces classes. Car ce sont celles qui souvent se sont laissées acheter par les mécréants de l'Occident et c'est dans ces classes que l'ignorance de l'Islam authentique se manifeste le plus. L'exemple de Houda Sha'raawi, en Égypte, est très clair.

10-Nier, détester, ou se moquer ou douter du Hijab = Al-Koufr

Dans le premier chapitre, nous avons expliqué de manière simple et claire, la réalité de l'Islam et de la foi. Nous avons démontré que le fait de se dire musulman ou croyant et de dire «**LA ILAHA ILLALLAH**», ne suffit pas et qu'il faut que notre déclaration de foi soit suivie d'une soumission et d'une humilité complète aux lois et aux ordres d'Allah et de Son messager. Malheureusement, beaucoup de musulmans sont devenus comme les juifs et croient qu'ils sont le peuple élu et que le simple fait d'être né de parents musulmans leur garantit le paradis! Quiconque se dit musulman doit accepter les ordres et les prescriptions de l'Islam, sinon, il n'est pas musulman. Comme lorsqu'on signe un contrat, on doit respecter et accepter ses conditions, sinon le contrat est considéré nul. La même chose est vraie pour l'Islam; car si une femme veut être musulmane (et cela même si elle est née dans une famille musulmane), elle doit accepter d'adorer un Dieu unique et de rejeter tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, appliquer

les cinq piliers de l'Islam¹, porter le Hijab et obéir à Allah et à Son messager dans tout ce qu'ils ont ordonné. Si elle refuse par orgueil, de faire quoi que ce soit des obligations de la religion ; ou le nie, ou s'en raille ; elle ne peut pas être considérée comme musulmane. Mais on peut se poser une question; pourquoi lorsqu'il s'agit d'un emploi ou d'argent, une femme matérialiste serait prête à porter n'importe quoi, et même à se mettre nue et à faire les actes les plus dégradants; alors que lorsqu'il s'agit d'un ordre divin et de la promesse de vérité d'un Paradis Éternel, en récompense après la mort, la femme refuse de l'accepter, alors que c'est pour son bien ? Est-ce que l'ordre de l'homme vaut plus que l'ordre d'Allah ! ou est-ce qu'elles ont pris le Dollar pour divinité; au point de se rabaisser à des niveaux plus bas que l'animal pour l'acquérir ?

Dans leur guerre contre le vrai Islam, l'Islam des Salafs Salihis, les médias occidentaux ne donnent la parole qu'aux Mounafiqounes qui se prétendent musulmans ou à de pur(e)s ignorant(e)s. Ils invitent des hommes, et surtout des femmes, arabes (ou autres) du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie ou d'autres pays musulmans, qui ont été nourris du pus de l'Occident et qui ont des diplômes universitaires des universités des mécréants. On voit ces femmes maquillées; portant des vêtements identiques à ceux des femmes mécréantes, parfois même avec un foulard « non-Islamique » sur la tête; prêtes à dire à tout mécréant, les mensonges qu'il veut entendre. Elles disent que l'Islam n'a pas ordonné le Hijab, ou que c'est une coutume ancienne, ou que ce sont les savants de l'Islam – parce qu'ils sont des

¹ Beaucoup de musulmans laissent les cinq prières par jour; d'autres les font le soir à la maison toutes les cinq d'un seul coup, mais c'est une grave erreur. Les savants ont expliqué que de laisser la prière, sans excuse valable, fait sortir quelqu'un de l'Islam. D'autres savants ont dit que si on ne la fait pas par paresse, tout en reconnaissant son obligation, on ne sort pas de l'Islam, mais c'est un grand péché et un crime punissable de mort.

hommes – qui ont interprété le Qor'an de manière à assujettir la femme et à la rendre esclave de l'homme ! Elles se moquent des femmes qui portent le Hijab, en disant qu'elles sont rétrogrades, qu'elles veulent retourner au Moyen-âge, à l'époque des ânes et des chameaux etc. Et elles n'ont pas de limite dans leur rébellion et dans leur mécréance contre Allah et Sa révélation.

Les savants ont bien clarifié dans les livres de 'Aqïdah et dans les livres de Fiqh, dans le chapitre «Al-Mourtaḍ» (l'apostat), les actes, les paroles et les croyances qui peuvent faire sortir quelqu'un de la religion. Voici ce qu'ils ont dit :

1-A propos de ceux qui nient l'obligation du voile ou l'interdiction de l'exhibition, le Sheikh Ibn Taymiyyah a rapporté le consensus des Sahabahs et des Imams après eux à propos de la mécréance de ceux qui nient ce qu'Allah interdit en disant : (Les compagnons sont d'accord pour dire que celui qui rend l'alcool légal doit être tué [...] et cela est agréé par tous les Imams de l'Islam et ils ne diffèrent pas sur ce point. Et celui qui nie une des obligations claires et connues de l'Islam; comme la Salat cinq fois par jour, le jeûne du mois de Ramadan, le Hajj à Makkah. Ou qui nie une interdiction claire et connue de l'Islam; comme l'homosexualité et les turpitudes, l'injustice, l'alcool, les jeux de hasard, la fornication, l'adultère etc. Ou qui nie que soient licites le pain et l'eau, la viande et le mariage, ainsi que d'autres choses permises. Il est mécréant (Kafir) et apostat (Mourtaḍ), il doit se repentir et s'il refuse de le faire il doit être tué.)¹

¹ Majmou' al-Fataawaa (11/ 404-405)

Le Hijab fait partie des obligations claires pour lesquelles il n'y a aucun désaccord parmi les savants et quiconque nie le Hijab, nie en réalité le Qor'an et la Sounnah. Allah dit :

(وما يجحد بآياتنا إلا الكافرون)

(Seuls les mécréants renie Nos versets) [Al-Ankabout : 29 :47]

L'Imam Ishaq Ibn Raahouyah a dit : (Celui à qui parvient une parole du prophète ﷺ et qui la rejette alors qu'il sait qu'elle est authentique est un Kafir.)¹

L'Imam Ibn Battah a dit : (Si quelqu'un croit en ce qui fut amené par les messagers sauf une seule chose, il est Kafir pour avoir rejeté cette chose d'après tous les savants.)²

L'ancien Moufti de l'Arabie Saoudite, Mohammad Ibn Ibrahim Aal-Sheikh dit : (Un des principes fondamentaux sur lequel tous les savants sont d'accord est que quiconque renie un principe fondamental des fondements de la religion ou un aspect sur lequel tous (les savants) sont d'accord ou nie une seule lettre de ce qui est venu du prophète ﷺ est un Kafir (mécréant), d'une mécréance qui le fait sortir de la religion.)³

¹ Al-Ihkaam (1 / 89)

² Al-Ibaanah, p.211

³ Tahkiim Al-Qawaaniin, p.14

Donc si une femme ou un homme nie l'obligation de porter le Hijab, après avoir lu ou entendu les preuves du Qor'an et de la Souannah; ils sont des mécréants. Même une femme qui porte le Hijab, sans croire que de le porter est une obligation est mécréante; comme la personne qui ne tue pas, mais qui croit que tuer est permis est mécréante. De même que celui ou celle qui croit que chacun est libre, de porter ou de ne pas porter le Hijab; ou que de ne pas porter n'est pas interdit; est un mécréant, en dehors de l'Islam; même s'il ou elle prie et fait le Ramadan.

2-Celles qui croient que le Hijab est obligatoire, mais qui refusent de le porter par orgueil et arrogance ou qui refusent de s'y soumettre par orgueil ou qui le détestent. Le Sheikh Ibn Taymiyyah a expliqué cela de manière très claire en disant : (Si un serviteur d'Allah, fait un péché tout en croyant qu'Allah l'a interdit et en croyant qu'il est obligatoire de se soumettre à Allah dans ce qu'Il interdit et dans ce qu'Il ordonne, alors il n'est pas mécréant. Mais s'il croit qu'Allah ne l'a pas interdit ou s'il croit qu'Allah l'a interdit, mais refuse d'accepter cette interdiction et refuse de s'y humilier ou de se soumettre à Allah, il est soit négateur ou opposant (de la vérité). Et c'est pour cela que (les savants) ont dit; quiconque désobéit à Allah par arrogance, comme Iblîs, est mécréant et ils sont tous d'accord à ce sujet. Et celui qui désobéit (à Allah) par passion n'est pas mécréant selon Ahl As-Souannah wal-Jamaa'ah et les seuls qui le déclarent mécréant sont les Khawarijs. Car le pécheur arrogant, même s'il croit qu'Allah est son Seigneur, son refus et son opposition sont une négation de cette croyance. Pour expliquer cela nous pouvons dire que celui qui fait un acte interdit en le rendant permis est mécréant d'après tous les savants, car celui qui permet ce qu'Allah a interdit, n'a pas cru au Qor'an. La même chose est vraie pour celui qui permet ce qu'Allah interdit sans le faire lui-

même. Permettre les choses interdites signifie de croire avec conviction qu'Allah ne les a pas interdites et quelques fois cela signifie de ne pas croire qu'Allah les a interdites. Et cela se produit soit à cause d'une défaillance dans la foi en la Souveraineté d'Allah¹ (Ar-Rouboubiyyah) ou à cause d'une défaillance dans sa foi en le message (du prophète), et c'est en réalité une négation (de la foi) qui n'est pas basée sur un précédent. Parfois, il sait qu'Allah l'a interdit et il sait que le prophète n'a interdit que ce qu'Allah a interdit. Puis, ensuite, il refuse de se soumettre à cette interdiction et il s'y oppose. Et cette forme de mécréance est plus grave que celle décrite plus tôt. Il se peut qu'il refuse de s'y soumettre, tout en sachant que celui qui ne se soumet pas à cette interdiction sera puni par Allah et châtié. Et ce refus est soit basé sur une défaillance dans sa foi en la Sagesse de Celui qui ordonne (Allah) et dans sa foi en Son Pouvoir; cela revient au refus de croire à un des attributs d'Allah. Il se peut qu'il (refuse de s'y soumettre) avec connaissance de ce en quoi il doit croire, en suivant les passions de l'âme. La réalité de (ce refus) est la mécréance (koufr). Car il reconnaît tout ce qui vient d'Allah et de son Messager et il croit en tout ce qui est cru par les croyants, mais il le déteste et le hait et se fâche contre lui. Parce que cela ne correspond pas à ce qu'il veut et ce qu'il désire. Il dit : «je ne fais pas cela» et «je ne veux pas m'y soumettre» et «je n'aime pas cette vérité et je m'enfuis d'elle». Cette forme de mécréance n'est pas la même que la première et la mécréance de celui-là est connue par nécessité de la religion de l'Islam. Le Qor'an est rempli d'exemples de cette sorte de mécréance.)²

¹ C'est-à-dire : croire qu'Allah est le Créateur et Maître de toute chose, le Pourvoyeur de subsistance, Celui qui permet aux choses de changer et de bouger et qui s'occupe de tout ce qui se passe dans l'univers et que personne d'autre que Lui n'a de pouvoir sur l'univers et que rien ne se passe sans sa Volonté et son Pouvoir.

² As-Saarim al-masloul 'ala shaatim ar-rasoul, p.521-522.

D'après l'explication du Sheikh Al-Islam, on peut comprendre clairement que la femme qui croit au Hijab et sait que le Hijab est obligatoire, mais refuse de le porter par arrogance et orgueil ou par haine et opposition, en disant : «Je ne porterai jamais le Hijab», est mécréante. Allah dit :

(و الذين كفروا فتعسأ لهم و أضل أعمالهم ، ذلك بأنهم كرهوا ما

أنزل الله فأحبط أعمالهم)

(Et quant à ceux qui ont mécru, il y aura un malheur pour eux, et Il rendra leurs œuvres vaines. C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a fait descendre. Il a donc rendu leurs œuvres vaines.)

[Mohammad : 47 :8-9]

Et Il dit :

(إن الذين يستكبرون عن عبادتي سيدخلون جهنم داخرين)

(Ceux qui par orgueil, se refusent à m'adorer entreront bientôt dans l'Enfer humiliés) [Ghaafir :

40 :60]

Et c'est exactement ce qui est arrivé Iblis, Allah dit :

(إذ قال ربك للملائكة إني خالق بشرا من طين فإذا سويته و

نفخت فيه من روحي فقعوا له ساجدين ، فسجد الملائكة كلهم أجمعون ، إلا

إبليس استكبر و كان من الكافرين ، قال يا إبليس ما منعك أن تسجد لما خلقت بيدي ، أستكبرت أم كنت من العالين .)

(Quand ton Seigneur dit aux anges : «Je vais créer d'argile un être humain. Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui prosternés» Alors tous les anges se prosternèrent, à l'exception d'Ibliis qui s'enfla d'orgueil et fut du nombre des infidèles. (Allah) lui dit : «Ô Ibliis, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains? T'enfles-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés?») [Saad : 38 :71-75]

Ibliis n'a pas nié l'ordre d'Allah, il a seulement refusé de se soumettre à l'ordre d'Allah, c'est à dire de se prosterner devant Adam. Allah cite la réponse d'Iblis à la question qu'Il lui a posée en disant :

(قال أنا خير منه ، خلقتني من نار و خلقته من طين)

(«Je suis meilleur que lui, dit (Ibliis), Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile») [Saad : 38 :76]

Ibliis refuse de se soumettre à Allah pour une excuse futile et bête et cette excuse prouve sa stupidité et son ignorance. La femme qui refuse de porter le Hijab est semblable à Ibliis, elle dit : «Je suis meilleure que la femme voilée ! Je suis «moderne» ! Je suis «ouverte d'esprit» ! Je suis médecin ! Je suis femme d'affaire ! Je suis ingénieur ! J'ai un poste important, j'ai des diplômes ! Je ne peux pas me voilée. Le Hijab est pour les femmes inférieures » La femme

qui pense de cette manière est la sœur d'Ibliis et son sort sera le sien.

3-Celles qui se moquent du Hijab et des femmes voilées et qui accusent le Hijab d'être une forme d'esclavage de la femme à l'homme; elles sont mécréantes même si elles ont fait le Hajj cent fois. La question fut posée au comité permanent de Fatwa en Arabie (al-Lajnah ad-Daa-imah);

Question : Quel est le verdict (de l'Islam) à propos de celui ou celle qui se moque de celle qui porte le Hijab qui est en accord avec la Shari'ah et qui couvre son visage et ses mains?

Réponse : Celui qui se moque d'une femme musulmane ou d'un musulman parce qu'il s'accroche à la Shari'ah Islamique, il est Kafir, peu importe s'il s'agit de se moquer du Hijab de la femme qui porte un Hijab qui respecte les règles de la Shari'ah ou de se moquer d'une autre chose de la religion. Abdullah Ibn 'Omar a rapporté qu'un homme a dit dans une assemblée, pendant la bataille de Tabouk : «Je n'ai jamais vu de plus gros mangeur, de plus grand menteur et de plus peureux lors de la rencontre (de l'ennemi) que nos savants qui mémorisent le Qor'an». Un autre homme dit alors : «Tu as menti, certes tu es un Mounafiq! Je vais informer le messenger d'Allah (de ce que tu as dit)». Il informa le messenger d'Allah ﷺ et des versets furent révélés. 'Abdullah Ibn 'Omar dit : «J'ai vu cet homme (qui a insulté les compagnons) accroché à la selle de la chamelle du prophète ﷺ, ses pieds heurtant les pierres,

disant : «Ô messager d'Allah, nous ne faisons que bavarder et jouer !» Le prophète ﷺ récitait (le verset) :

(قل أبا لله وآياته ورسوله كتتم تستهزئون)

(Dis : «Est-ce d'Allah, de ses versets et de Son messager que vous vous moquiez?») [At-Tawbah : 9 :65]

Le Prophète ﷺ a donc rendu le fait de se moquer des croyants, équivalent à se moquer d'Allah, de Ses signes, et de Son messager.¹

De plus, Allah a clarifié dans Son livre que de se moquer des croyants est un attribut des mécréants. Allah dit :

(إن الذين أجرموا كانوا من الذين آمنوا يضحكون، وإذا مروا بهم

يتغامزون ، إذا انقلبوا إلى أهلهم انقلبوا فكهين ، و إذا رأوهم قالوا إن هؤلاء

لضالون)

(Les criminels riaient de ceux qui croyaient, et passant près d'eux, ils se faisaient des œillades, et retournant dans leurs familles, ils retournaient en

¹ Fataawaa al-Mar-ah, p.158.

plaisantant, et les voyant, ils disaient : «Ce sont vraiment ceux-là les égarés ») [Al-Moutaffiïn :83 :29-32]

Ce verset décrit réellement la situation des Mounafiqounes d'aujourd'hui, qui vivent selon le mode de vie des mécréants juifs et chrétiens de l'occident, qui s'habillent comme eux et qui les adorent et qui se moquent des musulmans croyants et de leur barbe et de leurs vêtements et les traitent de terroristes, de fondamentalistes, de barbus et qui appellent les femmes voilées des «ninjas» etc.

Le Sheikh Qaadi 'Iyad dit : (Celui qui rabaisse le Qor'an, ou qui l'insulte ou le renie – même une seule lettre ou seulement un verset – ou refuse d'y croire. Ou refuse de croire à n'importe quel de ses jugements et affirmations explicites. Ou affirme ce qu'il nie, ou nie ce qu'il affirme avec connaissance. Ou doute en quoi que ce soit de ce qu'il affirme avec connaissance. Ou doute en quoi que ce soit de ce qu'il contient, est un Kaafir, selon les savants de l'Islam à l'unanimité.)¹

4-Celle qui doute en l'obligation du Hijab. Le

Sheikh Bin Baz a dit : (Si quelqu'un dit par exemple : Je doute que la Salaat soit obligatoire ou non. Et que la Zakat soit obligatoire ou non. Et que le jeûne du Ramadan soit obligatoire ou non. Et que le Hajj soit obligatoire une fois dans la vie pour celui qui le peut ou non. Tous ces doutes

¹ Ash-Shifa' p.320.

sont des formes de Koufr majeur. Il doit être ordonné de se repentir, sinon il doit être tué.)¹

Le Sheikh Saalih Al-Fawzaan dit : (L'apostasie peut être par le doute de ce qui précède : Comme celui qui doute de l'interdiction du Shirk ou de l'interdiction de l'adultère et de l'alcool ou celui qui doute qu'il est permis de manger (des choses permises comme) du pain...) ² Donc la femme qui dit douter du port obligatoire du Hijab est également mécréante.

5-La femme musulmane qui ne porte pas le Hijab, qui sait et croit sincèrement que le Hijab est obligatoire et sait qu'elle est dans le péché et qu'elle est sous la menace d'Allah et qu'elle mérite le châtement d'Allah, mais à cause de la faiblesse de sa foi en Allah et au Jour Dernier et de la faiblesse de son amour et de sa crainte d'Allah, elle ne se voile pas, sans que ce soit par arrogance, par haine ou par refus, **cette femme n'est pas mécréante**, mais elle est une musulmane désobéissante. Il est obligatoire pour elle de se repentir et de porter le Hijab.

Point important à clarifier :

Ces exemples sont des exemples généraux et on ne doit pas les appliquer sur des gens en particulier, ou les appeler mécréants. Un musulman ne doit pas se précipiter à déclarer, les femmes qui ne se voilent pas, de mécréantes. Car nous vivons dans des temps où les musulmans sont noyés dans l'ignorance et ne lisent pas beaucoup pour

¹ Al-Qawaadih fil-'aqïdah, p.42.

² Kitaab at-Tawhid p.28

connaître leur religion; dans certaines sociétés musulmanes aujourd'hui, le Hijab est complètement ignoré. Si une femme nie le Hijab parce qu'elle a entendu un soi-disant savant dire que le voile n'était pas obligatoire ou qu'elle a lu dans une Fatwa dans un magazine, qui permet à la femme de ne pas se voiler, d'un soi-disant savant qui a vendu sa religion pour un dollar, on ne peut pas la déclarer mécréante. On doit lui expliquer gentiment et lui montrer les preuves du Qor'an et de la Sounnah et lui montrer les citations des savants de la Sounnah et lui clarifier ce qu'elle n'a pas compris. Si ensuite, la personne en question persiste à nier la vérité, elle sera déclarée mécréante. Si cette femme est dans un pays musulman où la Shari'ah est appliquée, le juge décidera de lui appliquer la peine d'apostasie.

Bien entendu, il n'est pas permis à n'importe quel musulman dans la rue ou à un groupe quelconque qui s'est déclaré lui-même responsable des musulmans d'appliquer la peine d'apostasie et de tuer ou d'envoyer des lettres de menaces de morts aux apostats, comme certains ignorants l'ont fait en Algérie et ailleurs. Car les savants qui suivent le Qor'an et la Sounnah ont expliqué que cela cause le désordre et la Fitnah et l'anarchie, à un tel point que les gens en Algérie, ne savent plus qui tue ni pourquoi! Les islamistes accusent le gouvernement et le gouvernement accuse les intégristes (et tous les deux se disent être musulmans). L'application de la peine d'apostasie est réservée au dirigeant du pays et non pas à tous les individus dans le pays et la même chose est vraie pour les autres peines dans l'Islam.

11-L'âge auquel le Hijab devient obligatoire

Plusieurs musulmans, aujourd'hui, à cause de l'influence de la mentalité occidentale dans le monde musulman, croient que la fille reste bébé jusqu'à dix-huit ans. Ils ne savent pas que la jeune fille dans l'Islam, devient

majeure et responsable de ses actes à l'âge de la puberté. À partir de cet âge, prier, jeûner, porter le Hijab devient obligatoire pour elle. Le prophète ﷺ a dit :

(رفع القلم عن ثلاثة: عن المجنون المغلوب على عقله حتى يبرأ، و عن النائم حتى يستيقظ، و عن الصبي حتى يحتلم)
«La plume est levée pour trois personnes : Le fou jusqu'à ce qu'il retrouve sa raison, celui qui dort jusqu'à ce qu'il se réveille, et l'enfant jusqu'à ce qu'il atteigne la puberté»¹

Les savants ont expliqué que les signes de la puberté sont les poils autour des organes génitaux et le début des menstruations et que **l'âge de la puberté diffère d'une fille à une autre**. L'erreur de certains parents est de laisser leurs filles sortir sans Hijab, même lorsqu'elles ont atteint la puberté. Le cas devient plus grave lorsque la société n'est pas islamique et que l'exhibition est devenue la règle. C'est pourquoi il faut habituer la jeune fille à se voiler depuis son jeune âge, pour que lorsqu'elle atteint la puberté, le Hijab soit plus facile pour elle. La question fut posée au comité de Fatwa en Arabie comme suit :

Question : Quel est le verdict au sujet des jeunes filles qui n'ont pas atteint la puberté, est-il permis pour elles de sortir de la maison sans se couvrir ? Et est-il permis pour elles de prier sans Khimar ?

Réponse : Il est obligatoire pour les parents de ces jeunes filles de leur apprendre les manières islamiques et de leur ordonner de ne pas sortir sans couvrir leur 'Awrah, par

¹ Hadith authentique rapporté Sahih Jaami' As-Saghiir, no.3506

crainte de tentation et pour les habituer au comportement noble et pour qu'elles ne deviennent pas une cause de corruption. Et ils doivent leur ordonner de prier avec un Khimar, mais si elles prient sans Khimar leur prière serait valide car le prophète ﷺ a dit :

(لا يقبل الله صلاة حائض إلا بخمار)

«Allah n'accepte pas la prière d'une femme qui a atteint la puberté sans un Khimar»¹⁾²⁾

Certaines filles ne portent pas le Hijab, sous prétexte d'attendre le mariage. Ce qui n'est pas une raison valable pour retarder le port du voile. Le Hijab n'est pas porté pour le mari, mais principalement pour Allah. Cela signifie que la fille qui ne le porte pas avant le mariage n'a pas d'excuse. Car Allah n'a pas fait du mariage une condition pour que le Hijab soit obligatoire. L'argument de ces filles (qui sont souvent poussées par leur mère) est la suivante : si on se voile, les hommes ne vont pas s'intéresser à nous, car ils ne verront pas nos charmes! La vérité est que le prophète ﷺ a incité les hommes à épouser une femme pour sa piété, plutôt que pour sa beauté, sa richesse ou sa noblesse. Donc, la femme doit porter le Hijab avant le mariage si elle recherche un homme qui l'épousera pour sa piété.

12-Le devoir de l'homme par rapport au Hijab

¹ Hadith authentique rapporté dans Sahih Jaami' As-Sahih, no.7260.

² Fataawaa Al-Mar-ah

Il n'y a aucun doute que l'homme a une grande responsabilité à l'égard de la femme, surtout lorsque le prophète ﷺ dit :

(ما تركت بعدي فتنة ، هي أضر على الرجال من النساء)
«Je n'ai laissé après moi aucune Fitnah (tentation ou épreuve), plus dure pour l'homme que la femme»¹

Donc l'homme (qu'il soit un père, un frère, un époux, un oncle etc.) doit veiller sur les femmes de sa famille (qu'elles soient, mères, sœurs, épouses, tantes etc.) pour qu'elles ne deviennent pas une tentation pour les hommes de la Oummah. Il est responsable devant Allah au Jugement Dernier pour leurs égarements et pour leurs exhibitions dans les rues. Le prophète ﷺ a dit :

(ألا كلكم راع ، وكلكم مسئول عن رعيته ، فالأمير الذي على الناس راع ، و هو مسئول عن رعيته ، و الرجل راع على أهل بيته ، و هو مسئول عنهم)

«Chacun de vous est un berger, et chaque berger est responsable de son troupeau. Donc le dirigeant des musulmans est un berger, et il est responsable de son peuple. L'homme est le berger de sa famille et il est responsable d'elle»²

Beaucoup de musulmans ont très bien compris cela en ce qui concerne les affaires de cette vie et ils dépensent beaucoup d'argent pour l'éducation de leurs filles et de leurs enfants en général. Mais ils oublient que leur première responsabilité est de veiller sur leur religion, leur foi et leur pratique de l'Islam. Allah dit :

¹ Hadith authentique rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Mouslim et At-Tirmidhi.

(يا أيها الذين آمنوا قوا أنفسكم وأهليكم نارا وقودها الناس و
الحجارة ، عليها ملائكة غلاظ شداد ، لا يعصون الله ما أمرهم ويفعلون ما
يؤمرون)

**(«Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes
et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les
gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs,
ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur
commande et faisant strictement ce qu'on leur
ordonne») [At-Tahriim :66 :6]**

Ibn Kathiir¹ a rapporté les paroles des Salafs à
propos de ce verset :

Ali Ibn Abi Taalib a dit : (Enseignez-leur et
éduquez-les)

Ibn 'Abbas a dit : (Obéissez à Allah et évitez de Lui
désobéir et ordonnez à vos familles de se rappeler d'Allah,
Allah vous sauvera du Feu.)

Qataadah a dit : (Vous leur ordonnez d'obéir à
Allah et vous leur interdisez de désobéir à Allah et vous
appliquez sur eux l'ordre d'Allah et vous leur ordonnez de le
suivre et vous les aidez à le suivre. Et si vous voyez une
désobéissance à Allah vous leur interdisez et vous les
arrêtez.)

Ad-Dahhak et Mouqaatil ont dit : (Il est du devoir
du musulman d'enseigner à sa famille, à ses proches et à ses
esclaves, ce qu'Allah a rendu obligatoire pour eux et ce qu'Il
leur à défendu de faire.)

¹ Tafsir Al-Qor'an Al-'Adhiim, v.4, p.417.

L'homme musulman a donc une très grande responsabilité à l'égard des femmes, par rapport à la religion en général et par rapport au Hijab en particulier car il doit leur ordonner de le porter à la manière Islamique et de se couvrir le visage et tout le corps lorsqu'elles sortent de la maison. Comment un homme qui se dit musulman, peut-il accepter de laisser ses femmes, ses filles ou ses sœurs, sortir à l'extérieur, pour aller au marché ou à l'école ou ailleurs, avec des vêtements légers et qui les font ressembler à des mécréantes? Il n'y a pas de doute que cet homme est immoral et faible, car il accepte que des hommes étrangers regardent ses femmes et ses filles, et il n'est pas jaloux pour elles et il ne sait pas se faire obéir.

Le mot arabe qui décrit ce type d'homme est le mot «*Dayyouth*», et ce mot n'a pas d'équivalent dans la langue française. Il signifie : un homme qui n'est pas jaloux pour ses femmes. Il n'a pas de «*Ghairah*»¹, ce mot n'a pas d'équivalent en français également. Il signifie: se fâcher et être jaloux pour ce qu'on aime, lorsqu'on lui fait du mal ou lorsqu'on porte atteinte à son honneur et à sa dignité et al-Ghairah fait partie de la foi.

¹ Certains ignorants croient que d'avoir de la jalousie pour sa femme et ses filles signifie un manque de confiance. Mais ils ne peuvent parler de cela que d'un point de vue occidental, car l'Islam interdit la mixité au travail, à l'école et ailleurs et l'Islam interdit à un homme de rester seul avec une femme, sans la présence d'un Mahram, ce qui ferme toutes les portes aux doutes et aux soupçons. Car une femme musulmane n'a pas d'amis hommes, contrairement aux mécréantes. Et ceux qui ont «confiance», au point de désobéir à Allah et au prophète, n'ont qu'à voir la réalité des agressions sexuelles dans les pays de Koufr. Le musulman est jaloux pour l'honneur de sa femme et de ses filles, et il n'entretient aucun soupçon sur elles sans preuve, car cela est interdit dans l'Islam. Mais il ne transgresse pas les limites d'Allah en laissant sa femme ou sa fille se mélanger aux hommes étrangers.

قال سعد بن عبادة: لو رأيت رجلا مع امرأتي لضربته بالسيف غير مصفح عنه ، فبلغ ذلك رسول الله صلى الله عليه و سلم. فقال: (أتعجبون من غيرة سعد ؟ فوالله ، لأننا أغير منه ، والله أغير مني ، من أجل غيرة الله حرم الفواحش ما ظهر منها و ما بطن)

Sa'd Ibn 'Oubaadah Al-Ansaari dit : «Si jamais je trouve un autre homme avec ma femme, je le frapperai sûrement avec mon épée, et pas avec le côté plat de la lame !» Lorsque le Messager d'Allah entendit cela, il dit : **«Êtes-vous étonné par la Ghairah de Sa'd ? Par Allah ! J'ai plus de Ghairah que lui, et Allah a plus de Ghairah que moi ! Et à cause de Sa Ghairah, Il interdit les turpitudes, apparentes ou cachées.»**¹

Et le prophète ﷺ a dit :

(ثلاثة لا ينظر الله إليهم يوم القيامة: العاق لوالديه ، و المرأة المترجلة المتشبهة بالرجال ، و الديوث)

«Il y a trois types de personnes qu'Allah ne regardera pas le Jour de la résurrection : Celui qui désobéit à ses parents, la femme qui agit comme un homme et le Dayyouth»²

Et il dit dans un autre Hadith :

(ثلاثة لا يدخلون الجنة أبداً: الديوث ، و الرجل من النساء ، و مدمن الخمر)

«Trois types de personnes ne rentreront jamais au Paradis : Le Dayyouth, la femme qui agit en homme et l'alcoolique»³

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté dans Sahih al-Jaami' As-Sahih. no.3066.

³ Hadith authentique rapporté dans Sahih al-Jaami' As-Sahih. no.3057.

Et nous avons expliqué plutôt que le Dayyouth est celui qui n'a pas de Ghairah. Donc le vrai croyant n'accepte pas de laisser ses femmes et ses filles sortir sans Hijab et ne permet pas qu'elles montrent leur visage aux étrangers de la rue ou ailleurs. Malheureusement, Al-Ghairah est absente chez la plupart des musulmans aujourd'hui. Un homme musulman laisse ses femmes et ses filles sortir de la maison avec un short court et un chandail moulant qui décrit la forme de leur poitrine et découvre leurs jambes et leurs bras. Et lorsqu'il reçoit des invités, il assoie ses femmes et ses filles à la table devant ses amis comme les mécréants. Et il les laisse sortir à la piscine et à la plage en maillot et à l'école, à l'université, dans les discos, dans les bars, parce qu'il se croit «moderne»! Et le pire, c'est que ces hommes prient et vont à la mosquée, alors imaginez ce que font ceux qui ne prient pas! Tous ces hommes sont des Dayyouths s'ils acceptent que leurs femmes et leurs filles se comportent de cette manière. **Toutefois s'il leur interdit de le faire et les punit, mais qu'elles le font à son insu, et qu'il les avertit du châtement d'Allah mais qu'elles insistent à transgresser, alors il a fait son devoir.**

De plus, il doit apprendre à son fils également, à respecter les filles des autres comme il veut qu'on respecte les siennes et à ne pas chercher de copines et à ne pas faire la fornication. Il doit l'aider à se marier s'il en ressent le besoin, même si d'après la mentalité occidentale, il est trop jeune pour le mariage. Car la fille n'est pas la seule coupable dans cette histoire. Ce qui est Haram pour une femme l'est aussi pour l'homme. Le père doit apprendre à ses fils à prendre des responsabilités, à devenir des vrais hommes, chefs de familles nobles et exemplaires, de bons pères et de bons maris. L'école leur enseigne tout le contraire; le plaisir sexuel hors mariage, les préservatifs, la pilule et toutes les autres stupidités, dans le but de créer une génération de bons à rien, qui ne pensent qu'au plaisir et au sexe. Donc, si le père ne donne pas une éducation Islamique à ses fils à la

maison, il aura une progéniture de voyous, comme les Cheb XYZ et leurs semblables parmi les diables humains. Allah dit :

(الرجال قوامون على النساء بما فضل الله بعضهم على بعض وبما

أنفقوا من أموالهم)

(Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens) [An-Nisa :4 :34]

13-La responsabilité du dirigeant musulman vis-à-vis du Hijab

Une des raisons pour laquelle la corruption a réussi à s'établir à un tel point dans beaucoup de pays musulmans, est que certains dirigeants ignorent les règles de l'Islam. Certains pays ont adopté une ligne très dure, comme la Tunisie et la Turquie, et ont interdit plusieurs aspects de la Shari'ah et ils interdisent ouvertement le Hijab au nom de la «modernité», de l'égalité», de la «liberté», du «progrès» etc. Tandis que d'autres pays prétendent être plus «tolérants» et «ouverts», ils ont donc adopté l'attitude diplomate. Ils disent : «Celle qui veut se voiler peut le faire et celle qui veut se mettre en minijupe est libre de le faire également !» La plupart des musulmans se laissent tromper par ce genre de slogan et ils ignorent que cette parole peut amener une personne au Koufr. Car personne n'a le droit de permettre à quiconque de faire ce qu'Allah a interdit. Le fait de laisser le droit à la femme qui veut se voiler de le faire n'est pas suffisant, il faut aussi interdire tout ce qui est contraire à la Shari'ah.

D'autres pays appliquent la loi d'Allah et ils ordonnent le Hijab, mais dans les magazines, les émissions et les films on voit des femmes sans Hijab. Alors les jeunes garçons ne voient pas de femmes dehors dans les rues, mais à la maison ils peuvent voir les femmes à moitié nues à la télé ! Et celui qui connaît la nature humaine sait que l'être humain est toujours poussé vers le mal et vers ce qu'Allah a interdit, surtout à l'adolescence. De plus, cela pousse les jeunes filles à vouloir imiter les mécréantes, et à vouloir s'habiller comme elles. Ces pays sont les meilleurs, en terme d'application de la Shari'ah et en terme de savants, mais les ennemis de l'Islam travaillent en sourdine. Allah dit :

(وَمَكْرُوا وَمَكَرَ اللَّهُ وَاللَّهُ خَيْرُ الْمَاكِرِينَ)

(Ils se mirent à comploter. Et Allah a comploté (en retour contre eux). Et Allah est le meilleur en complot (pour punir ceux qui complotent contre Lui et contre ceux qui croient en Lui)) [Aali'Imraan : 3 : 54]

Le dirigeant des musulmans, selon la politique Islamique, a comme responsabilité de protéger la foi (Al-'Aqidah) de son peuple; en premier lieu, en interdisant tout matériel de Koufr de Shirk et de Bid'ah de circuler dans la société; en commençant par les médias qui répandent des idées contraires à l'Islam. Il est responsable devant Allah au Jugement Dernier pour tous ceux qui ont dévié de la bonne voie à cause de sa négligence dans l'application de la Loi d'Allah. Il aura à rendre compte à son Créateur pour toute la corruption qui se produit dans son pays et qu'il avait la capacité d'enlever. Le prophète ﷺ a dit :

(فالأمير الذي على الناس راع ، و هو مسئول عن رعيتة)

«Le dirigeant des musulmans est un berger, et il est responsable de son peuple»¹

Voilà comment un musulman doit voir le rôle du dirigeant. 'Omar Ibn Al-Khattab disait que si une mule se blessait une patte sur une route parce qu'il ne l'avait pas bien aplani, il craignait qu'Allah lui en demande compte. Mais nous sommes loin de ces exemples de piété aujourd'hui ! L'Imam Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyyah explique le devoir du dirigeant en ce qui concerne les femmes qui sortent de leur maison et qui ne respectent pas les règles de modestie de l'Islam, il dit : (Il est obligatoire au dirigeant d'interdire la mixité entre l'homme et la femme dans les marchés, dans les rues et dans les lieux publics où les hommes se réunissent. L'Imam Malik Ibn Anas a dit : «Je suis d'avis que le dirigeant doit interdire de laisser les jeunes filles s'asseoir auprès des artisans. En ce qui concerne la femme âgée, celle qui n'est pas blâmée de s'asseoir auprès d'eux, je ne vois rien de mal à cela» le dirigeant est donc responsable de cela et la tentation de la femme est grande. Le prophète ﷺ a dit :

(ما تركت بعدي فتنة هي أضر على الرجال من النساء)

«Je n'ai laissé, après moi, aucune Fitnah (tentation ou épreuve) plus dure pour l'homme, que la femme.»²

Et dans un autre Hadith il dit aux femmes :

(لكن حافات الطريق)

«A vous les bords de la route»

Il (le dirigeant) doit interdire aux femmes de sortir enjolivées et embellies et il doit leur interdire de porter des

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

vêtements qui les font paraître nues alors qu'elles sont habillées, comme les vêtements amples et légers. Il doit interdire aux femmes de parler aux hommes dans la rue et il doit interdire aux hommes de leur adresser la parole également. Et si le dirigeant voit qu'il est nécessaire de gâcher le vêtement de la femme avec de l'encre ou autre¹ lorsqu'elle sort de sa maison et qu'elle se fait belle et jolie, certains savants ont dit que de faire cela est permis et ils ont eu raison à ce sujet. Et c'est le moindre des châtiments matériels qu'on peut administrer à ces femmes. Et il peut également emprisonner la femme quand elle sort trop souvent de sa maison, surtout si elle sort en se faisant belle. En fait, laisser les femmes (sortir ainsi) signifie qu'on les aide dans le péché et dans la désobéissance, et Allah demandera compte au dirigeant pour cela. Et le chef des

¹ Ce que certains rapportent au sujet des femmes vitriolées dans certains pays musulmans, n'est pas en accord avec la Shari'ah. Premièrement, parce que ces châtiments doivent être administrés par le dirigeant des musulmans dans un pays où on applique la Shari'ah et non pas par n'importe qui dans la rue. Deuxièmement, l'Imam a parlé ici de gâcher les vêtements et non pas de défigurer les femmes à l'acide. Troisièmement, le prophète a interdit de frapper quiconque dans le visage avec la main ou autre, alors que dire du vitriol ? La question suivante a été posée au Sheikh Bin Baaz : **Question** : Ce groupe (Le G.I.A. en Algérie) a également tué des femmes qui refusaient de porter le Hijab, ont-ils le droit de faire cela ? **Réponse** : C'est aussi une erreur, ils n'ont pas le droit de faire cela. Il est plutôt obligatoire de donner à ces femmes le bon conseil jusqu'à ce qu'elle se voilent. Et à celui qui ne prie pas jusqu'à ce qu'il prie. Et à celui qui touche aux intérêts bancaires jusqu'à ce qu'il cesse. Et à celui qui fait l'adultère jusqu'à ce qu'il cesse. Et à celui qui boit de l'alcool jusqu'à ce qu'il cesse. Tout ces gens doivent être conseillés : (en leur disant) Allah a dit ... et le messager a dit... : avec les versets et les Hadiths du prophète, en les avertissant de la colère d'Allah et du jour de la Résurrection. Par contre frapper ou tuer (les gens), ainsi que d'autres méthodes semblables ne conviennent pas à la propagation de l'Islam. Cela fait plutôt fuir les gens loin de la Da'wah. Les gens qui appellent à l'Islam doivent être indulgents, patients et endurants, en donnant la bonne parole dans les mosquées ou ailleurs, pour que le nombre de gens de bien augmente et que le nombre de gens du mal diminue et pour que les gens profitent de la Da'wah et répondent (à l'appel). (Voir le livre Madaarik an-nadhar fis-siyaasah, par 'Abdul-Malik Ramadaani, p. 351-352)

croyants, 'Omar Ibn Al-Khattab a interdit aux femmes de marcher sur le chemin des hommes et de se mélanger à eux sur le chemin, et le dirigeant doit suivre son exemple en cela.)¹

En appliquant ces principes, le dirigeant musulman facilite aux femmes la voie de la piété et les encourage à se voiler selon les principes Islamiques. Beaucoup de femmes musulmanes dans les pays musulmans voudraient se voiler, mais les pressions sociales les empêchent de le faire. Dans certains pays musulmans où le dirigeant n'applique pas ce principe, les femmes se font souvent refuser un emploi si elle porte le Hijab. La plupart des femmes qui ne se voilent pas ne le font pas par rejet des principes Islamiques, mais à cause de la faiblesse de leur foi et à cause des influences non-Islamiques qui règnent dans la société. C'est pourquoi le dirigeant musulman doit utiliser son autorité pour veiller à ce que les femmes ne subissent aucune pression qui les empêcherait de porter le Hijab. Dans les pays où les dirigeants permettent que les femmes exhibent leur corps sous prétexte que cela est plus «civilisé», les musulmans qui possèdent de la connaissance et de la foi se retrouvent impuissants devant la destruction de la morale de la société. Ils ne peuvent que rester là, devant ce spectacle impudique, en baissant les yeux pour ne pas se brûler le cœur. Ils doivent tout de même être patients et enseigner aux gens le bien et les inviter au droit chemin avec sagesse et douceur.

Avec l'ignorance de la plupart des musulmans et l'influence des idées de mécréance de l'occident, certains musulmans croient qu'on ne peut pas forcer un musulman à pratiquer l'Islam. Mais s'ils arrivent à cette conclusion, c'est parce qu'ils ne regardent pas les choses de la bonne manière. Si un de ces musulmans veut faire partie de l'armée, il devra porter l'uniforme de l'armée. S'il refuse de le faire, il ne sera

¹ At-Tourouq Al-Houkmiyyah fis-Siyaasah Ash-Shar'iyah, p.217-218.

pas soldat. Personne ne va venir dire que d'obliger les soldats à se vêtir en soldat est contraire à la liberté individuelle, parce que cela fait parti de son engagement. De la même façon, la femme musulmane, en déclarant qu'elle est musulmane, déclare qu'elle accepte de se soumettre aux principes de l'Islam. Donc, si le dirigeant la force à se voiler, il ne fait que la forcer à mettre en application ses engagements envers Allah, le Créateur de l'Univers. Il n'y a donc aucune place pour parler de liberté individuelle dans ce cas (voir le chapitre trois).

Voilà ce que les savants ont expliqué en ce qui concerne le devoir des dirigeants des musulmans. Et le dirigeant doit aussi interdire les films, les magazines, les journaux et toutes les images qui montrent les femmes. Qu'Allah guide nos dirigeants actuels et qu'Il leur montre la vérité et la droiture et qu'il leur donne la force d'appliquer Sa Loi sans craindre le blâme de quiconque, Amine.

14-La Question du Hijab à l'école et le rôle de la femme voilée

Les ennemis de l'Islam ont fait beaucoup de bruit autour du cas des jeunes filles qui ont décidé d'aller à l'école avec un foulard sur leur tête, que ce soit en France ou au Québec. L'histoire du Hijab à l'école a fait sortir, une fois de plus, la contradiction des (fausses) valeurs de l'Occident. Ceux qui parlent jour et nuit de liberté et de droits de l'homme et qui sont les premiers à vouloir rendre les écoles laïques pour mieux salir les cerveaux et les cœurs des enfants musulmans et leur faire croire qu'à l'école, Dieu n'existe pas. Cet événement a fait paraître au grand jour ce que le cœur des mécréants cache de haine et de rage contre l'Islam, la Shari'ah et les musulmans. Allah dit :

(قد بدت البغضاء من أفواههم و ما تخفي صدورهم أكبر)

(La haine certes s'est manifestée dans leurs bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est pire encore) [Ali-Imraan : 3 :118-120]

Le verset précédent décrit parfaitement l'attitude des mécréants envers les musulmans. On voit que lorsque les musulmans veulent appliquer l'Islam, ils se moquent d'eux et les attaquent dans tous les magazines, en les accusant d'être des intégristes etc. Mais lorsqu'un Mounafiq des pays musulmans fait un film montrant des femmes nues, ou attaque la Shari'ah, comme Salman Rushdie ou Taslimah Nasreen, ils leur font une bonne publicité, les défendent, les aident etc. On remarque également qu'ils se réjouissent des fautes et des péchés des musulmans; par exemple on peut lire dans certains magazines des articles avec des titres comme : «Malgré les intégristes, les garçons et les filles se rencontrent en cachette». Ils se réjouissent lorsque des musulmans boivent de l'alcool, font l'adultère etc. Lorsqu'une femme musulmane décide d'enlever son Hijab, ils applaudissent, mais lorsque qu'une danseuse du ventre choisi de se repentir et de revenir à l'Islam, ils tentent de mettre sa sincérité en doute. Allah dit :

(إن الذين يحبون أن تشيع الفاحشة في الذين آمنوا لهم عذاب أليم

في الدنيا والآخرة ، والله يعلم وأنتم لا تعلمون)

(Certes, ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants, auront un châtement douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait et vous ne savez pas.) [An-Nour : 24 :19]

L'Islam est une religion vivante et on peut la voir et la sentir. Cette religion fait vivre les cœurs des croyants et

guide à la meilleure façon de vivre. C'est pourquoi ceux qui la pratiquent sont les meilleurs êtres humains et les femmes musulmanes qui pratiquent avec sincérité sont les meilleures femmes, supérieures à toutes les autres femmes. Le Hijab de la femme musulmane est sa couronne. Ce Hijab la distingue des autres femmes. La femme musulmane voilée est une lumière, dans les ténèbres du 20^{ième} siècle, elle porte le flambeau de la pudeur, de la chasteté et des valeurs Islamiques. Elle porte le message libérateur de «**LA ILAHA ILLALLAH**», à la pauvre femme de l'occident qui a tout perdu de sa féminité, de sa dignité, de son honneur et qui crie désormais pour son sauveur. Aujourd'hui, plus que jamais, la femme occidentale a besoin de repos, de paix, de vérité, de lumière et elle est disposée à accepter l'Islam, si on le lui présente dans son vrai visage, c'est-à-dire dans sa pureté, sans essayer de leur faire plaisir. Le nombre de femmes qui se sont converties à l'Islam en occident, est plus important que celui des hommes. Voilà un signe évident pour celui qui analyse les choses.

Certains mécréants considèrent que le Hijab représente un danger, car c'est un signe de piété, de pudeur et de pureté. Comme Florence Montreynaud, une mécréante féministe, le dit : «Exclure Leïla, Fatimah et Samirah de l'école jusqu'à ce que leurs parents cèdent a permis de préserver d'autres jeunes musulmanes. **Les admettre voilées, c'était mettre en danger** celles qui gardant la tête nue, sont stigmatisées comme **impies et impudiques ou traitées de prostituées**»¹. C'est le monde à l'envers ! Trois petites filles qui se cachent les cheveux (on sait que ce n'est pas le vrai Hijab) vont mettre en danger les filles de leurs écoles, parce qu'elles portent un vêtement qui reflète la chasteté ! On accuse les filles musulmanes d'être pieuses, comme on accusait les dévergondées lorsque la minijupe est apparue d'être impudique ! Comme si la piété et la pudeur

¹ Le xxième siècle des femmes, éditions Paris Nathan 1992, p.707.

étaient des défauts scandaleux. De plus, si les filles non-voilées sont «stigmatisées comme impies et impudiques ou traitées de prostituées» à l'école, elles le sont aussi en dehors de l'école ! Ce qui prouve que les mécréants ne sont pas contre le voile à l'école seulement, mais ils sont contre le Hijab lui-même et contre l'Islam en général.

Cet argument, que ces mécréants donnent contre le port du Hijab à l'école, fait beaucoup penser à ce que le peuple de Lot disait lorsqu'il les appelait à abandonner l'homosexualité et à se repentir de leurs perversités. Allah dit :

(ولوطا إذ قال لقومه أتأتون الفاحشة ما سبقكم بها من أحد من العالمين ، إنكم لتأتون الرجال شهوة من دون النساء بل أنتم قوم مسرفون ، و ما كان جواب قومه إلا أن قالوا أخرجوهم من قريبتكم إنهم أناس يتطهرون)

(Et Lot, quand il dit à son peuple : «Vous livrez-vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous? Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien un peuple outrancier. » Et pour toute réponse, son peuple ne fit que dire : **«Expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent se garder purs!»**) [Al-A'raaf :7 :80-82]

Les mécréants d'aujourd'hui disent la même chose que les mécréants homosexuels au temps de Lot; **«Expulsez-ces filles voilées de vos écoles, ce sont des**

filles qui veulent se garder pures ! ». La vérité est qu'ils ont peur que les filles qui portent le Hijab, influencent d'autres filles, musulmanes et non-musulmanes à le porter, c'est pourquoi ils veulent l'interdire. Pour eux, ce sont les intégristes qui sont à l'origine du problème. Dans le pamphlet, «Réussir Pékin» il est écrit : (En France, comme dans de nombreux pays actuellement, les droits des femmes sont menacés par les intégrismes dont les manifestations les plus évidentes sont : **voiles se réclamant de l'Islam dans les écoles.** [...] Nous voyons dans le port du voile **un symbole d'assujettissement des femmes, politiquement manipulées par le fondamentalisme Islamique**)¹ A les entendre parler, on dirait que l'Islam est quelque chose qui est apparu au 20^{ème} siècle ! Comme si le voile était une chose nouvelle !

La base du problème, comme nous l'avons expliqué plus tôt, est que les mécréants considèrent leurs valeurs universelles, comme nous considérons les nôtres universelles aussi. Ce qui est en train de se produire, c'est l'affrontement entre deux modes de vie totalement opposés, l'Islam qui se base sur la révélation Divine et l'occident qui se base sur des passions et des conjectures. Donc la femme musulmane qui a compris cela, comprend que son rôle est différent de celui de la femme mécréante. Son devoir après l'adoration d'Allah est de s'occuper de sa famille, de son mari de son foyer et de veiller à l'éducation de ses enfants. Bien sûr, la femme musulmane a le droit de s'instruire et il est même obligatoire pour elle d'apprendre les choses fondamentales à chaque musulman². Il y a tout de même

¹ Tiré de l'annexe 3 du livre; Demain les femmes... J. Lang, p.220-221.

² Certains savants ont expliqué que la femme a le droit de sortir de la maison sans la permission de son mari pour apprendre ce qui est obligatoire de sa religion, si cette connaissance n'est pas disponible à la maison, ce qui n'est pas permis en d'autres cas ou pour d'autres raisons.

des conditions à respecter pour que la femme ait le droit d'aller à l'école.

Premièrement : Il ne doit pas y avoir de mixité dans les classes entre les garçons et les filles. S'il y a de la mixité, l'école est interdite aux garçons et aux filles. Mais malheureusement, il y a de la mixité dans la plupart des pays musulmans, car ils ont suivi le système des mécréants occidentaux. Auparavant, même ici au Québec, les garçons étaient séparés des filles dans les écoles et dans les cours de récréation. Mais lorsque la Franc-maçonnerie a réussi à s'introduire dans les institutions du gouvernement et de l'enseignement, ils ont réussi à mettre leurs plans à l'œuvre et ils ont forcé la mixité dans les écoles, au nom du «progrès», et en se basant sur des théories psychologiques trompeuses et mensongères. Ils prétendaient par cela, vouloir faciliter la compréhension entre les deux sexes et faire diminuer la violence conjugale. Pourtant, après toutes ces années de mixité, les deux sexes se comprennent encore moins et la violence n'a fait qu'augmenter. Les recherches prouvent même que les résultats scolaires des élèves qui vont dans des écoles non mixtes sont supérieurs à ceux des écoles mixtes. Avec un peu de recul, on peut aujourd'hui constater les effets dévastateurs de la mixité dans les sociétés de Koufr et dans les sociétés Islamiques. Le devoir des musulmans, en ce qui concerne ce sujet, est de soit : établir des écoles islamiques indépendantes où la mixité est interdite. Ou bien, changer la situation actuelle des écoles et des universités en trouvant des moyens Islamiques pour résoudre le problème.

Deuxièmement : La fille doit porter le Hijab complet lorsqu'elle sort pour aller à l'école. On a posé la question au Sheikh Bin Baz, au sujet des études dans les

écoles mixtes, il dit : (La mixité entre les étudiants et les étudiantes et entre les enseignants et les enseignantes dans le milieu d'apprentissage est interdit, car cela amène à la tentation, affecte les désirs et pousse à la turpitude. Le péché est double et le crime est plus grand si les enseignantes et les étudiantes découvrent quelque chose de leur 'Awrah ou si elles portent des vêtements serrés qui décrivent les membres de leurs corps ou si elles s'amuse et rigolent avec les étudiants et les professeurs ou si elles font quoi que ce soit qui mène à transgresser la loi d'Allah et à détruire l'honneur et la dignité.)¹

Troisièmement : Il ne faut pas que ce soit une école chrétienne, juive ou laïque. Il n'est pas permis d'envoyer nos enfants (garçon ou fille) dans ces écoles, même s'il n'y a pas de mixité entre les deux sexes, à cause des matières de Koufr et de Shirk et à cause des effets dangereux que la fréquentation des professeurs et des élèves mécréants peut avoir sur nos enfants. Personne n'ignore les matières de mécréance qui sont enseignées dans ces écoles, comme les idéologies athées et matérialistes², l'évolution de Darwin, les cours de sexualité dans lesquels on montre aux enfants des films qui leur expliquent comment se masturber ou qui les poussent à la fornication, et dans lesquels on leur

¹ Fataawaa al-muslim al-moughtarib, publiée par l'ambassade de l'Arabie Saoudite de Washington p.14-15.

² Cela fait même partie du plan des mécréants d'accepter les jeunes musulmanes avec leur foulard dans les écoles laïques, pour pouvoir justement les corrompre avec leurs idéologies d'ignorance. Le mécréant G. Kepel cite : (C'était pour «mieux lutter contre l'intégrisme» qu'il fallait permettre aux jeunes filles de poursuivre, avec leur voile, leur scolarité: «**Où mène l'interdiction de les inscrire à l'école publique? A leur inscription dans des écoles coraniques [...]. C'est à l'école de Rousseau, de Voltaire et des Lumières qu'avec ou sans foulard ces enfants apprendront le mieux à résister à l'obscurantisme** (Le Monde, 17 octobre 1989)», déclare Harlem Désir.) A l'ouest d'Allah p.276, édition du Seuil.

montre à prendre la pilule et on leur dit que les bons parents sont ceux qui sont compréhensifs et qui donnent à leurs filles des préservatifs, au cas où elles en auraient besoin pour leur première expérience «amoureuse». Toutes ces choses sont normales pour les parents mécréants «ouverts d'esprit», qui ont tellement ouvert leur esprit à la perversité, qu'ils y ont laissé entrer toutes les saletés.

Sans oublier les pressions que les jeunes musulmans ressentent lorsqu'ils entendent leurs professeurs se moquer de l'Islam devant les élèves et les humiliations que ces jeunes musulmans auront à subir. Sans compter les difficultés auxquelles ils auront à faire face pour faire leurs prières obligatoires et pour avoir des repas Halals etc. En plus, le fait d'envoyer nos enfants, garçons ou filles, à l'école avec les mécréants a des effets dévastateurs sur leurs croyances, leurs comportements et leurs caractères. Car les enfants des mécréants sont les enfants les plus pervers qui soient et ils adoptent très tôt le comportement de leurs parents. À un très jeune âge, parfois même à 7-8 ans, ils commencent à parler de sexualité et ils savent déjà tout ce qu'il y a de secret entre un homme et une femme. Et le fait de fréquenter des mécréants risque de créer dans le cœur de nos enfants, de l'amitié pour eux, ce qui représente une contradiction des fondements de l'Islam. Car l'Islam interdit de prendre même les plus proches parents comme amis s'ils sont des mécréants. Allah dit :

(لا تجد قوماً يؤمنون بالله و اليوم الآخر يوآدون من حآد الله و

رسوله و لو كانوا آباءهم أو أبناءهم أو إخوانهم أو عشيرتهم)

(Tu n'en trouveras pas, parmi ceux qui croient en Allah et au jour Dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son messenger, qu'ils

soient leurs pères, leurs fils, leurs frères ou leur proches.) [Al-Moujadalah :58 :22]

Et Il dit :

(يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا اليهود و النصارى أولياء)

(O les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens.) [Al-Maa'idah : 5 :51]

Le Sheikh Hasan Ibn Mohammed Al-Mash-shaat, un des savants de Makkah qui est maintenant décédé, a écrit en 1965 au sujet des écoles chrétiennes dans les pays musulmans, il dit en s'adressant au père : (Ne sais-tu pas que parmi les effets qu'auront la compagnie et l'amitié des ces compagnons et de leurs familles mécréantes sur l'esprit de ton enfant, sont qu'ils ne verront plus aucun mal dans le fait de participer à ce qui est fait dans leurs sociétés, de ce qui fait partie de leurs coutumes et de leurs traditions. Ils prendront tout ce que les mécréants considèrent bon, comme étant bon eux aussi, même si ce qu'ils font est mauvais selon l'Islam. Et lorsqu'il retournera dans son pays et dans sa famille, il aura du mépris pour les traditions et les coutumes Islamiques et il s'imaginera que les traditions pratiquées dans les pays mécréants sont meilleures et cela est sans aucun doute une déviation du caractère et une régression. Sans compter la déviation dans la religion, la croyance et dans les actions que pratiquent les musulmans. Et toi le père, tu es responsable de cela et tu auras à en rendre compte devant le Seigneur de l'univers, donc saches

cela et sois-en convaincu et Allah n'est nullement injuste envers son serviteur.)¹ Ce que le Sheikh écrit est au sujet des écoles étrangères dans les pays musulmans, alors imaginez ce qu'il aurait dit des études dans les écoles des mécréants, dans leurs pays.

Si jamais un pays musulman ou mécréant interdit le Hijab dans les écoles ou dans la société en général, la femme musulmane ne doit pas obéir à cette interdiction. La question fut posée au Sheikh Ibn 'Outhaimiin :

Question : Les autorités supérieures de mon pays musulman ont émis l'ordre aux jeunes filles et aux femmes d'enlever leur Hijab et en particulier le foulard qui couvre la tête. Est-il permis pour moi d'exécuter cet ordre, sachant que celles qui refusent de l'exécuter sont punies en étant renvoyées de leur travail ou de leurs études ou elles sont mises en prison?

Réponse : Ce malheur qui s'est produit dans ton pays fait partie des choses par lesquelles Allah éprouve ses serviteurs. Allah dit;

¹Houkm ash-Shari'ah al-mouhammadiyah fi ta'lim al-muslimiin awlaadahoum bil-madaaris al-ajnabiyah, par le Sheikh Hasan Ibn Mohammad al-Mash-shaat, 1965. Et la preuve du danger de ces écoles dans les pays musulmans, on peut lire ce qui suit : (Le Collège américain de Beyrouth était, à cette époque (c'est-à-dire avant la première guerre mondiale), une pépinière d'agitateurs. **Presque tous ceux qui prônaient le nationalisme arabe y avaient fait leurs études.**) (Lawrence d'Arabie, Benoist-Méchin, Éditions La Guilde du livre, Lausanne 1961. p.62.) Ce qui prouve que ces collèges étrangers sont établis pour une seule chose; éloigner les musulmans de leur religion !

(الم ، أَحْسِبَ النَّاسَ أَنْ يَتْرَكُوا أَنْ يَقُولُوا آمَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ ، و
لقد فتنا الذين من قبلهم ، فليعلمن الله الذين صدقوا و ليعلمن
الكاذبين)

(Alif, Laam, Miim, Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire « nous croyons ! » sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; (Ainsi) Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent.) [Al-'Ankabout : 24 :1-3]

Donc je suis d'avis qu'il est obligatoire pour les femmes de ce pays de refuser d'obéir aux dirigeants et aux autorités dans cet ordre, car l'obéissance des dirigeants dans le mal est rejetée. Allah dit :

(يا أيها الذين آمنوا أطيعوا الله وأطيعوا الرسول و أولي الأمر
منكم)

(Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité) [An-Nisa : 4 :59]

Et si on analyse ce verset, on remarque qu'Allah a dit : **(Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité.)** Allah n'a pas répété le verbe «obéissez» une troisième fois devant ceux qui détiennent le commandement. Ce qui prouve que l'obéissance aux dirigeants vient après l'obéissance à Allah et à Son messager. Donc, si leur ordre (celui des dirigeants) est

contraire à l'obéissance à Allah et à son messager, nous ne devons pas leur obéir dans ce qui contredit l'obéissance à Allah et à Son messager !

(لا طاعة لمخلوق ، في معصية الخالق)

«Il n'y a pas d'obéissance à la créature, dans la désobéissance au Créateur»¹

Et ce que les femmes subissent de tort (en portant le Hijab), fait partie des choses envers lesquelles il est obligatoire de faire preuve de patience et de demander le support d'Allah dans l'endurance et on demande à Allah de guider les dirigeants vers la vérité. Néanmoins, je crois que cet ordre du gouvernement (d'interdire le Hijab) ne s'applique que lorsque la femme sort de sa maison; si elle demeure chez elle l'ordre ne s'applique pas et elle peut rester à la maison pour ne pas que cette ordre s'applique à elle. **Car les études ne sont pas permises si elles se rattachent à une désobéissance.** La femme doit étudier ce qui lui est nécessaire à sa religion et à sa vie, en général, et cela suffit. Et la plupart du temps il lui est possible d'acquérir cette connaissance à la maison. En résumé, il n'est pas permis d'obéir aux dirigeants dans ce qui est mal, et cela en aucun cas !²

Cette explication nous fait comprendre que la foi et la religion sont plus importantes qu'un diplôme. Pour finir, les musulmans hommes et femmes doivent être fermes dans leur foi et dans leurs pratiques de l'Islam, surtout face aux mécréants et ils ne doivent jamais faire de compromis dans la religion d'Allah.

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim de diverses façons.

² Fataawaa al-mar'ah, p.184-185.

Chapitre 3

La destruction des idoles (Taghouts) de l'Occident

1-La femme, le Hijab et l'intégrisme dans les médias et les écrits mécréants

La question de la femme est une question très importante, qui concerne tous les musulmans, car elle est devenue une des cibles principales des ennemis de l'Islam. Les mécréants (qu'ils soient Juifs, Chrétiens, Athées, Bouddhistes, Hindous ou autres) ont compris que la femme est le cœur de la nation musulmane et qu'elle est l'éducatrice des générations futures de musulmans. Ils ont donc décidé de mettre toutes leurs énergies et tous leurs efforts sur elle pour la corrompre, la détourner de la voie de son Créateur et pour la faire dévier de son rôle de femme éducatrice. Car si la femme s'égare, c'est la nation tout entière qui s'égare. La famille, qui est la base de la société Islamique, ne peut exister si la femme dévie de son rôle de musulmane, parce que la société est pour une grande partie un reflet de la femme. La société dans laquelle l'idéal de la femme est de vivre dehors, indépendante, libre, égoïste, émancipée, produit des fruits pourris et des désordres sociaux incroyables.

Les femmes mécréantes qui ont été séduites par le discours enfantin, naïf et simpliste du féminisme, n'ont rien réglé des problèmes qui existent dans les sociétés occidentales. Au contraire, elles n'ont fait que les aggraver.

Mais pour oublier leur position d'esclave dans une société noyée dans la perversité, elles se tournent vers les sociétés musulmanes traditionnelles et cela leur donne l'impression d'avoir accompli quelque chose. Malgré tout le désordre qu'elles ont chez elles, et qui est une des plus grandes causes du désordre qui existe chez nous (à cause de l'influence de leur mode de vie), elles prétendent vouloir venir dans nos pays pour «libérer» nos femmes !¹

Quiconque a étudié les fondements de la société occidentale, sait que ce sont des fondements qui mettent chacun de ses éléments en guerre l'un contre l'autre au nom de la liberté, des droits, de l'égalité et du rejet de toute autorité. Les sociétés occidentales, à cause de leur ignorance et de leur rejet de l'Islam, sont en train de s'entre déchirer de l'intérieur. Les hommes contre les femmes, les femmes contre les hommes. Les parents contre les enfants, les enfants contre les parents. Les vieux contre les jeunes, les jeunes contre les vieux. Les riches contre les pauvres, les pauvres contre les riches. Les noirs contre les blancs, les blancs contre les noirs etc. Et tous ces conflits sont entretenus pour des raisons politiques, économiques et défendus par des lois inventées par l'autorité.

Par contre, l'Islam est l'opposé total de cela, car l'Islam est, à la base, un simple message de soumission à l'autorité Divine qui appelle les membres de la société à l'harmonie et à la paix réelle, qui commence par la paix du cœur et qui se reflète dans la société et se manifeste dans chaque geste et dans chaque parole. L'occident est

¹ Les injustices qui sont faites à la femme dans les pays musulmans viennent pour la plupart de l'ignorance des hommes et des femmes de la Shari'ah Islamique, et des coutumes et traditions qui sont contraires à l'Islam et non pas de l'application des préceptes du Qor'an et de la Sounnah. C'est pourquoi les musulmans qui veulent sincèrement aider la cause de la femme devraient prendre plus de temps pour l'étudier, au lieu d'étudier le droit qui va contre l'Islam et de le faire au nom des droits de l'homme.

mécréant, orgueilleux et très borné sur ses principes illogiques. Il n'acceptera jamais d'admettre ses torts ou de reconnaître la supériorité de l'Islam. Seulement les gens sincères parmi eux reconnaîtront la vérité de l'Islam.

Quand on analyse la critique futile et superficielle des occidentaux, vis-à-vis de l'Islam dans les médias et dans leurs écrits, on remarque qu'ils appellent tous à une croyance. Une croyance, non pas religieuse, mais bien plus dogmatique qu'une croyance religieuse. On nous dit qu'il faut accepter les idées de démocratie, que c'est la seule chose valable, que tout le reste est incorrect. On nous dit : « Le Hijab c'est mauvais ! » Et lorsqu'on questionne le pourquoi, on nous ne nous répond pas avec des arguments raisonnables et logiques, mais avec des paroles du genre : « Parce que c'est contraire à nos valeurs d'égalité ! » Et si on questionne : pourquoi c'est contraire à vos valeurs d'égalité ? Et sur quel fondement scientifique repose ces soi-disantes « valeurs » ? On ne nous présente aucune preuve. C'est un appel à l'autorité, à la majorité, qu'il ne faut pas discuter, ni remettre en question sous aucun prétexte. C'est un modèle social qu'on a choisi, avec des valeurs qu'on a votées et personne ne peut venir le changer, pensent-ils. Et pourtant le monde est changeant. Les civilisations naissent et meurent et la roue tourne. On s'imaginait peut être que le jour où les musulmans poseraient un défi à la « suprématie » laïque et occidentale ne viendrait jamais. Mais lorsque des français et des québécois de « souche » entrent en masse dans l'Islam et rejette du même coup ces fausses valeurs occidentales avec le Qor'an et la Sounnah comme appui, rien ne va plus ! On s'aperçoit donc de la fragilité des idoles de l'occident.

Parmi les musulmans, ils y en a beaucoup qui n'ont pas compris la réalité de ce qui se passe dans le monde présentement. Ils ne sont pas conscients que nous sommes

en train de vivre une guerre psychologique, idéologique très féroce. Le terme intégrisme¹, par exemple, qui est utilisé dans les médias, est le mot le plus trompeur qui soit. Une féministe mécréante dit : «Si j'ai pu dire ailleurs que la misogynie² est le fondement des fondamentalismes, des intégrismes, je voudrais redire que **toutes les religions sont des intégrismes pour les femmes**»³ Et ailleurs elle dit : «La différence entre l'intégrisme et l'orthodoxie n'est pas qualitative mais quantitative. **Pour les femmes, tous les monothéismes⁴ sont des intégrismes.**»⁵ On peut constater que pour cette femme, toutes les religions sont intégristes sans exception et qu'elles sont toutes contre la femme. Comment une femme musulmane qui croit en Allah, le Dieu qui est le Seul à savoir tout, qui est le Seul à posséder le Pouvoir, la Sagesse et la Justice suprême, pourrait-elle avoir le courage de dire la même chose que cette mécréante ? Taslimah Nesrine a parlé contre l'Islam et contre le prophète ﷺ, pour plaire aux mécréants et elle a quitté l'Islam en disant : **«Le Coran opprime les femmes: Il dit que la femme est née de la côte de l'homme, que les femmes sont esclaves, les objets sexuels des hommes, qu'ils sont les maîtres, qu'ils peuvent avoir quatre femmes et divorcer à leurs gré. J'ai dénoncé la**

¹ Les Kouffars accusent les musulmans d'appeler à la haine mais, ils se donnent le droit d'haïr et d'appeler à la haine de l'Islam et des musulmans qu'ils qualifient d'intégristes. Terme qu'ils ne définissent jamais clairement.

² Le petit Robert dit : la misogynie est la haine et le mépris des femmes.

³ Il y a 2 sexes, A. Fouque, éditions Paris Gallimard 1995, p.196.

⁴ L'idée qu'il y ait plus qu'un monothéisme est contraire à la réalité, car l'Islam est l'unique religion qui prêche le pur monothéisme universel. Le christianisme est polythéiste et idolâtre, car il enseigne l'adoration d'êtres humains, d'images, de croix et de statues; et parce qu'il enseigne que Allah a un fils et que Jésus est Allah. Tandis que les Juifs ne sont pas considérés monothéistes, car ils croient en un dieu tribal, national et parce qu'ils rejettent les prophètes d'Allah. Abraham n'était pas Juif ni chrétien, mais il était un vrai musulman (soumis), et nous les musulmans sommes les seuls à le suivre en théorie et en pratique.

⁵ Même référence p.208.

nocivité de l'Islam et des tabous sociaux dans mes écrits. J'ai même osé écrire contre le prophète Mahomet, contre les textes où il menace les femmes de l'enfer si elles ne se soumettent pas au désir sexuel de leur mari et leur promet le paradis si elles boivent son sang et son pus.»¹ Je demande pardon à Allah de citer ces paroles de Koufr, mais je le fais uniquement pour que les musulmans puissent avoir une idée de la haine que les mécréants et les Mounafiqounes portent dans leur cœur contre l'Islam et contre la Shari'ah. Voilà ce que l'Occident aime entendre; des paroles mises hors contexte et interprétées de manière malhonnête pour tromper les gens ignorants et naïfs. Ils cherchent toute personne susceptible d'accepter de travailler pour eux dans les pays musulmans, parmi ceux qui ont avalé le pus de l'Occident à grosses gorgées, pour créer des divisions et de la discorde entre les hommes et les femmes musulmanes, qui croient en Allah.

Ils disent que l'Islam fait de la femme un objet sexuel ! Celui qui prend la femme pour un objet sexuel, va-t-il couvrir la femme de la tête au pieds ? Par contre, la société occidentale, qui est remplie de bars de danseuses, de films et de magazines de femmes nues et qui est remplie de prostitution, d'herpès, de Sida, d'adultère et de perversités, ose accuser les musulmans de prendre la femme pour un objet sexuel ! La plupart des mécréants ont l'idée que les pays musulmans sont comme dans les films d'Hollywood ou semblables aux contes des mille et une nuits, avec d'immenses harems remplis de belles esclaves. Ces idées sont en réalité les fruits de leurs fantasmes exotiques, qui n'ont rien à voir avec la réalité. Celui qui veut profiter de la femme et qui veut l'utiliser comme un objet de sexe, c'est bien celui qui veut lui enlever ses vêtements, la faire sortir de sa maison, la mélanger avec les hommes, la pousser à la coquetterie et à l'exhibition en public. Allez dans n'importe

¹ Même référence p.208.

quelle discothèque dans le monde mécréant «moderne», vous allez voir qui sont les objets sexuels des hommes !

En réalité, ceux qui sont les plus heureux de la «libération» de la femme, ce sont ces hommes irresponsables, qui veulent satisfaire leurs appétits sexuels sans avoir aucune responsabilité et aucun devoir envers la femme. Comme une chanson québécoise bien connu le dit : «Femme de rêve, femme d'espoirs heureux, comment puis-je faire pour être près de vous en restant libre?». On ne peut pas être plus clair que ça ! La femme libérée de sa famille, de son mari, de sa religion, de son Dieu, devient l'esclave de tous les hommes pervers de la société.

Dans un article de la presse on lit : **«Il n'en demeure pas moins que l'exclusion des femmes de la vie publique et le rejet par les pays islamiques des valeurs de la modernité devraient se payer fort cher. L'Islam se trouvera de plus en plus enfermé dans la violence et le fanatisme.»**¹ Les mécréants semblent tellement concernés par nos femmes, alors qu'ils n'ont aucun respect pour leurs propres femmes ! Ils semblent tellement attentionnés, tellement sincères pour notre bien ! Lorsque des musulmans acceptent leurs idéologies de Koufr, comme la laïcité et la démocratie, ils sont contents et satisfaits de nous, car nous restons esclaves d'eux. Mais chaque fois que les musulmans relèvent la tête et cherchent la fierté et la force en leur religion – l'Islam – ils font tout pour les rabaisser, les humilier et les accuser de tous les mensonges possibles.

Pour eux, la femme musulmane est exclue de la vie publique lorsqu'elle prépare les générations futures de musulmans à affronter la vie et lorsqu'elle remplit son devoir envers son mari ! En d'autres mots, ce qu'ils veulent

¹ La Presse, dimanche 12 janvier 1992.

dire, mais qu'ils n'osent pas dire directement c'est : «Ô les musulmans ! Laissez l'Islam et soyez mécréants comme nous». Allah dit :

(و لا يزالون يقاتلونكم حتى يردوكم عن دينكم إن استطاعوا)

(Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent de votre religion s'ils le peuvent.) [Al-Baqarah : 2 :217]

Et Il dit :

(إن يثقفوكم يكونوا لكم أعداء ويبسطوا إليكم أيديهم و

ألسنتهم بالسوء وودوا لو تكفرون)

(S'ils vous dominent, ils seront des ennemis pour vous et étendront en mal leurs mains et leurs langues vers vous; et ils aimeraient que vous deveniez mécréants.) [Al-Moumtahanah : 60 :2]

Et Il dit :

(ودوا لو تكفرون كما كفروا فتكونون سواء)

(Ils aimeraient que vous soyez mécréants comme ils sont eux-même mécréants, alors vous seriez tous égaux !) [An-Nisa : 4 :89]

Et Il dit :

(ودت طائفة من أهل الكتاب لو يضلونكم و ما يضلون إلا

أنفسهم و ما يشعرون)

(Une partie des gens du Livre aimeraient bien vous égarer. Or ils n'égarent qu'eux-mêmes et ils n'en sont pas conscients) [Aali 'Imraan :3 :69]

Et Il dit :

(يا أيها الذين آمنوا إن تطيعوا فريقاً من الذين أوتوا الكتاب

يردوكم بعد إيمانكم كافرين)

(Ô les croyants ! Si vous obéissez à une partie des gens du Livre, ils vous rendront mécréants après la foi) [Aali 'Imraan : 3 :100]

Les mécréants savent très bien que s'ils attaquent directement la religion, cela risque de créer un effet contraire qui renforcera l'attachement des musulmans à leur religion. C'est pourquoi ils nous appellent au nom de la «modernité», de la «liberté», des «droits de l'homme», de la «paix», de la «démocratie» et ils nous demandent de

réinterpréter la Parole d'Allah d'une manière qui satisfait leurs passions. Un autre mécréant, J-C Barreau a exprimé cela très clairement dans un article de l'Actualité : «Il faut que le monde musulman prenne conscience de ce que l'intégrisme est incompatible avec le monde moderne. Et inacceptable du point de vue des Droits de l'homme. Le monde musulman ne pourra se développer qu'en réformant sa religion. S'il veut éviter de s'enfermer tragiquement dans l'intégrisme, il faut accepter que les textes fondateurs soient réinterprétés pour la première fois depuis 1000 ans ! L'Islam ne peut s'adapter qu'en acceptant les États laïques, le pluralisme. On peut aider l'Islam à aller dans ce sens, mais à condition d'avoir les idées claires et des positions fermes.[...] En France même, les quelques millions de musulmans doivent comprendre qu'ils doivent se plier aux lois de la République. De ce point de vue, les responsables devraient **être intransigeants sur des affaires comme le foulard islamique à l'école.** [...] C'est la fermeté des républicains qui a permis la séparation de l'Église et de l'État. On doit avoir la même fermeté aujourd'hui vis-à-vis des musulmans. »¹

Ils veulent une interprétation du Qor'an et de la Sounnah version Nation Unies, une interprétation version Unesco, une interprétation version J-J. Rousseau, une interprétation version Nouvel ordre mondial. Rachid Mimouni un Algérien ignorant dit dans son livre *De la Barbarie en général et de l'intégrisme en particulier* : «Chez les islamistes, la femme, est l'objet d'une fixation obsessionnelle, **comme le juif pour Hitler**». Fatimah Pépin dit : «Quant à la condition de la femme, c'est un fait que les intégristes **cherchent à la soumettre à leur propre**

¹ L'actualité vol.17 no.7 mai 92.

agenda politique. Cela fait partie d'une stratégie **visant le contrôle du pouvoir** : en enrôlant les femmes, c'est déjà 50 p. cent de la société qui est acquise à la cause intégriste. Mais l'Islam, ce n'est pas l'intégrisme.[...] Les intégristes sont une minorité dans l'Islam,[...] Leur objectif ultime n'est pas de promouvoir l'Islam comme **religion mais d'accéder au pouvoir pour remplacer les têtes en place.** Ils s'accaparent de l'Islam, dont ils se déclarent les seuls dépositaires, s'imposent comme l'unique groupe de référence et en politisent la religion en la réduisant à un instrument de mobilisation des masses.»¹ Il y a du vrai dans ce que Pépin a dit, et on peut voir comment les laïcs comme Pépin utilisent la Bid'ah des parties politiques «Islamiques» comme prétexte pour attaquer la Shari'ah au passage. En réalité, elle ne blâme pas les Islamistes d'être en train d'utiliser un moyen contraire à l'Islam pour tenter d'établir un pays musulman, elle les blâme seulement d'être en train de faire ce que les démocrates laïcs (et elle en est une elle-même) font; c'est à dire : utiliser la femme pour accéder au pouvoir pour changer les têtes en place ! Et pourquoi blâmez-vous des gens d'être en train de faire ce que vous faites vous-même ? Si ce n'est pas pour avoir le pouvoir et pour remplacer les têtes en place que vous faites des élections chaque quatre ans et que vous vous divisez en parties, alors pour quelle autre raison le faites vous? Vous n'êtes pas mieux que ces Islamistes. Comme il est facile pour vous de dire aux femmes : « Ô femmes ! Vous êtes opprimées et je viens vous redonner la liberté qu'on vous a enlevée. » ! Voilà la méthode des politiciens mécréants, des Mounafiqounes, qui veulent tromper les gens en leur faisant croire qu'ils sont uniquement des victimes, et qu'ils ne sont pas responsables de leur sort, et que tout est de la faute de l'autre. La méthode des défenseurs des droits de l'homme

¹ La Presse. Vendredi, 15 janvier 93.

mécréant, une méthode hypocrite, contraire à la voie des prophètes envoyés par Allah.

La méthode des prophètes d'Allah et de ceux qui les suivent est de dire : **Ô femmes ! Vous vous êtes égarées du chemin de votre Créateur et vous vous êtes faites du tort à vous-mêmes, revenez à Allah !** Mais seuls les croyants acceptent cela ! Allah dit :

(ما أصابك من حسنة فمن الله وما أصابك من سيئة فمن نفسك)

(Tout bien qui t'atteint vient d'Allah, et tout mal qui t'atteint vient de toi-même.) [An-Nisa : 4 : 79]

Et Il dit :

(ظهر الفساد في البر والبحر بما كسبت أيدي الناس ليذيقهم

بعض الذي عملوا لعلهم يرجعون)

(La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'(Allah) leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; pour qu'ils reviennent (vers Allah).) [Ar-Roum : 30 : 41]

Ce dont il faut blâmer les Islamistes, ce n'est pas de vouloir appliquer la Shari'ah, car cela est obligatoire à tout musulman selon sa capacité. Mais il faut plutôt les blâmer de vouloir utiliser un moyen qui est contraire à la Shari'ah (c'est à dire : la démocratie par exemple) pour arriver à l'application de la Shari'ah. Il faut aussi les blâmer de croire

que la seule façon d'appliquer la Shari'ah est en prenant le pouvoir par les élections ou par la force et d'avoir négliger d'enseigner aux gens leur religion. La seule voie pour ramener les musulmans au droit chemin est de leur enseigner le Tawhid et les bases de la foi et de les ramener à la Sounnah, pour les sauver de l'Enfer et non pas par des élections, des révolutions et des coups d'États. Allah a expliqué aux musulmans la vraie façon d'établir l'Islam sur la terre. Et qui tient mieux sa promesse qu'Allah ? Il dit :

(وعد الله الذين آمنوا منكم وعملوا الصالحات ليستخلفنهم في الأرض كما استخلف الذين من قبلهم وليمكنن لهم دينهم الذي ارتضى لهم وليبدلنهم من بعد خوفهم أمنا، يعبدونني لا يشركون بي شيئا، ومن كفر بعد ذلك فأولئك هم الفاسقون)

(Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres, qu'il leur donnerait la suprématie sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait la force et la suprématie à leur religion qu'Il leur a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers.) [An-Nour :24 :55]

Et Il dit :

(هو الذي أرسل رسوله بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين كله ولو كره المشركون)

(C'est Lui qui a envoyé Son messenger avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelle que soit la répulsion qu'en aient les Moushrikounes (ceux qui donnent à Allah des associés dans l'adoration.)) [At-Tawbah : 9 :33]

Il est clair que la religion d'Allah et que la Shari'ah d'Allah doivent être suprêmes sur toute la terre et que tout autre religion, système, idéologie ou philosophie doit être humilié et rabaissé sous le jugement de l'Islam. Que ceux qui sont capables de réinterpréter ces versets s'y essayent ! Allah protège Sa religion !

Bien entendu, les laïcs, eux, ne veulent pas le pouvoir ! Et ils ne veulent également pas voir leur système de Koufr être appliqué dans la vraie vie ! Un article dans Le Soleil dit, citant le livre de R. Mimouni : (les Islamistes promettent l'instauration de tribunaux populaires pour juger les «mal-pensants», la lapidation des femmes adultères, la mutilation des voleurs, **l'obligation pour les filles de porter le Hijab**, l'interdiction de la mixité à l'école. La barbarie, c'est donc à la fois de couper les mains du voleur [...] décapiter d'un coup d'épée un homme sur la place publique», mais aussi de «**vouloir réduire les femmes à une condition infra-humaine**». Le projet des intégristes «affiche clairement qu'il **se bâtira contre les femmes**», prévient-il.)¹ Voilà un homme qui se croit plus miséricordieux qu'Allah et qui croit pouvoir prescrire des châtiments plus justes et plus convenables pour les crimes des hommes qu'Allah ! Bien entendu la guillotine et la chaise électrique ne sont pas barbares !

¹ Le Soleil, M. Giguère, Lundi 22 février 1993.

2-La destruction des «idoles» (Taghouts) de l'Occident

Les ennemis de l'Islam, qu'ils soient des mécréants ou des Mounafiqounes des pays musulmans, se basent tous sur les «idoles» de l'Occident. Ces idoles sont les principes de démocratie, de droits de l'homme, de laïcité, de liberté, d'égalité, de modernité, ainsi que beaucoup d'autres principes qui ne sont supportés par aucune preuve d'Allah, ni par aucune raison, ni logique ou preuve scientifique. Ces principes, qui sont de vraies idoles, sont le fruit d'une société basée sur le Shirk (l'idolâtrie), et qui ne peuvent être appliqués que dans une société idolâtre ou dans un pays où les gens sont éloignés de l'Islam authentique. Les origines de ces idoles sont apparues dans leurs formes primitives dans la Grèce antique, qui était à l'époque (et comme elle l'est toujours) une société perverse et égarée dans toutes sortes de croyances et de religions païennes, un peu comme l'Inde aujourd'hui. Certains des habitants étaient polythéistes, d'autres panthéistes, d'autres athées, d'autres adoraient des statues et d'autres pas. En d'autres mots, c'était une société perdue dans l'ignorance de son Créateur, comme les Arabes avant l'Islam. Est-ce que c'est pour une telle société que les mécréants veulent qu'on laisse l'Islam ? Malheureusement, ces idoles sont enseignées aux enfants dans les pays musulmans qui suivent l'association des mécréants de l'Unesco, qui ont déjà déclaré leur haine contre l'Islam et qui continuent leur travail pour tromper les musulmans¹.

L'Islam nous ordonne de détruire toutes les idoles et le prophète ﷺ lui-même a donné l'exemple vivant de cela.

¹ Il est triste de savoir que la plupart des pays musulmans sont membres de l'Unesco.

La première chose qu'il a faite lorsqu'il a conquis Makkah, est de détruire les 365 idoles des arabes qui étaient autour de la Ka'bah. Les idoles dont je vais parler ne sont pas matérielles (même s'il en existe toujours qui sont matérielles, comme les statues, les images, les tombeaux des saints etc.), mais c'est le devoir de tout musulman de faire ce qu'il peut, pour détruire le mensonge et de faire jaillir la lumière de l'Islam.

Allah dit :

(وقل جاء الحق وزهق الباطل إن الباطل كان زهوقاً)

(Et dis : «La vérité est venue et le faux a disparu. Car le faux est destiné à disparaître») [Al-Israa : 17 :81]

Voilà ce que le prophète a dit lorsqu'il brisa les idoles. Et les mécréants savent que le retour en force des musulmans implique la destruction et le rejet de leurs idoles.

Un journaliste mécréant dit : (Exit le communisme, le nationalisme, le libéralisme ou le tiers-mondisme, l'Islam est désormais le véritable discours de libération. **Au grand désespoir des Occidentaux, la force qui émerge après des années de dictature dans les pays du Moyen-Orient est l'Islamisme radical.** Et tandis que des générations d'Occidentaux se sont identifiées aux luttes tiers-mondistes, vaguement socialisantes, elles se retrouvent complètement désemparées devant un discours qui n'a plus rien de «progressiste», mais semble, au contraire se rapporter à un lointain et austère passé. Cette antipathie pour les «barbus» qui défilent sur nos écrans, arrogants, frondeurs, rend le mouvement encore plus attrayant au Moyen-Orient : on fait

un pied de nez à l'Occident, à ses lumières, à ses beaux principes universalistes.)¹

Je n'ai pas l'intention d'aller dans les détails de chacune de ces idoles, mais je me limiterai aux bases pour démontrer les contradictions qu'elles ont avec la Shari'ah. La raison pour laquelle j'ai cru bon de traiter de ce sujet dans ce livre est que ces principes sont les bases qu'utilisent les ennemis de l'Islam pour attaquer l'Islam et la position de la femme dans la religion d'Allah.

Mais avant de commencer, il est important de clarifier un point, qui est en réalité un fondement de la foi Islamique : L'Islam est complet et parfait depuis la mort du prophète ﷺ et il n'est pas permis de dire que l'Islam devait attendre la démocratie, la laïcité, les droits de l'homme pour être perfectionné. Une telle idée est contraire à ce qu'Allah dit :

(اليوم أكملت لكم دينكم ، و أتممت عليكم نعمتي و رضيت

لكم الإسلام ديناً)

(Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et J'ai accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous) [Al-Ma'idah :

5 :3]

Donc l'Islam est parachevé, complété, parfait et Allah l'a agréé pour nous à partir de ce moment. **Il n'est donc pas permis de dire que l'Islam doit évoluer et**

¹ Le Devoir, Mercredi 6 janvier 93.

changer pour satisfaire l'époque moderne, dans ses fondements et ses principes établis.

Puis il est important de comprendre que la seule vraie religion est l'Islam¹ et que le Judaïsme, le Christianisme, l'athéisme ainsi que toutes les autres religions sur terre, sont toutes fausses et ceux qui croient en elles sont tous des mécréants qui iront en Enfer pour l'éternité s'ils n'acceptent pas l'Islam avant la mort. Allah dit :

(و من يتبغي غير الإسلام ديناً فلن يقبل منه و هو في الآخرة من

الخاسرين)

(Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera pas accepté et il sera dans l'au-delà parmi les perdants.) [Aali 'Imraan : 3 :85]

Le prophète ﷺ a dit :

(و الذي نفس محمد بيده! لا يسمع بي أحد من هذه الأمة يهودي و لا نصراني , ثم يموت و لم يؤمن بالذي أرسلت به ، إلا كان من أصحاب النار)

*«Par Celui qui détient mon âme en Sa main !
Celui qui entend parler de moi, parmi les Juifs et les*

¹ Contrairement aux ignorants qui lisent le verset : (لكم دينكم و لي دين) (**A vous votre religion, à moi la mienne**) [Al-Kaafiroun : 109 : 6], pour dire que chacun a le droit de suivre sa religion ! S'ils lisaient la Sourate verset en entier et l'occasion dans laquelle elle fut révélée, ils n'auraient jamais dit une telle sottise. Le verset veut simplement dire, à vous votre (fausse) religion (et vos faux dieux) et à moi (l'Islam et le Vrai Dieu, Allah).

Chrétiens, et meurt sans croire en mon message, sera du nombre des gens du Feu»¹

De plus, il est également important de comprendre que toutes les bonnes actions qu'un mécréant peut faire, ne lui serviront en rien au Jugement Dernier. En fait, il sera dans l'Enfer pour l'éternité, même s'il a le meilleur comportement sur terre. La règle est que le plus désobéissant des musulmans, est meilleur que le plus vertueux et le plus poli et le plus honnête et loyal des mécréants et des innovateurs. Allah rendra les œuvres des mécréants poussière au jour Dernier, car elles ne sont pas faites pour plaire à Allah Seul. Il dit :

(قل هل ننبئكم بالأخسرين أعمالا ، الذين ضل سعيهم في الحياة الدنيا وهم يحسبون أنهم يحسنون صنعا . أولئك الذين كفروا بآيات ربهم ولقاءه . فحبطت أعمالهم فلا نقيم لهم يوم القيامة وزنا . ذلك جزاءهم جهنم بما كفروا واتخذوا آياتي ورسلي هزوا)

(Dis : «Voulez-vous que nous vous apprenions qui sont les plus perdants en oeuvres? Ceux dont l'effort s'est égaré dans la vie présente. Alors qu'ils s'imaginaient faire le bien. Ceux-là ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines». Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection. C'est que leur rétribution sera l'Enfer, pour avoir mécréu et pris en raillerie Mes signes et Mes messagers.) [Al-Kahf :

18 :103-106]

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

Et Il dit :

(و قدمنا إلى ما عملوا من عمل فجعلناه هباء منثوراً)

(Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière) [Al-Fourqaan : 25 :23]

Et Il dit :

(مثل الذين كفروا بربهم أعمالهم كرماد اشتدت به الريح في يوم

عاصف ، لا يقدرون مما كسبوا على شيء ذلك هو الضلال البعيد)

(Les œuvres de ceux qui ont mécru en leur Seigneur sont comparables à de la cendre violemment frappée par le vent dans un jour de tempête. Ils ne tireront aucun profit de ce qu'ils ont acquis. C'est cela l'égarement profond.) [Ibrahim : 14 :18]

Et il fut rapporté selon 'A'ishah :

عن عائشة قالت : قلت يا رسول الله ! ابن جدعان ، كان في الجاهلية يصل الرحم ، و يطعم المسكين ، فهل ذلك نافعه ؟ قال : (لا) ينفعه ، إنه لم يقل يوماً : رب اغفر لي خطيئتي يوم الدين)

J'ai dit : «Ô messenger d'Allah ! Dans le temps pré-islamique (Al-Jahiliyyah), Ibn Joud'aan gardait les liens de parenté et il nourrissait les pauvres, est-ce que cela lui profitera en quelque chose ? » Il dit : «**Non, cela ne lui profitera en rien, car il n'a jamais dit une seule fois :**

Seigneur ! Pardonne-moi mes péchés au Jour de la Rétribution. »¹

Et l'Imam An-Nawawi a dit : (Al-Qaadi 'Iyaad a dit : «Le consensus est établi que les actions des mécréants ne leur serviront à rien et ils ne seront pas récompensés pour ces actions et leur châtement ne sera pas diminué non plus. »)²

Ces points sont des bases fondamentales que la plupart des musulmans d'aujourd'hui ignorent et ces points sont essentiels pour comprendre ce qui suit.

La première idole : L'égalité

Les mécréants, parmi les féministes et les idolâtres de l'Occident, qui ont déclaré la guerre à l'Islam et à la pure Shari'ah Divine, ne cessent de nous attaquer sur le point que l'Islam n'a pas respecté l'idole des droits de l'homme : L'égalité de l'homme et de la femme. Ils considèrent le fait que la femme ait à se couvrir devant les hommes étrangers, et qu'elle n'ait pas le droit de se mélanger aux hommes et qu'elle ait à obéir à son mari ou à son père et qu'elle ait à s'occuper de son mari et de ses enfants, comme étant une injustice pour la femme. Pour ces mécréants, être chaste et timide est un défaut. Ils considèrent que s'occuper du foyer, de son mari, de ses enfants, est une chose méprisante et dévalorisante pour une femme. La femme qui travaille dans un bar ou dans un restaurant à servir des étrangers qui n'ont pas le moindre respect pour elle, est selon eux, plus valorisant. Ils disent que le fait que la femme soit à la

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

² Voir Sharh Sahih Mouslim v.3, p.82.

maison nuit au développement de l'économie du pays et l'empêche d'être productive, ou bien que la moitié de la société ne participe pas à la vie publique et sociale. Voici certaines citations de mécréants sur le sujet :

(Le port du foulard «islamique» en classe est une atteinte **aux principes de laïcité et d'égalité des droits entre les hommes et les femmes.**)¹

La charte internationale des droits de l'homme dit dans l'article premier : «Tous les êtres humains naissent **libres et égaux** en dignité et en droit»

Puis dans l'article 2 : «Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, **de sexe.** »²

Taslîma Nesrine dit : (Et un pays civilisé est aussi un pays où les femmes ont des droits égaux dans tous les domaines, où elles sont traitées en êtres humains.)³

D'après ce que ces mécréants disent, celui qui ne croit pas à l'égalité de l'homme et de la femme ne traite pas la femme en être humain. Il est donc nécessaire de savoir ce que le mot **égal** signifie, ainsi que d'autres termes souvent employés, comme les mots : **sexe, discrimination, droit, homme, femme, sexisme.**

Le mot **égal** signifie : (1- Qui est de même quantité, dimension, nature, qualité ou valeur. V. identique, même,

¹ Claire Bataille, cahiers du féminisme 1996/1997, hiver, printemps.

² Que sais-je ? Les Nations Unies – textes fondamentaux, p, 102.

³ A. Fouque, Il y a deux sexes, p.209.

équivalent [...] Qui est sur le même rang; qui a les mêmes droits ou charges.)¹

Le mot **sexe** signifie : (1-Conformation particulière qui distingue l'homme de la femme en leur assignant un rôle déterminé dans la génération et en leur conférant certains caractères distinctifs.)

Le mot **sexisme** signifie : (v.1965. Attitude de discrimination à l'égard du sexe féminin.)

Le mot **discrimination** signifie : (1877; lat. *discriminatio* «séparation», 1-*Psycho*. Action de distinguer l'un de l'autre, deux objets de pensée concrets. V. Distinction. [...] 2-*Cour*. Le fait de séparer un groupe social des autres en les traitant plus mal.)

Le mot **droit** signifie : (Ce qui est exigible, ce qui est permis, dans une collectivité humaine. 2- Ce qui est exigible ou permis par conformité à une règle précise formulée (loi, règlement).)

Le mot **femme** signifie : (Être humain du sexe qui conçoit et met au monde les enfants (sexe féminin) ; femelle de l'espèce humaine.)

Le mot **homme** signifie : (Être humain mâle.)

L'homme et la femme ne sont pas égaux, d'après les définitions des mots que nous avons citées. Il est certain que pour un musulman ou une musulmane, la définition du mot homme et du mot femme est très claire et évidente, mais il semble que les mécréants et que l'esprit occidental qui a été empoisonné par la philosophie, est même allé jusqu'à nier et refuser de reconnaître les différences entre les deux.

¹Toutes les définitions sont tirées du petit Robert.

Toutefois les différences qui existent entre l'homme et la femme sont évidentes. Ce point, à lui seul, nous aide à comprendre une des plus grandes différences entre la mentalité du musulman et l'esprit occidental; qui prouve que les deux mentalités sont totalement opposées. Le musulman ne se pose pas de questions philosophiques sur la nature de l'homme et de la femme, mais il se base plutôt sur la révélation et sur le bon sens. Tandis que les Occidentaux vont essayer de couper les cheveux en quatre pour pouvoir trouver l'essence de la nature d'une chose.

Les mécréants de l'Occident, ainsi que certains musulmans égarés, ne savent plus ce qu'être un homme ou une femme signifie. La femme veut devenir l'homme et l'homme veut devenir la femme ou a peur d'être un vrai homme. Sans oublier le nombre incroyable d'homosexuels et de lesbiennes (qu'Allah les maudisse et les anéantisse dans cette vie et dans l'autre) qui sèment le désordre sur la terre et qui veulent de plus en plus s'afficher.

Malgré tout cela il n'y a pas de doute qu'une femme n'est pas un homme et qu'un homme n'est pas une femme, et qu'ils sont tout les deux différents. C'est pourquoi il n'y a pas de vêtements «unisexe» dans l'Islam, car l'Islam a interdit à l'homme de ressembler à la femme et à la femme de ressembler à l'homme. En réalité, si on observe les vêtements qu'on appelle «unisexe», on remarque que ce sont des vêtements d'hommes, car les vêtements de femmes ne sont pas considérés «unisexe». C'est pourquoi on appelle un homme qui s'habille en femme : «travesti» et non pas une femme qui s'habille en homme. Malheureusement, les gens se laissent souvent tromper par les noms et ne prennent pas le temps de réfléchir à la réalité des choses. Par exemple, une femme mécréante ne va pas à la plage avec ses sous-vêtements, car cela est gênant. Pourtant elle porte un bikini, ce qui est plus grave encore ! La raison de tout cela est que les mécréants vivent dans l'ignorance et dans l'égarement

total parce qu'ils ont refusé de se soumettre à la révélation d'Allah.

Taslîma N. dit : (Tant qu'elles n'auront pas accès à l'égalité des droits, les femmes, même instruites, ne seront pas libres ni dans leur corps ni dans leur esprit.)¹

Je ne suis pas surpris d'entendre un mécréant appeler à une chose aussi absurde que l'égalité de l'homme et de la femme, dans leurs droits et dans tous les aspects de la vie. Mais lorsque des soi-disantes musulmanes «féministes», déclarent les mêmes bêtises au nom de l'Islam et inventent un mensonge à propos d'Allah...!

1-Les preuves que les hommes et les femmes ne sont pas égaux dans le Qor'an².

Allah n'a pas mentionné l'égalité dans son livre sauf pour la nier. Allah ne nie pas seulement l'égalité entre l'homme et la femme, mais il l'a nie entre beaucoup d'autres choses aussi. Par exemple, Allah dit :

(وما يستوي الأعمى والبصير ، و لا الظلمات و لا النور ، و لا

الظل و لا الحرور ، و ما يستوي الأحياء و لا الأموات)

(L'aveugle et celui qui voit ne sont pas égaux, ni les ténèbres et la lumière, ni l'ombre et la chaleur

¹ Il y a deux sexes, p.208.

² Plusieurs livres ont été écrits pour démontrer que l'Islam a libéré la femme et lui a donné une position d'honneur et de noblesse. Etant donné que ce point est très bien documenté, je ne vais donc pas m'y attarder ici, et je me limiterai à la réfutation de ceux qui prétendent à l'égalité totale entre l'homme et la femme dans l'Islam.

ardente. De même, ne sont pas égaux les vivants et les morts.) [Fatir : 35 :19-22]

Et Il dit aussi :

(وما يستوي الأعمى والبصير والذين آمنوا وعملوا الصالحات

ولا المسيء)

(L'aveugle et le voyant ne sont pas égaux, ni ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres et celui qui fait le mal.) [Al-Ghaafir : 40 :58]

Et Il dit :

(نحن قسمنا بينهم معيشتهم في الحياة الدنيا ، ورفعنا بعضهم فوق

بعض درجات ليتخذ بعضهم بعضاً سخرياً)

(C'est Nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente et qui les avons élevés en grade les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service.) [Az-Zoukhrouf :

43 :32]

Et Il dit :

(أم نجعل الذين آمنوا وعملوا الصالحات كالمفسدين في الأرض

، أم نجعل المتقين كالفجار)

(Traiterons-Nous ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres comme ceux qui commettent du désordre sur terre ? Ou traiterons-Nous les pieux comme les pervers ?) [Saad : 38 :28]

Et il dit :

(أفنجعل المسلمين كالمجرمين)

(Traiterons-Nous les musulmans, à la manière des criminels ?) [Al-Qalam : 68 :35]

Et Il dit :

(لا يستوي أصحاب النار و أصحاب الجنة ، أصحاب الجنة هم

الفائزون)

(Ne sont pas égaux les gens du Feu et les gens du Paradis. Les gens du paradis ce sont eux les gagnants) [Al-Hashr : 59 :20]

Et Il dit :

(لا يستوي منكم من أنفق من قبل الفتح و قاتل، أولئك أعظم

درجة من الذين أنفقوا من بعد و قاتلوا)

(On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête (de Makkah). Ces derniers sont plus hauts en

degré que ceux qui ont dépensé et ont combattu après)

[Al-Hadiid : 57 :10]

Et Il dit :

(لا يستوي القاعدون من المؤمنين غير أولي الضرر
والمجاهدون في سبيل الله بأموالهم و أنفسهم، فضل الله المجاهدين بأموالهم و
أنفسهم على القاعدين درجة، و كلاً وعد الله الحسنى، وفضل الله
المجاهدين على القاعدين أجراً عظيماً، درجات منه ومغفرة ورحمة و
كان الله غفوراً رحيماً)

(Ne seront pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux – sauf ceux qui ont quelque infirmité – et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un degré d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non-combattants en leur accordant une rétribution immense; des grades de supériorité de Sa part ainsi qu'un pardon et une miséricorde. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.) [An-Nisa : 4 :95-96]

Et même les prophètes ne sont pas égaux entre eux.

Allah dit :

(تلك الرسل فضلنا بعضهم على بعض منهم من كالم الله
ورفع بعضهم درجات)

(Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres. Il en est à qui Allah a parlé ; et Il en a élevé d'autres en grade.) [Al-Baqarah : 2 :253]

Et les croyants et les mécréants ne sont pas égaux dans la récompense et dans la punition, car le Paradis et l'Enfer ont plusieurs étages. Allah dit :

(ولكل درجات مما عملوا)

(Et il y a des grades (de mérite) pour chacun, selon ce qu'ils ont fait) [Al-Ahqaaf : 46 :19]

Tous ces versets nient l'égalité, même entre les croyants et les messagers. En ce qui concerne la négation de l'égalité entre l'homme et la femme. Allah dit :

(وليس الذكر كالأنثى)

(Le garçon n'est pas comme la fille)
[Aali 'Imraan : 3 :36]

Et Il dit :

(ولهن مثل الذي عليهن بالمعروف ، وللرجال عليهن درجة)

(Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais

les hommes ont cependant une prédominance sur elles.) [Al-Baqarah :2 :228]

Et Il dit aussi :

(الرجال قوامون على النساء بما فضل الله بعضهم على بعض و بما

أنفقوا من أموالهم)

(Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens.) [An-Nisa : 4 :34]

Ce verset est clair sur le fait que l'homme a autorité sur la femme, non seulement à cause de ce qu'il dépense (comme le prétendent certaines lectures des féministes musulmanes) mais principalement à cause des mérites qu'Allah a accordé à l'homme sur la femme.

Et juste avant ce verset Allah dit :

(وَلَا تَتَمَنَّوْا مَا فَضَّلَ اللَّهُ بِهِ بَعْضَكُمْ عَلَى بَعْضٍ لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا

اَكْتَسَبُوا وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ مِّمَّا اَكْتَسَبْنَ وَاسْأَلُوا اللَّهَ مِنْ فَضْلِهِ إِنَّ اللَّهَ كَانَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمًا)

(Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres; aux hommes la part qu'ils ont acquise, et aux femmes la part qu'elles ont acquise. Demandez à Allah de Sa grâce. Car Allah, certes, est Omniscient.) [An-Nisa : 4 :32]

Ce qui réfute les féministes qui envient ce qu'Allah a donné à l'homme comme rôle de chef sur la femme.

Ces versets sont des preuves que l'homme est supérieur et meilleur que la femme, et nous verrons les raisons de cela plus tard.

Certains musulmans¹ qui sont remplis d'un complexe d'infériorité veulent camoufler ces versets et citent des versets pour essayer de prouver que l'homme et la femme sont égaux dans tout. Par exemple :

(يا أيها الناس اتقوا ربكم الذي خلقكم من نفس واحدة و

خلق منها زوجها و بث منها رجالاً كثيراً و نساء)

(Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et crée de celui-ci son épouse et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes) [An-Nisa : 4 :1]

Ce verset prouve effectivement que la femme est un être humain, mais ne prouve pas que la femme est identique et égale à l'homme dans tout. Allah dit dans un autre verset :

(و من آياته أن خلق لكم من أنفسكم أزواجاً لتسكنوا إليها و

جعل بينكم مودة و رحمة ، إن في ذلك الآيات لقوم يتفكرون)

(Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité

¹ Et il faut prendre garde à ces modernistes qui rejettent les Hadiths authentiques quand ils ne leur plaisent pas et qui acceptent des Hadiths faibles lorsqu'ils sont en leur faveur.

avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.) [Ar-Roum : 30 :21]

D'après ce verset, on peut comprendre que la femme fait partie du genre humain et qu'Allah l'a créée pour l'homme, pour qu'ils vivent en tranquillité et qu'Il a mis l'affection et la bonté entre eux. Mais le Diable et les mécréants ne veulent que créer des désaccords et éloigner les hommes et les femmes de la voie d'Allah, pour qu'ils deviennent des ennemis.

Et il est surprenant de voir que certaines féministes prétendent que la création d'Ève ne fut pas d'une côte d'Adam en disant que cela vient de la bible alors que c'est rapporté dans le Qor'an et dans la Sounnah authentique.

L'Imam Ibn Kathiir a dit à propos de ce verset :

(Cela signifie : Il a créé de votre genre des femelles comme épouses pour vous **(pour que vous viviez en tranquillité avec elles)** c'est à dire comme Il dit dans un autre verset : **(C'est Lui qui vous a créés d'un seul être, dont il a tiré son épouse pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle)** [Al-A'raaf :7 :189] c'est à dire qu'Allah a créé à partir de la côte la plus courte d'Adam, Ève, sa femme. Si Allah avait fait tous les êtres humains du sexe masculin et qu'il avait fait les femelles d'un autre type, étranger à l'humain, (soit par exemple Jinn ou animal), il n'y aurait pas pu avoir cette affection entre les hommes et leurs femmes. En réalité, ils s'enfuiraient d'elles si elles étaient d'un autre type. Puis, par Sa miséricorde parfaite envers l'homme, Allah a créé

leurs épouses de leur genre et il a mis entre eux l'affection, l'amour et la bonté.)¹

Donc, la femme est un être humain femelle et rien ne mentionne dans ce verset qu'elle est égale à l'homme. Un autre verset dit aussi :

(من عمل سيئة فلا يجزي إلا مثلها و من عمل صالحا من ذكر أو

أنثى و هو مؤمن فأولئك يدخلون الجنة ، يرزقون فيها بغير حساب)

(Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribuée que par son pareil ; et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter) [Al-Ghaafir : 40 :40]

Allah dit aussi :

(فاستجاب لهم ربهم أني لا أضيع عمل عامل منكم من ذكر أو

أنثى ، بعضكم من بعض)

(Leur Seigneur les a exaucés (disant) : « En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que, quiconque parmi vous, a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres) [Aali 'Imraan :3 :195]

¹ Tafsir Al-Qor'an Al-'Adhiim , (3/439)

Et Il dit :

(إن المسلمين والمسلمات ، والمؤمنين والمؤمنات ، والقانتين والقانتات ، والصادقين والصادقات ، والصابرين والصابرات ، والخاشعين والخاشعات ، والمتصدقين والمتصدقات ، والصائمين والصائمات ، والحافظين فروجهم والحافظات ، والذاكرين الله كثيراً والذاكرات ، أعد الله لهم مغفرة وأجرًا عظيمًا)

(Les musulmans et les musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d'aumône, jeûneurs et jeûneuses, gardiens de leurs chasteté et gardiennes, invocateurs qui invoquent souvent Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense.) [Al-Ahzaab : 33 :35]

Et ils citent également le Hadith du prophète ﷺ :

(إنما النساء شقائق الرجال)

«*Certes les femmes sont les sœurs des hommes*»¹

Ces versets sont des preuves que les femmes qui obéissent à Allah, auront leur récompense pour leurs bonnes actions comme les hommes, mais cela n'implique

¹ Hadith authentique rapporté par Ahmad, Abou Daoud et At-Tirmidhi selon 'A'ishah. Voir Sahih al-Jaami' as-Saghiir, no.(2324).

pas du tout que la femme soit égale à l'homme dans tout. Et parmi les preuves que la femme n'est pas égale à l'homme, on retrouve les différences suivantes dans la Shari'ah d'Allah :

1-Le témoignage :

Le témoignage de deux femmes vaut celui d'un homme, Allah dit :

(واستشهدوا شهيدين من رجالكم فإن لم يكونا رجلين فرجل وامرأتان ممن ترضون من الشهداء أن تضل إحداهما فتذكر إحداهما الأخرى)

(Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre celles que vous agréez comme témoins en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler.) [Al-Baqarah : 2 :282]

Et cela n'est pas pour rabaisser la femme, mais pour la protéger et également parce que la femme musulmane ne passe pas son temps à l'extérieur de la maison, contrairement à la femme mécréante. Elle ne s'occupe donc pas des crimes et des problèmes de la société et des affaires publiques.

2-L'héritage :

La fille a la moitié de la part du garçon. Allah dit :

(يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثِيَيْنِ)

(Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles.) [An-Nisa : 4 :11]

Et encore une fois, cela n'est pas pour priver la femme de son droit, mais au contraire pour protéger son droit. Car l'homme est celui qui a la responsabilité de prendre soin de la femme, de subvenir à ses besoins spirituels et matériels et c'est lui qui doit payer le Mahr, qui est le cadeau de mariage de la femme, et c'est lui qui doit subvenir financièrement aux besoins de la femme pendant la période du divorce (Al-'Iddah). Et voilà pourquoi l'homme prend une part plus grande que celle de la femme dans l'héritage. Et Allah n'a pas dit que cet ordre se limitait à une époque en particulier, mais c'est un ordre qui est valable jusqu'au Jugement Dernier. Et Allah a terminé le verset en disant :

(إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا)

(Car Allah est certes, Omniscient et Sage.)

Ce qui signifie qu'Allah sait tout et qu'Il ne fait rien pour rien et n'ordonne rien sans que ce soit pour une grande sagesse. Le devoir du croyant est d'accepter tous les ordres d'Allah et de croire sincèrement en la Sagesse d'Allah, même lorsque la société a dévié de ses ordres.

3-Le prix de sang (Ad-Diyah)

Le prix de sang de la femme est la moitié du prix de sang de l'homme. Cela n'est pas pour rabaisser la femme, mais parce que l'homme est celui qui doit pourvoir aux besoins de sa famille. Alors que la femme n'a pas cette responsabilité et qu'elle n'aura pas de compte à rendre pour ne pas avoir pris soin de la famille dans ce qui est du devoir de l'homme. Donc, lorsque l'homme meurt, la famille du défunt perd sa source de subsistance. C'est pourquoi le prix de sang de l'homme est le double de celui de la femme.

4-Le divorce

Contrairement à la religion du mensonge et des papes menteurs et mécréants (le christianisme), l'Islam a permis le divorce. Tandis que les papes l'ont interdit et ont obligé l'homme à vivre avec une femme qui lui rend la vie misérable et ont obligé la femme à vivre avec un homme qui la méprise et qui ne la respecte pas, jusqu'à ce que la mort les sépare. C'est à cause de cette religion de mensonges, qui va contre la nature humaine, que l'Occident est aujourd'hui noyé dans la perversité, dans la corruption et l'adultère. Car elle a opprimé les chrétiens pendant des siècles.

L'Islam est la religion de l'équilibre et de la justice, c'est pourquoi il a permis le divorce lorsqu'il est nécessaire. L'Islam ordonne en premier lieu de bien choisir l'époux ou l'épouse, en mettant la piété et la foi comme critères principaux, car si un homme ou une femme ne craint pas Allah et ne respecte pas les ordres d'Allah, les ordres de qui d'autre vont-ils respecter ? Ensuite, si les deux époux ne peuvent pas s'entendre, ils peuvent divorcer.

Mais pour ne pas ouvrir la porte aux jeux et aux divorces sans raisons valables, Allah a établi certaines règles dans le but de protéger le mariage et la famille. Par exemple,

le divorce est déclaré par l'homme seulement¹, car c'est lui qui fournit le Mahr et qui dépense pour la femme pendant la période de 'Iddah (période de trois menstruations), parce que l'homme se laisse moins emporter par ses émotions que la femme. Le prophète ﷺ a dit :

(أيما امرأة سألت زوجها الطلاق من غير بأس فحرام عليها
رائحة الجنة)

«Toute femme qui demande à son mari le divorce sans raison valable ne sentira pas l'odeur du Paradis»²

De plus, la manière islamique de divorcer selon la Sounnah est fait de manière à donner toutes les chances aux réconciliations entre les époux, contrairement aux lois fabriquées par l'homme qui encouragent le divorce et la discorde entre les époux.

5-La polygynie³

L'homme a le droit d'épouser jusqu'à quatre femmes, tandis que la femme n'a le droit qu'à un seul homme. Allah a permis à l'homme de se marier avec deux,

¹ En ce qui concerne le Khou' (خلع), ce n'est pas la femme qui déclare le divorce, c'est l'homme qui le déclare à la demande de la femme en échange de son cadeau de mariage (al-Mahr) devant le juge. La femme ne peut donc pas divorcer ou répudier son mari; comme veulent nous le faire croire les féministes modernistes « musulmanes ».

² Hadith authentique rapporté par Abou Daoud, At-Tirmidhi, Ibn Maajah, et d'autres.

³ J'ai utilisé le mot polygynie, car le mot polygamie signifie que les deux sexes peuvent avoir plus d'un conjoint, alors que le mot polyandrie signifie que seulement la femme peut avoir plusieurs époux, ces deux mots ne sont pas valables dans le contexte Islamique. **Remarque** : Certains mécréants croient que lorsqu'un musulman a plus d'une femme, il peut avoir des rapports sexuels avec plusieurs de ses femmes en même temps. Mais cela est totalement interdit. Chaque femme a droit à son appartement privé.

trois ou quatre femmes, mais celui qui craint de ne pas être juste peut en épouser une seule ou avoir des esclaves¹. Allah dit :

(فانكحوا ما طاب لكم من النساء مثنى و ثلاث و رباع، فإن

خفتن ألا تعدلوا فواحدة أو ما ملكت أيمانكم)

(Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre parmi les femmes qui vous plaisent, mais si vous craignez de ne pas être juste avec celles-ci, alors avec une seule ou des esclaves que vous possédez.) [An-

Nisa : 4 :3]

Et nous savons que le nombre de femmes est toujours plus élevé que celui des hommes dans toutes les sociétés. Donc, si tous les hommes avaient une seule femme, il resterait toujours un bon nombre de femmes sans mari. De plus, l'homme aime avoir plusieurs femmes, alors que la femme en général, aime avoir un homme seulement. Si la femme pouvait, de son côté, avoir plus d'un mari, comme l'homme peut avoir quatre femmes, on pourrait imaginer facilement tout le désordre qui en découlerait. Premièrement, le problème du surplus de femmes serait augmenté, car il y aurait encore plus de femmes sans mari. Deuxièmement, si la femme tombait enceinte, il serait très difficile de savoir qui est le père, tandis qu'il est très facile de savoir qui est la mère lorsque l'homme a plusieurs femmes. Troisièmement, une femme qui aurait quatre maris serait la cause de beaucoup de problèmes pour ses maris, car les

¹ Les femmes qui sont prises comme prisonnières dans le Jihad contre les kouffars sont faites esclaves des musulmans, et celui qui en possède une peut avoir des rapports sexuels avec elle et il peut la vendre. Ce n'est pas ce que certains ignorants font aujourd'hui dans certains pays, qui violent des femmes au nom du Jihad, sans preuve et qui prétendent qu'ils sont dans le Dar al-Harb. Comme ce qui se passe en Algérie et ailleurs.

quatre hommes devraient s'abstenir de rapports sexuels pendant la période de menstruation et pendant les 40 jours qui suivent l'accouchement, ce qui risquerait de pousser ces hommes à aller satisfaire leurs désirs sexuels avec d'autres femmes et de tomber dans le péché. Quatrièmement, une femme qui couche avec plusieurs hommes est mal vue et on la traite partout de dévergondée. Alors que c'est une fierté pour un homme d'avoir plus d'une femme et il est rare qu'on insulte un homme en le traitant de prostitué. Ibn 'Abbaas disait même : (خيركم أكثركم نساء) «Le meilleur d'entre vous est celui qui a le plus de femmes.» Il y a beaucoup d'autres raisons qui sont évidentes pour quiconque possède un atome de bon sens.

Il y a beaucoup de musulmans ignorants qui cherchent toujours à s'excuser face aux mécréants. Ils cherchent toujours à nier la polygynie. Ils la présentent comme quelque chose de très rare ou de presque impossible à appliquer et inventent des conditions qui n'existent ni dans le Qor'an, ni dans la Sounnah; comme de dire qu'il faut avoir la permission de la première femme; ou que c'est seulement dans le cas où la première femme ne peut pas avoir d'enfants; ou en cas de guerre; ou uniquement si la première femme est stérile ou malade etc. Mais pour toutes ces conditions, il n'y a aucune preuve. Certains croient qu'en inventant ces mensonges à propos d'Allah, les occidentaux vont être plus attirés vers l'Islam, mais c'est une grave erreur. Car si à chaque fois qu'ils n'aiment pas quelque chose de l'Islam, on se met à modifier la religion, que va t-il rester à la fin ? L'unique condition mentionnée dans le Qor'an est la justice entre les femmes. Si un homme respecte cette condition, il n'y a rien qui puisse empêcher l'homme de prendre une deuxième femme.

Certains ignorants essaient même de se baser sur le verset suivant pour interdire la polygynie :

(ولن تستطيعوا أن تعدلوا بين النساء ولو حرصتم فلا تميلوا كل

الميل فتذروها كالمعلقة)

(Vous ne pourrez jamais être équitable entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elle, au point de laisser l'autre comme en suspens.) [An-Nisa : 4 :129]

Certains pays, comme la Tunisie, se basent sur ce verset pour interdire la polygynie, comme le dit Nabiaha Gueddana, secrétaire d'État chargée de la condition féminine en Tunisie : (Quatre mois après l'indépendance, le président Bourguiba a promulgué une loi, par laquelle étaient **abolies la polygamie** et la répudiation, réglementés le mariage et le divorce. **Et cette loi n'est pas en contradiction avec la religion musulmane. De 1956 date aussi la légalisation de l'avortement.**

Mais prenons l'exemple de la polygamie. Il y a trois versets du Coran dont le premier dit : «Vous pouvez prendre quatre femmes.» Ce premier verset fait référence à la période antéislamique où l'on pouvait prendre plusieurs femmes et il limitait donc ce nombre. Le deuxième verset dit : «Mais il vous faudra faire justice entre chacune d'elles.»

Et le troisième verset ajoute : «Vous ne saurez faire justice.» Et c'est en nous référant à ce troisième verset que, dans notre Code, nous avons **interdit la polygamie.**

Malheureusement, une lecture étreinée de l'Islam fait qu'on croit que cette religion est répressive pour les femmes.)¹

Quelle ignorance ! Quelle hypocrisie ! Ne savent-ils pas qu'interdire ce qu'Allah a permis est un acte de Koufr ! Ils ne réalisent pas que combattre la polygynie, c'est combattre Allah ! Ils appellent les musulmans à devenir chrétiens, comme l'a dit le Sheikh Bin Baaz ! Puis dire que «cette loi n'est pas en contradiction avec la religion musulmane», est un des plus grands mensonges contre Allah et Sa loi. Premièrement, il n'y a pas trois versets, car les deux premiers versets mentionnés sont un seul et même verset. Deuxièmement, le troisième verset, n'est pas cité en entier, car la suite du verset, comme nous l'avons cité explique le sens du verset. Comment cette «interprétation» tunisienne, a-t-elle échappé au prophète ﷺ lui-même, aux plus grands de ses compagnons, comme Abou Bakr, 'Omar, 'Outhmaan, 'Ali ainsi qu'aux autres compagnons et aux savants de l'Islam avant Bourguiba? De plus, s'ils avaient un minimum de connaissance de l'Islam, ils sauraient que le verset mentionné, se réfère aux sentiments, à l'amour, et aux relations sexuelles, car ce sont des choses qui ne sont pas en notre contrôle.

Ibn Kathiir dit à ce sujet : (Cela signifie que vous ne pourrez jamais être égaux entre les femmes dans tous les aspects, car même si on sépare une nuit pour chacune d'elles, il est bien évident qu'il y aura des différences dans l'amour, le désir et les rapports sexuels et cela a été dit par Ibn 'Abbaas, 'Oubaidah As-Soulmaani, Moujaahid, Al-Hasan Al-Basri, Ad-Dahhaak, Ibn Mazahim, et Ibn Abi Hatim a rapporté selon Ibn Abi Maliikah qui dit : «Ce verset

¹ Femmes moitié de la terre moitié du pouvoir, Gisèle Halimi, édition Gallimard 1994, p.238-239.

fut révélé à propos de 'A'ishah, car le prophète l'aimait plus que les autres. »)¹

Il est donc évident que ce que le gouvernement tunisien a fait est un acte de Koufr, car il a interdit ce qu'Allah a permis ! Et ils ne se sont pas limités à cela. Ils ont fait de celui qui épouse une deuxième femme un criminel, qui est puni de prison ! Par contre, celui qui prend des maîtresses hors mariage, comme c'est le cas en Tunisie et dans tous les pays de Koufr, il n'a pas le moindre châtement. Toutefois, il est étrange que des gens cherchent à interdire la polygynie dans un temps où le monde est rempli de perversité et de corruption. La polygynie est encore plus nécessaire aujourd'hui, qu'elle ne l'était dans le temps du prophète ﷺ. Dans tous les pays où la polygynie est interdite; la prostitution est légale; l'adultère est légal, le mariage d'un homme avec un homme; et d'une femme avec une femme est légal; les familles monoparentales et la délinquance sont des choses devenues courantes. Alors comment ces ignorant(e)s peuvent-ils (elles) vouloir interdire ce que Dieu a permis pour régler ces problèmes!

6-Le Hijab :

La femme doit se couvrir de la tête aux pieds devant les hommes étrangers. Et elle ne doit sortir que pour une nécessité. Alors que l'homme doit se couvrir du nombril aux genoux. La raison de cette différence est évidente, car la femme est attirante pour l'homme et elle doit être protégée des pervers et des faibles d'esprit qui veulent porter atteinte à son honneur.

7-Les menstruations :

¹ Tafsir Al-Qor'an Al-'Adhiim, (I /577)

Les femmes pendant leurs règles, de même que pendant les (40) quarante jours qui suivent l'accouchement, n'ont pas le droit de prier, de jeûner, de toucher au Qor'an ou de faire le Tawaaf autour de la Ka'bah. Lorsque leurs règles sont terminées, elles doivent compléter les jours de jeûne manqués, mais pas les prières. Bien sûr, les femmes ne sont pas à blâmer pour cela.

8-Le voyage :

La femme n'a pas le droit de voyager sans un Mahram, comme le prophète ﷺ l'a dit. Le fait que les gens, aujourd'hui, voyagent en avion ne change rien à cela, car il peut arriver que l'avion ait un problème et qu'il ait à changer sa trajectoire pour atterrir d'urgence dans une autre ville. La femme se retrouve alors seule dans une ville étrangère, sans Mahram. Le prophète ﷺ dit :

(لا تسافر المرأة إلا مع ذي محرم)

«La femme ne doit voyager qu'en présence d'un Mahram»¹

On remarque malheureusement de plus en plus de jeunes femmes musulmanes qui viennent étudier ici en Amérique ou en Europe sans aucun Mahram ! Où est la Ghairah de ces pères de famille ? Où est leur bon sens d'envoyer leurs jeunes filles seules dans les pays de Koufr pour étudier des choses qui ne leur sont même pas obligatoires, ni utiles et de mettre leur foi et leur honneur en jeu ! Il n'y a pas de doute que cela est Haram !

9-Le Jihad :

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

Le Jihad est obligatoire pour les hommes et non pour les femmes.

10-Le mariage :

La femme n'a pas le droit de se marier avec un homme s'il n'est pas musulman, tandis que l'homme a le droit d'épouser les femmes chastes et de bonnes mœurs parmi les femmes des Juifs et des chrétiens. Allah dit :

(فإن علمتموهن مؤمنات فلا ترجعوهن إلى الكفار ، لا هن حل

لهم ولا هم يحلون لهن)

(Si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites (en tant qu'épouses) pour eux, et eux non plus ne sont pas licites (en tant qu'époux) pour elles.) [Al-Moumtahanah : 60 :10]

Si une musulmane est mariée à un non-musulman, les savants de l'Islam ont expliqué que leur mariage est invalide, elle est en réalité dans l'adultère. Si un homme mécréant veut se marier avec une musulmane, il doit se convertir à l'Islam, faire la prière, le jeûne et payer la Zakat, car de dire «*LA ILAHA ILLALLAH*» n'est pas suffisant. Certains savants ont expliqué qu'on doit même attendre quelques temps avant de lui permettre d'épouser la femme musulmane qu'il veut épouser, pour voir s'il pratique l'Islam correctement, car certains mécréants font semblant de devenir musulmans seulement pour le mariage, puis ensuite retournent à la mécréance après le mariage. Cela inclut aussi les femmes musulmanes qui se sont mariées avec des hommes qui ne prient pas, leur mariage est invalide, car celui qui ne prie pas est mécréant (Kaafir) selon l'opinion de certains savants. Elles n'ont pas le droit d'avoir des rapports

sexuels avec eux et doivent se voiler devant eux jusqu'à ce qu'ils reviennent à la prière.

11-Al-Wilaayah :

La femme musulmane ne peut pas être Wali (tuteur) d'une autre femme ou occuper une position d'autorité. Le prophète ﷺ a dit :

(لن يفلح قوم ولوا أمرهم امرأة)

«Un peuple qui donne la position d'autorité à une femme n'aura jamais de succès»¹

Et il dit :

(لا تزوج المرأة المرأة ، و لا تزوج المرأة نفسها ، فإن

الزانية هي التي تزوج نفسها)

«La femme ne peut pas donner la main d'une autre femme en mariage (à un homme), de même que la femme ne peut se donner en mariage elle-même (à un homme), car celle qui se marie elle-même, c'est la femme adultère»²

On peut comprendre que la femme ne peut pas marier une autre femme, et elle ne peut pas se marier elle-même, sans tuteur (Wali). Et cela est contraire à ce que le code de la Tunisie permet, en acceptant qu'une femme se marie sans Wali. Le prophète ﷺ a dit :

(لا نكاح إلا بولي)

¹ Hadith authentique rapporté par Al-Boukhaari.

² Hadith authentique voir Irwa al-Ghaliil (6/248).

«Pas de mariage sans tuteur (Wali)»¹

Et il y a beaucoup d'autres différences dans la Shari'ah, entre l'homme et la femme, alors comment un musulman peut-il dire que l'Islam donne l'égalité des droits à la femme?

2-Les preuves de l'inégalité de l'homme et de la femme dans la Sounnah:

Le prophète ﷺ, celui qui ne parle pas sous l'effet de la passion et qui ne dit que la vérité a dit :

(ما رأيت من ناقصات عقل و دين أغلب للرجل الحازم من إحدان) فقيل له يا رسول الله : ما نقصان عقلها ؟ قال : (أليست شهادة المرأتين بشهادة رجل ؟) قيل : يا رسول الله ما نقصان دينها ؟ قال : (أليست إذا حاضت لم تصل و لم تصم)

«Je n'ai jamais vu plus faible en raison, en religion et capable de faire perdre la tête à un homme intègre, qu'une femme» On dit au prophète : «Ô messager d'Allah, qu'elle est la faiblesse de sa raison ? » Il dit : *«N'est-il pas vrai que le témoignage d'un seul homme vaut le témoignage de deux femmes ?»* On dit : «Ô messager d'Allah, qu'elle est la faiblesse de sa religion ?» Il dit : *«N'est-il pas vrai que la femme lorsqu'elle est menstruée, elle ne prie pas et ne jeûne pas ?»²*

Et il dit dans un autre Hadith :

¹ Hadith authentique rapporté par Abou Daoud, At-Tirmidhi, Ibn Maajah et d'autres. Voir Irwaa'oul-Ghaliil, v.6 p.235. No. 1839. **Remarque** : Dans le cas où une femme convertie à l'Islam dans les pays des mécréants se marie, et qu'elle n'a pas de Wali, c'est l'Imam de la mosquée qui est son Wali. Son père n'est pas son Wali s'il est mécréant, car un mécréant ne peut pas être le Wali d'un ou d'une croyante.

² Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

(لو كنت أمراً أحداً أن يسجد لأحد لأمرت المرأة أن تسجد لزوجها)

«Si je devais ordonner à quelqu'un de se prosterner devant une autre personne, j'aurai ordonné à la femme de se prosterner devant son mari»¹

Et il dit dans un autre Hadith :

(إذا صلت المرأة خمسها ، و صامت شهرها ، و حصنت فرجها قيل لها: ادخلي الجنة من أي أبواب الجنة شئت)
«Si la femme fait ses cinq prières par jour, jeûne le mois de Ramadan, garde sa chasteté et obéit à son mari, il lui sera dit : entre dans le Paradis par la porte que tu désires»²

Et il dit aussi :

(لا يحل للمرأة أن تصوم و زوجها شاهد إلا بإذنه غير رمضان)
«Il n'est pas permis à la femme de jeûner en présence de son mari sans sa permission, à l'exception du Ramadan»³

Et il dit aussi :

(إذا دعا الرجل امرأته إلى فراشه فلم تأتته فبات غضبان عليها لعنتها الملائكة حتى تصبح)

¹ Hadith authentique rapporté par At-Tirmidhi.

² Hadith authentique rapporté dans Sahih Al-Jaami' As-Saghiir, no.673.

³ Hadith authentique rapporté dans Sahih Al-Jaami' As-Saghiir, no.2004.

«Lorsque l'homme appelle sa femme au lit et qu'elle refuse, les anges la maudissent jusqu'au matin»¹

3-L'explication des savants au sujet des versets et des Hadiths mentionnés.

Le Sheikh Ibn Baz dit : (L'égalité entre l'homme et la femme dans tout n'est pas prouvée, ni par la révélation, ni par la juste raison. Et Allah a fait une distinction entre les deux, physiquement, intellectuellement et dans la plupart des règles. Et Il a fait l'homme meilleur que la femme et lui a donné l'autorité sur elle, parce qu'il est capable de supporter les problèmes et les travaux difficiles que la femme n'est pas capable de supporter – en général – et parce que son intellect est – en général – plus complet que celui de la femme. Pour cette raison, Allah a donné à l'homme la responsabilité de protéger la femme et de la garder de ce qui peut lui nuire et salir son honneur. Et Allah a fait que le témoignage de deux femmes soit équivalent au témoignage d'un seul homme, parce que l'homme est plus complet dans son intellect et dans sa mémoire que la femme. Et Allah a fait de la femme en particulier, un champ pour l'homme et a fait d'elle, celle qui porte les enfants, qui enfante et allaite. Il lui est donc ordonné de faire pendant ce temps, ce qu'il n'est pas demandé à l'homme n'est faire. Et elle est incapable, pendant ce temps de faire ce que l'homme peut faire, parce que sa grossesse, son accouchement et ce qu'Allah lui a ordonné, en ce qui concerne l'éducation des enfants, s'occuper d'eux et l'allaitement lorsqu'ils ont besoin d'être allaités, tout cela l'empêche de faire beaucoup de choses. De plus, l'homme a un grand besoin que sa femme demeure à la maison pour qu'elle éduque ses enfants et qu'elle s'occupe des affaires de sa maison et pour qu'elle

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

prépare ce dont l'homme a besoin et – en général – ce n'est pas tout le monde qui a les moyens de trouver quelqu'un qui pourra remplacer sa femme pour s'occuper de ces choses-là.

Puis la femme est convoitée par les hommes pour satisfaire avec elles leurs désirs sexuels, elle a donc besoin des hommes pour la protéger des faibles d'esprit qui voudraient l'agresser [...] **Et il est très important de comprendre que cette préférence (de l'homme sur la femme) signifie seulement la préférence d'un sexe en général sur l'autre et non que chacun des hommes soit meilleur que chacune des femmes. Car il se peut que certaines femmes soient meilleures que certains hommes dans plusieurs aspects – comme cela est clair dans les textes et dans la réalité à chaque époque – par exemple 'A'ishah, Khadijah, Hafsa ainsi que beaucoup d'autres parmi les mères des croyants – qu'Allah soit satisfait d'elles – sont meilleures que beaucoup d'hommes, de même qu'à chaque époque on retrouve plusieurs femmes qui ont surpassé des hommes dans leurs œuvres, leur intellect et leur religion. Toutefois, cela n'implique pas que l'homme et la femme soient égaux dans tout.)**¹

L'Imam Ibn Kathiir dit: (Allah dit: **(Les hommes ont autorité sur les femmes)** c'est à dire que l'homme est le chef de la femme, son supérieur, son dirigeant et celui qui la corrige lorsqu'elle transgresse: **(en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci)** car les hommes sont meilleurs que les femmes et l'homme est meilleur que la femme. Et c'est pourquoi la prophétie et le commandement sont limités aux hommes.)²

¹ Majmou' al-fataawaa wa maqaalaat, p.124-125.

² Tafsiir Al-Qor'an Al-'Adhiim, (1/503)

4-Les preuves logiques :

Après avoir lu ce qui a été mentionné, il ne peut rester aucun doute dans le cœur d'aucun musulman, sur le fait que l'homme et la femme ne sont pas égaux dans la Shari'ah. En réalité, la différence entre l'homme et la femme est très claire, même selon la logique et le bon sens. Les mécréants le reconnaissent aussi, mais ils ne veulent pas accepter la vérité parce qu'ils sont aveuglés par leurs passions. Une autre mécréante féministe, A. Fouque, dit : **(Le principe d'égalité est pervers, il dénie la réalité : il y a des femmes et des hommes. L'impensé en amont de la dissymétrie quant à la procréation se retrouve en aval sous forme d'obstacle à l'égalité, et de pénalisation des femmes pour ce qu'elles apportent à l'humanité. Égalité et différence ne sauraient aller l'une sans l'autre ou être sacrifiées l'une à l'autre. Si l'on sacrifie l'égalité à la différence, on revient aux positions réactionnaires des sociétés traditionnelles, et si l'on sacrifie la différence des sexes, on stérilise les femmes, on les prive de leur identité, et on stérilise l'humanité.)**¹ Voilà le grand dilemme de ces mécréants, accepter la réalité, ou la nier ? Une autre dit: («La femme est-elle la semblable de l'homme ou bien reste-t-elle toujours l'autre, marquée du sceau indélébile de la différence, cette différence qui suscite à la fois attirance et crainte et qui a justifié toutes les formes d'exclusions dont elle a été victime ? La question n'a pas été tranchée.

«Or, cette définition est lourde de conséquences psychologiques, sociales, morales et politiques. Selon que l'on accorde la prééminence à la nature ou à la culture, la situation des femmes, dans la famille comme dans la société,

¹ Il y a deux sexes, p.211.

sera radicalement différente. Et avec elle, leur destin, leur bonheur et celui des hommes.

«Contrairement à Diderot qui plaçait volontiers la femme à mi-chemin entre l'homme et l'animal, Descartes privilégiait la raison. Pour lui, la pensée prévalait sur la biologie. "L'homme et la femme partagent également la qualité d'être humain", ce qui rend secondaire telle ou telle différence sexuelle.» Benoîte Groult est formelle : **«La notion même de différence suscite des comparaisons et des jugements impliquant infériorité ou supériorité. Et l'homme ayant toujours représenté le type idéal de l'humanité, c'est l'image de la femme qui est trouvée dépréciée.»** Elle observe, en particulier, que les penseurs de (la différence irréductible), depuis Aristote (et Confucius !) jusqu'à Freud, en passant par Diderot ou Michelet, n'ont fait que justifier la mise en marge des femmes, le refus de leur accorder les mêmes droits, légitimant ainsi leur statut d'éternelles mineures.)¹

D'après les paroles de ces mécréantes féministes, il faut nier la réalité pour affirmer que l'homme et la femme sont égaux, car la réalité prouve que l'homme et la femme sont différents dans plusieurs aspects et ne peuvent pas être égaux. Même si l'homme et la femme sont tous deux des êtres humains, il faut tout de même distinguer entre un être humain mâle et un être humain femelle.

Beaucoup de musulmans ont été trompés par l'apparence de l'Occident et par le progrès technologique et ils croient que tout ce que disent ou font les Occidentaux est basé sur la science et la raison. La vérité est tout à fait le contraire. Allah dit :

¹ Demain... les femmes, p.111-112.

(فإن لم يستجيبوا لك فاعلم أنما يتبعون أهواءهم ، ومن أضل ممن

اتبع هواه بغير هدى من الله إن الله لا يهدي القوم الظالمين)

(Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidance venant d'Allah ? Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes.) [Al-Qasas : 28 :50]

En réalité, tous les mécréants, peu importe leur degré d'éducation, peu importe leurs diplômes et peu importe leur position dans la société, s'ils n'acceptent pas la vérité qu'Allah a révélée dans Son Livre et par la bouche de Son messager, c'est uniquement parce qu'ils suivent leurs passions et leurs désirs. Cela est très clair lorsqu'on lit les paroles de Y. Geadah qui dit : (Au cours d'une conférence sur l'intégrisme islamique tenue récemment à Montréal, j'ai entendu un spécialiste de la question affirmer que le pluralisme croissant de notre société doit nous pousser à reconsidérer nos valeurs relatives à l'égalité des sexes, «qui n'est pas, après tout, un fait scientifique prouvé» [...] **En un sens, le conférencier cité plus haut n'avait pas tout à fait tort d'affirmer que l'égalité des sexes «n'est pas un fait scientifiquement prouvé». Mais l'égalité des ethnies et l'égalité des juifs et des non-juifs ne le sont pas non plus. Le principe d'égalité des sexes, tout comme celui de tous les membres des groupes ethniques, relève clairement d'un choix politique qu'il convient d'affirmer et de défendre contre toutes les traditions culturelles religieuses.[...] A mon avis, l'égalité des sexes fait partie des valeurs fondamentales**

qu'il faut continuer à défendre minimalement dans le champ juridique.)¹

Voilà comment après avoir admis que l'égalité des sexes n'était pas prouvée scientifiquement, elle a recours à des arguments ridicules, en tentant de jouer avec les sentiments des gens et en comparant les différences entre les sexes avec les différences entre les ethnies! Pourtant, les cultures et les langues ne sont pas égales logiquement! Peut-on comparer une culture qui laisse un homme se prosterner devant une statue de rat, de singe, de vache ou d'être humain, à une culture basée sur le pur monothéisme (le Tawhid) et l'adoration du Dieu Unique? Peut-on douter de la supériorité des principes Islamiques sur les principes corrompues des cultures de l'Orient et de l'Occident? La culture est basée sur les croyances d'un peuple. Plus elle se rapproche de la révélation d'Allah, plus elle est supérieure! Voilà pourquoi les ethnies ne sont pas égales. Et même si elles étaient égales, cela n'impliquerait pas nécessairement l'égalité des sexes. Car la différence qui existe entre deux hommes de deux ethnies différentes est moins grande que la différence entre un homme et une femme de la même ethnie. Les différences entre un homme et une femme sont toujours pareilles et elles sont présentes peu importe l'ethnie! Ce qui prouve que les Kouffars ne se basent pas sur la science mais sur leurs passions!

La vérité est que la supériorité d'une personne, d'un sexe, d'une ethnie ou d'un peuple est limitée à sa piété et à sa soumission aux lois d'Allah. Les Juifs se croient un peuple privilégié de Dieu, alors qu'ils sont les premiers à transgresser Ses lois, à tuer Ses prophètes et à répandre la corruption et le désordre sur la terre, et à refuser de se soumettre à Ses commandements. C'est pourquoi Allah les a

¹ Femmes voilées, intégrismes démasqués, éditions Montréal VLB. 1996, p.258-261.

maudits par la langue de Ses prophètes. Pour Allah et les croyants, les plus nobles sont les plus pieux, Allah dit :

(يا أيها الناس إنا خلقناكم من ذكر و أنثى و جعلناكم شعوبا و

قبائل لتعارفوا إن أكرمكم عند الله أتقاكم)

(Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous connaissiez mutuellement. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah est le plus pieux) [Al-Hujuraat : 49 :13]

Avant de parler de l'égalité entre l'homme et la femme, il faut se poser une question très importante : est-ce que les hommes sont égaux entre eux ? Et est-ce que les femmes sont égales entre elles ? La réponse est très claire : les hommes ne sont pas égaux ! Car il y a des hommes croyants et d'autres mécréants; certains sont savants, d'autres ignorants; il y a des hommes forts et d'autres faibles; il y a des hommes beaux, d'autres laids; il y a des hommes gros, d'autres minces; il y a des hommes intelligents, d'autres stupides; il y a des hommes grands, d'autres petits; il y a des hommes courageux, d'autres lâches etc. Il est donc clair que les hommes ne sont pas égaux entre eux. Même dans les pays mécréants, où l'on chante jours et nuit l'égalité, on ne traite pas les hommes également, car ils ne traiteront jamais le riche comme le pauvre.

En ce qui concerne les femmes entre elles, elles sont aussi très inégales de l'une à l'autre. Il y a des femmes croyantes, d'autres mécréantes; il y a des femmes savantes, d'autres ignorantes; il y a des femmes fortes, d'autres faibles; il y a des femmes belles, d'autres laides; il y a des femmes grosses, d'autres minces; il y a des femmes intelligentes, d'autres stupides; il y a des femmes honnêtes, d'autres

malhonnêtes etc. On ne peut donc pas dire que les femmes sont égales entre elles. Et il est évident que les mécréants ne traitent pas les femmes riches comme ils traitent les femmes pauvres.

Donc, si les hommes entre eux ne sont pas égaux et si les femmes entre elles ne sont pas égales, comment peut-on prétendre que l'homme et la femme sont égaux ! Le corps de la femme est créé par Allah, depuis son état de fœtus, pour qu'elle soit capable plus tard, de porter en elle un enfant. A l'adolescence; Allah crée en la jeune fille des hormones qui feront s'opérer chez elle des changements différents que ceux que cause les hormones des garçons. La femme commencera à avoir des menstruations chaque mois et son corps se préparera chaque mois à accueillir un bébé. De plus, son corps produira du lait, pour qu'elle puisse nourrir son enfant de son sein. La femme ne produit qu'un ovule par mois, alors qu'une seule éjaculation de l'homme contient des milliers de spermatozoïdes. Un seul homme pourrait mettre une centaine de femmes enceintes, sans que cela nuise à aucune de ses occupations; alors que la femme, de son côté, doit porter le bébé dans son ventre pendant neuf mois. Et il y a beaucoup d'autres différences sur le plan psychologique et autres. Celui qui désire plus d'informations sur ce sujet peut se référer aux recherches des spécialistes dans ce domaine.

A partir de ce point, il est évident que l'homme a été créé de façon à remplir un rôle qui lui convient; et que la femme a été créée de manière différente, de façon à remplir un rôle différent qui lui convient également. Les mécréants ont voulu faire croire à la femme que le rôle de mère et de femme au foyer est quelque chose de dévalorisant pour elle et que tant qu'elle ne fera pas le même travail (ou le même salaire) que l'homme, elle sera inférieure. Ils ont même réussi à faire détester à la femme tout ce qui a rapport avec sa nature. Ils lui ont fait croire que la seule différence entre

l'homme et la femme doit être ses parties génitales. Ils ont fait de la maternité et de la féminité des défauts et ils ont glorifié et encouragé la femme-homme et les lesbiennes à s'enrôler dans l'armée et dans la police. Le plus grand espoir de la femme occidentale est d'être comme l'homme. Puis on a commencé à entendre parler d'homme au foyer, de garderie, de femme de carrière sans enfants...

Si on prend un exemple très simple; une pomme et une orange, toutes les deux sont des fruits, mais on ne peut pas dire pour autant qu'ils sont égaux. L'homme et la femme sont tous les deux des êtres humains, mais ils ne sont pas égaux, ils ont des rôles différents, mais qui se complètent. Ceux qui veulent faire croire à la femme que de rester à la maison pour éduquer ses enfants et prendre soin de sa famille est quelque chose de dégradant, sont en réalité les plus grands ennemis de l'humanité. C'est comme dire : si l'homme ne porte pas d'enfants dans son ventre ou n'a pas de menstruations, il n'est pas égal et n'a pas les mêmes droits que la femme ! (Ce qui est vrai lorsqu'on y pense). Ou bien de dire que l'homme n'a pas les mêmes droits que la femme parce qu'il n'a pas d'utérus ! Le fait que les hommes ne revendiquent pas l'égalité avec la femme est une preuve suffisante en elle-même que l'homme est meilleur ! Devant ces faits, il ne reste plus aux mécréants qu'à me traiter de «rétrograde», car même dans la logique (pour laquelle ils prétendent avoir du respect), ils se font foudroyer par la foudre Islamique.

Toutefois cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de femmes mécréantes sensées. Beaucoup de femmes mécréantes de l'occident ont bien compris que la femme n'était pas un homme et elles ont vu les conséquences négatives que causerait l'idée d'égalité entre l'homme et la femme. Une mécréante allemande nommée De Staël a dit il y a deux siècles de cela, dans son livre *De l'Allemagne* : «**On a**

raison d'exclure les femmes des affaires publiques et civiles ; rien n'est plus opposé à leur vocation naturelle que tout ce qui leur donnerait des rapports de rivalités avec l'homme et la gloire en elle-même ne saurait être pour une femme qu'un deuil éclatant du bonheur.»¹

La différence entre l'égalité et la justice :

L'Islam est en accord avec la nature de l'homme et de la femme et seulement l'Islam peut mettre de l'ordre dans le désordre des sociétés «modernes». La vérité est que l'Islam n'appelle pas à établir l'égalité entre l'homme et la femme, mais plutôt la justice. Car l'égalité en tout, entre l'homme et la femme (et parfois même entre les membres d'un même sexe), représente une des plus grandes formes d'injustices, pour l'homme comme pour la femme.

Si un musulman a deux femmes, une grosse et une mince, il n'est pas ordonné d'être égal entre elles, mais juste. Car s'il est égal entre les deux, il fera injustice à l'une ou à l'autre de ses deux femmes. Par exemple : s'il est égal, et qu'il achète une robe de taille mince pour ses deux femmes, cela sera injuste pour sa femme qui est grosse car elle ne pourra pas porter sa robe, il ne doit donc pas être égal mais juste avec ses femmes. La même chose est vraie pour les enfants et pour tout en général.

Si les mécréants occidentaux veulent nier la différence des sexes, pourquoi ne font-ils pas des toilettes publiques mixtes ? Et pourquoi séparent-ils les femmes des

¹ Que sais-je ? Les droits de la femme, des origines à nos jours par Ney Bensadon.

hommes dans les jeux olympiques ? Et s'ils étaient mixtes, serait-ce juste pour la femme ? Et si les prisons étaient mixtes, est-ce que cela serait juste pour les femmes ? Je suis certain que les hommes prisonniers ne se plaindraient pas !

L'Islam appelle à la justice même envers les mécréants, Allah dit :

(يا أيها الذين آمنوا كونوا قوامين لله شهداء بالقسط ، ولا يجرمنكم شنآن قوم على ألا تعدلوا ، اعدلوا هو أقرب للتقوى واتقوا الله إن الله خير بما تعملون)

(Ô Les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et soyez des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah, car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.) [Al-Maa'idah : 5 :8]

Comme on peut le voir, Allah ne nous a pas ordonné d'être égal avec les mécréants, mais il nous a plutôt commandé d'être juste envers eux. Car le croyant ne doit jamais mettre son frère en Islam au même niveau que le mécréant. En fait, mettre le mécréant à égalité avec le croyant, est une des plus grandes formes d'ignorance et d'injustice. Alors que dire de ceux qui les mettent au-dessus des croyants ! Mettre un innovateur au même niveau qu'un Salafi est une injustice énorme, alors que dire de ceux qui respectent les mécréants plus que les musulmans ! Sheikh Al-Islam Ibn Taimiyyah dit :

(فلما ظهر ما ظهر من الكفر و النفاق في المسلمين و قوى ما قوى من حال المشركين و أهل الكتاب كان من أثر ذلك: ما ظهر من استيلاء الجهمية و الرافضة و غيرهم من أهل الضلال و تقريب الصابئة و نحوهم من المتفلسفة . و ذلك بنوع رأي يحسبه صاحبه عقلاً و عدلاً ، و إنما هو جهل و ظلم ، إذ التسوية بين المؤمن و المنافق و المسلم و الكافر أعظم ظلم ، و طلب الهدى عند أهل الضلال أعظم الجهل)

Ce qui signifie: (Lorsque la mécréance et l'hypocrisie sont apparues parmi les musulmans, et que la situation des idolâtres et des gens du Livre devint de plus en plus forte. On a pu voir apparaître comme conséquence : la prise du pouvoir par les Jahmiyyahs, les Raafidahs et d'autres groupes, parmi les gens de l'égarement; ainsi que (comme deuxième conséquence) : le rapprochement (entre les musulmans et) les adoreurs d'étoiles, d'idoles (As-Saabî'ah) et leurs semblables parmi les philosophes. Ceux qui firent cela croyaient faire une chose juste et raisonnable; alors que c'est de l'ignorance et de l'injustice. **Car mettre le croyant et le Mounafiq ; et le musulman et le mécréant à égalité, est la plus grande injustice. Et rechercher la guidance chez les gens de l'égarement est la plus grande ignorance**)¹

La femme musulmane a le droit de travailler si c'est nécessaire pour elle. À condition qu'elle ne soit pas en contact avec des hommes, que son travail ne soit pas un obstacle à ses devoirs envers son mari et ses enfants. Mais lorsqu'on dit que la femme a son propre rôle, ce n'est que pour être juste envers elle. Les mécréants savent très bien la différence entre le mot «égalité» et le mot «justice», pourtant, ils insistent à vouloir utiliser le mot «égalité», avec tout ce qu'il comprend d'ambiguïté et traitent ceux qui utilisent le

¹ Naqd al-mantiq p.19-20.

terme «justice» d'hypocrites. J. Lang, un mécréant dit : **(L'équité sert ici de déguisement à l'injustice et pour tout dire à l'iniquité. C'est la porte ouverte à la discrimination. Les rapports entre les hommes et les femmes n'ont pas à être «équitables» mais égaux.)**¹ Pour ces mécréants, l'égalité est un «principe juridique universel – (qui) est une norme objective dont chaque femme dans le monde devrait pouvoir revendiquer l'application» (p.164). Comment l'égalité entre l'homme et la femme peut-elle être une valeur universelle, alors qu'elle est nouvelle dans l'histoire occidentale elle-même et qu'elle n'a jamais été appliquée dans la réalité dans aucun pays à aucune époque et par aucun peuple ? Et comment l'équité pourrait-elle être injuste alors que l'équité signifie justice ? Tandis que l'égalité n'est pas synonyme de justice.

La vérité est **que tout ce qui est contraire à la Shari'ah est injuste** et personne n'est plus juste qu'Allah. Si quelqu'un croit que la justice est ailleurs que dans la Shari'ah, c'est uniquement à cause de sa faiblesse intellectuelle, de la profondeur de son ignorance, et de la force de ses passions sur sa raison. Ceux qui vont contre la Shari'ah, ce sont eux les vrais injustes ! Allah dit :

(تلك حدود الله فلا تعتدوها ومن يتعد حدود الله فأولئك هم

الظالمون)

(Voilà les lois d'Allah, Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes) [Al-Baqarah : 2 :229]

Le plus étrange est que même les mécréants qui ont écrit les déclarations des droits de l'homme, n'avaient jamais

¹ Demain, les femmes...p.164.

pensé de dire que l'homme était égal à la femme. Parce que la plupart ne considéraient même pas la femme comme étant un être humain ! A. Fouque dit : (La notion d'équité constitue **une grave régression du principe d'égalité.**)¹

D'autres jeux de mots :

On comprend que les mécréants veulent nier les sexes et toutes les différences entre l'homme et la femme. Ils considèrent que ceux qui donnent à chaque sexe un rôle qui lui est propre font de la «discrimination» envers la femme. Le mot «discrimination» est aussi un mot ambigu qu'ils utilisent pour tromper les gens, car le mot signifie aussi «distinction» comme on peut le constater dans la déclaration des droits de l'homme dans l'article 2: «chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés [...] **sans distinction aucune**, notamment [...] **de sexe**». Et l'Islam, contrairement aux droits de l'homme «mécréants», distingue entre l'homme et la femme dans plusieurs aspects de la Shari'ah, pour ne pas lui mettre le double de la responsabilité sur le dos.

Les mécréants sont si acharnés qu'ils sont même allés jusqu'à retirer des médias, toutes les publicités où l'on retrouve des tâches qui sont traditionnellement attribuées à la femme. Les publicités du savon à vaisselle, par exemple, ne peuvent plus montrer une femme qui lave la vaisselle; on doit montrer un homme qui lave la vaisselle ! C'est ce que les mécréants appellent de la «discrimination positive» ! On a même changé certaines bandes dessinées, (comme *Astérix* par exemple) parce qu'on se référait toujours aux femmes d'après le nom de leurs maris, et ils ont donc fait une histoire où les femmes gauloises se battaient contre les romaines au lieu des hommes !

¹ Il y a deux sexes. P. 256.

L'origine du débat sur l'égalité, vient en réalité de l'éloignement de la Loi d'Allah. Lorsque les mécréants ont établi dans leurs pays, ainsi que dans les pays musulmans, des lois qui légalisent ce qu'Allah a interdit, les hommes ont été les premiers à entrer dans la désobéissance. Les femmes ne pouvaient pas accepter que leur mari passe leurs soirées dans un bar, avec d'autres femmes, alors qu'elles restent à la maison à garder les enfants. Mais, plutôt que de réclamer l'interdiction de ce qu'Allah a interdit et de se repentir, elles ont exigé le droit de participer avec l'homme dans sa désobéissance à Allah ! Elles ont demandé : la «liberté» de se corrompre comme l'homme. Les mécréants ont donc inventé des prétextes futiles pour faire sortir la femme de sa maison et pour la mélanger à l'homme.

Une autre façon utilisée par ces mécréants pour nier la différence des sexes est l'enseignement de l'homosexualité aux jeunes enfants à l'école. Les professeurs du primaire enseignent maintenant à leurs élèves qu'un garçon peut jouer à la poupée et qu'une fille peut jouer aux camions. Ou que les garçons peuvent porter du rose et que les filles peuvent porter du bleu, alors que tout le monde sait que le bleu est une couleur de garçon et que le rose est une couleur de fille. On enseigne même aux enfants que l'homosexualité est une chose normale et dans certaines écoles, on enseigne aux enfants un livre qui s'intitule «mes deux papas» ! Tout cela est fait dans le but de détruire chez les jeunes enfants, la différence des deux sexes.

Ils ont également inventé le mot «sexisme» en 1965 et ils accusent tous ceux qui reconnaissent la réalité et qui font une distinction entre l'homme et la femme, d'être «sexiste». De plus, on incite les filles à se diriger vers les domaines d'hommes et on les encourage à le faire. Mais malgré tous ces plans et ces propagandes, la réalité est toujours plus forte. M. Turenne, une autre mécréante

féministe, dit : (96,4% des finissants en soins esthétiques sont des femmes, 99,6% de ceux qui terminent en mécanique du bâtiment sont des hommes. «Le marché du travail reste **encore** marqué sexuellement» confirme le sociologue Pierre Doray, professeur à l'université du Québec à Montréal (UQAM). Les filles **s'orientent encore tout naturellement** vers des secteurs... de filles. Ainsi, 83% des étudiantes du secondaire professionnel continuent de s'inscrire en coiffure, en soins esthétiques, en secrétariat et en soins de santé.)¹

Même le pays qui se pose comme étant le numéro un de l'égalité, la France, n'a pas appliqué l'égalité entre l'homme et la femme. (En 1989, le revenu moyen des femmes en France est inférieur à celui des hommes dans une proportion de 32%)² Dans un article du cahier féministe, on lit: (En fin de compte, les mouvements d'émancipation des femmes, les transformations de la société française contemporaine et l'évolution de l'économie capitaliste produisent des effets complexes : **la domination et l'inégalité prennent aujourd'hui des formes nouvelles** «nées précisément de la collision entre les inégalités traditionnelles et les transformations survenues». Ainsi les transformations du couple et de la famille et l'accès à l'emploi **assurent aux femmes plus d'autonomie, mais de plus lourdes charges.**) Puis on lit plus loin : (La conclusion portant sur les sources de ces inégalités partout repérables rejoint celle à laquelle a abouti la majeure partie de la réflexion féministe : **c'est dans les rapports dits «privés» entre hommes et femmes, dans la division du travail, la répartition des rôles et la construction des identités telles qu'elles se structurent dans la sphère familiale et domestique que se produit et se reproduit**

¹ Châtelaine, janvier 97 p.28-29.

² Que sais-je? Les droits de la femme, p. 120.

l'inégalité dans le champ professionnel, social et politique...)¹

Vient par la suite la question d'équité salariale, qui est faussement présentée par la formule : « à travail égal, salaire égal ». Je dis faussement présentée, car derrière ce slogan, dont l'évidence semble élémentaire, se cachent une ruse et une tromperie énormes. Puisque les gens qui appellent à l'équité salariale n'appellent pas à donner un salaire égal aux femmes pour un travail égal fait par l'homme. En réalité, comme la journaliste M. Turenne le disait dans l'article mentionné plus tôt, les femmes s'orientent tout naturellement vers des secteurs de femmes et les hommes, vers des secteurs d'hommes. Les kouffars refusent d'admettre que chaque sexe possède un rôle qui lui est imposé par Allah et prétendent que les différences entre les rôles attribués aux hommes et aux femmes sont purement établis par la tradition et les coutumes de chaque société. Il disent donc que les emplois qui sont "traditionnellement" occupés par les hommes sont mieux payés que les emplois qui sont "traditionnellement" occupés par les femmes. Pour remédier à ce problème, non seulement les kouffars incitent les femmes à se masculiniser et à se diriger vers les domaines d'hommes ; mais ils cherchent également à « corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emploi à prédominance féminine »². La méthode qu'ils utilisent pour effectuer cette correction est de comparer les emplois féminins « aux emplois masculins pour s'assurer que ceux qui sont de valeurs équivalentes reçoivent le même salaire. Pour faire cette comparaison tous les emplois

¹ Printemps/hivers, 96/97, p.37.

² Voir le document : Méthode d'évaluation, outil du progiciel pour réaliser l'équité salariale, version 1.6.2, page 4, 16 septembre 2003. Publier par le gouvernement du Québec.

féminins et masculins doivent être évalués selon quatre facteurs : 1-qualification requise 2-responsabilité assumée ; 3-efforts physiques et mentaux requis 4-conditions de travail. en leur attribuant des points, en s'assurant de reconnaître autant les caractéristiques des emplois féminins que celles associées aux emplois masculins. Cette comparaison pourrait faire en sorte que selon la nature de l'entreprise l'emploi de secrétaire pourrait être équivalent à des emplois masculins différents : chez un des concessionnaires automobiles, l'emploi de secrétaire pourrait être équivalent à l'emploi de mécanicien. Dans une usine, l'emploi de secrétaire pourrait être comparable à l'emploi de contre-maître. Lorsque la comparaison montre que les emplois féminins sont moins payés que les emplois masculins équivalents dans l'entreprise, les salaires des emplois féminins doivent être ajustés. »¹ On voit bien que le principe d'équité salariale n'a rien à voir avec le slogan « à travail égal, salaire égal », puisqu'on compare des emplois totalement différents qu'on prétend équivalent. La réalité du principe est donc « à travail différent, salaire égal ». Ce principe représente donc une grande tromperie et une injustice énorme. Surtout lorsqu'on est conscient que des hommes et des femmes qui font parfois exactement le même travail n'ont pas le même salaire pour ce travail (sans que ce soit dû à une différence d'ancienneté ou de scolarité ou d'expérience professionnelle.). On a pourtant jamais pensé à faire une équité salariale pour les écarts de salaires entre les hommes ; ceci nous amène donc à dire qu'il faut rester vigilant face aux slogans des kouffars et ne pas les défendre avant d'avoir saisi leur signification réelle.

Voilà jusqu'où la situation est allée et ce n'est que le début ! Avec l'idée d'égalité, la femme a une double charge sur les épaules, elle doit travailler pour subvenir à ses

¹ Voir la page 18-19 du pamphlet : *Le salaire a-t-il un sexe?* Publié par le gouvernement du Québec en 2005.

besoins et pour sa famille et elle doit aussi faire le travail de maison, l'éducation des enfants, ce qui a des répercussions négatives inimaginables à l'échelle sociale sur toute la société. Ils croient que la femme, en travaillant, se libère de l'homme en prenant son « indépendance économique ». Toutefois, l'indépendance économique n'enlève pas à la femme sa responsabilité envers son Créateur et envers sa famille et le fait que la femme ait l'argent ne fait pas d'elle l'égal de l'homme.

Parmi les arguments des mécréants et des ignorants pour faire sortir la femme de la maison, est que la vie est très difficile aujourd'hui, et que le salaire de l'homme ne suffit pas, ce qui est totalement faux. Même le salaire des riches ne suffit pas aux riches, parce que tout le monde veut vivre au-dessus de ses moyens, acheter à crédits et prendre des prêts etc. Même les gens qui gagnent de gros salaires se plaignent de ne pas avoir assez d'argent, alors que d'autres réussissent à vivre avec le peu qu'ils ont ! S'il y avait moins de femmes qui travaillaient, il y aurait plus d'emplois pour les hommes et étant donné qu'ils sont responsables devant Allah pour subvenir aux besoins de leurs familles, il est plus important pour eux de travailler que pour la femme. De plus, le fait de pousser les femmes à poursuivre de hautes études crée beaucoup de problèmes pour le mariage; car la jeune fille doit attendre de terminer ses études avant de se marier, ce qui retarde l'âge du mariage et pousse beaucoup de jeunes musulmans et musulmanes à tomber dans des péchés.

Un autre point important est que l'économie est là pour servir l'homme et non l'homme pour servir l'économie. Et la seule façon d'empêcher l'homme de devenir esclave de l'économie est d'appliquer la Shari'ah. Car la situation économique actuelle, contrairement aux mensonges que nous racontent les économistes, vient de nos péchés ! Ar-Riba, qui est le surplus que l'on donne ou

que l'on reçoit lors d'un prêt ou d'un achat (ce qu'on appelle intérêts), est une des plus grandes causes de la pauvreté grandissante aujourd'hui. Pourtant, c'est devenu la base du système économique dans tout les pays du monde. Qu'Allah nous aide à éliminé toutes sources de Riba de la face de la terre ! Amin.

L'égalité, Prétexte pour le nudisme :

De plus, le principe d'égalité entre l'homme et la femme chez les mécréants est une obsession qui les pousse même à faire les choses les plus absurdes. Il a servi d'argument aux femmes qui veulent marcher les seins nus dans les rues : (C'est en effet **l'argument des droits** qui a amené une jeune féministe de Guelph à contester son arrestation **pour s'être promenée les seins nus** et à aller en appel de sa condamnation pour indécence par un tribunal de première instance. **Si les hommes peuvent se montrer torse nu en public, il serait discriminatoire d'interdire la même pratique aux femmes.**)¹

La deuxième idole : La liberté

La question de la liberté est une question compliquée pour les mécréants de l'occident et beaucoup d'entre leurs philosophes et penseurs ignorants et stupides en ont parlé, mais ils ne font qu'émettre des conjectures. Le mot **liberté** signifie : (1-État, situation de la personne qui

¹ La Presse, samedi 28 juin 1997.

n'est pas sous la dépendance absolue de qqn (opposé à esclavage, servitude) [...] 2-État de ce qui ne subit pas de contrainte [...] Liberté de (suivi d'un nom ou d'un inf.): droit, permission de faire qqch.)¹ Dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en France, l'article 4 définit la liberté comme suit : (La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui). Islamiquement, la question de la liberté est très claire, car la liberté de chaque musulman est limitée par la Shari'ah. Ce qui est légal est ce qu'Allah et Son messager ont déclaré être légal et ce qui est illégal est uniquement ce qu'Allah et Son messager ont déclaré être illégal. Les savants ont établi la règle fondamentale suivante: dans les affaires autres que l'adoration, tout est permis sauf ce qu'Allah et Son messager ont interdit et dans les affaires qui concerne l'adoration, comme la prière, tout est interdit sauf ce qu'Allah et Son messager ont permis. Donc aucun musulman ou musulmane n'a le droit de faire quoi que ce soit de ce qui est interdit dans l'Islam. Et il est du devoir de tout musulman d'ordonner aux autres musulmans de faire ce qu'Allah a ordonné et d'interdire aux autres musulmans de faire ce qu'Allah a interdit de faire et de donner le bon conseil et de s'encourager dans le bien et la piété. Et les preuves de cela se retrouvent dans le Qor'an et dans la Sounnah, Allah dit :

(وما كان لمؤمن ولا مؤمنة إذا قضى الله ورسوله أمراً أن يكون لهم

الخيرة من أمرهم ، ومن يعص الله ورسوله فقد ضلّ ضلالاً مبيناً)

(Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son

¹Le petit Robert

messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident)

[Al-Ahzaab : 33 :36]

D'après ce verset, il est évident qu'aucun musulman n'a le choix de faire ce qu'il veut faire s'il est croyant, il doit se soumettre à tous les ordres d'Allah, qu'il soit un homme ou une femme. Et un musulman ne doit se référer à aucune loi pour savoir ce qui est légal ou illégal, sauf la Loi d'Allah.

Allah dit :

(ربك يخلق ما يشاء ويختار، ما كان لهم الخيرة)

(Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit ; il ne leurs a jamais appartenu de choisir) [Al-Qasas :

28 :68]

Et Il dit :

(والمؤمنون والمؤمنات بعضهم أولياء بعض ، يأمرون بالمعروف و

ينهون عن المنكر و يقيمون الصلاة و يؤتون الزكاة و يطيعون الله و رسوله

أولئك سيرحمهم الله ، إن الله عزيز حكيم)

(Les croyants et les croyantes sont alliés les uns les autres. Ils commandent le bien, interdisent le mal, accomplissent la Salat, acquittent la Zakat et obéissent à Allah et Son messenger. Voilà ceux auxquels Allah fera

miséricorde; car Allah est Puissant et Sage.) [At-Tawbah : 9 :71]

Et Il dit :

(و لينصرن الله من ينصره إن الله لقوي عزيز ، الذين إن مكناهم في الأرض أقاموا الصلاة و آتوا الزكاة و أمروا بالمعروف و نهوا عن المنكر و الله عاقبة الأمور)

(Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa religion). Allah est assurément Fort et Puissant. Ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur la terre, accomplissent la Salat, acquittent la Zakat, ordonnent le bien et interdisent le mal.) [Al-Hajj : 22 :40-41]

Et Il dit :

(كتتم خير أمة أخرجت للناس ، تأمرون بالمعروف و تنهون عن المنكر و تؤمنون بالله)

(Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le bien, interdisez le blâmable et croyez à Allah) [Aali 'Imraan : 3 :110]

Et Allah cite le conseil de Louqmaan à son fils :

(يا بني أقم الصلاة وأمر بالمعروف وانه عن المنكر واصبر على ما أصابك إن ذلك من عزم الأمور)

(Ô mon enfant ! accomplis la Salat, commande le bien, interdit le mal et endure ce qui t'arrive avec patience.) [Louqmaan : 31 :17]

Et Il dit :

(و تعاونوا على البر والتقوى و لا تعاونوا على الإثم والعدوان)

(Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vousentraidez pas dans le péché et la transgression) [Al-Maa'idah : 5 :2]

Et Il dit :

(والعصر- إن الإنسان لفي خسر- إلا الذين آمنوا و عملوا الصالحات و تواصوا بالحق و تواصوا بالصبر)

(Par le temps ! L'homme est en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance) [Al-'Asr : 103 :1-3]

Et Allah dit à propos des Juifs :

(و ترى كثيرا منهم يسارعون في الإثم والعدوان و أكلهم السحت ، لبئس ما كانوا يعملون ، لو لا ينهاهم الربانيون والأحبار عن قولهم الإثم و أكلهم السحت ، لبئس ما كانوا يصنعون)

(Et tu verras beaucoup d'entre eux se précipiter vers le péché et l'iniquité, et manger des gains illicites. Comme est donc mauvais ce qu'ils œuvrent ! Pourquoi les rabbins et leurs savants (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites ? Que leurs actions sont donc mauvaises !) [Al-Maa'idah : 5 :62-63]

Et Allah dit aussi à propos des Juifs :

(لعن الذين كفروا من بني إسرائيل على لســــان داود و عيسى بن مريم ، ذلك بما عصوا و كانوا يعتدون ، كانوا لا يتناهون عن منكر فعلوه ، لبئس ما كانوا يفعلون)

(Ceux des enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns les autres ce qu'ils faisaient de mal, comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient !) [Al-Maa'idah : 78-79]

Les juifs furent maudits parce qu'ils transgressaient la Loi et faisaient des péchés et ne s'interdisaient pas entre eux de le faire.

Et le prophète ﷺ dit aussi :

(من رأى منكم منكرا فليغيره بيده ، فإن لم يستطع فبلسانه ،
 فإن لم يستطع فبقلبه ، و ذلك أضعف الإيمان)
«Quiconque d'entre vous voit un mal, qu'il le change avec sa main. S'il ne peut pas, avec sa langue. S'il ne peut pas, qu'il le change avec son cœur et c'est le minimum de la foi.»¹

Un musulman doit donc changer le mal qu'il voit dans sa maison, dans son travail, dans sa rue, dans les marchés et les centres d'achats, à l'école, dans la politique, dans l'économie, dans les livres, dans les journaux, dans la télé, dans la radio, dans la mode et dans tout ce qui est contraire à la Shari'ah, selon sa capacité et son niveau d'autorité dans la société et selon son savoir². Les savants de l'Islam ont la plus grande responsabilité dans cela, en écrivant et en combattant de leur plume les Mounafiqounes et les ennemis de l'Islam. Le dirigeant a une grande responsabilité dans cela, car il peut utiliser la force, si la force est nécessaire. De même que le chef de la famille a une énorme responsabilité, comme nous l'avons déjà expliqué. Le directeur d'une compagnie ou d'une entreprise ou le propriétaire d'un commerce a une grande responsabilité aussi et il doit veiller à ce que tout ce qui est acheté ou

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim.

² Les savants ont établi trois conditions pour l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal : 1-La connaissance de ce qui est bien ou mal selon la Shari'ah. 2-La gentillesse, car cela aide les gens à accepter plus facilement la vérité. 3-La patience et l'endurance des épreuves qu'on subit en ordonnant le bien et en interdisant le mal, car celui qui ordonne le bien et interdit le mal doit s'attendre à ce que les gens lui mènent la vie dure, car les gens qui aiment le bien sont rares. De plus, les savants ont **clarifié qu'on ne doit jamais interdire un mal, si on croit qu'en interdisant ce mal, on risque de créer un mal plus grand que celui qu'on veut interdire**. Comme certains musulmans ignorants qui veulent changer les systèmes de Koufr dans les pays musulmans, en faisant des coups d'États ou en mettant des bombes au nom du Jihad etc. En faisant cela, ils font plus de mal que de bien, mais le diable leur embellit leurs actions et ils ne s'en rendent pas compte.

vendu soit bon et permis et il doit changer tout ce qui est contraire à la Shari'ah. Les chefs militaires ont une très grande tâche aussi, ils doivent servir la cause d'Allah, et combattre les mécréants et les apostats et établir la Loi d'Allah et anéantir l'idolâtrie et la mécréance et obéir au dirigeant. Puis ensuite ce qu'il n'est pas possible de changer par la main, doit être changé par la langue, en donnant le bon conseil, le prophète ﷺ dit :

(الدين النصيحة ، الدين النصيحة ، الدين النصيحة) قلنا لمن
يا رسول الله؟ قال: (الله ، و لكتابه ، و لرسوله ، و لأئمة المسلمين
و عامتهم)

«La religion est la sincérité et le bon conseil» (Il le dit trois fois) Nous dîmes : «Envers qui, Ô messager d'Allah?» Il dit : **«Envers Allah, Son livre, Son messager et envers les dirigeants des musulmans et tous les musulmans en général»**¹

Un musulman doit donner le bon conseil à tous ses frères et sœurs en Islam, s'il les voit faire ce qui est interdit ou s'il les voit négliger ce qui est obligatoire ou recommandé. Par exemple, s'il voit une femme qui n'est pas voilée, il doit lui donner le bon conseil en lui rappelant de le mettre. Ou s'il voit un homme qui rase sa barbe ou qui fume ou qui boit de l'alcool ou qui écoute de la musique, il doit lui donner le bon conseil et lui dire que cela est interdit etc.

Un point très important et qui est très mal compris par beaucoup de gens, est qu'il n'est pas nécessaire d'être parfait pour interdire le mal aux autres. Car s'il fallait attendre d'être parfait, personne ne pourrait le faire. Les savants ont même expliqué que si un homme est assis en train de boire de l'alcool, il doit interdire aux autres de le

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

faire. Sinon, il fait deux péchés au lieu d'un : 1-le péché de boire de l'alcool, et 2-le péché de ne pas interdire le mal.

Finalement, si changer le mal avec la langue n'est pas possible, on doit alors le changer avec son cœur, ce qui signifie qu'on doit le détester avec son cœur et qu'on souhaite pouvoir le changer par la main ou la langue à la première occasion qui se présente. Et changer le mal avec son cœur est obligatoire à chaque musulman, car personne ne peut nous empêcher de le faire, **c'est pourquoi c'est le minimum de la foi**. Après cela personne ne peut prétendre avoir le moindre atome de foi dans son cœur ! Cela implique par exemple que celui qui voit une femme qui n'est pas voilée ou qui voit quelqu'un qui désobéit ouvertement à Allah doit premièrement détester ce péché. Deuxièmement, s'il peut changer ce mal avec sa main, par exemple : s'il est son père ou son mari ou un homme ayant une autorité légale, il doit la forcer à se couvrir convenablement avec sa main. Si cela n'est pas possible, il doit l'avertir verbalement, en lui ordonnant de se voiler gentiment. Si cela n'est pas possible, il doit le détester dans son cœur, car c'est tout ce qu'il peut faire.

La liberté du point de vue Islamique :

La seule vraie liberté, c'est de choisir volontairement de se soumettre à Allah, le Créateur de l'univers. Car tous ceux qui ne sont pas soumis au Créateur et Maître Unique de l'Univers, deviennent automatiquement esclaves de Ses créatures et esclaves de leurs passions et de leurs désirs. L'être humain est créé pour adorer, donc, s'il n'adore pas le Seul digne d'être adoré, c'est à dire Allah, il adorera autre chose qu'Allah parmi ses créatures et tombera dans l'idolâtrie et la poursuite de ses passions. Si on regarde l'état des mécréants de l'orient ou de l'occident qui se

croient « libérés » on constate qu'ils sont tous des adorateurs de leurs passions et de l'argent et qu'ils sont prêts à tout faire pour de l'argent. Tandis que d'autres adorent leurs prêtres, leurs rabbins, leurs présidents, leurs gourous, leurs Sheikh ou « maîtres » soufis, leurs lois que des hommes ignorants comme eux ont écrit, leurs diseurs de bonnes aventures, leurs coutumes, leurs traditions, leurs modes etc. Aucun d'entre eux n'est libre comme il le prétend.

Alors que le musulman a soumis entièrement son âme et son corps à Allah seul et n'a nul autre maître que lui. Ce qu'il aime est ce qu'Allah aime et ce qu'il déteste est ce qu'Allah déteste. Allah dit :

(ضرب الله مثلاً رجلاً فيه شركاء متشاكسون ورجلاً سليماً لرجل ،

هل يستويان مثلاً الحمد لله بل أكثرهم لا يعلمون)

(Allah a cité comme parabole un homme appartenant à des associés se querellant à son sujet et un autre homme appartenant à un seul homme : sont-ils égaux en exemple? Louange à Allah! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.) [Az-Zumar : 39 :29]

Le plus incroyable, est que les gens d'aujourd'hui, qui sont tous contre l'esclavage, sont dans une forme d'esclavage des plus féroces que l'histoire de l'humanité n'ait connue, car ils croient qu'ils sont «libérés»! Y a t-il quelque chose de plus bête qu'un esclave en cage et enchaîné qui se croit libre ! Les mécréants philosophes, idoles des athées de notre temps, sont tombés dans l'absurdité et ont nié l'existence de Dieu pour se libérer de ses Lois. Mais ils n'ont fait qu'ouvrir la porte à l'anarchie en laissant à des hommes ignorants par nature, le soin de déterminer le bien et le mal.

En fait, chaque musulman est un 'Abd (عبد) d'Allah et le mot 'Abd signifie (esclave). C'est pourquoi beaucoup de musulmans se nomment 'Abdullah, 'Abdur-Rahman, 'Abdul-'Aziz. Ar-Rahman (le Tout Miséricordieux) et Al-'Aziz (Le Tout-Puissant) étant deux des 99 noms d'Allah. Et un musulman n'a pas le droit de se nommer 'Abd de personne d'autre qu'Allah¹. Le prophète parlait de sa personne comme étant esclave d'Allah et Allah glorifie ses prophètes et messagers en les qualifiant de (عبيد) 'Ibaad c'est à dire, esclaves. De plus, le mot «adoration» en arabe est (عبادة) 'Ibaadah, qui est tiré de la même racine que le mot 'Abd. Tout cela nous indique que le musulman n'a pas de liberté individuelle de faire ce qu'il veut, parce que sa foi en la Shari'ah le limite à faire, à dire et à penser que ce qui est bon pour lui et pour les autres. **Donc la liberté de penser, d'opinion ou d'expression existent uniquement dans les limites du Qor'an, de la Sounnah et de la voie des Salafs.** Il est évident que les musulmans qui ont attrapé la maladie occidentale de philosopher avec tout n'aimeront pas cette réalité. Ils aiment la liberté d'expression et ils ne se gênent jamais de parler de la religion et de dire ce qu'ils « pensent » à propos d'Allah, sans connaissance et sans se référer aux savants de l'Islam. Mais pourtant, lorsqu'il s'agit de médecine ou d'ingénierie, ils n'oseraient pas parler de libre expression. C'est comme si la religion est un grand bazar où tout le monde a son mot à dire. Allah a donné de sérieuses menaces au sujet de ceux qui font cela :

¹ Comme certains ignorants qui appellent leurs enfants 'Abdur-Rasoul (esclave du messager) ou certains Shi-ites qui appellent leurs enfants 'Abdul-'Ali (esclave d'Ali) ou 'Abdul-Husain (esclave de Husain). Tous ces noms sont interdits dans l'Islam. Car on ne peut être 'Abd de rien ni personne d'autre qu'Allah.

(و من الناس من يجادل في الله بغير علم ولا هدى ولا كتاب

منير)

(Or, il y a des gens qui discutent au sujet d'Allah sans aucune science, ni guide, ni livre pour les éclairer.) [Al-Hajj :22 :8]

La «Libération» de la femme :

Les mécréants disent que les femmes musulmanes ne sont pas heureuses parce qu'elles ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent. Mais même l'homme musulman n'est pas libre de faire ce qu'il veut et cela ne signifie pas qu'il n'est pas heureux pour autant. Pourtant, les femmes mécréantes qui marchent à moitié nues et qui font ce qu'elles veulent sont les dernières à savoir ce qu'est le bonheur et les plus malheureuses en réalité. La meilleure preuve de cela est que beaucoup d'entre elles se suicident ou vivent des vies désordonnées. La plupart des mécréants croient que le bonheur consiste à pouvoir faire tout ce que l'on veut et à suivre ses passions. C'est pourquoi le mode de vie de la femme musulmane leur semble très ennuyant et sombre.

On pourrait se demander à qui a profité la libération de la femme en occident, à l'homme ou à la femme? La réalité est que les hommes mécréants ont uniquement voulu libérer les femmes pour des raisons économiques (pour avoir une main-d'œuvre moins chère) et pour profiter d'elles sexuellement. E. Shorter, un mécréant dit dans son livre : (Pour commencer **nous devons remarquer que ce désir de liberté affecta plus les femmes que les hommes.** Nous sommes probablement en

droit de supposer que les hommes **ont toujours recherché les rapports sexuels et que le désir masculin d'amener la femme au lit est une constante historique.** [...] Mais comment expliquer ce renversement historique qui amena soudain les femmes à renoncer à la chasteté traditionnelle pour sortir avec plusieurs hommes différents, faire l'amour avant le mariage et se préoccuper, de manière générale, de leur bonheur personnel ? Par l'accès au salariat. En 1803, le préfet de Moselle, Colchen, fournit cette explication fort plausible : «Quant aux femmes, elles n'étaient pas toujours étrangères aux travaux pénibles; mais aujourd'hui elles les embrassent presque tous à l'égal des hommes, et dans les vignobles : **les pertes causées par la guerre y ont contribué.** D'ailleurs, les femmes de la campagne sont fortement constituées et en état de supporter la fatigue des travaux les plus rudes : **mais ce genre de vie altère en elles la retenue modeste de leur sexe; et la fréquentation habituelle qu'il nécessite avec l'autre est assez propre à entretenir dans les mœurs une certaine liberté qui en fait perdre prématurément l'innocence.**» [...] Ces femmes recherchèrent-elles l'intégration au capitalisme parce que les premiers balbutiements du désir d'être libres avaient fait monter en elles le besoin d'indépendance et d'aventures sexuelles ? Ou furent-elles arraché par la misère à leur douillet nid traditionnel pour être projetées dans ce nouveau cadre économique si étranger à leur nature **pour y être soumises à l'exploitation sexuelle** ? Je crois plutôt à la première possibilité.)¹ Pour ma part, je crois que la deuxième possibilité est reliée à la première et elle est une conséquence de celle-ci. Mais celui qu'Allah a aveuglé ne peut pas voir la vérité, même si elle est au bout de son nez.

¹ La naissance de la famille moderne, Paris édition du Seuil 1981, p.316-318.

Point important à clarifier :

Plusieurs musulmans – Allah les jugera selon leurs intentions – ont voulu se baser sur certains versets du Qor'an pour essayer de défendre la liberté individuelle. Comme le verset :

(فمن شاء فليؤمن و من شاء فليكفر)

(Quiconque le veut, qu'il croit et quiconque le veut qu'il mécroit) [Al-Kahf : 18 :29]

Ils utilisent ce verset pour dire que chacun est libre de croire à ce qu'il veut et que personne ne peut forcer un autre à pratiquer l'Islam. Mais ils oublient de citer ce qui vient avant et après ce passage. Le verset en entier dit :

(و قل الحق من ربكم ، فمن شاء فليؤمن و من شاء فليكفر، إنا

أعدنا للظالمين نارا أحاط بهم سرادقها و إن يستغيثوا يغاثوا بماء كالمهل يشوي الوجوه ، بئس الشراب و ساءت مرتفقا)

(Et dit : «La vérité vient de votre Seigneur». Quiconque le veut, qu'il croit et quiconque le veut qu'il mécroit ». Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages ! Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !) [Al-Kahf : 18 :29]

Il y a une grande différence lorsque l'on mentionne le verset dans son contexte ! Allah affirme premièrement que la vérité vient de Lui, puis que celui qui ne croit pas sera en Enfer. Tandis que celui qui croit et fait les bonnes œuvres sera dans le Paradis, les délices et parmi les plus belles femmes et tout ce que l'âme d'un croyant ou d'une croyante désire.

Ils se basent également sur un autre verset pour dire qu'on ne peut forcer personne à pratiquer l'Islam. Le verset dit :

(لا إكراه في الدين)

(Nulle contrainte en religion !) [Al-Baqarah :

2 :256]

Ces ignorants se basent sur ce verset pour dire que chaque musulman est libre de faire ou de ne pas faire quelque chose que l'Islam interdit où ordonne. Mais s'ils avaient un minimum de raison, ils n'auraient jamais cherché de preuves dans le Qor'an pour ne pas appliquer le Qor'an !

Le Sheikh Fadl Ilaahi dit : (Ce verset ne signifie pas que chacun est libre de faire ce qu'il veut et de laisser ce qu'il ne veut pas et que personne n'est obligé de faire le bien qu'il ne fait pas ou d'éviter le mal qu'il fait. Le verset signifie plutôt – et Allah connaît mieux la vérité – comme l'a dit Ibn Kathiir : (Ne forcez personne à entrer dans l'Islam.) Et même cela ne s'applique pas à tous les non-musulmans, en fait beaucoup de savants de Tafsiiir ont penché vers l'opinion que cela est spécifiquement pour les gens du Livre et leurs semblables. En ce qui concerne les adorateurs

d'idoles parmi les idolâtres arabes et leurs semblables, on n'accepte d'eux rien d'autre que l'Islam ou le combat. Et l'Imam Ibn Jarir At-Tabari dit, après avoir rapporté les différentes citations au sujet de ce verset : (La plus correcte parmi ces citations est celle qui dit que : ce verset est descendu au sujet de gens spécifiques. Puis il dit – Allah veut dire par ce verset : (Nulle contrainte en religion) : (pour) les gens du Livre, les Majous et tous ceux au sujet de qui nous est venue la permission de les laisser sur leur religion qui est contraire à la religion de la vérité et nous devons prendre d'eux la Jizyah¹. Puis il dit pour expliquer la raison pour laquelle il a défendu cette opinion : (Tous les musulmans ont rapporté de leur prophète ﷺ, qu'il avait contraint des gens à l'Islam et qu'il refusa d'accepter autre chose d'eux que l'Islam et il décréta de les tuer s'ils refusaient, comme les adorateurs d'idoles parmi les idolâtres arabes, ainsi que l'apostat qui quitte la religion de vérité pour la mécréance et leurs semblables.) Et nous pourrions demander à ceux qui se basent sur ce faux argument : Êtes-vous Juifs ou Chrétiens pour qu'on accepte de vous la Jizyah et pour qu'on ne vous ordonne pas de faire le bien que vous ne faites pas et qu'on ne vous interdise pas de faire le mal que vous faites ?)²

¹ La Jizyah est une somme d'argent que les mécréants qui refusent l'Islam et qui veulent rester sur leurs fausses croyances, tout en habitant dans le pays des musulmans, doivent payer aux musulmans. Le but de la Jizyah est d'humilier et de punir les mécréants pour les inciter à accepter l'Islam. Ce n'est pas une taxe d'exemption de services militaires, comme le disent certains complexés qui mentent au sujet de la religion d'Allah pour plaire aux mécréants !

² Fadl Ilahi, Shoubouhaat Hawl al-Amr bil-ma'rouf wan-nahi 'an al-moukar, p.8-9.

On demanda au Sheikh Bin Baaz la question suivante :

Question : Certains de mes amis disent : ceux qui n'entrent pas dans l'Islam sont libres et on ne les contraint pas à l'Islam et ils utilisent comme preuve le verset qui dit :

(أفأنت تكره الناس حتى يكونوا مؤمنين)

(Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ?) [Younous : 10 :99]

Et le verset :

(لا إكراه في الدين)

(Nulle contrainte en religion) [Al-Baqarah : 2 :256]

Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Réponse : Ces deux versets, ainsi que les autres versets qui ont le même sens, les savants ont mentionné qu'ils concernent ceux de qui on prend la Jizyah, comme les Juifs, les Chrétiens et les Majous. Ils ne sont pas contraints, plutôt on leur donne le choix entre l'Islam ou la Jizyah. D'autres parmi les savants ont dit : ce verset était au début de l'Islam, puis il a été abrogé par l'ordre d'Allah de

combattre et de faire le Jihad. Donc celui qui refuse d'entrer dans l'Islam, il est obligatoire de le combattre si cela est possible, jusqu'à ce qu'il entre dans l'Islam ou qu'il verse la Jizyah, s'il fait partie de ceux de qui ont accepté la Jizyah et il est obligatoire d'obliger les mécréants d'accepter l'Islam, s'ils ne sont pas de ceux de qui ont accepté la Jizyah. Car leur bonheur et leur salut ici-bas et dans l'au-delà est dans l'Islam. C'est pourquoi obliger l'être humain à accepter la vérité qui contient la guidée et le bonheur est mieux pour lui que la fausseté. De la même façon qu'on oblige un homme à respecter le droit d'un autre homme, en l'emprisonnant ou en le frappant. Donc, obliger les mécréants à unifier Allah et d'entrer dans l'Islam est plus important et plus obligatoire [...] excepté s'ils sont des gens du Livre comme les Juifs, les Chrétiens et les Majous. La Shari'ah nous a commandé de leur donner le choix : soit ils acceptent l'Islam ou soit ils versent la Jizyah par leurs propres mains après s'être humiliés. Certains savants sont d'accord que les autres mécréants aussi doivent avoir le choix entre l'Islam et la Jizyah. Mais l'opinion la plus valable est que les autres mécréants n'ont pas le choix et que seulement les trois groupes mentionnés ont ce choix. Car le prophète ﷺ a combattu les mécréants dans la péninsule arabe et il n'a rien accepté d'eux, autre que l'Islam. Allah dit :

(فإن تابوا وأقاموا الصلاة وآتوا الزكاة فخلوا سبيلهم، إن الله

غفور رحيم)

(Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux) [At-

Tawbah : 9 :5]

Et Il n'a pas dit : **(Ou versent la Jizyah)**. Les Juifs, les Chrétiens et les Majous sont appelés à accepter l'Islam, s'ils refusent, la Jizyah et s'ils refusent de payer la jizyah, il est obligatoire pour les musulmans de les combattre s'ils sont capables. Allah dit :

(قاتلوا الذين لا يؤمنون بالله ولا باليوم الآخر ولا يحرمون ما حرم الله ورسوله ولا يدينون دين الحق من الذين أوتوا الكتاب حتى يعطوا الجزية عن يدٍ وهم صاغرون)

(Combattez ceux qui ne croient ni en Allah, ni au Jour Dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la Jizyah par leurs propres mains, après s'être humiliés.) [At-Tawbah : 9 :29]

Et il est établi que le prophète ﷺ a pris la Jizyah des Majous et il n'est pas rapporté, ni du prophète ﷺ ni des compagnons qu'ils ont pris la Jizyah d'autres que des trois groupes mentionnés. Et la base de cela est ce qu'Allah dit :

(وقاتلوهم حتى لا تكون فتنة ويكون الدين كله لله)

(Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de Shirk, et que la religion soit entièrement à Allah) [Al-Anfaal : 8 :39]

Et Il dit aussi :

(فإذا انسلخ الأشهر الحرم فاقتلوا المشركين حيث وجدتموهم و
 خذوهم واحصروهم واقعدوا لهم كل مرصد، فإن تابوا وأقاموا الصلاة و
 آتوا الزكاة فخلوا سبيلهم ، إن الله غفور رحيم)

(Après que les quatre mois sacrés expirent, tuez
 les associateurs où que vous les trouviez, capturez-les,
 assiégez-les et guettez-les dans toutes les embuscades.
 Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et
 acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car
 Allah est Pardonneur et Miséricordieux) [At-Tawbah :

9 :5]

Et ces versets sont appelés les versets de l'épée, et
 ils sont venus abroger les versets qui interdisent la
 contrainte à entrer dans l'islam)¹

De plus, l'islam a prescrit pour les crimes; comme
 la fornication, l'adultère, l'homosexualité, des châtiments
 très sévères. Alors que pour les mécréants, ces crimes sont
 licites et ils font même de la propagande pour les rendre
 normaux et les faire accepter par la société ! Par exemple,
 Allah a prescrit pour le crime de la fornication cent (100)
 coups de fouet et l'exile pendant un an (Sahih Mouslim).
 L'adultère de personnes mariées mérite cent (100) coups de
 fouets et la lapidation à mort. Celui qui épouse la femme de
 son père, sa peine est qu'on lui frappe le cou d'un coup
 d'épée et qu'on prenne ses biens (Voir Sahih Ibn Majah :
 (2/90) no. 2112). Les homosexuels qu'on trouve en train de
 faire la sodomie, leur peine est qu'on coupe la tête de celui

¹ Majmou' al-fataawa wa maqaalat, v.6, p. 219-220.

qui le fait et de celui qui le subit, comme le prophète l'a ordonné (Sahih Ibn Majah : (2/83) no. 2075). le prophète ﷺ dit :

(من وجدتموه يعمل عمل قوم لوط فاقتلوا الفاعل والمفعول به)
« **Quiconque vous trouverez en train de faire l'acte du peuple de Lot, tuez celui qui le fait et celui qui le subit.** »¹

Celui qui quitte l'Islam, sa peine est qu'on lui coupe le cou, le prophète ﷺ dit :

(من بدل دينه فاقتلوه)
« **Quiconque change sa religion tuez-le** »²

Celui qui se déclare prophète ou messenger d'Allah ou croit en celui qui le fait doit être tué. Celui qui accuse une femme chaste ou un homme d'avoir fait l'adultère ou la fornication sans avoir (4) quatre témoins doit recevoir quatre-vingt (80) coups de fouets.

Cependant les lois de Koufr et les droits de l'homme permettent tous ces crimes et permettent à n'importe qui de créer sa propre religion. Seulement au Québec, il y a plus de 3000 sectes, une chose pareille est inconcevable. Le Québec au début du siècle était purement catholique, avec quelques protestants et quelques juifs et voilà qu'il est devenu comme l'Inde, avec des milliers de religions et de croyances différentes. N'importe quel fou peut prétendre avoir un rêve ou une vision, puis faire enregistrer sa secte et avoir des subventions et avoir toute la

¹ Hadith authentique rapporté dans Sahih Al-Jaami' As-Saghiir (no. 6589)

² Hadith authentique rapporté par Boukhari.

liberté qu'il désire pour prêcher ses mensonges et sa corruption. Et l'exemple du juif Raël n'est qu'un seul exemple parmi d'autres. Ce diable humain et ses semblables, sont protégés par la Déclaration des droits de l'homme «mécréant» !

Celui qui insulte le prophète Mohammad ﷺ, on le tue, qu'il soit musulman ou non; c'est un acte de Koufr que d'insulter le prophète et tous les savants sont d'accord sur ce point¹. Pourtant, cela est permis par les droits de l'homme «mécréant». Les savants ont également dit que celui qui refuse de prier les cinq prières obligatoires doit être exécuté. Et c'est exactement ce qu'ont fait les compagnons du prophète ﷺ lorsqu'ils ont combattu les apostats qui refusaient de payer la Zakat. Abou Hourairah a dit :

قال أبو هريرة : لما توفي رسول الله صلى الله عليه وسلم ، وكان أبو بكر رضي الله عنه ، و كفر من كفر من العرب ، فقال عمر رضي الله عنه : كيف تقاتل الناس و قد قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : (أمرت أن أقاتل الناس حتى يقولوا لا إله إلا الله ، فمن قالها عصم مني ماله و نفسه إلا بحقه ، و حسابه على الله) فقال أبو بكر : والله لأقاتل من فرق بين الصلاة و الزكاة ، فإن الزكاة حق المال ، والله لو منعوني عناقاً كانوا يؤدونها إلى رسول الله عليه وسلم لقاتلهم على منعها. قال عمر رضي الله عنه : فوالله ما هو إلا إن قد شرح الله صدر أبي بكر رضي الله عنه فعرفت أنه الحق.

(Après la mort du messager d'Allah ﷺ, beaucoup d'arabes ont quitté l'Islam pendant le Khilaafah d'Abou Bakr. 'Omar dit à Abou Bakr : Comment peux-tu combattre les gens alors que le messager d'Allah a dit : **«J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent LA ILAAHA ILLALLAH. Donc celui qui le dit, ses**

¹ Ibn Taymiyyah a écrit un livre sur ce sujet qui s'intitule : As-Saarim al-masloul 'ala Shaatim ar-rasoul.

biens et son sang sont protégés contre moi, excepté pour un de ses droits, et c'est à Allah qu'appartient son jugement.» Abou Bakr dit : Par Allah ! Je vais certainement combattre celui qui fait une distinction entre la Salat et la Zakat, parce la Zakat est le droit sur les biens. Par Allah ! S'ils refusent de me donner la corde (qui sert à attacher leurs bêtes) qu'ils donnaient au messager d'Allah (pendant sa vie), je les combattrai pour avoir refusé de la donner. 'Omar dit : Par Allah ! J'ai compris qu'Allah avait ouvert la poitrine d'Abou Bakr, j'ai su donc que c'était la vérité.)¹

On peut donc comprendre que la liberté, telle qu'elle est comprise par l'ONU, est contraire à la religion d'Allah, car leur liberté est en réalité la liberté d'ignorance, la liberté de Koufr, La liberté du nudisme et de se prostituer, la liberté de se corrompre et de s'abaisser aux niveaux les plus bas de la bestialité.

Toutefois certains musulmans naïfs et remplis d'un complexe d'infériorité face à leurs anciens maîtres colonisateurs, se sont laissés éblouir par la soi-disante «Liberté d'expression». Mais ces ignorants veulent la liberté d'expression, non pas pour appeler les gens à l'Islam, mais pour imiter leurs maîtres occidentaux comme des singes et pour répéter leurs absurdités comme des perroquets ! Regarder ce qu'on fait de la liberté d'expression en occident. On laisse la parole au «peuple» bête et ignorant et on le laisse dire n'importe quoi. Si vous avez déjà écouté une ligne ouverte vous savez de quoi je parle ! Des émissions comme Oprah, Claire Lamarche, Droit de parole, Parler pour parler au Québec et bien d'autres, sont toutes des exemples de cette démocratie stupide qui laisse les ignorants dire tout ce qui leur passe par la tête. On les entend parler du Hijab à l'école un jour, puis le lendemain, ils parlent de

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

l'avortement ! Chaque jours, ils sautent d'un sujet à un autre, sans jamais régler un seul des problèmes de la société. Leur but n'est que de confondre et de divertir les gens, pour les empêcher de réfléchir.

Le plus étrange est que ceux qui appellent à la tolérance, appellent toujours à tolérer la perversité, comme l'homosexualité, la prostitution, l'idolâtrie, le nudisme, la pornographie etc. Mais ils sont totalement intolérants envers ceux qui sont contre la perversité et qui la combattent ! Ils se disent ouvert d'esprit, mais en réalité ils n'ont ouvert leur esprit qu'aux ordures et à la saleté, et l'ont fermé à tout ce qui est pureté et raison !

Exemples de «libertés» chez les mécréants :

La convention européenne donne la liberté de la vie sexuelle, le mécréant F. Surde explique cela en disant: (Le droit à la liberté de la vie sexuelle fait partie intégrante du droit au respect de la vie privée, qui doit permettre d'établir et d'entretenir des relations actives avec d'autres êtres humains.[...] Ce droit, qui trouve son fondement dans la tolérance et le pluralisme, se définit alors comme le droit de chacun de mener la vie sexuelle de son choix en conformité avec son identité profonde, même si ce comportement sexuel est susceptible de «heurter, choquer ou inquiéter» le plus grand nombre: ainsi l'accomplissement d'actes homosexuels en privé entre adultes consentants ne saurait faire l'objet d'une répression pénale (Noris, 26 oct. 88). De même, en matière de transsexualisme, la juridiction européenne a reconnu implicitement dans l'affaire Rees, déjà évoqué, le droit de changer d'identité sexuelle (17 oct. 86).)¹ Ces mécréants donnent des droits et permettent des choses qui sont interdites explicitement dans leurs propres livres saints, mais ils n'y croient pas.

¹ Que sais-je ? No. 2513 p.103, CEHD.

En ce qui concerne la liberté de pensée, de conscience et de religion, la déclaration des droits de l'homme dit dans l'article 18-19: (18-Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion: ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. Article 19-Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.)¹

N'importe quel musulman qui possède un minimum de connaissance de l'Islam, sait que ces libertés sont contraires à l'Islam. Ces droits impliquent qu'un musulman est libre d'insulter Allah, l'Islam et son prophète. Ce droit implique qu'un musulman est libre de quitter l'Islam pour devenir chrétien, athée, communiste, laïque, démocrate ou pour devenir un fidèle de Farrakhan, un raciste et suprématiste noir qui prétend être musulman et qui enseigne qu'Allah est venu sur terre au 20^{ème} siècle en un homme noir nommé Fard etc. Mais le prophète ﷺ a dit :

(من بدل دينه فاقتلوه)

«Quiconque change sa religion, tuez-le !»

La question suivante fut posé au Sheikh Ibn 'Outhaimiin :

(**Question** : On entend et lit souvent au sujet de ce qu'on appelle «La liberté de pensée», ainsi que d'autres

¹ Que sais-je ? N.U. – les textes fondamentaux, p.104.

paroles d'égarements dans certains journaux et dans certains magazines, et c'est un appel à la liberté de conviction. Quel est votre commentaire à ce sujet ?

Réponse : Notre commentaire à ce sujet est que celui qui permet que les gens soient libres dans leurs convictions et libres de croire à la religion qu'ils veulent est mécréant (Kafir). Car toute personne qui croit qu'il est permis à quelqu'un de suivre une religion autre que celle du prophète ﷺ, ne croit pas en Allah. Cette personne doit être ordonné de se repentir. Si elle ne se repent pas, il est obligatoire de la tuer. Et les religions ne sont pas des idées, mais c'est la révélation d'Allah qu'il révèle à Ses messagers, et que ses serviteurs suivent. Et ce terme « pensée » – par lequel on se réfère à la religion – on doit le rayer totalement des livres Islamiques. Car il mène à cette mauvaise conception. Donc celui qui croit qu'il est permis pour quelqu'un de suivre la religion qu'il veut ou qu'il soit libre dans ce qu'il croit, il n'est pas croyant en Allah. Car Allah dit :

(وَمَنْ يَتَّبِعْ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ

الْخَاسِرِينَ)

(Et quiconque désire une autre religion que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera dans l'au-delà, parmi les perdants.) [Aali 'Imraan : 3 : 85]

Et Il dit :

(إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ)

(Certes, la religion acceptée d'Allah c'est l'Islam) [Aali 'Imraan : 3 : 19]

Il n'est donc permis à personne de croire qu'une autre religion que l'Islam est permise et que les gens ont le droit d'adorer (Allah) par une autre religion. Les savants de l'Islam ont déclaré que celui qui croit en cela est mécréant (Kafir) d'un Koufir qui le fait sortir de la religion.)¹

L'exemple de Salman Rushdie, que tous les mécréants citent à chaque fois qu'ils parlent de l'Islam, est un des meilleurs exemples de leur notion de liberté contraire à l'Islam. Nous avons mentionné plus tôt la sentence de l'Islam pour celui qui insulte le prophète ﷺ et qu'il doit être exécuté. Cette sentence, ce n'est pas Khomeini² qui l'a inventé, mais c'est le verdict du Qor'an, de la Sounnah, des Sahaabahs et de tous les savants de l'Islam à toutes les époques, à l'unanimité. Pourtant, les droits des mécréants impliquent que n'importe qui a le droit d'insulter notre prophète ! Un mécréant, G. Haarscher dit : (N'était-ce pas le droit incontestable de l'écrivain Rushdie, d'exercer sa liberté d'expression en prenant ses distances, **de façon fictionnelle et humoristique**, vis-à-vis de la tradition dans laquelle il avait été éduqué ? [...] Si Rushdie avait placardé les *Versets*

¹ Voir As-ilah wa ajwibah 'an alfaadh wa mafaahiim fii miizaan ash-shari'ah p.19-21. Et on le retrouve également dans Majmou' Fatawa Sheikh Mohammad Ibn 'Outhaimin vol.3 p. 99. Fatwa no.459.

² Ce qui est surprenant, c'est que ce diable de Khomeini a fait une Fatwa pour faire tuer Rushdie à cause de son roman stupide, alors que lui-même, ainsi que tous les Rawaafids (la secte de Shi-ite à laquelle appartient Khomeini), sont les premiers à insulter les Sahabahs et les femmes pures du prophète et à dire qu'ils sont mécréants. C'est en fait une des bases de la religion des Shi'ahs Raafidhahs d'insulter les Sahabahs qui nous ont transmis le Qor'an et la Sounnah. On peut donc comprendre l'hypocrisie de l'Iran dans cette affaire. Ils ne voulaient que faire de la publicité pour le livre de Rushdie parce qu'il est en accord avec leurs croyances que le Qor'an que nous possédons n'est pas le vrai et que les Sahabahs et les femmes du prophète sont des mécréants. L'Iran vient justement d'annuler la Fatwa contre Rushdie cette année 1998 ! Tandis que pour Ahlus-Sounnah elle existait avant Khomeini et elle continue.

dans les mosquées ou s'en était pris de façon violente aux musulmans (s'il avait par exemple brûlé...des Corans), c'est lui que la justice aurait sanctionné. Il a seulement exprimé des idées – certes, les idées, par nature ne plaisent pas à tout le monde – et, de ce point de vue, il avait droit à une protection inconditionnelle.)¹

On sait très bien que les écrivains et les philosophes mécréants des «lumières», ont commencé par des histoires «fictionnelles et humoristiques» pour attaquer et se moquer de la fausse religion du christianisme, en dépeignant les prêtres et les dévotes comme étant des hypocrites (comme beaucoup le sont réellement). Les écrivains, comme Rushdie et ses semblables, dans les pays musulmans, veulent jouer au même jeu que ces européens et essaient d'attaquer l'Islam indirectement, à la manière de leurs maîtres mécréants. Toutefois, s'il est du droit de ces Mounafiqounes d'insulter l'Islam, il est de notre droit (selon l'ordre du dirigeant musulman) d'appliquer sur eux la sentence d'Allah.

Les mécréants ont défini la liberté en disant : « c'est la liberté de faire ce qui ne nuit pas à autrui ». Mais l'être humain est-il capable de distinguer réellement entre la liberté qui nuit à autrui et à soi-même et entre celle qui ne nuit pas ? Allah dit :

(وعسى أن تكرهوا شيئاً وهو خير لكم وعسى أن تحبوا شيئاً وهو

شر لكم والله يعلم وأنتم لا تعلمون)

(Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est

¹ Que sais-je ? La laïcité, p. 84-85.

mauvaise. C'est Allah qui sait alors que vous ne savez pas.) [Al-Baqarah : 2 :216]

L'être humain est limité, ignorant et injuste et il ne voit que le mal immédiat qu'il fait. Par exemple, les mécréants ont interdit de tuer parce que c'est un crime qui fait un mal immédiat. Par contre, ils ont permis l'adultère, l'alcool, l'intérêt dans les banques et les prêts entre les gens et l'homosexualité et plus grave que tout cela encore : l'idolâtrie, (le Shirk). Parce que selon eux, ces crimes n'ont pas de conséquences négatives. Pour eux, le fait de laisser la femme sortir de chez elle avec des vêtements qui provoquent l'excitation sexuelle des hommes n'a pas de conséquences négatives immédiates. La plupart de ces femmes (et parfois même des musulmanes) disent : «On ne fait de mal à personne !». La raison de cela est qu'ils regardent les choses à court terme et à petite échelle. Par exemple, ils voient que de laisser un garçon faire la fornication (ce qu'ils appellent faire «l'amour») avec une fille ne fait aucun mal à personne, parce qu'ils ne pensent pas au reste de la société, mais uniquement à eux-même. S'ils prenaient le temps d'analyser les conséquences de ce crime à long terme (50 ans par exemple) et à grande échelle (sociale, nationale etc.), ils auraient réalisé que les effets de la fornication sont plus destructrices que le meurtre. Nous pourrions donner l'exemple de la base de tous les problèmes de l'humanité – le Shirk – et analyser ses conséquences négatives à long terme et à court terme sur la société pour voir les désastres qu'il cause. C'est pourquoi – et Allah sait mieux – Allah a interdit toutes les formes de perversités et d'égarements dans la foi, dans le comportement etc. Parce qu'Il sait tout et qu'Il sait mieux que nous ce qui est bon et mauvais pour nous. Lorsqu'Il décide de révéler une Loi; d'ordonner ou d'interdire, c'est uniquement parce qu'Il veut nous rapprocher du bien et nous éloigner du mal; non pas

pour Lui, mais pour notre bien. Car nos désobéissances ne Lui nuisent en rien. Il est donc impossible aux hommes de distinguer entre tout ce qui nuit ou pas; seulement Allah le peut; et personne n'est plus Sage que Lui, ni plus Juste, ni plus Bon, ni plus Miséricordieux.

Voilà la raison pour laquelle lorsque les mécréants veulent «libérer» nos femmes, nous devons leur demander : «des libérer de quoi ?». De l'Islam ? De la vraie liberté ? De la pudeur ? De la chasteté ? De leur Créateur ? De la Vérité ? La Vérité nous oblige à nous soumettre et celui qui nie la vérité est un égaré !

La vérité est que les mécréants ne seront pas contents de nous tant que nos femmes ne seront pas dans leurs lits, dans leurs magazines et dans leurs clubs de danseuses ! Comme Hugh Hefner, ce mécréant, premier éditeur du magazine *Playboy* disait, qu'il était «fier d'avoir libéré la femme et d'avoir aidé la femme de ne plus avoir honte de sa nudité»¹

En occident, et même dans plusieurs pays du monde musulman actuel, qui sont dirigés par des systèmes basés sur les systèmes de mécréance de l'occident, la liberté ne sert d'excuse qu'à la corruption. Tous les propriétaires de compagnie de films et de magazines de perversions qui ont eu des entraves avec la loi, se sont tous basés sur la notion de liberté d'expression et ont tous remporté leurs causes en général. On remarque aussi, que même l'individu le plus bas dans la société, qui n'a pas terminé son primaire, parle de liberté lorsqu'il s'agit de faire l'adultère ! Si un homme et une femme s'embrassent en plein métro et agissent comme s'ils étaient seuls dans leur chambre, sans la moindre honte, personne ne réagit et personne ne dit rien. Même les

¹ Le xxième siècle des femmes, p.423.

personnes âgées, qui sont supposées représenter la moralité et la sagesse, ne critiquent même plus contre l'immoralité, pas même à voix basse ! Vivre et laisser vivre !

Lorsqu'une femme marche à moitié nue, personne ne va vers elle pour lui dire de se couvrir, au contraire, les pervers vont la féliciter de son impudeur et la dévorent du regard. Au lieu de la respecter en lui donnant le conseil de faire preuve de pudeur et de couvrir ses charmes, ils l'encouragent dans l'exhibitionnisme. Même les mères qui marchent avec leurs petits ne se respectent plus, elles détruisent tout le respect que doit inspirer une mère.

Par contre lorsque la femme musulmane se voile et décide de vivre une vie chaste dans sa maison avec sa famille, elle est «assujettie» et «esclave», «victime des intégristes» et de la «misogynie du mâle» et du «patriarcat» de la religion Islamique...Quelle absurdité ! Quelle hypocrisie ! Quelle ignorance ! Les voilà qui veulent prouver par leurs paroles et leurs actions, que leurs principes sont contradictoires : «Les fondamentalistes veulent utiliser la liberté d'expression, pour détruire la liberté d'expression !» Celui qui réfléchit comprend la contradiction de leurs paroles.

A quoi sert la «liberté» des «libérés» ?

Pour donner certains exemples concrets de ce à quoi sert la liberté des mécréants en occident «évolué», voici quelque citations. (L'Internet ne sera pas censuré : la Cour suprême américaine en a décidé ainsi hier, estimant qu'une

loi visant à limiter la transmission de matériel pornographique «portait atteinte à la liberté d'expression» [...] Les sites pornographiques ou à connotation sexuelle sont légion sur l'Internet. Ils avaient été estimés à 8000 au printemps dernier par l'avocat du gouvernement américain, Seth Waxman, lequel avait estimé que leur nombre doublait tous les neuf mois. Une enquête du magazine spécialisé Interactive week montre que c'était un des rares domaines rentables de l'internet. L'enquête estimait les profits à environ un milliard de dollars par an, principalement par des cartes de crédit. [...] Les défenseurs de la liberté d'expression, qui ont gagné devant la cours suprême, ont souligné que c'était aux parents de déterminer ce qu'ils veulent interdire à leur enfants, ce que permettent de faire les logiciels de filtrage...)¹

On voit bien que le principe de liberté est principalement utilisé pour permettre ce qu'Allah a interdit. Ils savent très bien que l'enfant est curieux par nature et cherchera toujours à voir ce que les adultes font. Les lois que les mécréants ont inventé poussent les enfants à la perversité, car elles leur font comprendre qu'il faut être adulte pour avoir le droit de se corrompre moralement et physiquement. Les adultes sont supposés donner l'exemple, mais les lois leur disent : attend d'avoir 18 ans, tu pourras fumer, tu pourras acheter de l'alcool, tu pourras voir des femmes nues, tu pourras faire tout ce qu'Allah a interdit ! Un bon exemple de cela est que les mécréants de nos jours font beaucoup de bruit autour de la pornographie et de la prostitution infantile. Pour eux, si un homme fait un film obscène ou fait se prostituer une fille de 17 ans, il est considéré criminel, mais si elle a un an de plus, il n'est pas considéré criminel ! Tandis que selon la Shari'ah, il est considéré criminel peu importe l'âge de la fille, qu'elle ait 12

¹ Le Devoir, vendredi 27 juin 97.

ans ou 30 ans. De plus, selon les lois de Koufr qui changent selon les passions des gens qui forment la société, la prostitution et la pornographie infantile qui sont aujourd'hui illégales, seront peut-être légalisées bientôt au nom de l'évolution et de la liberté d'expression, comme la prostitution des plus de 18 ans a été légalisée !

Si on regarde les clubs et les discothèques, la plupart des jeunes filles qui n'ont que 15-16 ans se font passer pour 18 ans et entrent avec de fausses cartes. Pourquoi pensez vous qu'elles font cela ? Parce que la société est basée sur la perversité et la corruption morale ! Qui vote les lois selon leur démocratie ? N'est-ce pas les adultes ? Quel exemple donnent-ils aux enfants ? Combien de fois a-t-on entendu des parents dire à leurs enfants qui regardent le télé : «Tu ne peux pas regarder ce film, car c'est un film pour adultes» ! Est-ce qu'Allah a donné une permission spéciale aux plus de 18 ans de se corrompre ? La vérité est que les parents d'aujourd'hui sont souvent plus pervers que les jeunes, comme le dicton le dit : (Tel père tel fils, telle mère telle fille). C'est pourquoi l'Islam interdit tous ce qui est mal à tous, peu importe l'âge. L'adulte a même plus de responsabilité que le jeune, car il doit donner l'exemple.

Selon leurs principes immoraux et illogiques, le bien et le mal sont égaux et méritent tous les deux d'être défendus et protégés à même égalité. De même que la vérité et le faux doivent être traités de façon égale, ce qui est la plus grande forme d'injustice. Allah dit :

(قل لا يستوي الخبيث والطيب ولو أعجبك كثرة الخبيث)

(Dis : «Le mauvais et le bon ne sont pas égaux, même si l'abondance du mal te séduit.») [Al-Maa'idah : 5 : 100]

Voyez par exemple comment au nom de la liberté, les mécréants permettent à leurs femmes de marcher nues sur les trottoirs et dans les rues : (L'approche du mois de juillet semble bien choisie pour faire le point sur les conséquences de la cour d'appel de L'Ontario, selon lequel les femmes peuvent se dénuder la poitrine en public. Pas seulement parce que la chaleur estivale pousse à se déshabiller¹, mais surtout parce qu'il faut voir ce bizarre jugement, comme une manifestation de l'identité canadienne. **Le Canada est en effet unique. Il n'existe aucun pays industrialisé où les femmes peuvent se promener les seins nus dans les rues.** [...] Bien sûr, dans plusieurs pays, on le sait, les femmes se découvrent la poitrine sur les plages, notamment en France. La nudité, tant chez les hommes que chez les femmes est fréquente dans les pays nordiques. Mais invariablement, ces modes vestimentaires sont circonscrits à des lieux et à des activités précises comme le bronzage, la baignade ou la communion avec la nature. Dans les rues on se rhabille. Si le Canada se distingue d'une façon aussi radicale que ridicule, ce n'est pas

¹ La chaleur de l'été est un prétexte utilisé par beaucoup de femmes pour se dévêtir et parfois même par des femmes musulmanes qui ont une foi très faible et qui ne se voilent qu'en hiver. Allah à réfuter ce prétexte dans le Qor'an en disant :

(قل نار جهنم أشد حراً لو كانوا يفقهون)

(Dis : «Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur.» – S'ils comprenaient –)
[At-Tawbah : 9 : 81] Le feu de l'Enfer est plus intense que la chaleur de l'été; donc si vous avez du mal à supporter la chaleur du soleil, protéger vous contre la chaleur de l'Enfer en obéissant aux ordres d'Allah et en vous couvrant; car, soyez sûr que vous ne pourrez supporter l'Enfer !

le fruit du hasard, mais le prolongement de deux éléments liés à son identité. Le jugement de la cour d'appel de l'Ontario n'aurait pas été possible **sans les effets conjugués de la Charte canadienne des droits et libertés, avec son culte de l'égalité et de la «political correctness» qui domine les valeurs anglo-canadiennes.**¹ Il est triste de voir comment des gens perdent complètement la tête, lorsqu'ils rejettent la foi et la soumission à Allah !

Mais ce n'est que le début, car après avoir permis le nudisme dans les rues, ils le permettent aussi dans les magasins. Plus tard, ce sera peut-être à l'université et au travail ! Un article de journal dit : (Le débat de plus en plus vif sur la question des seins nus en public en Ontario est passé de la rue au commerce, hier, lors de l'ouverture dans la station touristique de Wasaga Beach d'un premier magasin **autorisant sa clientèle à faire des emplettes torse nu.** De nombreux curieux se sont rendus sur place alors que les clients, femmes et hommes, ont accepté de jouer le jeu, circulant la poitrine nue [...] La cour a statué **qu'il n'était pas interdit aux femmes de paraître en public la poitrine nue,** à la condition toutefois qu'elles ne le fassent pas **à des fins sexuelles...**)²

Où est votre liberté ? :

Les mécréants aiment glorifier les pays musulmans qui ont interdit certains aspects de l'Islam; comme le Hijab. Ils ne cessent de chanter les louanges de Kémal Ataturk, pour ce qu'il a fait contre l'Islam et les musulmans. Mais il a fait tout ce qu'ils pouvaient pour éliminer de la Turquie, tout signe apparent de l'Islam. Non seulement en interdisant le

¹ La Presse, samedi, 28 juin 97.

² Le Droit, lundi, 30 Juin 97.

Hijab, mais aussi le mode vestimentaire traditionnelle des turques, pour qu'ils ressemblent aux mécréants chrétiens et juifs de l'Europe. (Or Mustapha Kémal **était résolu à ne laisser subsister aucun vestige de cette religion exécrée, dut-il employer pour cela les méthodes de coercition les plus brutales.** [...] Il commença par modifier les formules de politesse. La façon de recevoir et de rendre les saluts fut également réglementée. **Le «Salaam» fut interdit.** [...] Le port du bournous et de la gandourah **fut punit de prison.** Enfin **le port du fez fut interdit à son tour.** [...] « Rejetons le fez, qui est sur nos têtes comme l'emblème de l'ignorance et du fanatisme, proclama-t-il, et **adoptons le chapeau, coiffure du monde civilisé; montrons qu'il n'y a aucune différence de mentalité entre nous et la grande famille des peuples modernes!** » [...] La persuasion n'ayant pas réussi, Mustapha Kémal décida de recourir à la force. Il fit voter d'urgence une loi assimilant le port du fez à un attentat contre la sûreté de l'État (juillet 1926). **Deux jours plus tard, la police s'installa sur toutes les places des villages et au carrefour des routes. Elle arrêta tous les passants et leur confisqua leur fez et les piétinèrent avec brutalité.** [...] Ému par l'extension que prenait le mécontentement populaire, le vieux général Nureddine Pacha monta à la tribune du parlement, et demanda à l'Assemblée de rétablir l'usage du fez. Mustapha Kémal le fit pendre, séance tenante [...] Des milliers de Turcs furent pendus, fusillés, bâtonnés ou emprisonnés pour refus d'obéissance. La résistance fut brisée net. Les Turcs se dirent qu'après tout, mieux valait porter un chapeau que de pendre au bout d'une corde. Quelques semaines plus tard, les fez avaient disparu.)¹

¹ Mustapha Kémal ou la mort d'un empire, Benoist-Méchin, Albin Michel 1954, p. 416-419.

On peut voir dans cette citation, comment les musulmans méprisaient les vêtements des mécréants et à quel point ils refusaient de leur ressembler et avec quelle force ils ont résisté à Atatürk. Mais aujourd'hui c'est le contraire qui se produit. Certains musulmans sont prêts à se battre pour pouvoir mettre leur vêtements et pour suivre la mode des mécréants.

Pour en finir avec l'idole de la liberté, nous diront que c'est un principe qui est étranger et contraire à l'Islam et donc, par conséquent faux. La notion de «vivre et laisser vivre» est également contraire à l'Islam, car elle nie l'obligation d'ordonner le bien et d'interdire le mal dans la société.

La troisième idole : Les droits de l'homme

Les principes des droits de l'homme sont malheureusement acceptés par la plupart des musulmans d'aujourd'hui. Mais il n'y a pas de doute que seulement Allah, le Tout-puissant, a le droit de donner des «droits» aux hommes et aux femmes. Car il est le Seul qui connaît réellement la nature de l'homme. Allah dit :

(أَلَا يَعْلَمُ مَنْ خَلَقَ وَهُوَ اللَّطِيفُ الْخَبِيرُ)

(Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement connaisseur ?)

[Al-Mouk : 67 :14]

C'est pourquoi il y a une grande différence entre les droits qu'Allah a donné aux hommes et les droits que

l'homme lui-même, a voulu se donner. Pour comprendre cette différence il suffit de se poser quelques simples questions : Qu'elle est l'origine de ces droits ? Qui les a écrit ? Quels sont leurs fondements ?

Après avoir démontré la fausseté et le mensonge qui se cache derrière les principes de liberté et d'égalité¹, qui sont les deux principes de bases de ces «droits», nous allons analyser les droits de l'homme pour prouver que leurs fondements sont des fondements de mécréance, d'idolâtrie et d'ignorance, totalement opposés à l'Islam.

L'origine des droits de l'homme :

Il y a eu, en Europe et en Amérique, plusieurs différentes déclarations de droits, entre autres; la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, après la révolution française (1789). Puis le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le texte de la déclaration universelle des droits de l'homme, qui est «fortement inspirée par la déclaration de 1789»². La fameuse déclaration fut «discutée et votée par les membres de l'assemblée constituante du 17 août au 26 août 1789 et servi de préface à la Constitution de 1791. Plus que la Déclaration d'indépendance des États-Unis (4 juillet 1776) et des Déclarations des droits rédigées par divers États américains, les auteurs de la Déclaration des droits de 1789 se sont inspirés des principes affirmés par les anciens états généraux, des remontrances des parlements de Paris et de la Cour des aides, des idées physiocrates et des philosophes du

¹ Il n'y a pas de doute qu'un lien très étroits existe entre ces principes et le slogan des Francs-Maçons : Liberté-Egalité-Fraternité.

² Le Grand Larousse universel, v.5 p.3414.

18ième siècle (Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Condorcet) ainsi que des doléances exprimées de 1789 et les multiples brochures de l'époque. Dès juillet 1789, différents projets sont présentés à l'Assemblée, émanant notamment de Mournier, Sieyès, la Fayette, Clermont-tonnerre, Champion de Cicé, Mirabeau. Trois comités sont successivement chargés d'étudier les dossiers et d'en faire une synthèse. Après de longs débats, un texte (inspiré en grande partie du projet de Champion de Cicé) est adopté et voté le 26 août. Précédé d'un préambule, oeuvre de Mournier et de Mirabeau, la Déclaration comporte 17 articles [...] Les auteurs du document ont voulu en faire une déclaration de principes de portée universelle.»¹ «La déclaration dont le texte fut discuté et voté par les membres de l'assemblée [...] La Déclaration souligne **qu'elle est un droit naturel**. Résultat de **longs et vifs débats** entre des députés nobles, clercs ou bourgeois à talents rompus aux subtilités du droit **et imprégnés de la philosophie des lumières**, ce texte est un compromis. **Il est la somme d'une trentaine de projets différents.**»²

Cette fameuse déclaration, qui est devenue une idole, écrit par des mécréants³ ignorants, qui n'ont aucune connaissance d'Allah et de Ses lois, est remplie de contradictions et d'absurdité. Mais cela n'est pas surprenant, car l'homme est limité dans sa connaissance et seulement un prophète a le privilège de recevoir la révélation d'Allah et Mohammad ﷺ est le dernier messenger et prophète. Pourtant, les mécréants prennent ces droits pour des enseignements sacrés ou comme une révélation de Dieu. Lorsque la Loi d'Allah est transgressée personne – sauf une

¹ Même référence, v.5 p.3415.

² La grande encyclopédie Larousse, p.3980.

³ Le fait que ces droits furent écrits par des mécréants ne fait que rendre leur fausseté plus grande, car même s'ils auraient été écrits par des musulmans, ils auraient été faux !

minorité de gens – ne réagit, mais lorsque ces «droits» sont transgressés, on entend les mécréants et parfois même des musulmans se plaindre !

(أفحكم الجاهلية يبغون)

(Est-ce donc le jugement de l'Ignorance qu'ils recherchent ?) [Al-Maa'idah : 5 :50]

Ces mécréants ont même eu l'audace de vouloir attribuer leur déclaration à Dieu, en disant : «En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous l'auspice de **P'Être suprême**, les droits suivants de l'homme et du citoyen.» De quel Être suprême parlent-ils ? C'est le dieu des philosophes mécréants des «lumières», qui n'a pas d'attribut à par le fait de créer; un dieu sourd et muet, qui ne sait rien, n'aime rien, ne déteste rien, qui n'a pas de sagesse, ni volonté. Le dieu des Jahmiyyahs¹ et des Mou'atilahs² et des philosophes athées, comme Ibn Siina³ (que les mécréants ne cessent de glorifier et surnomment Avicenne) qui en réalité, faisait parti des Qaraamitahs, un groupe ésotérique hérétique, qui ne croient ni aux prophètes, ni au Paradi, ni à l'Enfer etc. Ils ont déifié la raison au point de rejeter la révélation d'Allah en son nom.

¹ Les fidèles de Jahm Ibn Safwaan. Ils nient les noms et les attributs d'Allah. Les Savants les ont déclarés mécréants.

² Nom qu'on donne à ceux qui font At-Ta'tiil (التعطيل), c'est à dire qui nie totalement les attributs d'Allah ou qui les vident de leur sens en leur donnant une fausse interprétation.

³ Ibn Siina et Al-Faraabi ont tous deux été déclaré mécréants par les savants de l'Islam. Les occidentaux ne les ont élevés que parce que leur philosophie est la même que la leur, et pour que les musulmans se réfèrent à eux plutôt qu'aux savants de l'Islam.

Comment leur déclaration viendrait-elle d'Allah, alors qu'elle rend égale ce qui est inégale et qu'elle donne la liberté de faire ce qu'Allah interdit de faire dans Sa révélation ? Est-ce qu'Allah ordonne la corruption ? Certes non ! Mais les criminels inventent des mensonges à propos d'Allah.

Le «droit naturel» :

Mais sur quoi donc ces droits sont-ils basés ? Les mécréants qui se disent «libres penseurs», prétendent se baser sur la raison et les gens naïfs (et même plusieurs musulmans) ont cru que cela était vrai. La réalité en est toute autre. Et c'est à faire rire, lorsqu'on réalise les idées bêtes et simplistes auxquelles elles se réfèrent. Ils se réfèrent à ce qu'ils appellent «le droit naturel» !

Le problème à l'origine vient du fait que le Christianisme n'a pas de lois qui régissent les problèmes sociaux, judiciaires, militaires etc. Bien que le Nouveau Testament cite Jésus ﷺ disant : « Ne croyez pas que je sois venu abolir la loi¹ ou les prophètes; je suis venu non les abolir, mais les accomplir. Car en vérité je vous le déclare, le ciel et la terre passeraient plutôt que ne disparaisse un iota, un trait de la loi. Celui donc qui violera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à le faire sera déclaré le moindre dans le royaume des cieux. »² Les chrétiens n'ont pourtant rien gardé des lois de la Torah, à part les dix commandements dont ils ont transgressé le

¹ La loi ici signifie en réalité la Torah en hébreux, qui est le livre qui contient les Lois qu'Allah a révélé à Moïse.

² Mt. 5 :17-19, La sainte bible, éditions de Maredous.

premier avec leur dogme de la trinité. Saul, un juif de nationalité romaine, qui tuait et torturait les juifs qui avaient cru en Jésus, prétendit avoir entendu Jésus sur le chemin de Damas. Il changea tous les vrais enseignements de Jésus, en disant que la foi en lui les libérait de la Torah et donc qu'ils n'avaient plus besoin de l'appliquer. Le prophète Jésus fils de Marie n'était pas venu pour enseigner un message nouveau, ou un message pour tous les peuples, mais uniquement pour «la brebis perdu d'Israël». Saul (qui changea son nom pour Paul) ne se limita pas à cela et puisqu'il savait que les Grecs refuseraient la Loi et la circoncision, il inventa des interprétations mystiques; comme «la circoncision du cœur» et il disait : «Vous n'êtes plus sous la Loi, vous êtes sous la Grâce» par exemple, pour justifier et faire accepter ses enseignements aux peuples païens de Rome et de la Grèce. Les chrétiens se basaient donc sur les lois établies par leurs philosophes, rois, empereurs et par les papes pour diriger leurs peuples, tout en prétendant qu'elles venaient de Dieu. Ils ne se sont jamais basés sur les lois Divines (sans oublier que leurs livres ont été falsifiés) qui sont dans la Torah, mais ne faisaient que fabriquer des mensonges contre Allah.

Après la renaissance, plusieurs philosophes furent influencés par des idées matérialistes panthéistes et adoptèrent des notions déistes de Dieu. Ils commencèrent à faire une distinction entre les lois d'Allah dans sa révélation et les lois de la nature qui sont découvertes par la raison. «Car de même que l'homme exerçant sa raison sur la matière découvre la nature qui l'environne, de même, en étudiant les sociétés humaines, il comprend ce que l'Être suprême a voulu pour sa créature»¹, «Les apparentes contradictions de la raison et de la foi mises entre parenthèses, on s'efforce de construire à partir des sciences naturelles une religion d'où

¹ La Grande encyclopédie, p.3980.

seront bannis par définition toute révélation et tout surnaturel, c'est-à-dire une religion dont les principes se confondent avec les lois naturelles. Cette religion véritablement universelle, puisqu'elle repose exclusivement sur les exigences et les possibilités de la nature humaine, est qualifiée de religion naturelle. Toute religion, en revanche, qui comportent des éléments irréductibles à la raison, est accidentelle ou «positive».¹ C'est-à-dire que pour ces mécréants, la raison juge la révélation, alors que dans l'Islam la révélation a priorité sur la raison, car seulement la révélation peut protéger la raison des passions et de l'égarement. La raison peut nous aider à discerner la véracité du message des prophètes, mais ensuite, elle doit se soumettre à la révélation.

Pour un musulman qui a bien compris l'Islam cela est très facile à comprendre. Mais pour un chrétien, c'est autre chose, car la base de sa foi en Dieu est elle-même illogique et contraire à la raison. La trinité qui est enseignée par la religion chrétienne et qui est contraire à l'enseignement de tous les prophètes de Dieu, est contraire aux notions mathématiques les plus élémentaires. Le fait de dire que (1 plus 1 plus 1 = 1) est l'absurdité la plus évidente qui soit et aucun des prophètes d'Allah n'a jamais enseigné cela, ni même Jésus. Pourtant, les chrétiens continuent à dire que : le Père, le Fils et le saint-Esprit, sont trois personnes, mais qu'elles n'en forment qu'une seule ! Allah dit à ce sujet :

(لقد كفر الذين قالوا إن الله ثالث ثلاثة وما من إله إلا إله واحد، و

إن لم ينتهوا عما يقولون ليمسن الذين كفروا منهم عذاب أليم)

¹ Que sais-je ? L'athéisme, Henri A. p.35.

(Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième de trois. » Alors qu'il n'y a pas de divinité qu'une Divinité unique ! Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtiment douloureux touchera les mécréants d'entre eux.) [Al-Maa'idah : 5 :73]

C'est pourquoi les conflits entre la science et le Christianisme ont eu de graves conséquences en Europe et cela à cause des mensonges de l'Église Catholique qui régnait à l'époque. Toutefois, l'Islam n'a pas connu de tels conflits. Au contraire, dans l'histoire Islamique, ce sont ceux qui se prétendaient rationalistes (les Mou'tazilahs et les Jahmiyyahs) qui furent les premiers à établir des inquisitions contre les savants de Ahl-as-Sounnah wal-Jamaa'ah, pour les forcer à dire que le Qor'an était crée et non la Parole incréée d'Allah. L'Imam Ahmad Ibn Hambal, né (164/781), mort (241/856), fut torturé et battu par les innovateurs pendant des années, mais il continua à défendre la vérité jusqu'à ce qu'Allah donne la victoire à la Sounnah et son défenseur.

Le «contrat social» :

Les mécréants Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau, sont les philosophes qui ont développé l'idée du «droit naturel» moderne. Sans se référer à aucune révélation, ils ont imaginé que l'homme, lorsqu'il était encore à l'état primitif et sauvage, sans foi ni loi, vivait selon des droits naturels qu'il a dû abandonner en concluant un «contrat social». (Selon la conception la plus traditionnelle des droits de l'homme, au moment de leur passage de l'état primitif à l'état social, les hommes auraient conclu entre eux un contrat (dont l'idée est apparue bien avant Rousseau) et par ce contrat, ils auraient renoncé à une partie de leurs droits naturels dont ils jouissaient donc à l'état libre, tout en conservant certains droits

fondamentaux : le droit à la vie, à la liberté, à l'égalité. Les droits ainsi conservés constitueraient des droits éternels et inaliénables que tous les systèmes sociaux et étatiques seraient tenus de respecter. Quant à l'origine de ces droits, nous trouvons cependant diverses variantes au sein même de la conception se référant au droit naturel. La théorie du contrat social et le produit de l'école du droit naturel, apparue aux XVe et XVIe siècles. Selon elle, les droits de l'homme sont liés à la nature fondamentale de l'homme : c'est d'elle qu'ils sont issus et c'est pour cette raison qu'ils constituent les droits de l'homme. [...] Il existe naturellement encore d'autres conceptions des droits de l'homme, par exemple celle selon laquelle les droits de l'homme seraient issus de l'entendement humain)¹ Puis le mécréant qui a écrit cela conclut lui-même : (Disons-le clairement : nous sommes, quant à nous, hostile à toute explication basée sur le prétendu droit naturel. Le droit fondé sur la raison est pure fiction, tout comme l'est l'existence supposée d'un contrat social.)² Donc, même les mécréants qui ont un peu de raison rejettent l'idée fondamentale à la base des droits de l'homme !

Réfutation de ces principes :

Voyons maintenant ce que certains savants de l'Islam ont dit sur le sujet. Le Sheikh Mohammad Shaakir Ash-Shariif dit : (La base de cette théorie (le contrat social)

¹ L'enseignement des droits de l'homme, publié par l'Unesco, p.15

² Même référence p.16

est fondée sur l'idée que les hommes à l'origine, vivaient une vie primitive et naturelle, sans aucune organisation. Ils n'avaient pas de lois qui les dirigeaient, ni États, ni institutions qui réglementent leurs vies et qui dirigent leurs affaires. Et à un certain moment, les hommes ont eu besoin de la législation d'un dirigeant et d'un État, qui administrent leur vie. Et pour cela, ils conclurent un contrat entre eux, dans lequel ils abandonnèrent leurs droits – ou certains de leurs droits – à l'assemblée, dans le but d'établir le pouvoir qui les dirigera et organisera leur vie et qui préservera les droits et les libertés qu'il leur reste. Le pouvoir d'après cette idée est établi sur la volonté du peuple et pour cette raison, le peuple est détenteur de la souveraineté.)¹ Après avoir expliqué cela, sans entrer dans les détails des contradictions et des différences d'idées et d'interprétations qui existent entre Hobbes, Locke et Rousseau, il explique comment cette théorie est contraire à

la foi Islamique, en disant : (Cette théorie part d'une idée de Koufr et d'Ilhad (de mécréance et d'athéisme), car cette théorie perçoit; soit que les hommes soient apparus sans Créateur; sans aucun ordre; sans Shari'ah pour les guider, ni lois pour les diriger; ou bien elle reconnaît l'existence d'un Créateur, mais un Créateur qui – d'après cette théorie – ne fait rien d'autre que créer seulement. Donc, que ce Créateur ait envoyé aux gens des messagers venant de Lui, qui leur enseignent, les dirigent, les guident, ordonnant le bien et interdisant le mal et organisant leur vies, leurs affaires : cela n'existe pas dans cette théorie; Car, si cela existait, les gens n'auraient pas eu besoin d'un «contrat social». Et il n'y a pas le moindre doute que la théorie du contrat social contredit totalement le Qor'an; car Allah nous informe dans le Qor'an qu'Il a créé le premier des hommes, Adam; puis qu'Il l'a fait descendre, lui et sa femme, sur la terre; et qu'Il lui a révélé la Shari'ah qu'il devait suivre, lui et ses enfants; et qu'Allah n'a

¹ Haqiiqah ad-dimouqraatiyyah p.23

pas cessé d'envoyer ses messagers et de révéler ses livres, pour guider l'humanité; pour les diriger et pour organiser leurs affaires et leurs transactions etc.)¹

Allah a clarifié dans le Qor'an, tout ce que l'homme et la femme ont besoin de savoir pour être heureux dans cette vie et pour les guider vers l'au-delà. Allah dit :

(قد جاءكم من الله نور و كتاب مبين ، يهدي به الله من اتبع رضوانه سبل السلام ، ويخرجهم من الظلمات إلى النور بإذنه ، و يهديهم إلى صراط مستقيم)

(Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah ! Par ceci (le Qor'an), Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit.) [Al-Maa'idah : 5 :15-16]

Et Il dit :

(و إنه لتنزيل رب العالمين ، نزل به الروح الأمين ، على قلبك لتكون من المنذرين بلسان عربي مبين)

(Ce (Qor'an) ci, c'est le Seigneur de l'univers qui l'a fait descendre, et l'Esprit fidèle (Jibriil) est descendu avec cela sur ton coeur, pour que tu sois du

¹ Même référence p.24

nombre des avertisseurs, en une langue arabe très claire) [Ash-Shu'arah : 26 :192-196]

Et Il dit :

(و لقد صرفنا في هذا القرآن للناس من كل مثل و كان الإنسان

أكثر شيء جدلاً)

(Et assurément Nous avons déployé pour les gens, dans ce Qor'an, toutes sortes d'exemples. L'homme cependant, est de tous les êtres, le plus grand disputeur.) [Al-Kahf : 18 :54]

Et Il dit :

(كتاب أنزل إليك فلا يكن في صدرك حرج منه لتنذر به و

ذكرى للمؤمنين ، اتبعوا ما أنزل إليكم من ربكم و لا تتبعوا من دونه أولياء

قليلاً ما تذكرون)

(C'est un Livre qui t'a été descendu; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton coeur; afin que par cela tu avertisses, et (qu'il soit) un Rappel aux croyants. Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui.

Mais vous vous souvenez peu.) [Al-A'raaf : 7 :2-3]

Allah explique dans le Qor'an qu'Allah a créé le premier homme, Adam et qu'Il lui a appris les noms de toutes choses et qu'il n'était pas un singe ni un homme des cavernes, contrairement à ce qui est enseigné dans les écoles

et les universités des pays musulmans et mécréants d'aujourd'hui, au nom de la «science». Allah dit :

(و علم آدم الأسماء كلها)

(Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses)) [Al-Baqarah : 2 :31]

De plus, on peut comprendre que les premiers êtres humains n'étaient pas des idolâtres polythéistes, panthéistes ou animistes, mais ils étaient de pures monothéistes et ils ne formaient qu'une seule communauté unie par la foi. Puis ils furent divisés par l'idolâtrie et la mécréance, Allah dit :

(كان الناس أمة واحدة فبعث الله النبيين مبشرين و منذرين و أنزل معهم الكتاب بالحق ليحكم بين الناس فيما اختلفوا فيه ، و ما اختلف فيه إلا الذين أوتوه من بعد ما جاءتهم البينات بغياً بينهم ، فهدى الله الذين آمنوا لما اختلفوا فيه من الحق بإذنه ، والله يهدي من يشاء إلى صراط مستقيم)

(Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences), Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais ce sont ceux-là même à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves furent venues, par esprit de rivalité ! Puis Allah, par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit.) [Al-Baqarah : 2 : 213]

Et Il dit :

(و لقد بعثنا في كل أمة رسولا أن اعبدوا الله و اجتنبوا الطاغوت)

(Nous avons envoyé à chaque communauté un messager, (pour dire) : « Adorez Allah et écartez-vous du Taghout ») [An-Nahl : 16 :36]

Et Il dit :

(يا بني آدم إما يأتينكم رسل منكم يقصون عليكم آياتي فمن اتقى

و أصلح فلا خوف عليهم ولا هم يحزنون ، والذين كذبوا بآياتنا واستكبروا

عنها أولئك أصحاب النار هم فيها خالدون)

(Ô enfants d'Adam ! Si des messagers (choisis) parmi vous vous viennent pour vous exposer Mes Signes, alors ceux qui acquièrent la piété et se réforment, n'auront aucune crainte et ne seront point affligés. Et ceux qui traitent de mensonges Nos signes et s'en écartent avec orgueil, sont les gens du Feu et ils y demeureront éternellement.) [Al-A'raaf : 7 :35-36]

Et Il dit :

(و من يعش عن ذكر الرحمن نقيض له شيطانا فهو له قرين، و

إنهم ليصدونهم عن السبيل و يحسبون أنهم مهتدون)

(Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable qui devient son compagnon inséparable. Ils (les diables) détournent certes (les hommes) du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés)

[Az-Zoukhrouf : 43 :36-37]

Tous ces versets sont clairs et prouvent que ce sur quoi se basent les droits de l'homme est faux. Les musulmans doivent les enlever et les rejeter de leurs cœurs, pour ne prendre pour référence comme base dans tous les aspects de leurs vies, que le Qor'an et la Sounnah, compris à la manière des Salafs Saalih. En fait, on n'est musulman qu'à cette condition, Allah dit :

(فمن يكفر بالطاغوت و يؤمن بالله فقد استمسك بالعروة الوثقى

لا انفصام لها)

(Donc, quiconque mécroit au Taaghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.) [Al-Baqarah : 2 :256]

C'est à dire que personne n'est musulman, tant qu'il n'a pas mécré et rejeté le Taaghout, car on ne peut pas croire en Allah et adorer le Diable en même temps ! Le musulman doit comprendre que l'Islam et les principes de base de l'occident, sont diamétralement opposés, incompatibles.

Lorsque nous attaquons les mensonges des droits de l'homme, que l'ignorant ne le prenne pas pour dire que nous sommes contre la justice ou que nous sommes d'accord avec les injustices qui sont faites aux hommes et aux femmes dans le monde. Plutôt, nous affirmons que

l'injustice ne pourra jamais disparaître de la face de la terre, tant que l'Islam et la Shari'ah ne seront pas appliqués dans le monde. Par contre, il ne faut pas oublier que le mal qui nous atteint n'est qu'une conséquence de nos péchés et de notre injustice envers nous même, Allah dit :

(وما أصابكم من مصيبة فبما كسبت أيديكم)

(Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis.) [Ash-Shourah : 42 :30]

Donc, au lieu d'aller pleurer à la commission des droits de l'homme et à l'amnistie internationale, les musulmans devraient demander pardon et se repentir pour leurs péchés à Allah et demander le secours d'Allah seul ! Allah dit :

(إن الله لا يغير ما بقوم حتى يغيروا ما بأنفسهم)

(En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes.) [Ar-Ra'd : 13 :11]

Nous devons rappeler aux musulmans qui se sont pris la tête (ou le coeur) dans l'engrenage du système mécréant de l'occident, qu'ils doivent cesser de demander la justice au nom des droits de l'homme. Ils doivent la demander au nom de l'Islam seulement. C'est en fait une condition de la foi, Allah dit :

(فلا وربك لا يؤمنون حتى يحكموك في ما شجر بينهم ثم لا يجدوا في أنفسهم حرجاً مما قضيت ويسلموا تسليماً)

(Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants, aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé (Ô Mohammad) de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent complètement (à ta sentence)) [An-Nisa : 4 :65]

Allah dit dans ce verset que les gens ne sont pas croyants, tant qu'ils n'ont pas pris le prophète (ou sa Sounnah après sa mort) ﷺ comme juge dans leurs disputes; alors ceux qui placent les principes de Rousseau ou de Voltaire ou de Marx ou de quiconque, au-dessus de la parole d'Allah et de Son messager, sont loin en dehors de L'Islam !

Exemples de contradictions :

L'Islam n'accepte que le bien et rejette tout ce qui est mal, alors que les droits de l'homme enseignent, il est vrai, plusieurs bonnes choses, mais ils enseignent et défendent également ce qui est mal en même temps. C'est une des raisons pourquoi la Shari'ah est supérieure aux droits de l'homme. Par exemple, l'article 26 de la déclaration de l'ONU dit : (1. Toute personne à droit à l'éducation [...])
2.L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux

ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.)¹

Le Sheikh Mohammad Shaakir commente sur ce droit en disant : (L'éducation qui est un des droits dans le système démocratique, pourrait être vu comme étant une chose bonne et profitable, car il permet à l'homme de se défaire de son ignorance et d'agrandir sa connaissance de ce qui est profitable et bénéfique. Toutefois, même si cela est une partie de ce que le droit à l'éducation permet, on ne doit pas oublier que ce même droit permet également – dans ce système – d'apprendre la mécréance, les idéologies athéistes et égarées. Il est également permis à l'individu d'apprendre la mécréance ou de l'enseigner à d'autres personnes et d'essayer de les convaincre que c'est un bien ou d'inviter les gens à l'accepter.)²

Il n'y a pas de doute qu'apprendre ou enseigner des idéologies de Koufr est interdit, sauf pour celui qui à une base solide dans le Tawhid et qui veut démontrer leurs erreurs et leurs faussetés. Le Sheikh Bin Baaz dit : (En ce qui concerne les étudiants du droit fabriqué par l'homme, et ceux qui l'enseigne, ils sont divisés en trois catégories :

(La première catégorie) : Celui qui l'étudie ou qui l'enseigne pour faire connaître aux musulmans la réalité sur le sujet; ou pour faire connaître la supériorité des règles de la Shari'ah sur le droit fait par l'homme; Ou dans le but de prendre ce qui ne contredit pas la pure Shari'ah; ou pour en faire profiter quelqu'un d'autre. Cela n'est pas interdit, d'après ce qui me semble évident de la Shari'ah.

¹ Que sais-je ? Les Nations-Unies – Textes fondamentaux, p.105.

² Haqiqah ad-Dimouqraatiyyah, p.34-35.

En fait, il se peut que ce soit même récompensé et remercié; si le but est de démontrer les défauts du droit fait par l'homme et de prouver que les règles de la Shari'ah sont supérieures [...]

La même chose est vraie pour l'apprentissage des règles de l'économie avec intérêts (Ar-Riba); l'étude des sortes d'alcools; des jeux de hasard; l'apprentissage des fausses croyances; ou l'enseignement de celles-ci pour faire connaître le jugement d'Allah à leurs sujets et pour faire profiter les autres musulmans. Mais il faut que celui qui enseigne ou apprend ces croyances contraires à l'Islam ait la foi que ces croyances sont interdites; de même pour apprendre ou enseigner les droits faits par l'homme qui sont contraires à la Shari'ah.

Cependant, la personne qui apprend la magie ou qui l'enseigne aux autres n'entre pas dans cette catégorie, car la magie est interdite en elle-même; pour ce qu'elle comporte de Shirk et d'adoration du Jinn en dehors d'Allah. Celui qui enseigne ou qui apprend (la magie), ne peut l'apprendre sans commettre un acte de Shirk auparavant; tandis que cela n'est pas le cas pour celui qui apprend le droit fabriqué par l'homme ou qui l'enseigne aux autres – non pas pour juger d'après ces lois, ni pour croire que cela est permis, mais pour un but qui est permis et légale (comme défendre la Shari'ah et réfuter les croyances contraires à l'Islam).

(La deuxième catégorie) : Celui qui apprend (le droit fabriqué par l'homme et ses lois); ou qui l'enseigne dans le but de juger selon celui-ci; ou dans le but d'aider un autre à le faire – tout en croyant qu'il est interdit de juger par autre que la loi d'Allah, mais qui le fait à cause de sa passion ou de son amour pour l'argent – il n'y a pas de doute que les gens de cette deuxième catégorie sont pervers

(Foussaaq) et qu'ils ont en eux du Koufr, du Dhoulm (de l'injustice) et du Fisq (de la désobéissance). **Par contre, c'est un Koufr mineur, un Dhoulm mineur et un Fisq mineur, qui ne fait pas sortir du cercle de l'Islam.** Et cette explication est bien connue des gens de savoir et c'est ce que dit Ibn 'Abbaas, Taawous, 'Ataa', Moujaahid et un grand nombre de Salafs et de Khalafs (ceux qui sont venus après les Salafs) comme Al-Haafidh Ibn Kathiir, Al-Baghawi, Al-Qourtoubi et bien d'autres. Et le grand savant Ibnoul-Qayyim a mentionné cette signification dans son livre «As-Salat» et le Sheikh 'Abdoul-Latiif Ibn 'Abdur-Rahmaan Ibn Hasan a écrit un bon livre sur ce sujet et il est publié dans le volume 3 du recueil «Ar-Rasaa'il Al-Oulaa». **Il n'y a pas de doute que les gens de cette deuxième catégorie sont en grand danger et il est à craindre pour eux qu'ils tombent dans l'apostasie (ar-Riddah) [...]** Et ceux qui étudient les systèmes fabriqués par l'homme, ainsi que ceux qui les enseignent, sont semblables à celui qui apprend les différentes sortes de Riba et les différentes sortes de vins et de jeux de hasard, ou celui qui les enseigne aux autres à cause d'une passion en eux ou par envie de l'argent – **sans qu'ils ne le rendent permis ou légal** – ils savent que les transactions avec intérêts (Ar-Riba) sont toutes interdites, comme ils savent que boire de l'alcool est interdit, ainsi que les jeux de hasard. Mais à cause de la faiblesse de leur foi et de la force de leur passions ou de l'envie des biens; leur croyance en l'interdiction de ces choses n'est pas assez forte pour les empêcher de les faire. **Ceux-là ne sont pas mécréants pour leurs transgressions, tant qu'ils ne le rendent pas permis ou légal,** comme nous venons de l'expliquer.

(La troisième catégorie) : Celui qui apprend ou qui enseigne ces lois faites par l'homme, **en croyant qu'il est permis de juger d'après celles-ci** – peu importe qu'il croit en la supériorité de la Shari'ah ou non – **cette**

troisième catégorie est mécréante, d'un Koufr majeur, selon le consensus des musulmans. Car en permettant de juger d'après les lois fabriquées par l'homme – contraire à la loi d'Allah – il permet en même temps ce qui est interdit des choses connues de la religion par nécessité. Et le verdict au sujet de celui qui entre dans la troisième catégorie, est le même que celui de la personne qui permet ou légalise l'adultère, la fornication ou l'alcool etc. Parce que lorsqu'il permet le jugement d'après les lois fabriquées par l'homme, il nie ce qu'Allah et Son messager ont ordonné et s'oppose au Qor'an et à la Souannah. Les savants sont tous d'accord sur le fait que quiconque permet, ou légalise, ce qu'Allah et Son messager ont interdit; ou interdit ce qu'Allah et son messager ont permis, de ce qui est connu de la religion par nécessité, est un Kaafir. Ce que nous avons expliqué sera évident à quiconque réfléchit sur les paroles des savants dans les quatre Madhahibs, dans le chapitre «Al-Mourtad» (l'apostat).¹

Le principe de Al-Walaa' wal-Baraa' :

Parmi ce qui est mentionné dans l'article 26 de la déclaration des droits de l'ONU, il n'y a pas de doute qu'il n'est pas permis aux musulmans d'aimer ou de prendre pour amis, quiconque suit une religion autre que l'Islam. Cela est contraire à une des bases de la foi Islamique, Al-Walaa' wal-Baraa' (L'amour pour Allah et la haine pour Allah). Allah dit :

(إنها المؤمنون إخوة)

¹ Majmou' al-fataawaa wa maqaalaat, v.2 p.325-330.

(Les croyants ne sont que frères.) [Al-Hujuraat :
49 :10]

Et il dit :

(يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا الكافرين أولياء من دون المؤمنين ،
أتريدون أن تجعلوا لله عليكم سلطانا مبينا)

(Ô les croyants, ne prenez pas pour alliés les
mécrcréants au lieu des croyants. Vouliez-vous donner à
Allah une preuve évidente contre vous?) [An-Nisa :
4 :144]

Et il dit :

(يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا آباءكم وإخوانكم أولياء إن
استحبوا الكفر على الإيمان ، و من يتولهم فأولئك هم الظالمون)

(Ô vous qui croyez! Ne prenez pas pour alliés,
vos pères ou vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la
foi. Et quiconque parmi vous les prend pour
alliés...Ceux-là sont les injustes.) [At-Tawbah :9 :23]

Et Allah dit :

(لا تجد قوماً يؤمنون بالله واليوم الآخر يوادون من حاد الله و

رسوله ولو كانوا آباءهم أو أبناءهم أو إخوانهم أو عشيرتهم)

(Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui aiment ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu.)

[Al-Moujaadalah : 59 :22]

Ce verset à lui seul détruit la base du nationalisme et déclare que les croyants n'aiment que les croyants, pour leur foi; tandis qu'ils détestent les mécréants pour leur mécréance; même s'ils ont la même couleur; même s'ils parlent la même langue; même s'ils sont du même pays; ou de la même culture; ou de la même famille; ou de la même classe sociale : s'ils ne croient pas et ne se soumettent pas à la loi d'Allah, ils sont nos ennemis¹. Ce principe de *Walaal wal-Baraa'* s'applique même entre musulman, car nous devons aimer un musulman, selon son attachement à l'Islam et le détester pour ce qu'il fait de contraire à l'Islam. Plus un musulman est pratiquant et obéissant à Allah plus notre amour pour lui doit être grand en Allah et plus il est désobéissant et innovateur, plus on doit le détester pour Allah. Mais de nos jours, le portefeuille est le critère d'amitié pour beaucoup de musulmans malheureusement.

Il y a beaucoup d'autres choses à analyser au sujet des incompatibilités entre la Shari'ah Divine et les droits des mécréants mais ce que nous venons de mentionner suffira comme évidence.

¹ Il est interdit de les aimer à cause de leur Shirk et de leur Koufr, mais cela ne veut pas dire que nous devons agir mal envers eux. En fait, nous devons les traiter avec bonté et justice.

La quatrième idole : La laïcité

Le principe de laïcité est une des idoles les plus vénérées par les mécréants occidentaux et par les ignorants des pays musulmans. Tout comme les idoles précédentes, la laïcité est un principe étranger à la religion Islamique. En réalité, c'est une pure négation de l'Islam. Ce principe implique le rejet de la révélation; la légalisation de ce qu'Allah a interdit; et l'interdiction de ce qu'Allah a ordonné, encouragé ou permis. Le petit Robert définit la laïcité comme étant : un (principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique. «La laïcité, c'est-à-dire l'État neutre entre les religions»). Le mécréant G. Haascher dit : (Le concept de laïcité est à la fois très large et très étroit. **Large** : il concerne en première analyse les régimes respectant la liberté de conscience, au sens où ceux-ci impliquent que l'État n'«appartient» pas à une partie de la population, mais à tous, au peuple (*laos* en grec), sans que les individus puissent être discriminés en fonction de leur orientation de vie. **Étroit** : si le terme même et le combat contre le cléricalisme religieux auquel il renvoie font fortement sens dans la tradition française, où, en plus de l'affirmation de la liberté religieuse, il renvoie à une séparation de l'État et des confessions.)¹ Plus loin il dit : (Qu'est-ce, en première approche, que la laïcité? Elle renvoie essentiellement à un concept politique : l'État «laïque» (au sens plus général du terme) ne privilège aucune confession, et plus généralement aucune conception de la vie bonne,

¹ Que sais-je ? La laïcité p.3

tout en garantissant la libre expression de chacune, dans certaines limites.)¹

Bien entendu, il y a beaucoup d'interprétation de la laïcité et elle n'est appliquée nulle part de la même manière. Mais peu importe la manière dont elle est comprise et appliquée dans le monde musulman et ailleurs, **elle est fautive dans ses fondements et contraire à l'Islam.**

La séparation de la religion et de l'État ou de la politique :

Les mécréants ont-ils vraiment séparé la religion de l'État? Beaucoup de faibles d'esprits parmi les élèves des mécréants dans les pays musulmans appellent à la laïcité, sans réaliser que la différence entre l'Islam et le christianisme est aussi grande que la différence entre le jour et la nuit. La séparation entre la religion et l'État, en occident, a toujours existé, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent aujourd'hui. Et c'est justement à cause de cette séparation de la religion et de l'État que les deux sont entrés en conflit. Le mécréant G. Haarscher explique cela en citant ce qui suit : (La religion catholique romaine délègue à une autorité terrestre – celle de l'Église et, ultimement, du pape – le soin d'interpréter (c'est le magistère) les textes sacrés de façon à orienter la vie des croyants. La plupart des religions sont ou ont été «politiques», c'est à dire ont tenté, au nom d'une vérité jugée sacrée englobant tous les aspects de l'existence, de s'annexer le pouvoir de contrainte propre au «bras séculier» pour éradiquer le Mal. **Mais la religion**

¹ Même référence p.4

catholique est, pour ainsi dire, doublement politique : non seulement elle fut longtemps dominante en Europe et imposa son credo par la voie de la contrainte, notamment à l'époque de l'Inquisition, mais son organisation même possède des traits éminemment politiques en un autre sens : le pape, chef d'un État certes bien diminué depuis l'unification de l'Italie et la « prise de Rome » (1870), incarnait mieux que toute instance terrestre le rôle politique du religieux. Or l'Église se reposait aussi, comme la plupart des religions, sur les États : elle désirait avoir les princes à sa dévotion et inversement, ces derniers prétendaient incarner eux-même l'ordre divin sur terre. Si bien qu'un conflit inéluctable devait naître entre les prétentions « universalistes » (catholiques) de la papauté et celles des princes chrétiens. On ne peut comprendre l'histoire française de la laïcité sans garder présente à l'esprit une telle situation. La France s'est partiellement détachée de la papauté dès le moment où le pouvoir des rois l'a permis, c'est-à-dire à partir de Philippe le Bel, qui régna de 1285 à 1314 : ce dernier s'opposa à l'ingérence pontificale dans les affaires françaises lors de son conflit avec Boniface VIII et inaugura une politique d'indépendance par rapport à Rome.)¹

Ce passage clarifie que le conflit entre les rois et le pape (qui représente l'autorité supérieure chez les catholiques) était le résultat de cette séparation entre le pouvoir religieux et celui des États. Le pape est infallible, selon eux, et il est un chef d'État ayant sa propre armée : il

¹ Même référence p.9-10

pouvait mettre un roi en place ou l'enlever de son trône. De plus, la séparation entre la religion et la vie politique en occident, est plus évidente car il y a des hommes religieux, des moines et des sœurs, divisés en grade selon une hiérarchie bien établie, (prêtres, évêques, archevêques, cardinaux, papes etc.) qui consacrent leurs vies à la religion et ne se marient pas. Donc la religion, dans le christianisme, a toujours été séparée de la politique et c'est ce qui est la source du problème. Car, il ne peut pas y avoir dans un même pays deux dirigeants : c'est soit le roi ou le pape.

Dans l'Islam, il n'y a pas ce problème, car il n'y a pas de pape, ni d'Église, ni d'individu qui n'ont pas besoin d'être religieux, ni de hiérarchie religieuse. Les dirigeants, tout comme les savants de la religion, doivent se soumettre à la Loi d'Allah et personne n'est infallible, ou possède le droit de légiférer; car ce droit appartient seulement à Allah. Les hommes, peu importe leurs positions, doivent se soumettre à la révélation (le Qor'an et la Sounnah). Les dirigeants ne sont que le pouvoir exécutif, ils exécutent la Loi et les savants sont là pour clarifier aux dirigeants le jugement d'Allah.

Les occidentaux devaient éliminer l'influence de leur fausse religion, parce qu'elle était séparée de l'État et parce qu'elle représentait une deuxième autorité dans l'État. Par contre, l'Islam ne sépare pas la religion de l'État, c'est pourquoi appliquer la laïcité dans un pays musulman, équivaut à éliminer totalement l'Islam de la vie des gens. Le Sheikh Ibnoul-Qayyim al-Jawziyyah dit : (La division des voies du jugement en deux catégories : la Shari'ah et la politique; comme la division de la religion faite par d'autres

en deux autres catégories : la Shari'ah et la Haqiqah¹; ou comme d'autres séparent la religion en deux autres catégories différentes : la raison et la révélation; tout cela est fausseté! En fait, la politique (as-Siyaasah), la réalité (al-Haqiqah), la raison (al-'Aql), la voie (at-Tariiqah), tout cela se divise en deux : ce qui est vrai et ce qui est faux; ce qui est vrai (de ces quatre principes) est une des parties de la Shari'ah, qui (elle) ne se divise pas. Et ce qui est faux est contraire à la Shari'ah et est une négation de celle-ci.)²

La Shari'ah comprend tout ce que les esclaves d'Allah ont besoin dans cette vie et uniquement ce qui est bon et pure pour eux. Et c'est ce que veut dire le Sheikh Ibnoul-Qayyim, lorsqu'il dit que la politique se divise en deux catégories : ce qui est bon et ce qui est mauvais. Ce qui est bon fait partie de la Shari'ah et ce qui est mauvais – comme le mensonge et l'hypocrisie – est contraire à la Shari'ah. Quiconque croit qu'on a besoin de rajouter quelque chose à la Shari'ah, nie que la Shari'ah soit complète et qu'elle soit suffisante pour les croyants. Dans ce sens, la religion et la politique sont une seule et même chose; car la religion est venue pour montrer aux hommes – par

¹ La Haqiqah (la réalité), c'est une division que font les Soufis qui croient que lorsque quelqu'un atteint un certain degré de spiritualité, il n'est plus obligé de faire les actes obligatoires ou de s'abstenir de ce qui est interdit, sous prétexte que la Shari'ah est pour les gens ordinaires, alors que la Haqiqah est réservée aux initiés qui ont traversé les divers degrés de la voie Soufiste. Il se réfère parfois à l'histoire de Khidr avec Moussa [Al-Kahf : 18 :60-82], en disant que Moussa avait uniquement la connaissance de la Shari'ah alors que Khidr avait la connaissance de la Haqiqah. Les savants de l'Islam ont réfuté cette division et ont déclaré mécréants ceux qui croient que certains musulmans ne sont pas obligés d'accomplir les obligations ou de s'abstenir des interdictions. Car plus quelqu'un est pieux, plus il a de responsabilités. Mais ces Soufistes égarés ont inventé cette division pour se permettre toutes les perversités sous le couvert de la piété.

² I'laam al-mouwaqqi'iiin v.4 p.285

l'intermédiaire des prophètes et des livres Sacrés – comment adorer le Créateur, comment s'organiser, comment vivre bien, et comment régler les problèmes. Pour leur permettre de distinguer entre le bien et le mal, le vrai et le faux, le pur et l'impur, la droiture et l'égarement. Comme le dit le mécréant J-P. Charnay: (La difficulté en la matière me semble-t-il, c'est l'ensemble du texte coranique. De surcroît, la parole divine, pour un chrétien, n'est que le témoignage des apôtres du Christ. Cela est entièrement différent de la révélation musulmane. C'est pour cela qu'à mon sens, l'Islam n'est pas une *théocratie* mais une *logocratie*. Autrement dit, il a donné à l'humanité l'ensemble des révélations. La dernière, celle du prophète Mohammad, est la parole directe de Dieu. Le véritable souverain n'est pas le calife, fut-il légitime, mais le texte même.)¹

Le sens du mot religion du point de vue Islamique :

L'Islam n'est pas une religion dans le sens bien connu du mot aujourd'hui, c'est-à-dire, une simple relation (et n'importe quelle relation, bonne ou mauvaise) entre l'homme et Dieu, car l'Islam englobe tous les aspects de la vie. Certains musulmans croient que la religion se limite aux 5 prières, au jeûne du Ramadan, au Hajj et que les affaires politiques, militaires, économiques, sociales, juridiques et internationales n'ont rien à voir avec l'Islam, et cette conception laïque de l'Islam est impossible sans nier les versets du Qor'an qui parle de ces sujets. Ces gens sont pour la plupart ignorants, en commençant par les féministes laïques et un de leurs confrères égarés le dit lui-même : (Il

¹ Arabies juin 1998 p.58-59

faut ajouter que ces militantes se recrutent souvent parmi les femmes **fortement occidentalisées et trop ignorantes, de ce fait, des questions théologico-politiques et juridiques propres à la pensée islamique. Elles développent ainsi des arguments empruntés, dans leur forme et dans leur fond, au discours féministe occidentale.**)¹ Si ces ignorants et ces ignorantes avaient pris le temps d'apprendre leur religion, au lieu d'apprendre les philosophies et les opinions des mécréants, ils ne seraient pas tombés dans le Koufr de la laïcité. Le Sheikh Ibnoul-Qayyim dit : (Alors comment peut-on penser que Sa parfaite Shari'ah – la plus complète que le monde ait connu – soit incomplète et qu'elle ait besoin d'une politique étrangère à elle-même pour se compléter ou d'une analogie, d'une réalité ou d'un raisonnement extérieur à elle-même? Celui qui pense de cette manière est semblable à celui qui pense que les hommes ont besoin d'un autre prophète (après Mohammad qui est le dernier messenger et prophète) et la raison de cela est la connaissance limitée de ces gens de ce qu'il (le prophète) a apporté et à cause de la faible quantité (qu'ils ont) de la compréhension qu'Allah a donné aux compagnons de Son prophète, qui eux se limitaient à ce qu'il a amené et ils se passaient du reste et ils ont conquis les coeurs et les contrées, grâce à cela.)²

L'Islam comprend aussi la Da'wah, le Jihad, l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal et Al-Walaa wal-Baraa qui comprend le rejet et le combat de l'idolâtrie (ash-Shirk) et de ses partisans. La plupart des pays laïques n'acceptent pas que les musulmans appliquent ces principes fondamentaux de la religion; et la religion est limitée à la mosquée. Tout cela dans le but de faire croire aux ignorants naïfs que la laïcité et les laïques ont du respect et de la

¹ Femme moitié de la terre moitié du pouvoir p.74

² I'laam al-mouwaqqi'in v.4 p.286

tolérance pour la religion. Le mécréant G. Haarscher dit à ce sujet : (La privatisation de la religion ne signifie pas qu'elle se réduise à une affaire privée et intérieure : la liberté de culte permet l'extériorisation, l'association et la poursuite en commun de buts religieux. **Mais il reste que, si une telle poursuite possède donc indéniablement une dimension sociale (et non purement privée et individuelle), elle doit perdre sa dimension politique dans la mesure où l'État est considéré comme la chose de tout le *laos*, la *res publica*. Ainsi, si une règle ou un comportement, légitimés dans une communauté religieuse par la Loi divine, entre en contradiction avec une loi de l'État, c'est cette dernière qui devra l'emporter.**)¹

La laïcité est établie sur la même base corrompue que les droits de l'homme, c'est-à-dire, l'idée de «droit nature» et du «contrat social»; et dans l'État laïque, les lois fabriquées par l'homme sont placées au-dessus des Lois divines. Donc, la seule personne qui peut accepter la laïcité, est celle qui croit que toutes les religions sont vraies ou qu'elles sont toutes fausses et il n'y a pas de doute que cela est Koufr. Les musulmans n'ont pas le droit de se soumettre à des lois qui sont contraires aux lois d'Allah, ni d'être dirigées par un mécréant. G. Haarscher continue plus loin, en disant : **(Mais en même temps, le traumatisme est inévitable et ne peut sans doute pas être dépassé qu'au fil des générations** : si l'on croit à la Vérité d'une orientation de vie, il est quasi inévitable que d'une part on veuille vivre totalement dans la fidélité à cette dernière (on désire qu'elle pénètre tous les aspects de l'existence), et que d'autre part on ne considère pas comme digne d'un respect

¹ Que sais-je? La laïcité p.64

radical et catégorique ceux qui vivent – et persistent à vivre – dans l'erreur.)¹

On voit bien dans ces paroles, comment les laïques savent très bien qu'ils ne peuvent pas éliminer la religion de la vie des gens du premier coup, parce que les gens sont accrochés à leurs croyances. Mais ils planifient à long terme, comme le Diable; sur plusieurs générations, en les éloignant étape par étape de leur religion en concentrant leurs efforts sur les jeunes et c'est pourquoi ils insistent à ce que les écoles soient laïques.

La laïcité détruit complètement la personnalité d'un musulman en la divisant en deux. C'est-à-dire qu'elle permet au musulman d'être religieux dans la mosquée, mais aussitôt sorti, elle lui interdit d'être religieux et lui ordonne d'être laïque. En d'autres mots, elle lui demande d'être un Mounafiq. Comment quelqu'un peut-il prier à la mosquée comme une personne pieuse, puis ensuite sortir pour aller vendre de l'alcool, de la bière, des cigarettes, des magazines d'obscénités, et dire: «Je n'ai pas le choix de vendre ces choses, car je suis un commerçant!?» Que dira-t-il à Allah au jugement Dernier ? : «Ô Allah ! Ce n'est pas ma faute, j'étais commerçant !». Et comment une femme qui entre dans la mosquée et qui porte son Khimar, pour faire la prière, peut-elle – aussitôt sortie de la mosquée –; enlever son Khimar et sortir avec des vêtements qui exhibent ses atours, mettre du maquillage et ressembler à n'importe quelle mécréante qui ne craint pas Allah; s'asseoir avec des hommes étrangers et dire : «Je suis secrétaire !». Que dira-t-elle à Allah au jugement Dernier : «Ô Allah ! Ce n'est pas de ma faute,

¹ Même référence p.65

j'étais secrétaire !» ? C'est comme dire que lorsqu'ils sont au travail ils ne peuvent plus être musulmans ! Chacun peut faire ce qu'il veut, et chacun doit se mêler de ses affaires. A la maison, le père doit laisser sa femme faire ce qu'elle veut, sortir quand elle veut, avec qui elle veut, de même que ses enfants. Dans la rue, chacun fait ce qu'il veut et personne ne peut ordonner le bien et interdire le mal. Qu'est-ce qui reste de l'Islam ? Est-ce que quelqu'un qui croit aux versets suivants peut croire en la laïcité ? :

(أن احكم بينهم بما أنزل الله ولا تتبع أهواءهم واحذرهم أن

يفتنوك عن بعض ما أنزل الله إليك)

(Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé.) [Al-Maa'idah : 5 :49]

Et aussi :

(ومن لم يحكم بما أنزل الله فأولئك هم الكافرون)

(Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah à fait descendre, ceux-là sont les mécréants.) [Al-Maa'idaah : 5 :44]

Juger d'après la Shari'ah dans tous les aspects de la vie est une obligation pour tous les musulmans, et le fait de vivre dans un pays non-musulman ne devrait pas être un prétexte pour vivre dans le péché. Est-ce qu'Allah existe seulement, pour nous, lorsque nous sommes à l'intérieur de

la mosquée¹ et qu'en dehors de ces quatre murs nous pouvons faire ce que nous voulons ? Les laïcs ne savent-ils pas que les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent, n'appartiennent qu'à Allah seul ? Et qu'Il est le Seul Maître et Roi de tout ce qui existe ?

La laïcité chez les mécréants chrétiens et juifs :

Les mécréants chrétiens et juifs, dans les sociétés de Koufr, ne parlent de leur fausse religion que dans l'église; une heure par semaine, le dimanche. Le reste de la semaine

¹ Selon la croyance des Salafs Saalihs ('Aqïdatous-Salaf) Ahlous-Sounnati wal-Jama'ah , Allah est au-dessus de sa création, au-delà de son Trône, d'une manière qui convient à Sa Majesté, séparé de Sa création. Comme Allah le dit dans sept (7) versets du Qor'an, dont celui-ci :

(الرحمن على العرش استوى)

(Le Tout Miséricordieux S'est élevé «Istawa» sur le Trône.) [Ta-Ha : 20 :5].

Les Salafs ont tous cru en ces versets tels qu'ils furent révélés, sans essayer de changer leurs sens, ni de nier leurs significations, ni de faire Allah ressembler à Sa création et ni en cherchant à savoir le «comment» des attributs d'Allah. Toutefois, les innovateurs comme les Jahmiyyahs nient tous les attributs d'Allah et les Mou'tazilahs nient noms mais reconnaissent les attributs. Tandis que les Ashaa'irahs croient seulement en sept (7) attributs et changent le sens des attributs sans preuve. Par exemple, ils nient qu'Allah soient au-dessus de son Trône et changent le sens du mot (ce qu'il appellent «Ta'wiiil») «Istawa» (qui signifie s'élever ou monter) pour le mot «Istaoula», c'est-à-dire : Allah à pris pouvoir du Trône ! Mais cela est contraire au Qor'an et à la Sounnah; contraire à la voie des Salafs; aucune preuve ne le supporte; c'est contraire à la langue arabe et cela implique que quelqu'un d'autre qu'Allah avait le pouvoir sur le Trône avant Lui, ce qui est impossible! Certains Soufis, comme l'hérétique Ibn 'Arabi, croient qu'Allah est tout et que tout est Allah (Wahdatoul-Woujoud), ce qui est exactement la croyance des Hindous – le panthéisme – qui équivaut à la négation de l'existence distincte de Dieu, ce qui est Koufr. Les Salafs ont expliqué **qu'Allah est au-dessus de Sa création et qu'Il est présent partout par Sa connaissance, Sa vision et Son ouïe**, mais non mélangé à Sa création. Voir le livre d'Ibnoul-Qayyim : Ijtima' jouyoush al-Islamiyyah.

et en dehors de l'église, Dieu n'existe pas pour la plupart des gens (sans oublier qu'ils ont une conception de Dieu qui est fautive en partant). En devenant athée, ils ne font que quitter un mensonge pour un mensonge plus grand que le premier. La majorité des gens ne vont pas à l'église et les autres n'y vont qu'à Noël, ou lors d'un baptême, ou lors d'un mariage ou d'un décès. A part cela, seuls les vieillards les fréquentent. La plupart des chrétiens ne lisent jamais la bible et si un jeune est vu entrain de la lire, on se demande s'il est normal. La plupart des chrétiens croient que la fornication est permise et normale, tout comme l'homosexualité etc. La religion est pour la plupart des gens un sujet tabou, on n'en parle que pour s'en moquer ou pour l'attaquer. Beaucoup la considèrent comme la cause des guerres et des problèmes des hommes. Les Québécois en général disent souvent: «Je suis baptisé, mais je ne crois pas en ma religion ou je ne la pratique pas.» Quiconque compare le Québec avant la «révolution tranquille» et après, peut voir comment en peu de temps la religion a presque totalement perdu son influence dans la société. Les gens se tournent vers les sectes plus égarées encore que le christianisme et ramènent les anciennes formes d'idolâtrie oubliées sous le nom du nouvel âge et de l'ésotérisme. En fait, chacun à sa propre petite religion personnelle inventée dans sa tête.

La même chose est vraie pour les Juifs, même sur la terre qu'ils occupent injustement en Palestine, ils ne l'occupent que pour la remplir de corruption et pour transgresser les lois d'Allah au nom de la laïcité. La plupart des juifs n'ont rien de la foi de Moïse, sauf le nom. On retrouve même des juifs athées qui disent faire partie du peuple élu de Dieu ! De plus, ils sont divisés en plusieurs sectes différentes, en peuples différents, en plusieurs langues différentes, en plusieurs cultures différentes, en plusieurs croyances différentes et rien ne les unit exceptées des illusions. La plupart des juifs ne recherchent que les intérêts

matériaux et l'argent, à part cela ils n'ont rien. Allah les a démasqué dans Son Livre et personne ne connaît les juifs et les hommes, en général, mieux que Lui.

La laïcité chez les musulmans :

Tout ce qu'on a dit des juifs et des chrétiens peut être dit de certains des pays musulmans. La laïcité est présentée dans certains pays musulmans d'une manière très trompeuse. Premièrement, le mot lui-même est traduit en arabe par le mot «*'Almaaniyyah*» (علمانية). Il vient du mot «*'Aalam*» (عالم) qui signifie «monde». La traduction exacte du mot '*Almaaniyyah*' est : «séculier, mondain, profane, laïque». C'est pour cette raison que les savants de l'Islam utilisent le mot «*LaaDiiniyyah*» (اللا دينية), c'est-à-dire : «non-religieux»; pour traduire ce terme. Certains le traduisent pas le mot «*'Ilmaaniyyah*» (علمانية) qui vient du mot «*'Ilm*» (علم), qui signifie «science». Mais cette erreur de traduction, de la part des laïques, a été faite pour faire croire que la laïcité avait quelque chose à voir avec la science. Le fait même qu'aucun mot arabe n'existe pour exprimer la séparation de la religion et de l'État est déjà une preuve suffisante que le principe est étranger à l'Islam. Même en français le mot est relativement récent, le petit Robert le date de 1871.

Les pays musulmans qui sont le plus souvent cités comme exemple de pays laïques sont : la Turquie et la Tunisie. Mais la vérité est que la plupart des autres pays musulmans ont aussi, à cause de ce que la colonisation nous a laissé, des principes d'inspiration laïque qui se basent sur des lois faites par l'homme qui sont contraires à la Shari'ah, pour juger entre les gens. Les médias occidentaux qualifient de «réformes» ces lois qui sont contraires à l'Islam que certains pays musulmans adoptent. Ils applaudissent également les blasphèmes des hérétiques qu'ils traitent de

« réformateurs » parce qu'ils nient ouvertement des principes fermement établis de l'Islam. La vérité est plutôt que ce ne sont pas des réformes, ni des réformateurs, mais bien des corrupteurs de la religion qui cherchent par tous les moyens à déformer la religion d'Allah pour plaire au Shaytaan et à ses alliés. Ils veulent des Imams qui prêchent en faveur des homos et en faveur de l'égalité des sexes et qui sont contre la Shari'ah... ce qui est aussi absurde qu'un laïque qui prêcherait l'application de la Shari'ah pour faire plaisir aux musulmans !

Une des premières choses qu'Atatürk a fait lorsqu'il a pris le pouvoir en Turquie, est qu'il a aboli le peu de ce qui n'était pas déjà aboli de la Shari'ah. La Turquie, qui était noyée dans les Bida's des Soufis, dans la superstition et l'adoration des tombes n'attendait plus que le dernier coup de hache d'Ataturk pour s'écrouler : (Toute l'ancienne législation ottomane était fondée sur les préceptes coraniques et les interprétations des «Docteurs de la Loi». Ayant aboli le califat, proclamé la séparation de la religion et de l'État et affirmé le caractère laïc du nouveau régime, Mustapha Kémal se devait de donner au pays un corpus complet de lois nouvelles, différent de l'ancien droit coranique du «chériat». Pour cela, il fit venir un collège de juristes occidentaux et adopta sur leurs conseils, comme étant les meilleurs, le code commercial allemand, le code pénal italien, et le code civil suisse. Ce dernier transformait radicalement le statut de la famille, tel qu'il existait en Turquie depuis plus de six cents ans. Ils définissait les droits de propriété, interdisait la polygamie autorisée par Mahomet (Mohammad)¹, et abrogeait la vieille inégalité des sexes [...] Il faisait de chaque citoyen turc, devant la loi, un individu aussi libre qu'un citoyen helvétique.)²

¹ Il ne parle pas de lui-même, mais ce qu'il dit vient d'Allah.

² Mustapha Kémal ou la mort d'un empire p.388

En Tunisie, Bourguiba a réussi à faire un peu la même chose, car comme en Turquie, les Bida's et les voies Soufistes avaient noyé les gens dans l'ignorance et les superstitions. Les savants (entre autres le Sheikh Bin Baz) ont grandement critiqué cet homme pour avoir attaqué le Qor'an, nier la polygynie et la répudiation (le divorce Islamique) etc. Fatia Bacchouch, député élue à l'Assemblée nationale tunisienne glorifie cet homme en disant : (La femme, incontestablement, a été, en Tunisie, le symbole de l'État moderne. La Tunisie a connu, depuis l'indépendance en 1956, une véritable politique de transformation volontariste, par le haut et par l'intermédiaire de la loi. Sur la question du droit des femmes, notre législateur a été un précurseur. Dès 1956, le président Bourguiba a profité de l'euphorie de l'état de grâce de l'indépendance pour faire passer des lois qui étaient proprement révolutionnaires pour le monde arabe et musulman. **Abolition de la polygamie, divorce judiciaire obligatoire et donc abolition de la répudiation, l'homme et la femme étant, en cas de divorce, placés sur un pied d'égalité**, et, grosso modo, un code moderne pour la femme. Bourguiba a toujours, en tant que leader charismatique, soutenu la loi par un discours émancipateur, audacieux, autoritaire **n'hésitant pas à faire parfois évoluer la loi jusqu'à une rupture complète avec ses sources de droit musulman** (par exemple pour l'adoption et pour la vente viagère. En 1965, droit à la contraception, droit à l'avortement, sans l'autorisation du mari. Et une politique de planning familial particulièrement active.)...)¹

Ces deux pays sont les deux plus souvent mentionnés, pourtant la plupart des pays du monde musulman ont des tendances laïques. Certains n'ont gardé

¹ Femme moitié de la terre moitié du pouvoir p.197-198

de la Shari'ah qu'une petite partie de ce qu'on appelle le code familial. Néanmoins, même cette petite partie de la Shari'ah est attaquée par les laïcs. Taslima Nusrin, qui vient d'un des pays les plus éloignés de la Sounnah et des plus noyés dans le soufisme, les superstitions et le Shirk, dit : (Au Bangladesh, qui est une République populaire composée de 80% de musulmans et 20% d'Hindouistes, **l'Islam est devenu religion d'État en 1988, lorsque l'armée a pris le pouvoir. Avant, c'était un État laïc. Notre constitution, inspirée du droit britannique, établit l'égalité des droits entre hommes et femmes. Mais le code Islamique de la famille permet à l'homme de se marier quatre fois, d'obtenir les deux tiers de l'héritage, d'avoir la garde des enfants de plus de sept ans en cas de divorce, etc. L'égalité des droits n'existe pas. Il n'y a pas de démocratie, ni dans la famille, ni dans la société, ni dans l'État. Les hommes politiques, le gouvernement, la société ont fait de l'Islam une arme. Tout pays civilisé doit choisir la laïcité.**)¹

Un autre exemple de cela est ce que dit l'algérienne laïque et idolâtre K. Messaoudi, à propos du Code de la famille de 1984 en Algérie : (Dans ce code, les femmes algériennes n'existent désormais qu'en tant que «fille de», «mère de», «épouse de». Elles ne sont pas des individus à part entière. En cinq points – l'instruction, le travail, le mariage, le divorce, l'héritage – ce texte fait d'elles d'éternelles mineures, passent de la tutelle de leur père, d'un frère ou d'un proche parent, à celle d'un mari.) Plus loin, après avoir attaqué tout ce qu'il y avait d'Islamique dans le code, elle dit pour conclure : (**Enfin, sur l'héritage, le**

¹ Il y a deux sexes p.209

législateur nous applique la charia intégrale : l'homme a droit au double de la part de la femme. Et ça, sous le prétexte que nous sommes dans une société musulmane. Mais si l'argument de l'État était juste, pourquoi alors la majorité des pays musulmans ont-ils aboli l'esclavage (à ma grande satisfaction!...), pratique parfaitement légale du point de vue de la charia? Pourquoi les pouvoirs ont-ils convoqué des Oulémas pour produire des fatwas rendant licite l'intérêt bancaire, interdit par l'Islam?)¹

Cette laïque se base sur ce que fait le «pouvoir» et ces «Oulémas» pour interdire ce qu'Allah a permis et pour légaliser ce qu'Allah a interdit, comme si ce qu'ils ont fait était permis dans l'Islam! Même si tous les savants du monde se rassemblaient dans un même endroit pour produire une Fatwa pour rendre l'intérêt bancaire ou toute autre chose interdite légale ou licite, leur Fatwa serait considérée nulle selon l'Islam. Et ces choses ne font pas partie de ce qu'on appelle un «Ijtihad» (l'effort qu'un savant de l'Islam fait – et non n'importe quel musulman ignorant qui juge selon ses passions – pour établir un verdict religieux), car toute personne qui possède un minimum de connaissance de l'Islam sait qu'un savant fait uniquement un «Ijtihad» lorsqu'il n'y a pas de texte précis du Qor'an ou de la Sounnah sur un sujet quelconque, s'il y a un texte précis – comme c'est le cas pour la polygynie et l'intérêt – l'Ijtihad devient interdit.

Au lieu de rejeter le peu de ce qui est appliqué de la Shari'ah, nous devons encourager les gouvernements des pays musulmans à appliquer ce qu'ils négligent. On peut voir comment dans ces pays musulmans, qui gardent certains aspects de la Shari'ah dans leur code familial, il

¹ Une Algérienne debout p.97-100

existe certaines ressemblances avec l'attitude des juifs, qu'Allah a blâmé en disant :

(أفتؤمنون ببعض الكتاب و تكفرون ببعض فما جزاء من يفعل ذلك منكم إلا خزي في الحياة الدنيا و يوم القيامة يردون إلى أشد العذاب و ما الله بغافل عما تعملون أولئك الذين اشتروا الحياة الدنيا بالآخرة فلا يخفف عنهم العذاب و لا هم ينصرون)

(Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez vous le reste? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtement, et Allah n'est pas inattentif a ce que vous faites. Voilà ceux qui échangent la vie présente contre la vie future. Eh bien ! Leur châtement ne sera pas diminué. Et ils ne seront point secourus.) [Al-Baqarah : 2 :85-86]

Si Allah a menacé les juifs parce qu'ils rejetaient une partie du Livre, que dire des laïques qui le rejettent en entier?

Les laïques : produit de l'occident :

Si on analyse la biographie de tous les laïques des pays musulmans, on remarque qu'ils ont tous été influencés par les idées mécréantes de l'occident. Atatürk, par exemple, fut grandement influencé par les idées des mécréants de l'occident. Il étudiait le français et lisait les livres des égarés : (Cet enthousiasme révolutionnaire était stimulé chez lui par un camarade de son âge, le jeune Fethi, un Macédonien

d'Orchida. Fethi parlait couramment le français. A eux deux, ils dévorèrent en cachette toute la littérature clandestine qu'ils purent se procurer : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, les Encyclopédistes, les discours de Mirabeau, une biographie de Robespierre et l'économie politique de Stuart Mill.)¹

Jamal 'Abdun-Naasir, fut lui aussi grandement influencé par les mêmes idées. Il a même rédigé une étude intitulée : «Voltaire, homme de la liberté», qui parut dans la revue de son école : (Pendant les cinq années qui suivent, Gamal se livre, en marge de ses études, à une véritable débauche de lecture. [...] Il dévore pêle-mêle des auteurs arabes et des livres étrangers. [...] Il lit aussi un livre que lui recommande son professeur El Korani, contenant des biographies de Français illustres. Il y découvre Voltaire, Rousseau et les hommes de la Révolution...)²

Et si on regarde l'idolâtre algérienne, K. Messaoudi, on retrouve ce même éblouissement pour ses confrères mécréants philosophes. Elle dit en parlant de son professeur de philo au lycée : (Il était extrêmement habile à contourner la ligne officielle. Il a mis au programme le siècle des Lumières, et nous avons étudié Montesquieu, Diderot, D'Alembert, Voltaire. Il nous a parlé des débats et des enjeux entre d'Anton et Robespierre, fait pénétrer dans les arcanes de la République naissante, expliqué le rôle d'une assemblée nationale, d'un parlement...)³ Et si on regarde chez les autres laïques, comme Saddam Hussein et autres, on retrouvera sûrement les mêmes influences.

¹ Mustapha Kémal ou la mort d'un empire p.98

² Le roi Saoud, Benoist-Méchin p.230

³ Une Algérienne debout p.78

Le lien entre le Soufisme et la laïcité :

Les musulmans qui ont quitté l'Islam pour la laïcité sont pour la grande majorité des gens qui étaient, déjà en partant, rempli de Bid'ahs et des mauvaises conceptions sur l'Islam. Et comme le Sheikh Mohammad Bashiir al-Ibrahiimi, un des membres de l'association des 'Oulamas en Algérie (Jam'iyyat Al-'Oulamaa') l'a expliqué : (L'expansion des superstitions et des égarements des voies soufistes dans la Oummah, est en grande partie responsable de l'expansion de l'athéisme parmi les jeunes qui ont reçu une éducation européenne et qui ignorent les réalités de leur religion; car ils ont gardé l'idée, depuis l'enfance, que l'Islam est représenté par les égarements de ses voies soufistes; et que ceux qui les pratiquent sont les porte-parole et défenseurs de l'Islam. Alors lorsqu'ils acquièrent de la connaissance et de la raison, ils réalisent que ces superstitions sont contraires à la science et à la logique; alors ils les rejettent en toute raison et justice. Et ils rejettent avec elles la religion en toute injustice et ignorance, et c'est là un des crimes de ces voies soufistes envers la religion.)¹

L'exemple de K. Messaoudi est très révélateur, elle raconte son histoire elle-même en disant : (Je suis née dans un village typiquement colonial, 'Aïn-Bessem, à cent dix kilomètres d'Alger. Mais mon village d'origine est un village de Kabylie. Il est situé à une vingtaine de kilomètres de Tizi-Ouzou. Il s'appelle Sidi-Ali-Moussa, **c'est un village maraboutique qui a une zaouïa, et ma famille, les Toumi – du nom patronymique que les français nous**

¹ Madaarik An-Nadhar fis-Siyaasah p.74

ont imposé au XIXe siècle – est la famille marabout qui règne sur le village. Je suis donc moi-même une marabout. Il faut remonter au VIIIe siècle, au temps où des musulmans pénètrent en Kabylie pour convertir les Berbères à l'Islam. Parmi eux, Sidi Ahmed ben Youssef qui s'installe dans mon village, fonde une institution, la zaouïa, où il transmet aux habitants la parole de Dieu et de son Prophète Mohammed. Il n'a pas d'enfants mais des disciples, et parmi eux Sidi Ali Moussa, qu'il adopte et dont je suis la descendante directe. **Lorsqu'il meurt, on lui dresse un mausolée**, et mon ancêtre agrandit la zaouïa, la transforme en institut de renommée où viennent étudier des musulmans de tout le Maghreb. On y est interne et on y obtient un diplôme. **Quand Sidi Ali Moussa disparaît à son tour, le village lui construit un autre mausolée. Depuis lors, les tombeaux des deux sages sont des lieux de pèlerinage. On les vénère, on vient leur déposer des offrandes, argent, bijoux, moutons, pour qu'ils intercèdent auprès d'Allah quand il y a un malheur ou qu'on voudrait voir un vœu exaucé. Moi, j'adore ces cérémonies joyeuses, où les femmes qui sont enfermées toute leur vie, réduites au silence éternel, viennent se défouler pendant quelques heures. Toute la nuit elles dansent, elles dansent, elles dansent. C'est presque de l'exorcisme, mais qui ne fait mal à personne.)**¹

Si c'est cela qu'elle considère être l'Islam, il n'est pas étonnant qu'elle soit devenue laïque! Ce qu'elle a décrit est rempli de Shirk et de Bida's et ça ressemble plus à une cérémonie vaudou en Haïti qu'à la religion des prophètes.

Commentaires importants sur ce passage :

¹ Une algérienne debout p.27-28

Premièrement : Le Shirk est apparu pour la première fois avant le temps de Noé (Nouh), et par la vénération des hommes pieux et des sages après leur mort. Allah dit :

(قال نوح رب إنهم عصوني واتبعوا من لم يزدده ماله وولده إلا خسارا، و مكروا مكرا كبيرا ، و قالوا لا تذرنا أهتكم و لا تذرنا ودا و لا سواعا و لا يغوث و يعوق و نسرا)

(Noé dit : «Seigneur, ils m'ont désobéi et

ils ont suivi celui dont les biens et les enfants n'ont fait qu'accroître la perte. Ils ont ourdi un immense stratagème, et ils ont dit : «N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Souwaa', Yaghouth, Ya'ouq, et Nasr.) [Nouh : 71 :21-23]

Ibn 'Abbas a dit au sujet de ce verset : (Ceux-là sont (les noms) des gens pieux du peuple de Noé. Quand ils sont morts, les gens se sont dirigés vers leurs tombeaux, puis ils ont fait leurs statues, puis après une longue période de temps ils les ont adorées.)¹

Voilà comment l'idolâtrie est entrée dans le monde et c'est une preuve que ce que ces égarés ont fait auprès de la tombe de cet homme est Shirk.

¹ Rapporté par Boukhari.

Deuxièmement : construire un bâtiment, comme un mausolée, un dôme, ou toute autre construction sur une tombe, est strictement interdit dans l'Islam. De même que faire des images et de prendre les tombeaux comme lieux de cultes etc. :

عن عائشة رضي الله عنها أن أم سلمة ذكرت لرسول الله صلى الله عليه وسلم كنيسة رأته بأرض الحبشة يقال لها مارية ، فذكرت ما رأته فيها فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : (أولئك قوم إذا مات فيهم العبد الصالح أو الرجل الصالح بنوا على قبره مسجداً وصوروا فيه تلك الصور ، أولئك شرار الخلق إلى الله تعالى)

Selon 'A'ishah qui a rapporté que Oum Salamah a mentionné au messenger d'Allah ﷺ qu'elle a vu une église en Éthiopie nommée «Mariah». Elle lui parla de ce qu'elle avait vu à l'intérieur. Le messenger d'Allah ﷺ dit : **«Lorsqu'un serviteur pieux ou un homme pieux meurt parmi eux, ces gens construisent un lieux de culte sur sa tombe et ils font ces dessins à l'intérieur. Ces gens sont les pires créatures pour Allah.»**¹

عن جندب بن عبد الله البجلي رضي الله عنه أنه قال : سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم قبل أن يموت بخمس يقول : (ألا إن من كان قبلكم كانوا يتخذون قبور أنبيائهم مساجد ، ألا فلا تتخذوا القبور مساجد ، فإني أنهاكم عن ذلك)

Joundoub Ibn 'Abdillah Al-Bajali dit : J'ai entendu le messenger d'Allah ﷺ dire cinq jours avant sa mort : **«Certes, ceux qui étaient avant vous prenaient les tombeaux de leurs prophètes pour mosquées, alors ne prenez pas les tombeaux pour lieux de culte car, en vérité je vous interdit de le faire.»**²

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Mouslim.

عن عائشة رضي الله عنها أن رسول الله صلى الله عليه و سلم قال في مرضه الذي لم يقم منه : (لعنة الله على اليهود و النصارى ! اتخذوا قبور أنبيائهم مساجد)

‘A’ishah a rapporté que le messenger d’Allah ﷺ a dit durant sa maladie avant sa mort : **«Que la malédiction d’Allah soit sur les Juifs et les chrétiens ! Ils ont pris les tombeaux de leurs prophètes pour lieu d’adoration.»**¹

عن جابر رضي الله عنه أن رسول الله صلى الله عليه و سلم نهى عن تجصيص القبر و أن يبني عليه.

Jaabir a rapporté que le messenger d’Allah ﷺ a interdit de plâtrer les tombeaux ou de bâtir quelque chose dessus.²

و قال رسول الله صلى الله عليه و سلم : (اللهم لا تجعل قبري وثنا يعبد)

Et le messenger d’Allah ﷺ disait : **«Ô Allah! ne laisse pas ma tombe devenir une idole qu’on adore»**³

Il est important de comprendre que la tombe du prophète Mohammad ﷺ n’a pas été placée dans la mosquée par les Sahabahs, car le prophète avait clairement interdit cela. Il fut enterré à l’endroit où il est mort, dans la maison de sa femme ‘A’ishah, qui était située à l’est de la mosquée et qui était séparée de la mosquée par un mur. Lorsque les premiers Khoulafahs (dirigeants de la Oummah) firent agrandir la mosquée, ils prirent de grande précaution pour ne pas agrandir la mosquée vers l’est, pour ne pas inclure la maison de ‘Aishah dans la mosquée. Ce n’est que plus longtemps après, durant le Khilafah de ‘Abdul-Malik Ibnou Marwaan (705-715 calendrier chrétien) que l’expansion de la

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Mouslim, Abou Daoud, Tirmidhi, Ibn Majah.

³ Hadith rapporté par Ahmad et Maalik.

mosquée fut faite vers l'est et que les maisons des femmes du prophète ﷺ furent démolies. La maison de 'Aishah fut incluse dans la mosquée malgré que plusieurs savants furent contre cela. Ce n'est également que très tard après la mort des Sahabahs que le dôme vert fut construit sur la maison de 'Aishah. C'est environ en fait en l'an 1300 du calendrier chrétien que ce dôme fut construit par un des dirigeants de l'Égypte à l'époque. On ne peut donc pas prendre ce qui a été fait par des gens après les Sahabahs comme référence pour bâtir des mosquées sur les tombes, surtout quand c'est contraire au Qor'an et à la Sounnah ! Le Baqii' (un cimetière à Médinah) à une certaine époque, fut rempli de ces oratoires et mausolées, mais par la grâce d'Allah, les réformateurs de l'Islam n'ont jamais cessé de rappeler aux musulmans la Sounnah et de défendre la pureté des enseignements de l'Islam; comme l'Imam Ibnou Taymiyyah et le Sheikh Mohammad Ibn 'Abdoul-Wahhab.

Le prophète ﷺ a ordonné de détruire toutes les tombes qui étaient élevés au-dessus de la terre et de les niveler au niveau du sol.

عن أبي الهياج الأسدي أنه قال : قال لي علي بن أبي طالب رضي الله عنه : ألا أبعثك على ما بعثني عليه رسول الله صلى الله عليه وسلم أن لا تدع تمثالا إلا طمسته و لا قبرا مشرفا إلا سويته.

Aboul-Hayyaaaj Al-Asadi a rapporté que 'Ali Ibn Abi Taalib lui a dit : **«Je vais t'envoyer dans une mission semblable à celle que le messenger d'Allah m'a envoyé faire. Ne laisse pas une statue sans la détruire, ni une tombe élevée sans la niveler.»**¹

Sheikhoul-Islam, Ibnou Taymiyyah, a dit dans son livre *Iqtida'ou Siratil-Moustaqim*, p.675, v.2 : (Au sujet de ces mosquées bâties sur les tombes des prophètes et des

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim, Abou Daoud et Tirmidhi.

hommes pieux, il est du devoir de chaque musulman de les éliminer; soit en les détruisant; ou d'une autre façon et je ne connais aucun désaccord entre les savants connus sur ce sujet. La prière (Salat) accomplie dans de telles mosquées est détestable; je ne connais aucun désaccord sur ce point, et selon (le Madh-hab Hambali) elle (la salat accomplie dans une mosquée bâtie sur une tombe) n'est pas valable, d'après ce qui est claire du Madh-hab, à cause de l'interdiction et de la malédiction rapportée à ce sujet (dans les Hadiths.).

Il est surprenant de voir que c'est surtout les femmes qui s'attachent à ces pratiques de Shirk, alors que le prophète ﷺ a interdit aux femmes de visiter les tombes.

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : (لعن الله زوارات

القبور)

Le prophète ﷺ a dit : **«Allah a maudit les femmes qui visitent les tombes.»¹**

Certains font même de longs voyages pour aller visiter la tombe d'un «saint», alors que le prophète ﷺ a interdit de faire des voyages pour visiter autre que l'une des trois mosquées saintes.

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : (لا تتشد الرحال إلا إلى

ثلاثة مساجد : المسجد الحرام ، والمسجد الأقصى و مسجدي هذا)

Le prophète ﷺ a dit : **«Ne faites pas de voyages, excepté pour trois mosquées seulement : La mosquée Sainte (à Makkah), la mosquée Al-Aqsa (en Palestine), et ma mosquée (à Médinah)»²**

¹ Hadith authentique rapporté par Tirmidhi, Ahmad Al-Haakim et Al-Abaani l'a authentifié dans Irwaa'oul-Ghaliil (3/232-233)

² Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

Certains égarés ont même inventé de faux Hadiths sur les vertus de visiter la tombe du prophète ﷺ, mais ces Hadiths sont rejetés par les savants. Le but de la visite de la mosquée du prophète ﷺ n'est pas de visiter sa tombe, mais de prier dans sa mosquée, parce qu'une prière dans sa mosquée vaut mille prières.

En se basant sur cela, les savants de l'Islam ont établi que toutes les mosquées, les dômes et les autres formes de constructions qui sont construits au-dessus des tombes d'un «saint» (Wali), d'un roi, d'un prophète ou de n'importe qui d'autre¹ doivent être détruites. Et c'est exactement ce que le Sheikh Mohammad Ibn 'Abdul-Wahhaab et ses descendants ont fait dans la péninsule arabe. Les ignorants qui ne connaissent pas la Sounnah et qui sont tombés dans le Shirk de l'adoration des morts, ont cru que ce que le Sheikh faisait en ordonnant de détruire les tombeaux élevés était un acte de blasphème envers les hommes pieux. Alors qu'au contraire, c'était l'ordre du prophète ﷺ. Ces ignorants (qui adorent les morts) donnent aux gens qui appellent au Tawhid le nom de «Wahhaabi»² (et les mécréants appellent l'Arabie Saoudite le «Royaume

¹ Le Taj Mahal, que les mécréants considèrent une des merveilles du monde, est une tombe tout comme les pyramides d'Égypte.

² Le terme Wahhaabi fut inventé par les Soufis et les colonisateurs mécréants pour décrire les musulmans qui appel la Oummah à revenir aux principes fondamentaux de l'Islam et à combattre les Bid'ahs. Le Sheikh Mohammad Ibn 'Abdoul-Wahhaab n'a rien apporté de nouveau aux enseignements du prophète ﷺ. Les ennemis de l'Islam et les soufis le savent, mais ils veulent à tout prix éloigner les gens du Qor'an et de la Sounnah et de la voie des premiers musulmans. Dernièrement, ils accusent les «wahhaabis» de terrorisme et cherchent des liens entre ce qu'ils appellent le «wahhabisme» et le groupe Al-Qaa'idah ! Alors que les plus grands savants de l'Arabie Saoudites ainsi que les grands savants Salafis en dehors de l'Arabie Saoudite ont tous dénoncé le terrorisme et s'en sont désavoués bien avant le 9/11 ! Mais Al-Hamdoulillah ! La vérité finit toujours victorieuse !

Wahhabite»), pour faire croire aux gens que ce que le Sheikh Mohammad Ibn 'Abdul-Wahhaab enseignait était une nouvelle secte. Mais le Sheikh n'a fait que ramener l'islam authentique que beaucoup de gens avaient oublié et délaissé.

Le but de tous ses avertissements du prophète ﷺ est de fermer toutes les portes qui mènent à l'idolâtrie. Malheureusement, certains musulmans n'ont pas suivi ces commandements et ils ont pris leurs hommes pieux et leurs sages comme divinités en dehors d'Allah ou avec Allah. Dans tous les pays musulmans – et pas uniquement en Algérie – on retrouve ces Zaawiyahs : en Afrique de l'Ouest – comme la mosquée de Ahmad Bamba, à Touba au Sénégal, où les Mourides font des pèlerinages chaque année – au Maroc, en Tunisie, en Libye, en Égypte – où il y a la deuxième tombe de Houssain Ibn 'Ali (ils disent que sa tête y est enterrée), la première étant à Karbala; la tombe de Badawi et de Zainab – au Soudan, en Syrie, en Iraq, en Iran, au Pakistan, en Turquie, en Inde – comme la tombe du fondateur du groupe Jamaa'at Tabligh, Mohammad Ilyas Al-Kandahlawi, un soufi qui a établi le groupe sur un serment d'allégeance à quatre voies (Tariiqahs) soufistes : Al-Qaadiriyyah, An-Naqshabandiyyah, Al-Jishtiyyah et As-Saharwardiyyah qui sont quatre voies d'égarement. Il fut enterré dans sa mosquée – etc. Ils vont à leurs tombes pour les invoquer et leur demander des vœux et ils leur offrent des offrandes et des sacrifices, comme font les chrétiens, les juifs, les hindous et les autres idolâtres sur terre avec leurs faux dieux et leurs idoles. Ils offrent aux morts – qui n'ont aucun pouvoir de leur nuire ni de les aider – et parfois même aux vivants l'adoration, qui est un droit exclusif d'Allah. Ils font exactement tout ce que le prophète ﷺ est venu interdire aux gens de faire. Ils invoquent Sidi untel, Moulay untel, ils font des pèlerinages et circulent autour de leurs tombeaux par milliers, comme s'ils étaient à Makkah. Ces gens n'ont rien compris de ce que le témoignage de «**LA ILAHA ILLALLAH**» signifie. Il signifie : «**Rien ne**

mérite d'être adoré sauf Allah». Donc, si quelqu'un offre une forme quelconque d'adoration (prière, invocation, demander ce que seul Allah peut donner, sacrifier, aimer, vénérer, exalter, craindre, faire un vœu, se prosterner, s'incliner, se repentir, mettre sa confiance et dépendre de Lui etc.) à autre que Allah; c'est un acte de Shirk et celui qui le fait est un idolâtre et il ne sortira jamais de l'enfer; même s'il prétend être musulman et même s'il prie; car le Shirk est le seul péché impardonnable. Allah dit :

(إن الله لا يغفر أن يشرك به ويغفر ما دون ذلك لمن يشاء)

(Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé (dans l'adoration), mais à part le Shirk, Il pardonne à qui il veut.) [An-Nisa : 4 :48 et 116]

Allah a ordonné à Son prophète de dire aux gens :

(قل إنما أدعوا ربي ولا أشرك به احدا ، قل إني لا أملك لكم ضرا

ولا رشدا قل إني لن يجيرني من الله أحد ولن أجد من دونه ملتحدا)

(Dis : (Ô Mohammad) : «Je n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne». Dis : «Je ne possède aucun moyen pour vous faire du bien ni pour vous mettre sur le droit chemin». Dis : «Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah; et jamais je ne trouverai de refuge en dehors de Lui.») [Al-Jinn :

72 :20-22]

Et Il dit :

(وإن المساجد لله فلا تدعوا مع الله أحدا)

(Les mosquées sont consacrées à Allah :
n'invoquez donc personne avec Allah.) [Al-Jinn : 72 :18]

Et Il dit :

(قل إني أمرت أن أعبد الله مخلصاً له الدين ، و أمرت لأن أكون
أول المسلمين ، قل إني أخاف إن عصيت ربي عذاب يوم عظيم ، قل الله أعبد
مخلصاً له ديني)

(Dis : «Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui
vouant exclusivement le culte, et il m'a été ordonné
d'être le premier des musulmans. » Dis : «Je crains, si
je désobéis à mon Seigneur, le châtement d'un jour
terrible». Dis : «C'est Allah que j'adore, et Lui voue
exclusivement mon culte. ») [Az-Zoumar : 39 :11-14]

Et Il dit :

(وقال ربكم ادعوني أستجب لكم)

(Et votre Seigneur dit : «Appelez-moi, Je vous
répondrai») [Ghaafir : 40 :60]

Donc, Allah ne nous a pas demandé de passer par
un intermédiaire, nous devons l'invoquer directement et Il

nous répondra. Allah a détruit les arguments des idolâtres en disant :

(قل ادعوا الذين زعمتم من دون الله لا يملكون مثقال ذرة في السماوات ولا في الأرض وما لهم فيها من شرك وما له منهم من ظهير ولا تنفع الشفاعة عنده إلا لمن أذن له)

(Dis : « Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez (des divinités). Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, dans les cieus et sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a parmi eux personne pour Le soutenir ». L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il permet.) [Saba' : 34 :22-23]

Donc tous ceux que ces idolâtres adorent; que ce soit un prophète comme Jésus ou Mohammad ﷺ; ou un homme saint, comme 'Abdul-Qaadir Al-Jiilaani; ou un Jinn; ou un ange; ou Sidi Ali Moussa; ou n'importe quel autre personnage; ils n'ont même pas le pouvoir sur un atome et ne peuvent rien faire pour ceux qui les invoquent. Allah dit :

(ذلكم الله ربكم له الملك، والذين تدعون من دونه ما يملكون من قطمير، إن تدعوهم لا يسمعون دعاءكم ولو سمعوا ما استجابوا لكم و يوم القيامة يكفرون بشرككم)

(Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez (que ce

soit un prophète, un ange, Jésus, Marie, un saint, une statue, un homme pieux etc.) en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et au jour de la Résurrection ils vont nier votre Shirk) [Faatir :35 : 13-14]

(و من أضل ممن يدعو من دون الله من لا يستجيب له إلى يوم القيامة وهم عن دعاءهم غافلون ، و إذا حشر- الناس كانوا لهم أعداء و كانوا بعبادتهم كافرين)

(Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection? Et elles (leurs divinités) sont indifférentes à leur invocations. Et quand les gens seront rassemblés (pour le Jugement) elles seront leurs ennemies et nieront leurs adorations) [Al-Ahqaaf :46 :5-6]

Et Il dit :

(قل ادعوا الذين زعمتم من دون الله فلا يملكون كشف الضر- عنكم و لا تحويلا، أولئك الذين يدعون يبتغون إلى ربهم الوسيلة أيهم أقرب و يرجون رحمته و يخافون عذابه)

(Dis : «Invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur, ni de le détourner».

Ceux qu'ils invoquent, cherchent (eux-mêmes), à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa Miséricorde et craignent Son châtement.) [Al-Israa' : 17 :56-57]

Tous ces versets prouvent que celui qui invoque autre qu'Allah est un Moushrik, son sang et ses biens sont Halaal (licites) aux musulmans. Le prophète ﷺ a combattu ces gens avec les preuves de la révélation et l'épée, pour leur faire dire «**LA ILAHA ILLALLAH**». Et dire «**LA ILAHA ILLALLAH**» n'a aucune valeur si après l'avoir dit on fait un acte de Shirk qui va en contradiction avec son fondement principal; qui est le Tawhid. Car, contrairement à ce que beaucoup de gens croient, les Arabes païens du temps du prophète ﷺ croyaient en un Dieu unique, tout comme les chrétiens qui croient en la trinité et comme ces adorateurs de Sidi Ali Moussa ou d'autres morts, prétendent croire qu'il n'existe qu'un seul Dieu unique¹. Allah dit :

(قل من يرزقكم من السماء والأرض آمن يملك السمع والأبصار
و من يخرج الحي من الميت و يخرج الميت من الحي و من يدبر الأمر ،
فسيقولون الله)

(Dis : «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant,

¹ A partir de cela, on peut comprendre que ceux qui traduisent «**LA ILAHA ILLALLAH**» par «Il n'y a pas de Créateur sauf Allah» ou «Il n'y a de Dieu que Dieu » font une grave erreur, car même les mécréants disent qu'il n'y a qu'un seul Créateur. Toutefois, cela n'a pas empêché Allah de les déclarer mécréants. La vraie signification du témoignage est que **Rien sauf Allah ne mérite d'être adoré**, car «**ILAHA**» signifie : ce qui est adoré.

et qui administre tout?» Ils (les Arabes païens) diront : «Allah» [Younous : 10:31]

Allah dit aussi:

(ولئن سألتهم من خلقهم ليقولن الله)

(Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : «Allah») [Az-Zoukhrouf : 43 :87]

Donc, le conflit qui existait entre le prophète ﷺ et les idolâtres arabes n'étaient pas qu'ils croyaient que leurs idoles ont créé le monde. En fait, ils ne prenaient leurs idoles que pour se rapprocher plus près d'Allah et comme intermédiaires; tout comme les chrétiens font avec Jésus, Marie, Joseph et les saints; et comme les adeptes du vaudouisme font en Haïti et ailleurs avec leurs «Loas» (qui sont en réalité des Jinns); et comme certains soufis font avec le prophète Mohammad ﷺ ou avec leurs Sheikhs, leurs zaouïas, leurs tombeaux, leurs Sidis et leurs Moulays etc. Ils invoquent en disant « Ya Hasan ! Sauve-nous ! », « Ya Hussein ! Sauve-nous ! », « Ya 'Ali ! Sauve-nous ! » « Ya Tijaani ! Sauve-nous ! », « Ya 'Abdul-Qadir ! Sauve-nous ! », « Ya Rifaa'i ! Sauve-nous ! », plutôt que de demander à Allah. Et ils disent que c'est l'Istighathah (l'appel au secours) et que ce n'est pas Shirk¹. Allah dit :

¹ Les gens de Shirk et de Bid'ah font une différence entre Le Du'a (Invocation) et le Nida (l'appelle) en disant: Quand on dit : YA Mohammad!, Ya Fatimah! Ya Abdoul-Qadir Al-Jilaani!, Ya Tijaani! Ya Rifaa'i ce n'est pas un Dou'a (Invocation) mais une Nidaa (appel)! Soubhaanallah! Alors qu'en réalité le Du'a est synonyme du mot Nidaa et que les deux entrent dans l'adoration ! Le mot Du'a et Nida, tous les deux signifient appeler ou invoquer. Les deux sont utilisés dans le Coran avec le même sens. Voici

quelques exemples : (Noé, en effet, Nous appela (Naadaana), Nous qui sommes le Meilleur Répondre. Et Nous le sauvâmes, lui et sa famille, de la grande angoisse...) As-Saaffaat :75-76. (C'est un récit de la miséricorde de ton Seigneur envers Son serviteur Zacharie. Lorsqu'il invoqua son Seigneur d'une invocation (Nidaa) secrète, et dit : « Ô mon Seigneur, mes os sont affaiblis et ma tête s'est enflammée de cheveux blancs. [Cependant], je n'ai jamais été malheureux [déçu] en te priant (Du'a).) Maryam :2-4. (Et Noé, quand auparavant il fit son appel (Naada), Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, de la grande angoisse...) Al-Anbiya :76. (Et Job, quand il implora (Naada) son Seigneur : «Le mal m'a touché. Mais Toi, tu es le plus miséricordieux des miséricordieux ! Nous l'exauçâmes, enlevâmes le mal qu'il avait, lui rendîmes les siens et autant qu'eux avec eux, par miséricorde de Notre part et en tant que rappel aux adorateurs.) Al-Anbiya :83-84. (Puis il (Ayyoub) fit, dans les ténèbres, l'appel (Naada) que voici : «Pas de divinité à part Toi! Pureté à Toi ! J'ai été vraiment du nombre des injustes». Nous l'exauçâmes et le sauvâmes de son angoisse. Et c'est ainsi que Nous sauvons les croyants.) Al-Anbiya :87-88. (Et Zacharie, quand il implora (Naada) son Seigneur : «Ne me laisse pas seul, Seigneur, alors que Tu es le meilleur des héritiers». Nous l'exauçâmes, lui donnâmes Yahya et guérîmes son épouse. Ils concouraient au bien et Nous invoquaient (Du'a) par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous.) Al-Anbiya : 89-90. Tous ces versets nous expliquent que le Du'a et le Nidaa sont pour Allah seul.

Les gens du Shirk et de la Bid'ah tentent de mentionner des versets qui démontrent que le mot Nida et le Du'a sont employés pour l'appel des gens les uns les autres comme argument pour dire que ce qu'il font ne fait pas partie du Shirk. Comme par exemple le verset où Allah dit : (Ne considérez pas l'appel du messager comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres.) An-Nour : 63. Et ce verset est expliqué par un autre verset qui dit : (O vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos oeuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte. Ceux qui auprès du Messager d'Allah baissent leurs voix sont ceux dont Allah a éprouvé les coeurs pour la piété. Ils auront un pardon et une énorme récompense. Ceux qui t'appellent de derrière les appartements, la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. Et s'ils patientaient jusqu'à ce que tu sortes à eux, ce serait certes mieux pour eux. Allah cependant, est Pardonneur et Miséricordieux.) Al-Houjouraat : 3-5. Ou ils mentionnent le verset suivant (L'homme de son partie l'appela au secours (istaghaathah) contre son ennemi) Al-Qasas : 15. Ils mentionnent ces exemples pour faire croire aux gens que le Du'a n'est pas une 'Ibadah et donc, que d'implorer les morts est permis et que ce n'est pas un acte de Shirk. Ainsi, ils déclarent que les Salafis sont injustes en déclarant ceux qui invoquent autres qu'Allah parmi les saints et les morts de Moushrikines !

Toutefois, il est clair que de demander un service à quelqu'un est permis. Mais la différence vient de la chose qui est demandée et de la capacité qu'a la personne à qui on demande cette chose de nous répondre. Ils ne font pas cette distinction c'est pourquoi ils tombent dans le Shirk. Exemple : Dans le verset (L'homme de son partie l'appela au secours (istaghaathah) contre son ennemi) Al-Qasas : 15, l'homme a appelé Moïse et Moïse est présent et vivant, et entièrement capable de lui venir en aide. L'homme n'a pas demandé le secours du prophète Abraham ou de Jacob, ou de Joseph...! Pourquoi ? Parce qu'il savait que les morts ne peuvent entendre son appel à des kilomètres, et qu'ils ne peuvent pas sortir de leur tombes et courir pour venir l'aider ! Tandis que Moïse était là, bien vivant, il le voit devant lui. Le fait que cet homme demande l'aide de Moïse ne

(ألا لله الدين الخالص ، والذين اتخذوا من دونه أولياء ما نعبدهم

إلا ليقربونا إلى الله زلفى)

demande aucune croyance en des pouvoirs surnaturels dans la personne de Moïse, car ce qu'il demande est une chose que tout homme dans cette situation est capable de faire. Si je vois un homme ou une femme qui est en train de se faire attaquer dans la rue et que cette personne me voit et m'appelle au secours, ce n'est pas parce qu'elle croit que je suis un être pieux, qui peut faire des miracles, ou parce que Dieu m'aime ou que j'ai un statut élevé. Elle m'appelle à l'aide comme elle pourrait appeler un chien de garde pour l'aider, si elle en possède un. Cela ne fait pas partie du Shirk, c'est un appelle ordinaire et un moyen Halal de se défendre. Toutefois, quand on appelle un mort dans sa tombe, qui ne peut rien faire pour nous, comme Allah dit ce qui signifie: **(Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre)** Fatir : 14. Et qu'on leur demande de faire des choses que même les vivants n'ont aucun pouvoir de changer (comme de nous faire entrer au Paradis ou de pardonner nos péchés ou de nous faire tomber enceinte ou de nous donner le succès dans nos études ou de nous guérir d'une maladie); Il est clair que c'est une forme de Shirk du même genre que l'appel des Moushrikines pour leurs idoles. On ne peut pas demander à un homme (vivant ou mort) d'arrêter un tremblement de terre, ou d'arrêter un ouragan, ou un ras de marée, ou de pardonner les péchés, ou de faire entrer au paradis, ou de guider les Kouffars etc. Seul Allah peut faire ces choses, personne à part Allah. Demander ces choses à un vivant est interdit, et Shirk, alors que dire de ceux qui le demandent aux morts ! Les gens de Shirk utilisent le mot Tawassoul pour décrire leur adoration des morts, alors que le Tawassoul n'a rien à voir avec ce qu'ils font ! Le prophète paix et salut d'Allah sur lui, a dit que lorsque le musulman donne le Salam à un mort qu'il connaissait dans cette vie et au prophète paix et salut d'Allah sur lui, Allah lui rend son âme pour lui répondre son Salam. Les gens du Shirk prennent ce Hadith comme preuve que les morts peuvent faire après la mort, tout ce qu'ils faisaient dans ce monde et qu'ils ne sont pas morts réellement, alors que le Hadith ne mentionne que la réponse au Salam! Le prophète ﷺ n'est qu'un être humain, Allah dit: **(Dis: Je ne suis qu'un homme comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Cherchez le droit chemin vers Lui et implorez Son pardon. Et malheur aux Moushrikines)** Foussilat : 6. Et il est bel et bien mort paix et salut d'Allah sur lui: **(En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi)** Az-Zoumar :30. Et il y a bel et bien une différence entre les vivants et les morts, Allah dit: **(De même, ne sont pas semblables les vivants et les morts. Allah fait entendre qu'Il veut, alors que toi [Muhammad], tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux. Tu n'es qu'un avertisseur.)** Fatir : 22-23. Il n'y a donc aucune excuse pour implorer les morts ou pour implorer les vivants dans ce que Seul Allah peut faire.

(C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah») [Az-Zoumar :39 :3]

Ils savaient très bien que ces idoles ne peuvent rien créer et ne peuvent rien voir, entendre, faire ou dire, mais ils voulaient seulement prendre ces idoles comme intercesseurs et intermédiaires pour se rapprocher d'Allah. Allah a réfuté cet argument des idolâtres dans le Qor'an en disant :

(و يعبدون من دون الله ما لا يضرهم ولا ينفعهم ويقولون هؤلاء شفعاؤنا عند الله ، قل أتنبئون الله بما لا يعلم في السماوات و لا في الأرض ، سبحانه و تعالى عن ما يشركون)

(Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire, ni leur profiter et disent : «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah». Dis : «Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?» Pureté à Lui ! Il est très élevé au-dessus de ce qu'Il Lui associe !) [Younous : 10 :18]

Un des arguments que les idolâtres citent souvent est l'exemple d'un roi. Ils comparent Allah à un homme ignorant et limité en disant : «Si on veut aller parler au roi ou au président, on doit passer par un député ou un ministre ou quelqu'un qui est plus près du roi ou du président pour qu'il intercède en notre faveur. C'est la même chose avec Allah,

car nous sommes rempli de péchés et souillés d'impuretés, donc nous devons passer par quelqu'un de plus pieux qui va présenter nos invocations à Allah.» Mais cet exemple est en réalité une insulte contre Allah, car contrairement au roi ou au président sur terre, Allah Lui connaît tout, et Il nous connaît mieux qu'on ne se connaît nous-mêmes, Il n'a besoin de personne pour nous présenter à Lui. Tandis que les rois et les présidents ne nous connaissent pas, c'est pourquoi ils ont besoin de quelqu'un pour faire les présentations.

Il n'y a pas de doute qu'Allah permettra au prophète ﷺ et aux gens pieux d'intercéder en faveur des croyants qui n'ont pas fait de Shirk au jugement Dernier, mais Allah a clarifié que c'est à Lui Seul que l'intercession appartient.

Allah dit :

(وكم من ملك في السماوات لا تغني شفاعتهم شيئا إلا من بعد

أن يأذن الله لمن يشاء ويرضى)

(Et que d'anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon seulement après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui il veut et agréé.) [An-Najm : 53 :26]

Et Il dit :

(أم اتخذوا من دون الله شفعاء ، قل أولو كانوا لا يملكون شيئا و

لا يعقلون ، قل لله الشفاعة جميعا له ملك السماوات والأرض ثم إليه

ترجعون)

(Ont-ils adopté, en dehors d'Allah des intercesseurs? Dis : «Quoi ! Même s'ils ne détiennent rien et sont dépourvus de raison?» Dis : «L'intercession toute entière appartient à Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre. Puis c'est vers Lui que vous serez ramenés.») [Az-Zoumar : 39 :43-44]

On peut donc comprendre, comme les savant de Ahl As-Sounnah wal-Jamaa'ah l'ont expliqué, que l'intercession doit être demandée à Allah, directement, sans intermédiaire, et non aux morts. En ce qui concerne ceux qui ne demandent pas directement aux morts, mais qui demandent à Allah par l'intermédiaire du prophète, ou par leur statut prestigieux auprès d'Allah – ce qu'ils appellent Tawassoul¹ (prendre un moyen pour arriver à Allah)

¹ Le Tawassoul signifie prendre un moyen pour arriver à plaire à Allah. Le Tawassoul par le prophète ﷺ est divisé en deux catégories selon les savants : 1- C'est le Tawassoul par la foi en lui ﷺ et par l'obéissance à ses ordres. 2-Par son Dou'a (c'est-à-dire qu'il invoque Allah lui-même pour une personne) et son intercession, durant sa vie et au jour du Jugement. Mais les gens de Bid'ah veulent étendre cela et ils prétendent que le Tawassoul par le prophète signifie : l'invoquer directement, qu'il soit vivant ou mort, ou d'invoquer Allah par la personne du prophète. Ils déclarent toute personne qui les contredit à ce sujet de mécréant ou d'innovateur égaré ! Certains citent même des Hadiths pour tenter de justifier cette Bid'ah, par exemple :

- 1- L'Imam Ahmad et d'autres ont rapporté par une chaîne authentique de narrateurs, selon 'Outhman Ibnou Haniif, qu'un homme aveugle est venu au prophète ﷺ et lui dit : « **Implore Allah** de me redonner la vue. » Le prophète ﷺ dit : « ***Si tu veux, je demanderai à Allah; sinon, sois patient, car cela est mieux pour toi.*** » L'homme dit : « **Implore le !** ». Alors le prophète ﷺ lui ordonna de faire le Woudou', et de le faire parfaitement; et ensuite de faire (2) Rak'ats, et d'invoquer Allah, en disant les paroles suivantes : « Ô Allah ! Je te demande, et je me tourne vers Toi, par Ton prophète, le prophète de la miséricorde – Ô Mohammad, je me suis tourné à toi vers mon Dieu dans mon besoin (de retrouver ma vue), pour que je sois exaucé – Ô Allah ! Accepte son intercession en ma faveur ! Et accepte mon intercession par Lui ! » 'Outhman Ibnou Haniif dit : L'aveugle fit ce que le prophète ﷺ lui dit et il retrouva sa vue.

Ce Hadith ne prouve pas du tout que nous pouvons demander aux morts de nous aider en dehors d'Allah, ou que nous pouvons demander à Allah par les morts; l'aveugle est venu demander au prophète d'invoquer Allah pour lui, et c'est ce qu'il a fait. De plus, le prophète était en vie à ce moment. L'aveugle n'a pas demandé au prophète après sa mort; et il ne s'adressa pas au prophète ﷺ lui-même durant sa prière, mais à Allah directement. Ce Hadith est donc une preuve contre ceux qui veulent prendre des intermédiaires entre eux et Allah dans l'invocation. **En fait, il est impossible, pour ceux qui appellent à cette Bid'ah, de présenter une seule preuve authentique du Coran, de la Sounnah, ni des actions des Sahabahs, après la mort du prophète ﷺ.** Les exemples de Tawassoul, au temps des Sahabahs, prouvent que les sahabahs n'utilisaient pas le terme Tawassoul comme signifiant demander à Allah par « le statut » du prophète, ou par la personne du prophète ﷺ; mais plutôt par l'invocation du prophète; c'est-à-dire : ils demandaient au prophète ﷺ ou à un homme pieux d'invoquer Allah pour eux. Par exemple : L'Imam Al-Boukhari rapporte selon Anas (Allah soit satisfait de lui) qu'il a dit : Lorsqu'il y avait une sécheresse, 'Omar Ibnoul-Khattab faisait appel à l'oncle du prophète ﷺ, Al-'Abbaas Ibnou 'Abdoul-Moutallib, d'implorer Allah pour la pluie (Istisqa), et il disait : **« O Allah ! Auparavant, nous te demandions la pluie (natawassalou ilaika) par (l'invocation de notre) prophète, et tu envoyais la pluie. Aujourd'hui, nous te demandons (natawassalou ilaika) par (l'invocation de) l'oncle de notre prophète; fais tomber la pluie ! »** Et la pluie tombait ! (Voir *Fathoul-Bari* 2/574, # 1010). Il est clair que s'il était permis de demander au prophète après sa mort, les sahabahs n'auraient pas perdu leur temps à demander à l'oncle du prophète ﷺ ! Ils se seraient dirigés directement vers la tombe du prophète ﷺ !

- 2- Ils citent aussi une Athar (parole de compagnon du prophète) attribuée à Ibnou 'Omar, rapporté par l'Imam Al-Boukhari dans son livre *Adab Al-Moufrad* (non pas dans le Sahih Boukhari) qui dit : Abou Nou'aim nous a dit (Haddathana); Soufyan nous a dit (Haddathana); selon ('an) Abi Ishaq; selon ('an) 'Abdour-Rahman Ibnou Sa'd, qu'il dit : **La jambe de Ibnou 'Omar s'engourdit, alors un homme lui dit : Mentionne la personne qui est la plus aimée de toi. Il dit : « Mohammad ».** (Adab Al-Moufrad, chap. 437, p.335, # 964)

Cette Athar est également rapporté par Ibnou-Sounni selon Ibnou 'Omar et selon Ibnou 'Abbaas par une chaîne de narrateur différente. L'Imam Mohammad Nasiroud-Din Al-Albani a clarifié que ce Hadith n'est pas authentique (Da'if) dans le livre *Da'if Adab Al-Moufrad*. Une des raisons de cela, est qu'un des narrateurs (Abou Ishaq As-Soubai'i) est Moudallis, et pour d'autres raisons. Mais même si cette Athar était authentique, elle ne prouve en rien le droit d'adresser des prières aux morts ou de demander à Allah par les morts. Certains savants ont expliqué que la raison de ce Hadith est que les arabes avaient l'habitude, avant l'Islam, de mentionner leur bien-aimé quand ils avaient une jambe engourdit, alors c'est pourquoi Ibn 'Omar a voulu contredire la coutume des arabes en mentionnant le prophète ﷺ.

- 3- Ils citent également un autre Hadith, rapporté par l'Imam Ahmad et Ibnou Majah, selon Abi Sa'id Al-Khoudri qui est attribué au prophète ﷺ qu'il a dit

injustement – **c'est une Bid'ah interdite qui peut amener au Shirk.** Mais celui qui demande l'intercession (Shafaa'ah) à autre qu'Allah; qui fait des pèlerinages aux tombeaux des morts; et sacrifie aux saints est un idolâtre (un Moushrik) et le Moushrik n'aura jamais droit à aucune intercession; toutes ses actions sont vaines et il ne sortira jamais de l'Enfer.

Allah dit :

(إنه من يشرك بالله فقد حرم الله عليه الجنة و مأواه النار)

(Quiconque associe à Allah (quelqu'un dans son adoration), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu.) [Al-Maa'idah : 5 :72]

Tout cela prouve que cette K. Messaoudi et ses semblables n'ont jamais rien compris à l'Islam et ne l'ont jamais connu, elle était mécréante même avant d'être laïque. Et quelqu'un a demandé au Sheikh Bin Baz la question suivante :

dans le Dou'a de celui qui sort pour la mosquée : « Ô Allah ! Je te demande par le droit que ceux qui t'implorent ont sur toi... »

La chaîne de ce Hadith n'est pas authentique, car il y a dans la chaîne de narrateur un dénommé ('Atiyyah Al-'Awfi), qui est faible à cause de son Tadlis et de son penchant Shi'ite. Le Sheikh Al-Albani à parler de ce Hadith dans son livre *Silsilah Ad-Da'ifah*, Hadith # 24. Les savants ont également expliqué que les humains n'ont aucun droit sur Allah; et que s'ils ont un droit, ce n'est pas d'eux même, mais c'est Allah lui-même qui s'est prescrit le devoir de remplir ce droit. Il n'y a rien dans la personne des pieux qui peut leur donner un droit sur Allah, mais c'est uniquement dans leurs actions pieuses et dans leurs invocations durant leur vie que cela peut aider.

Ils confondent souvent entre l'Istighathah et le Tawassoul et ils citent plusieurs autres choses qui sont; soit hors de contexte ou non authentique, comme c'est l'habitude avec les gens de Bid'ah. (Voir comme référence : At-Tawassoul wal-Wasilah, de Ibnou Taymiyyah).

(**Question** : Beaucoup de gens font des erreurs qui sont en contradiction avec le Tawhid. Quel est le verdict à leur sujet ? Et sont-ils excusés pour leur ignorance ? Avons nous le droit de nous marier avec eux et de manger leur viande ? Ont-ils le droit d'entrer à Makkah ?

Réponse : Quiconque est connu comme étant parmi les gens qui invoquent les morts, qui leur demandent leur secours et qui leur font des vœux, ou qui leur vouent toute autre forme d'adoration est un idolâtre (Moushrik), mécréant (Kaafir). Il n'est pas permis de le marier ou de se marier avec lui, ni d'entrer à Makkah, ni de le traiter comme un musulman, même s'il prétend être ignorant, jusqu'à ce qu'il se repente.)¹

Mais comment quelqu'un peut être assez stupide pour aller donner des offrandes, des bijoux et de l'argent à un mort dans sa tombe ! Croient-ils que les morts savent l'inconnu et l'invisible ? Celui qui croit que quelqu'un d'autre qu'Allah peut savoir l'inconnu n'a pas cru au Qor'an. Allah dit :

(قل لا يعلم من في السموات والأرض الغيب إلا الله)

(Dis : «Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable (Al-Ghaïb) à part Allah.») [An-Naml : 27 :65]

C'est bien sûr les marabouts qui volent l'argent des idolâtres ! Voilà L'égarement total ! Jamais aucun des Salafs

¹ Touhfat Al-Ikhwaan : As'ilah wa ajwibah Hawl Arkaan al-Islam p.37

Saalihs n'a fait ce genre de choses. Et ni les compagnons, ni les femmes du prophète ﷺ ni les Taabi'ïns ne se réunissaient autour d'une tombe pour jouer du tam-tam et pour danser, danser, danser ! Où est passée votre raison, vous qui parlez jour et nuit de raison ? A quoi vous servent vos diplômes et vos certificats si vous continuez à faire ces actes d'ignorances et d'égarements ? Comment pouvez-vous parler de politique, de justice et de droit alors que vous faites le Shirk, qui est la plus grande forme d'injustice. Allah dit :

(إن الشرك لظلم عظيم)

(Le Shirk est vraiment la plus grande forme d'injustice) [Louqmaan : 31 : 13]

Un autre exemple :

Les gens qui ont grandi dans les Bid'ahs et dans les superstitions finissent par prendre ce qui est Bid'ah pour Sounnah; et ce qui est Sounnah pour Bid'ah. On peut constater cela lorsqu'on lit ce que cette ignorante dit au sujet du Ramadan : (Le meilleur exemple de la différence entre hier et aujourd'hui, pour moi, c'est le ramadan. Ma grand-mère me parlait du ramadan comme si c'était un homme : **«Sidi Ramdan va arriver et rester pendant un mois. Alors il faut laver la maison à grande eau, la décorer pour lui, sortir les marmites, préparer la pâte pour la chorba.»** Si bien que, longtemps, j'ai cru qu'il s'agissait d'un homme, et je demandais : **«Quand est-ce que Sidi Ramdan sera là?»** Ma grand-mère m'expliquait encore que si tout était bien en ordre, les houris, les vierges éternelles du paradis, seraient contentes. Plus tard, quand je suis allée au lycée où j'aurais dû faire le jeûne –

dans l'islam, les filles en ont l'obligation à partir de leur puberté –, **elle m'en a dispensée**. Elle me racontait, elle qui n'était jamais allée à l'école, que pour Dieu, quand tu fais des études, **le ramadan, c'est tes études**. Mon imam préféré me déculpabilisait ! **Bien sûr, c'était un islam un peu païen, mais tellement sincère, et pieux**. Quand je le compare avec ces ramadans que les intégristes nous proposent, j'en ai les cheveux qui se dressent ! **Le leur est mortifère**. Ils s'arrogent un pouvoir de contrôle illimité sur l'observance des préceptes religieux, tels qu'ils les entendent. **Pas de chants, pas de bougies, pas de danses, pas de Sidi Ramdan, ni houris. [...] Tristesse obligatoire. Ce qui était fête devient punition, ce qui fait le sel de la vie est péché. Tiens, certains intégristes du F.I.S. ont interdit le mouloud, qui commémore l'anniversaire de la naissance du prophète. Ils considèrent que c'est une bidaa, une innovation hérétique de l'islam algérien.)**¹

Voilà les conséquences de l'ignorance soufiste et du Shirk et des Bid'ahs. Si elle connaissait l'Islam en vérité, elle devrait savoir que notre foi doit être basée sur la révélation et non sur l'imagination de nos grands-mères ignorantes. Le Ramadan n'est pas un homme : c'est un mois de jeûne et d'adoration. Ce n'est pas un mois de danses, de chants et de bougies comme le Noël des chrétiens : c'est un mois de lectures et de prières durant la nuit. Mais les musulmans ignorants qui veulent suivre les chrétiens et les juifs dans leurs égarements, veulent nous faire un Sidi Ramdan, comme les chrétiens ont inventé un père Noël !

Puis notre adoration doit être basée sur deux choses; l'intention de faire ce que l'on fait uniquement pour Allah, et de le faire selon la Sounnah du prophète ﷺ. On ne fait pas le ménage pour les houris, ni pour les anges, ni pour le prophète, mais on le fait pour Allah. Et on ne fait pas le

¹ Une Algérienne debout, p.32-33.

Ramadan comme bon nous semble, ou selon nos traditions culturelles, on le fait selon la Sounnah. Et le Ramadan pour Dieu ce ne sont pas les études !

En ce qui concerne le mouloud (ou le Mawlid), qui est la célébration de la naissance du prophète ﷺ, il n'y a pas de doute que c'est interdit et que c'est une Bid'ah. Les savants de la Sounnah l'ont toujours interdit depuis des siècles; bien avant les islamistes du F.I.S. Il est suffisant de savoir que le prophète ﷺ n'a jamais fêté la naissance de quiconque; ni la sienne, ni celle d'aucun autre prophète avant lui. Si cela était permis, il aurait été le premier à fêter la naissance de Jésus fils de Marie; mais Jésus lui-même ne fêtait pas sa naissance, ni la naissance de ses proches. Noël est en réalité une Bid'ah, même chez les chrétiens, qui ont mélangé les anciennes croyances païennes d'Europe, aux enseignements de Jésus, ce qui eu comme résultat; les sapins de Noël, le Père Noël, la dinde de Noël et toutes les autres superstitions de l'occident «rationnel». Certains égarés parmi les Shi-ites Isma'ïlites de l'empire Fatimides ont voulu imiter les chrétiens et fêter la naissance du prophète Mohammad ﷺ comme ils fêtent la naissance de Jésus, ils ont donc commencé à fêter le Mawlid, et cela huit siècles après l'hégire. Le prophète ﷺ a dit :

(من أحدث في أمرنا هذا ، ما ليس منه فهو رد)

«Celui qui invente quelque chose dans notre religion, elle ne sera pas acceptée»¹

Et il a dit :

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim

(إياكم و محدثات الأمور ، فإن شر الأمور محدثاتها ، و إن كل محدثة بدعة ، و إن كل بدعة ضلالة) و في رواية (و كل ضلالة في النار)

«Et prenez garde aux choses inventées (dans la religion), car les pires choses sont les choses inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées sont des Bid'ahs (des innovations), et toutes les Bid'ahs sont des égarements» et dans une version *«Et tous les égarements sont dans le feu.»*¹

Donc, quelque chose – comme le Mawlid – qui ne faisait pas partie de l'islam au temps du prophète ﷺ, ni au temps des Sahabas, ni au temps des Tabi'iins, ni au temps des élèves des Taabi'iins, alors comment peut-elle faire partie de l'islam aujourd'hui ? Êtes-vous meilleurs que le prophète ﷺ ? Croyez-vous connaître l'islam mieux que les Sahabahs ? Pensez-vous aimer le prophète ﷺ plus que les Sahabahs qui se mettaient devant les flèches des idolâtres pour ne pas qu'elles le blessent ? Ils ne faut pas se laisser tromper par le nombre des égarés !

Certains innovateurs tentent de dire que certaines Bid'ah sont bonnes et que d'autres sont mauvaises, mais cela est contraire au paroles claires du prophète : **«Toutes les Bid'ahs sont des égarements»**. L'erreur de ces gens est qu'ils ne distinguent pas entre les innovations au sens linguistique, comme les innovations technologiques, et les innovations dans la façon d'adorer Allah. (Comme de vouloir prier la prière de Maghrib (4) rak'at au lieu de (3) trois par exemple)

Autre exemple :

¹Hadith authentique voir le livre du savant Mohammad Nasiroud-Diin Al-Albaani, «Khoutbatoul-Haajah».

Lorsque la juive qui fait l'entrevue avec Messaoudi lui demande : (Pourquoi ne fais-tu pas la prière cinq fois par jour, comme il se doit ?) Elle répond : **(Mais il ne se doit pas du tout ! Je mets quiconque au défi de trouver dans le Coran un seul verset qui indique le nombre et l'heure des prières quotidiennes. Foutaises !)**¹ Voilà le résultat de l'ignorance du Qor'an et du rejet de la Sounnah. Tout le monde sait que l'Islam ordonne de faire cinq prières par jour, même les mécréants le savent ! Le fait que cette femme nie cette obligation ne fait que prouver son hypocrisie et son ignorance. Le Qor'an cite clairement que les prières doivent être faites dans des moments précis, mais le Qor'an ne donne que les règles de base. Si on veut connaître les détails en ce qui concerne les prières, le jeûne, la Zakat, le Hajj, nous devons retourner à la Sounnah, car la Sounnah explique le Qor'an. Allah dit :

(إن الصلاة كانت على المؤمنين كتاباً موقوتاً)

(La Salat demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.) [An-Nisa : 4 : 103]

Et il y a plusieurs versets dans le Qor'an où il est ordonné de faire la prière à des moments précis de la journée. Puis, Allah nous ordonne d'obéir au prophète et de suivre sa Sounnah dans des dizaines de versets, par exemple :

¹ Une Algérienne debout, p.38.

(وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ)

(Et obéissez à Allah et au messenger) [Aali
'Imraan : 3 : 132]

Et Allah explique que la parole du prophète ﷺ est
une révélation comme le Qor'an. Il dit :

(وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۚ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ)

(Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion
; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée) [An-
Najm : 53 :3-4]

Et Il dit :

(وَأَنْزَلَ اللَّهُ عَلَيْكَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ)

(Allah a fait descendre sur toi le Livre et la
Sagesse) [An-Nisa' : 4 :113]

Et les savants ont expliqué que lorsque l'on
retrouve le mot sagesse (Hikmah) dans le Qor'an cela
signifie : la Sounnah.

Et le prophète a pour devoir d'expliquer le Qor'an.
Allah dit :

(وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ)

(Nous avons fait descendre le Dhikr (le rappel :
le Qor'an et la Sounnah), pour que tu exposes

clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux.) [An-Nahl : 16 : 44]

Et Allah dit :

(من يطع الرسول فقد أطاع الله)

(Quiconque obéit au messager obéit certainement à Allah) [An-Nisa' : 4 : 80]

Et Allah dit :

(وما آتاكم الرسول فخذوه وما نهاكم عنه فانتهوا)

(Prenez ce que le messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en) [Al-Hashr : 59 : 7]

Et Il dit :

(فليحذر الذين يخالفون عن أمره أن تصيبهم فتنة أو

يصيبهم عذاب أليم)

(Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.) [An-Nour : 24 : 63]

Et il y a beaucoup d'autres versets qui ordonnent de suivre la Sounnah, et il serait trop long de les citer tous ici.

La Sounnah ne peut pas être séparée du Qor'an, le prophète ﷺ a dit :

(تركت فيكم أمرين لن تضلوا ما تمسكتم بهما كتاب الله و سنة نبيه)

«Je vous laisse deux choses grâce auxquelles vous ne vous égarerez pas, tant que vous vous y accrochez : le Livre d'Allah et la Sounnah de Son prophète.»¹

Il ﷺ a dit aussi :

(فمن رغب عن سنتي فليس مني)

«Celui qui laisse ma Sounnah n'est pas de moi !»²

En fait, il est impossible de pratiquer quoi que ce soit de l'Islam sans suivre la Sounnah. Et le prophète ﷺ a dit à Mou'adh Ibn Jabal quand il l'a envoyé au Yémen pour appeler les gens à l'Islam :

(إنك تقدم على قوم أهل كتاب ، فليكن أول ما تدعوهم إليه عبادة الله ، فإذا عرفوا الله فأخبرهم أن الله قد فرض عليهم خمس صلوات في يومهم و ليلتهم...)

«Tu pars chez un peuple des gens du Livre, alors, que la première chose à laquelle tu les appelles soit : l'adoration d'Allah Seul. Lorsqu'ils auront connu Allah correctement, informe-les qu'Allah leur a

¹ Hadith authentique (Hasan) voir Mishkaah Al-Masaabih vérifié par Al-Albaani, v.I p.66 no.186.

² Hadith authentique rapporté par Al-Boukhari Ahmad et d'autres.

ordonné de faire cinq (5) prières durant le jour et la nuit...»¹

Et selon 'Abdullah Ibn 'Amr :

عن عبد الله بن عمرو : أن رسول الله صلى الله عليه و سلم قال : (وقت الظهر إذا زالت الشمس ، و كان ظل الرجل كطوله ، ما لم يحضر العصر ، و وقت العصر ما لم تصفر الشمس ، و وقت صلاة المغرب ما لم يغب الشفق ، و وقت صلاة العشاء إلى نصف الليل الأوسط ، و وقت صلاة الصبح من طلوع الفجر ، ما لم تطلع الشمس ، فإذا طلعت الشمس فأمسك عن الصلاة ، فإنها تطلع بين قرني شيطان)

Le messager d'Allah ﷺ a dit : *«Le temps de la Salat de Dhohr (de midi) commence à partir du moment où le soleil passe le méridien et que l'ombre d'un homme est égale à sa hauteur, et (son temps) dure tant que le temps de la prière de 'Asr (l'après-midi) ne soit pas entré. Et la prière de 'Asr dure jusqu'à ce que le soleil devienne pâle. Et le temps de la prière de Maghrib (le coucher du soleil) dure jusqu'à ce que le ciel ne soit plus orange. Et le temps de la prière de 'Isha' (du soir) dure jusqu'au milieu de la nuit. Et le temps de la prière de Soubh (l'aube) dure du crépuscule, jusqu'au lever du soleil. Alors après le lever du soleil abstenez-vous de prier, car le soleil se lève entre les deux cornes de Shaytaan.»²*

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.

² Hadith authentique rapporté par Mouslim, Abou Daoud et An-Nasaa'ii.

On voit donc clairement que le Qor'an et la Sounnah ordonne de prier cinq fois par jour, à des temps précis de la journée.

Comment est-elle devenue laïque?

Messaoudi explique elle-même sa conversion à la laïcité en disant: (Et un jour, **je commence à être troublée par la position du fidèle dans la prière musulmane.** Va savoir pourquoi... Sans doute parce que je suis une femme. **Se prosterner la tête contre terre, je trouvais cela humiliant.** Je me mets à chercher dans le Coran à quelles directives ça répond : rien. Je me suis dit : **«J'ai une grande et belle idée de Dieu. Je ne vois pas pourquoi je vais la rabaisser en adoptant une position d'esclave inventée par des Bédouins esclavagistes de l'Arabie Saoudite. Dieu, chez nous, c'est autre chose.»** Et j'ai décidé de faire ma prière autrement que les musulmans. Ca ressemblait à du yoga et c'est ainsi que je priais. Une fois, mon père m'a trouvée dans cette position. Je lui ai expliqué mon affaire. Il m'a prévenue : «Tu ne respectes pas la tradition. Tu es même en train d'en sortir. Il faut que tu saches que tu vas avoir des problèmes avec les autres, **parce que cette prostration** que tu remets en cause a été adoptée par les musulmans du monde entier. **Pour eux, tu n'es pas en train de prier. – Mais pour Dieu? – Pour Dieu, oui, mais tu auras des problèmes.»** J'ai quand même continué. Jusqu'à deux mois avant le bac. Alors j'ai vu les filles les plus mécréantes¹ se mettre à prier pour obtenir leur examen. A mes yeux, c'était une tentative de corruption de Dieu. Nous étions en 1977.

¹ Sur quoi se base t-elle pour dire qu'elles sont mécréantes.

J'ai fait le point sur tout ce que j'avais observé, vécu, de la foi et de la religion. J'ai rangé mon tapis dans un couffin, j'ai décrété que j'en avais fini avec toutes ces simagrées et ces hypocrisies, et que j'en restais à mon idée personnelle de Dieu. J'étais définitivement devenue une musulmane laïque. Et que personne, personne ne vienne plus jamais m'emmerder là-dessus)¹

Voilà où mènent l'ignorance, les Bid'ahs et les superstitions du soufisme et l'éloignement de la Sounnah ! Rajoutez à cela une éducation occidentale et vous avez comme résultat une ennemie déclarée d'Allah et de Sa Shari'ah!

Le fait qu'elle ait décidé de prier comme les hindous – dans une position de yoga – prouve qu'elle a toujours été plus près de la religion des idolâtres que de la religion de l'Islam. Ses paroles témoignent contre elle! Elle trouvait que la prosternation était humiliante! Elle traite Allah – le Très-haut – d'idée inventée par des bédouins esclavagistes! En disant cela elle insulte Allah, car Allah n'est pas une idée que chacun peut adopter selon ses passions pour se faire un dieu sur mesure. Personne ne connaît Allah mieux qu'Il se connaît Lui-même, et nous devons croire en Lui tel qu'Il s'est décrit dans Son Livre et tel que Son prophète ﷺ l'a décrit dans la Sounnah; sans essayer de changer les sens de ses attributs. En disant cela, elle insulte également le prophète ﷺ et les savants de l'Islam de l'Arabie Saoudite en les traitant de bédouins esclavagistes (et avoir des esclaves n'est pas interdit) et elle nie les prophètes en disant que Dieu, tel qu'Il est décrit dans le Qor'an et dans la Sounnah, est une «idée inventée» et non une révélation d'Allah, et en prétendant que son idée de Dieu est plus belle que celle du prophète ﷺ.

¹ Une Algérienne debout, p.38-39.

Le musulman ne trouve jamais humiliant de se prosterner devant Allah et d'être Son esclave et serviteur. Au contraire, c'est un honneur pour lui de pouvoir le faire (sauf pour les mécréants qui ont le cœur rempli d'orgueil). Et c'est bien l'orgueil qui a empêché le Diable de se prosterner lorsqu'Allah Lui a ordonné. Allah a glorifié Ses esclaves humbles qui se prosternent et Il a menacé les mécréants orgueilleux qui refusent de s'humilier. Il dit:

(واستعينوا بالصبر والصلاة وإنها لكبيرة إلا على الخاشعين)

(Et cherchez secours dans l'endurance et dans la Salat : certes, la Salat est une lourde obligation, sauf pour **les humbles**.) [Al-Baqarah : 2 : 45]

Et Il dit :

(فإلهكم إله واحد فله أسلموا وبشر المخبتين ، الذين إذا ذكر الله

وجلت قلوبهم والصابرين على ما أصابهم والمقيمي الصلاة و مما رزقناهم

ينفقون)

(Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à **ceux qui s'humilient**, ceux dont les cœurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent **la Salat** et dépensent de ce que Nous leur avons attribué.)

[Al-Hajj : 22 : 34-35]

Et Il dit à propos des mécréants :

(فما لهم لا يؤمنون و إذا قرأ عليهم القرآن لا يسجدون)

(Qu'ont-ils à ne pas croire? Et à ne pas se prosterner quand le Qor'an leur est lu?) [Al-Inshiqaaq : 84 : 20-21]

Et Il dit :

(إنما يؤمن بآياتنا الذين إذا ذكروا بها خروا سجداً و سبحوا بحمد

ربهم و هم لا يستكبرون)

(Seuls croient en Nos versets ceux qui, lorsqu'on leur rappelle, tombent prosternés et, par des louanges à leur Seigneur, célèbrent Sa gloire et ne s'enflent pas d'orgueil.) [As-Sajdah : 32 : 15]

Et le prophète ﷺ a dit :

(أقرب ما يكون العبد من ربه حين هو ساجد ، فأكثرُوا

الدعاء)

«L'esclave n'est pas plus près de Son Seigneur que lorsqu'il est prosterné, alors faites beaucoup d'invocations (lorsque vous êtes prosternés).»¹

¹ Hadith authentique rapporté par Mouslim et Abou Daoud.

Et en ce qui concerne sa décision de prier dans la position des mécréants hindous, elle prouve par ce geste qu'elle n'a pas compris la signification du témoignage de «**MOHAMMADOUR-RASOULOULLAH**» (Mohammad est le Messenger d'Allah) qui implique qu'on ne peut adorer Allah que de la façon qu'il nous a enseigné. Imaginez s'il était permis à tout le monde de prier comme il le veut! Et le prophète ﷺ a clairement ordonné de suivre sa façon de prier en disant :

(صلوا كما رأيتموني أصلي)

«**Priez de la même façon que vous m'avez vu prier**»¹

Donc on doit prier de la façon que le prophète ﷺ nous a enseigné et tel que sa prière a été décrite dans les livres de Hadiths authentiques, sinon Allah n'accepte pas notre prière (même si son père a dit que pour Dieu elle était en train de prier).

Puis finalement, elle explique comment elle est devenue «musulmane laïque», parce qu'elle a vue des filles plus «mécréantes» qu'elle faire la prière pour passer les examens en disant qu'elles voulaient corrompre Dieu ! Pense-t-elle qu'Allah ne connaît pas ce qu'il y a dans le cœur de ceux qui sont sincères et ceux qui mentent ? :

(يخادعون الله والذين آمنوا وما يخدعون إلا أنفسهم وما

يشعرون)

(Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; ils ne trompent qu'eux-même, et ils ne s'en rendent pas compte.) [Al-Baqarah : 2 : 9]

¹ Hadith authentique rapporté par Boukhari.

Il est évident que tous les laïques ne sont pas aussi fanatiques qu'elle, mais ils ont tous une chose en commun : Ils sont tous ignorants ou ils ont des connaissances erronées de l'Islam et de la compréhension des Salafs.

Ce que les savants de l'Islam ont dit de la laïcité :

L'idole de la laïcité est un des principes qui est adopté par presque tous les systèmes fabriqués par les mécréants, c'est pour cette raison que si l'on cite la démocratie, le communisme, le socialisme, le capitalisme, le nationalisme, le libéralisme, le ba'thisme ou tout autre système oriental ou occidental; la laïcité est automatiquement sous-entendue.

Le Sheikh 'Abdul-'Aziiz Ibn Baaz a dit : (Et c'est une chose bien connue que le parti Ba'th¹, le communisme, ainsi que toutes les idéologies athées qui rejettent l'Islam, comme la laïcité ou autre, sont toutes contre l'Islam; et ceux qui acceptent ces principes sont plus mécréants que les juifs et les chrétiens. Parce qu'il est permis de manger la viande d'animaux égorgés par les juifs et les chrétiens, ainsi que leurs nourritures et il est permis de marier leurs femmes; si

¹ Parti socialiste nationaliste arabe créé en 1940, son penseur est Michel Aflak, un mécréant chrétien né en 1910 à Alep en Syrie. Après des études à la Sorbonne, en France, il s'engage dans le mouvement et devient le penseur du parti. Il appelait les Arabes à s'unir peu-importe leur religion et il a lui-même écrit un livre sur le prophète ﷺ en essayant de le faire passer pour le prophète des arabes, alors que c'est le prophète pour le monde entier. Ils ne croient pas en Dieu ni en la résurrection, c'est pourquoi les savants ont déclaré ce parti mécréant. C'est également le parti de Saddam Hussain en Iraq (où le parti est au pouvoir depuis 1968), c'est pourquoi les savants l'ont déclaré mécréant, jusqu'à ce qu'il renonce à ce parti et qu'il se repente publiquement de ses crimes et accepte de se réformer.

elles sont des femmes de bonnes mœurs, chastes. Mais en ce qui concerne les athées, il n'est pas permis de manger de leur nourriture, ni d'épouser leurs femmes, comme il n'est pas permis non plus de manger la nourriture ou d'épouser les femmes des adorateurs d'idoles et de leurs semblables. C'est pourquoi tout athée est pire que le juif et le chrétien.

Les Ba'thistes et les laïques, qui rejettent l'Islam derrière leurs dos et qui veulent autre chose que l'Islam; ainsi que ceux qu'on appelle communistes ou socialistes; et toutes les autres idéologies athées qui ne croient pas en Allah ni au jour dernier; leur mécréance est pire que la mécréance des juifs et des chrétiens. Tout comme les adorateurs d'idoles et les adorateurs de tombeaux; d'arbres et de pierres, sont plus mécréants que les juifs et les chrétiens; et c'est pour cette raison qu'Allah a fait une distinction entre eux dans les règles de la Shari'ah. Même s'ils sont ensemble dans la mécréance et dans l'égarement et que leur destination est l'Enfer pour eux tous, ils sont tout de même différents dans leur degré de mécréance et d'égarement et leur destination est l'Enfer s'ils meurent dans leur mécréance.)¹

Le Sheikh a également expliqué les croyances, les paroles et les actes qui annulent l'Islam de celui qui les revendique ou les pratiques, en dix (10) points. Au sujet du quatrième point il dit : (Celui qui croit que la guidée d'autre que celle du prophète est meilleure et plus complète. Ou que le jugement d'un autre soit meilleur que le sien, comme celui qui préfère le jugement du Taaghout à son jugement : est Kaafir.) Puis il clarifie ensuite : (Fait partie de ce quatrième point : Celui qui croit que les systèmes ou les lois que les gens inventent sont meilleures que la Shari'ah de l'Islam; ou qu'elles lui sont égales; ou équivalentes; ou **qu'il est permis de juger selon celles-ci** (même si on croit que

¹ Majmou' Fataawa wa maqaalaat, (6 / 65-66).

le jugement de la Shari'ah est meilleure); ou si on croit que le système de l'Islam est incompatible et impossible à appliquer au 20^{ème} siècle; ou que l'Islam est la cause du retard des musulmans; ou que l'Islam se limite uniquement à une relation entre l'individu et son Seigneur, sans pénétrer dans les autres aspects de la vie. Fait également partie du quatrième point : celui qui pense que d'appliquer la sentence d'Allah; de couper la main du voleur; ou de lapider le coupable d'adultère qui est marié, ne convient pas aux temps modernes. Fait également partie de ce point : celui **qui croit qu'il est permis** de juger selon autre que la Shari'ah d'Allah dans les affaires (publiques, économiques, politiques, militaires etc.) ou dans les peines, les punitions ou autre, même si celui-ci ne croit pas que (le jugement d'autre que celui de la Shari'ah) soit meilleur. Car si on croit (que de juger par autre chose que la Shari'ah est permis), on a donc permis ce qu'Allah a interdit de ce qui est connu de la religion par nécessité; comme l'adultère, l'alcool, l'intérêt sur les prêts (ar-Riba) ou le jugement par autre chose que la Shari'ah d'Allah; dans tous ces cas cette personne est mécréante (Kāafir), selon le consensus des savants musulmans.)¹

La cinquième idole : La démocratie²

Étant donné que plusieurs musulmans, naïfs et ne possédant qu'une compréhension superficielle de l'Islam, se sont laissés séduire par les slogans de liberté, d'égalité, de démocratie et de droits des mécréants au point de les prendre comme principes dans leur conceptions de la politique, de justice sociale, d'économie et de la vie en

¹ Majmou' Fataawa wa maqaalaat, (I / 136-137)

² Ce qui suit est en parti tiré du livre : Lil-Jaziratil-'arabiyati khousousiyah fala tounbitoud-dimouqratiyyah, du Sheikh Mohammad Amaan Al-Jaami.

général; il est devenu obligatoire pour les savants de l'Islam à travers le monde entier, de clarifier et d'expliquer aux musulmans les contradictions dangereuses qu'impliquent ces principes avec les fondements de la religion musulmane.

La situation est d'autant plus sérieuse, depuis que certains individus et groupes musulmans en sont venus à croire qu'il existe une démocratie « Islamique ». Certains sont même allés jusqu'à comparer la Shourah et l'Ijtihad au système démocratique ! D'autres disent, par ignorance, que la « vraie » démocratie est l'Islam ! Ces idées nous font comprendre clairement qu'il y a une grave incompréhension de la signification et de la réalité du système démocratique, ou une incompréhension sérieuse des fondements de l'Islam, ou une incompréhension des deux à la fois !

Plus d'un savant ont écrit sur le sujet de la démocratie et ont démontré, de façon très claire, que la démocratie est totalement contraire à l'Islam. Je vais donc tenter de faire un résumé des points mentionnés par ces savants pour que la question devienne claire pour celui qui est dans le doute ou qui est ignorant de la position réelle de l'Islam vis-à-vis du système démocratique.

La définition du système démocratique

Il est très important pour commencer, de définir la signification du mot démocratie. Le mot démocratie est composé de deux mots :

1-**Démos** : qui signifie : le peuple.

2-**Kratos** : qui signifie : le pouvoir.

C'est donc que le mot démocratie est un mot composé qui signifie : Le pouvoir du peuple ou la souveraineté du peuple. Le système démocratique est donc

un système de gouvernement dans lequel le pouvoir appartient au peuple, ou à la nation.

Toutefois, tout le monde peut voir que le peuple dans la réalité n'a jamais eu le pouvoir dans aucun pays démocratique à n'importe quelle époque. Car c'est toujours une minorité des gens des classes riches et éduquées qui gouverne le reste du peuple. L'idée de démocratie sur le plan théorique n'a jamais été appliquée à aucun moment dans l'histoire !

Comment ce système est appliqué dans la réalité ?

La démocratie a pris plusieurs formes dans la pratique et dans son application. En voici quelques-unes :

1-La démocratie directe : Qui est la forme la plus ancienne de démocratie. C'est une forme dans laquelle le peuple se gouverne lui-même sans intermédiaire à aucun des niveaux du pouvoir (législatif, exécutif et juridique). Il est donc impensable que ce mode de démocratie soit applicable, sauf dans un peuple où une nation dont le nombre est très limité. C'est pourquoi cette forme de démocratie n'existe pas de nos jours.

2-La démocratie représentative ou parlementaire : Qui est une forme opposée à la démocratie directe et dans laquelle le peuple exerce son pouvoir par l'intermédiaire de personnes qu'il a choisi par suffrage, comme un député ou un ministre.

3-La démocratie semi-directe : qui est une forme qui est entre les deux formes.

Bien entendu, les démocrates ne sont pas tous d'accord sur la façon dont la démocratie doit être appliquée,

et certains d'entre eux sont même très critiques de ce système et dévoilent même beaucoup de ses défauts ! Mais leur critique reste toujours une critique superficielle qui n'est pas dirigée vers les fondements de la démocratie. Ils continuent toujours à reconnaître la validité des bases malgré ses faiblesses et ne cherchent qu'à rendre l'application de ce système plus en accord avec les principes ! Néanmoins, nous nous attarderons uniquement aux principes fondamentaux de ce système pour en faire une critique à partir du Qor'an et de la Sounnah, et le fait de démontrer sa contradiction avec les fondements de l'Islam est suffisant pour détruire totalement la validité du système démocratique !

Les caractéristiques spécifiques au système démocratique :

Le système démocratique est établi sur certaines particularités qui, lorsqu'elles sont réunies, forment les bases de ce système. Tout système ne possédant pas ces particularités ne peut donc pas être qualifié de démocratique. Voici les deux particularités fondamentales les plus apparentes de ce système :

1-La souveraineté du peuple ou de la nation.

2-Les droits et libertés protégés par la constitution.

Analyse du premier point : La souveraineté du peuple ou de la nation.

Nous pouvons nous demander maintenant ce que signifie le terme « souveraineté » dans le système politique ?

La souveraineté signifie : l'autorité ou le pouvoir suprême, au dessus de tout pouvoir.

Ici se pose donc une question importante : qui possède cette soi-disante souveraineté ? Qui possède cette autorité suprême dans le système démocratique ?

Bien entendu, c'est le peuple ou la nation qui est le détenteur de l'autorité suprême. Cela est exprimé de différentes façons : le peuple est la source de tous les pouvoirs.

Les pouvoirs en question sont les trois niveaux de pouvoirs :

a) Le pouvoir législatif : Qui légifère les lois et les règlements, qui les corrige, les émet et les annule et supervise leur exécution.

b) Le pouvoir exécutif : Qui applique la loi et la volonté nationale.

c) Le pouvoir juridique : Qui juge tout ce qui est contraire au pouvoir selon les lois et les règles qui sont décidées par le pouvoir législatif.

Le peuple ou la nation est donc la source de ces pouvoirs, et cela signifie que le pouvoir total appartient uniquement à la nation. Ce principe est donc une des caractéristiques les plus importantes du système démocratique.

Critique de ce premier point selon les principes de l'Islam :

Après ce que nous venons d'expliquer de réalité de la souveraineté dans le système démocratique, il devient très facile à toute personne possédant une compréhension réelle de la religion Islamique et qui a appliqué le Tawhid (la

pureté du monothéisme Islamique), de voir sans même avoir à faire de grandes recherches ou études approfondies, que la démocratie est un système qui s'oppose totalement à l'Islam. Et de ce fait, aucun slogan, ni propagande ne peut tromper le musulman sur la question du système démocratique.

Peu importe que le pouvoir dans le système démocratique soit détenu par la nation, ou par la majorité (comme ils le prétendent) ou par une classe ou un parti ou un groupe; et peu importe que la forme d'application du système démocratique soit directe ou indirecte ou parlementaire; toutes ces formes et ces modes d'applications ont le même nom dans l'Islam : **C'est le pouvoir du Taghout.**

Le Taghout est en fait le pouvoir de la Jahiliyyah et c'est le pouvoir qui contredit le Coran et la Sounnah. Le Taghout est un nom qui signifie plusieurs choses, comme; Le Shaytaan, les idoles et leurs lois etc. Le système démocratique implique en fait que les gens puissent décider de ce qui est Halal ou Haram, de ce qui est légal ou illégal par un simple vote ! Ce qui représente un rejet total de la souveraineté d'Allah sur sa création (et dans sa législation) !

Dans le système Islamique ou musulman, la parole suprême appartient à Allah, et c'est Lui Seul qui possède le pouvoir législatif et le droit de permettre ou d'interdire ou de rendre Haram ou Halal. La créature – que ce soit un individu, un groupe, un peuple ou une nation – n'a rien à partager de ce pouvoir avec Allah.

Allah le très Haut dit :

(ولا يشرك في حكمه أحدا)

(Il n'associe personne à Son commandement.)

Al-Kahf : 26.

Et Il dit :

(أفحكم الجاهلية يبغون ، ومن أحسن من الله حكما لقوم يوقنون)

(Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?) Al-Maidah : 50.

Et Il dit :

(ألا له الخلق والأمر)

(La création et le commandement n'appartiennent qu'à lui.) Al-A'raaf : 54.

Et Il dit :

(و أن احكم بينهم بما أنزل الله و لا تتبع أهواءهم واحذرهم أن

يفتنوك عن بعض ما أنزل الله إليك)

(Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé.) Al-Maidah : 49.

Et Il dit :

(يا أيها الذين آمنوا أطيعوا الله وأطيعوا الرسول و أولي الأمر منكم

، فإن تنازعتم في شئء فردوه إلى الله والرسول إن كنتم تؤمنون بالله واليوم

الآخر ، ذلك خير و أحسن تأويلا)

(Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi

que ce soit, renvoyez-là à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement.) An-Nisa : 59.

Et Il dit aussi :

(ألم تر إلى الذين يزعمون أنهم آمنوا بما أنزل إليك وما أنزل من قبلك يريدون أن يتحاكموا إلى الطاغوت وقد أمروا أن يكفروا به ، و يريد الشيطان أن يضلهم ضلالا بعيدا)

(N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Taghout, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : «Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messenger», tu vois les Mounafiqouns s'écarter loin de toi.) An-Nisa : 60-61.

Et Il dit :

(وما اختلفتم فيه من شيء فحكمه إلى الله)

(Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah.) Shoura : 10.

Et il dit :

(والله يحكم لا معقب لحكمه)

(C'est Allah qui juge et personne ne peut s'opposer à Son jugement.) Ar-Ra'd : 41.

Et Allah dit :

(ومن لم يحكم بما أنزل الله فأولئك هم الظالمون)

(Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes.) Al-Maidah : 45.

Et Il dit :

(ومن لم يحكم بما أنزل الله فأولئك هم الفاسقون)

(Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers.) Al-Maidah : 47.

Et Il dit :

(ومن لم يحكم بما أنزل الله فأولئك هم الكافرون)

(Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.) Al-Maidah : 44.

Et Allah dit :

(فمن يكفر بالطاغوت و يؤمن بالله فقد استمسك بالعروة الوثقى

لا انفصام لها)

(Donc, quiconque mécroit au Taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.) Al-Baqarah : 256.

On voit d'après ces versets clairs du Coran, que de croire en la Souveraineté suprême d'Allah est une des plus importantes significations du témoignage de *La Ilaha illallah et de Mohammad Rasouloullah*. Celui qui croit en la démocratie a donc cru au Taghout et a rejeté la foi en Allah et en l'Islam !

L'Islam a bien déterminé comment sont divisés les pouvoirs :

1-Le pouvoir législatif : Il appartient uniquement à Allah et à son messenger. Personne ne partage ce pouvoir. Ni les savants de la religion, ni le dirigeant, ni personne d'autre ! Car il n'y a pas de clergé dans l'Islam, ni de pape.

2-Le pouvoir juridique : Il appartient aux savants de l'Islam. Ceux qui ont la connaissance des lois et des règlements de la religion et qui suivent la religion et la défendent.

3-Le pouvoir exécutif : Il appartient au dirigeant des musulmans (Khalifah, Imam, Sultan, président ou roi). Il a comme responsabilité de faire appliquer la loi d'Allah sur la terre ! Voilà comment le pouvoir est séparé selon la Shari'ah de l'Islam ! Ce qui n'est pas du tout démocratique.

Analyse du deuxième point : Les droits et libertés

Le système démocratique a également établi, en plus de la souveraineté du peuple, des droits et des libertés pour les individus qui suivent ce système ignorant. Des droits et des libertés qui sont protégés par la loi. Les libertés qui sont données dans le système démocratique sont les suivantes :

- 1-La liberté de croyance.
- 2-La liberté de comportement ou individuelle.
- 3-La liberté de parole ou d'opinion ou de penser.
- 4-La liberté d'enseigner et d'apprendre.
- 5-La liberté de logement.
- 6-La liberté de se déplacer et de voyager.

Critique de ce deuxième point selon l'Islam :

En ce qui concerne la liberté de croyance, c'est en réalité la liberté d'apostasie ! Car le système démocratique donne à chaque individu la liberté de changer de religion et de croyance comme il veut, et personne n'a le droit de s'opposer à ce choix et à ce changement. Donc une personne peut vivre musulmane au début de sa vie, puis, si cela lui plaît, elle peut changer sa croyance et devenir chrétienne ou juive ou ce qu'elle veut parmi les sectes et les religions comme l'hindouisme, le bouddhisme, la laïcité ou toute autre religion. Et tout cela est défendu et protégé par le système démocratique.

Personne ne peut demander l'application de la punition de l'apostasie, comme cela est commandé dans la Shari'ah d'Allah tant qu'on est dans un système démocratique. Il est donc clair que celui qui croit en cette liberté ne peut pas croire en l'Islam !

La liberté individuelle permet aux individus dans le système démocratique de se comporter de n'importe quelle façon, sans aucune restriction ni limitation. Un homme peut donc faire ce qu'il veut avec une femme, tant qu'il ne la viole pas ! S'il y a viol, c'est considéré comme étant un crime; mais l'adultère n'est pas considéré comme étant un crime dans ce système d'ignorance ! Ce système accepte même que deux personnes du même sexe se marient !

Bien sur, ce système implique aussi que la femme puisse refuser de porter le Jilbaab et enlever ses vêtements devant les hommes pour créer de la tentation et attirer les regards de désir sur elle !

En ce qui concerne les autres libertés : La liberté de parole ou d'opinion ou de penser, la liberté d'enseigner et d'apprendre, la liberté de propriété, la liberté de se déplacer et de voyager. La liberté économique, il est clair que l'Islam donne des droits semblables aux gens. Mais il est important

de comprendre qu'il n'existe pas de libertés absolues qui ne soient pas limitées dans l'Islam. Toutes ses libertés sont donc limitées par la Shari'ah Islamique comme nous l'avons expliqué en détail précédemment.

Le principe de Shoura

Le principe de Shoura est très important dans l'Islam. Ce principe signifie : consulter les gens qui sont bien informés et honnêtes au sujet de leur point de vue sur une question ou de demander le conseil. Il existe plusieurs versets dans le Qor'an qui incitent les croyants à appliquer la Shoura entre eux, comme le prophète ﷺ l'appliquait lui-même avec ses compagnons.

Allah le Très Haut dit :

(فاعف عنهم واسغفر لهم و شاورهم في الأمر فإذا عزمتم فتوكل

على الله إن الله يحب المتوكلين)

(Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, met donc ta confiance en Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui mettent en Lui leur confiance.) [Aala 'Imraan : 3 : 159]

Et Il dit :

(والذين استجابوا لربهم و أقاموا الصلاة و أمرهم شورى بينهم

ومما رزقناهم ينفقون)

(Ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires et dépensent de ce que Nous leur attribuons) [Shoura : 42 : 38]

Le prophète ﷺ a consulté ses compagnons à diverses occasions dans le but de leur apprendre ce principe pour leur donner l'exemple. Les Sahabahs après le prophète ﷺ ont donc suivi cet exemple et toujours respecté ce principe.

Toutefois, il est très clair que ce principe n'a rien à voir avec le concept de démocratie des mécréants.

Voici quelques distinctions entre la Shoura et la démocratie :

1- La Shoura ne concerne pas tout le monde, mais uniquement les gens d'expérience et de savoir qui ont une opinion fondée sur une connaissance. Ce n'est donc pas comparable au suffrage universel du système démocratique qui donne le droit de vote à n'importe qui.

Le Sheikh Salih As-Sadlaan dit à ce sujet en citant Al-Qardawi : (Certes, on ne peut comprendre du principe de Shoura, qu'Allah nous a commandé de mettre en pratique, qu'elle concerne tous les individus de la Oummah ou la majorité des gens qui la composent. Elle ne concerne que Ahloul-Hill wal-'Aqd, c'est-à-dire ceux qui ont une raison juste et qui sont spécialisés dans leur domaine, les dirigeants, les têtes, les savants qui connaissent la Shari'ah et les intérêts politiques, sociales, juridiques et la gestion.)¹

2-La Shoura n'est que pour les choses sur lesquelles ils n'y a pas de texte explicite du Qor'an ou de la Sounnah.

3-Le dirigeant n'est pas obligé de suivre l'opinion des gens de la Shoura s'il croit que son point de vue est le bon.

¹ Ousousoul-Houkmi fish-Shari'atil-islamiyyah p.25. Bien qu'Al-Qardawi fasse parti des gens qui tentent de rendre la démocratie Islamique.

Les systèmes opposés à l'Islam autre que la démocratie :

L'Islam rejette la démocratie parce que dans la démocratie, les lois sont décidées par la majorité du peuple. Mais cela ne signifie pas que l'Islam accepte la dictature ! En fait, on remarque que la démocratie est en fait la dictature de la majorité, puisque dans la dictature, c'est le dirigeant qui fait les lois plutôt que la majorité du peuple. La dictature est donc contraire à l'Islam car elle donne au dirigeant le pouvoir de légiférer et de rendre légal ce qu'Allah interdit et de rendre illégal ce qu'Allah a permis dans la révélation.

La théocratie est également contraire à l'Islam car dans ce système, ce sont les prêtres et les hommes de religion qui font les lois. Mais en Islam, seul Allah et son messager ont le droit de légiférer et le rôle du dirigeant n'est que d'exécuter les lois divines tandis que le rôle des savants de la religion est de faire connaître les lois d'Allah aux hommes.

On doit donc dire que le système politique dans l'Islam est unique, et qu'il n'est ni démocratique, ni une dictature, ni une théocratie.

L'obéissance au dirigeant musulman :

Le prophète ﷺ nous ordonne dans plusieurs Hadiths d'écouter, d'obéir aux dirigeants et de ne jamais prendre les armes contre eux, même s'ils sont injustes ou qu'ils font des péchés.

عن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه قال : (من أطاعني فقد أطاع الله ، و من عصاني فقد عصي الله ، و من يطع الأمير فقد أطاعني، و من يعصي الأمير فقد عصاني)

Al-Boukhari et Mouslim rapportent selon Abou Hourairah, que le prophète ﷺ a dit : **«Celui qui m'obéit obéit à Allah et celui qui me désobéit a désobéit à Allah. Celui qui obéit à son dirigeant m'a obéit et celui qui désobéit à son dirigeant m'a désobéit.»**

عن أبي ذر رضي الله عنه قال : إن خليلي أوصاني أن أسمع و أطيع و إن كان عبدا حبشيا مجدع الأطراف.

L'Imam Mouslim rapporte selon Abou Dharr : **« Mon grand ami – le prophète ﷺ – m'a recommandé d'écouter et d'obéir même si le dirigeant est un esclave abyssinien qui a les mains et les pieds amputés. »**

عن عبد الله بن عمر رضي الله عنهما عن النبي صلى الله عليه وسلم قال : (السمع والطاعة على المرء المسلم فيما أحب وكره ما لم يؤمر بمعصية ، فإذا أمر بمعصية فلا سمع ولا طاعة .)

Al-Boukhari et Mouslim rapportent selon Ibnou 'Omar que le prophète ﷺ a dit : **« Le musulman doit écouter et obéir dans ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, excepter si on lui commande de faire un péché, car si on lui commande de faire un péché, il n'y a ni écoute ni obéissance. »**

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : قال رسول الله صلى الله عليه و

سلم : (إذا بويع لخليفتين فاقتلوا الآخر منهما)

L'Imam Mouslim rapporte selon Abou Sa'id Al-Khoudri que le messenger d'Allah ﷺ a dit : **« Si on a donné l'allégeance à deux Khalifahs tuer le dernier des deux. »**

عن عوف بن مالك رضي الله عنه ، عن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال :
 (خيار أئمتكم الذين تحبونهم ويحبونكم ، وتصلون عليهم ويصلون عليكم، وشرار
 أئمتكم الذين يبغضونهم ويغضونكم، وتلعنهم ويلعنكم) فقلنا: يا رسول الله أفلا نناذبهم
 بالسيف عند ذلك؟ قال : (لا ، ما أقاموا فيكم الصلاة إلا من ولي عليه وال، فراه يأتي شيئا
 من معصية الله ، فليكره ما يأتي من معصية الله، ولا ينزعن يدا من طاعته)

L'Imam Mouslim a rapporté selon 'Awf Ibnou Malik que le messenger d'Allah a dit ﷺ: « *Les meilleurs de vos dirigeants sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, et ceux pour lesquels vous priez et qui prient pour vous; et les pires de vos dirigeants sont ceux que vous détestez et qui vous détestent, et ceux que maudissez et qui vous maudissent.* » On demanda : Ô Messenger d'Allah ! Devons nous les combattre avec l'épée dans ce cas ? Il dit : « *Non ! Tant qu'ils font établir la Salat parmi vous. Je vous dis, celui qui a un dirigeant qu'il voit faire quelque chose de la désobéissance d'Allah, alors qu'il déteste ce qu'il fait de désobéissance d'Allah, mais qu'il ne retire jamais sa main de son obéissance.* »

عن حذيفة ابن اليمان رضي الله عنه أن رسول الله صلى الله عليه وسلم قال :
 (يكون بعدي أئمة لا يهتدون بهديي، ولا يستون بسنتي، وسيقوم فيكم رجال، قلوبهم قلوب
 الشياطين في جثمان إنسان) قال : قلت : كيف أصنع يا رسول الله إن أدركت ذلك؟ قال :
 (تسمع و تطيع ، وإن ضرب ظهرك، وأخذ مالك، فاسمع وأطع)

L'Imam Mouslim rapporte selon Houdhaifah Ibnoul-Yamaan que le messenger d'Allah ﷺ a dit : « *Il y aura après moi des dirigeants qui ne suivront pas ma guidance et qui n'appliqueront pas ma Sounnah, et il y aura parmi vous des hommes; leur cœurs sont des*

cœurs de diables dans des corps humains. » il dit : Que devons nous faire, Ô messager d'Allah, si cela arrive ? Il dit : « **Écoute et Obéis, même si on frappe ton dos et qu'on prend tes biens. Écoute et obéis !** »

عن علقمة بن وائل الحضرمي، عن أبيه . قال: سألت سلمة بن يزيد الجعفي رسول الله صلى الله عليه وسلم . فقال: يا نبي الله ! أرايت إن قامت علينا أمراء يسألونا حقهم ويمنعونا حقنا، فما تأمرنا؟ فأعرض عنه . ثم سأله فأعرض عنه . ثم سأله في الثانية أو في الثالثة فحذبه الأشعث بن قيس . وقال (اسمعوا وأطيعوا . فإنما عليهم ما حملوا وعليكم ما حملتم)

L'Imam Mouslim a rapporté selon 'Alqamah ibn Abi Waa-il Al-Hadrami, selon son père qu'il a dit : Salamah Ibn Yazid Al-Jou'fi a demandé au messager d'Allah ﷺ : O prophète d'Allah ! Si des dirigeants sont établis sur nous et qu'ils nous demandent leur droit, alors qu'ils nous refusent notre droit, que nous ordonnes-tu de faire ? Alors il se détourna de lui. Puis il lui demanda encore et il se détourna de lui. Puis il lui demanda une deuxième ou troisième fois, puis Al-Ash'ath Ibn Qays le tira vers lui. Il dit : « **Écoutez et obéissez. Car ils porteront la charge de ce qu'ils font et vous porterez la charge de ce que vous faites.** »

عن عبد الله . قال : قال رسول الله صلى الله عليه وسلم (إنها ستكون بعدي أثرة وأمور تنكرونها) . قالوا: يا رسول الله ! كيف تأمر من أدرك منا ذلك؟ قال (تؤدون الحق الذي عليكم . وتسالون الله الذي لكم) .

L'Imam Mouslim a rapporté selon 'Abdoullah qu'il a dit : le messager d'Allah ﷺ a dit : « **Il y aura après moi des privilèges de la part des dirigeants sur vous par rapport aux affaires de la Dounya et des choses que vous allez rejeter.** » Ils dirent : Ô messager d'Allah !

Qu'ordonnes-tu à celui qui témoigne de ces choses ? Il dit :
« Vous donnez le droit qu'il vous est commandé de donner et pour votre droit, vous le demandez à Allah. »

عن جنادة بن أبي أمية قال: دخلنا على عبادة بن الصامت وهو مريض . فقلنا : حدثنا ، أصلحك الله ، بحديث ينفع الله به ، سمعته من رسول الله صلى الله عليه وسلم فقال : دعانا رسول الله صلى الله عليه وسلم فبايعناه . فكان فيما أخذ علينا ، أن بايعنا على السمع والطاعة ، في منشطنا ومكرهنا ، وعسرنا ويسرنا ، وأثرة علينا . وأن لا ننازع الأمر أهله . قال (إلا أن تروا كفرا بواحا عندكم من الله فيه برهان) .

L'Imam Mouslim a rapporté selon Jounaadah Ibn Abi Oumayyah qu'il a dit : Nous sommes entrés chez 'Oubaadah Ibnous-Saamit alors qu'il était malade. On lui a dit : Qu'Allah te guérisse ! Cite nous un Hadith que tu as entendu du messenger d'Allah ﷺ. Il dit : Le messenger d'Allah nous a appelés puis nous lui avons donné l'allégeance. Il a pris notre serment, qui mentionnait qu'on devait écouter et obéir, dans ce que nous aimons comme dans ce qui nous déplaît; dans la difficulté comme dans l'aisance et même si on donne des privilèges dans la Dounya à nos dépens et de ne pas disputer le commandement à celui qui le détient. Puis il dit : **« Excepté si vous voyez un Koufr clair, au sujet duquel vous possédez une preuve venant d'Allah. »**

(أثرة) L'Imam An-Nawawi a dit au sujet du mot
Atharah : (Les savants ont dit que le mot Atharah signifie : la préférence et les privilèges pour les affaires de la Dounya à vos dépens. C'est-à-dire : Écoutez et obéissez même si les dirigeants se donnent des privilèges dans les affaires de la Dounya, et qu'ils ne vous font pas parvenir ce qui vous revient de droit.)

Ces Hadiths nous expliquent comment agir envers les dirigeants, qu'ils soient bons ou mauvais. L'Islam nous interdit totalement de faire des coups d'états ou de prendre les armes contre le dirigeant musulman et de faire des révolutions. Car le mal qui vient de cela est plus grand que l'injustice qu'on veut corriger. Les savants de la Sounnah ont tous affirmé ce principe. Seul les gens de Bid'ah, comme les Khawaarijs et les Mou'tazilahs s'opposent à cela !

L'Imam At-Tahaawi dit dans le livre qu'il a écrit pour définir la croyance des gens de la Sounnah : (Il n'est pas permis de prendre les armes contre nos Imams et nos dirigeants, même s'ils commettent de l'injustice et nous ne faisons pas de Dou'ahs contre eux et nous ne retirons pas nos mains de l'obéissance que nous leur devons. On croit que de leur obéir fait partie de l'obéissance d'Allah et que c'est une obligation, tant qu'ils ne nous commandent pas de faire ce qui est un péché, et nous demandons à Allah de les rendre bons et d'être indulgent envers eux.)¹

L'Imam Ibnou Abil-'Izz Al-Hanafi dit en commentant ce point : (Il se peut que le dirigeant commande aux gens de faire ce qui est interdit par Allah, alors il ne doit être obéi que dans ce qui est une obéissance à Allah et son messager. En ce qui concerne l'ordre d'obéir aux dirigeants même lorsqu'ils font l'injustice, c'est parce que les conséquences négatives qui sont liées au fait de prendre les armes contre eux sont de nombreuses fois plus graves que l'injustice de ces dirigeants. En fait, dans l'endurance face à l'injustice des dirigeants, il y a une expiation pour nos péchés et une multiplication de notre récompense. Allah les a uniquement mis au pouvoir sur nous à cause de nos mauvaises actions et la rétribution du bien est le bien et celle du mal est le mal. Nous devons donc

¹ Sharh Al-'Aqidatout-Tahaawiyah, p. 379.

faire des efforts dans la demande du pardon, la repentance et la réformation de nos actes [...] Allah le très Haut dit :

(Et ainsi accordons-Nous, à certains injustes l'autorité sur d'autres, (injustes) à cause de ce qu'ils ont acquis.) [Al-An'aam : 6 : 129].

Donc, si le peuple veut se débarrasser de l'injustice du dirigeant injuste, qu'ils cessent eux-mêmes d'être injustes.)¹

L'Imam Ahmad Ibn Hambal dit : (Parmi les fondements de la Sounnah (...): Il y a l'écoute et l'obéissance du dirigeant et du commandeur des croyants, qu'il soit pieux ou pervers; et celui à qui on a légué le Khilafah ou celui autour duquel les gens se sont rassemblés et au sujet de qui ils ont été satisfaits ou celui qui a pris le pouvoir sur eux avec l'épée et qui est devenu Khalifah; il est appelé Amir Al-Mouminine (le commandeur des croyants) (...) et celui qui sort contre le dirigeant des musulmans, alors que les gens s'étaient rassemblés autour de lui et qu'ils ont confirmé qu'il était le Khalifah, peu importe qu'il ait pris le pouvoir par agrément ou par la force, celui qui fait cela a brisé et divisé l'unité des musulmans et il a contredit les paroles du messager d'Allah ﷺ. Si celui qui sort contre le dirigeant meurt, il meurt d'une mort de la Jahiliyyah; c'est-à-dire l'époque préislamique)²

Le Sheikh Mohammad Nasiroud-Din Al-Albaani dit à ce sujet : (Il est clair que cela se limite aux dirigeants musulmans. Les dirigeants mécréants colonisateurs, il n'y a aucune obéissance pour eux. Il est en fait obligatoire de se préparer de façon complète, matériellement et moralement

¹ Sharh Al-'Aqidatout-Tahaawiyyah, p. 379.

² Ousoulous-Sounnah, p.64-70.

contre eux pour les faire sortir et pour purifier nos terres de leur impureté.)¹

Le Sheikh Salih Al-Fawzaan dit : (Le dirigeant des musulmans doit être obéit dans l'obéissance d'Allah et lorsqu'il ordonne de désobéir il ne doit pas être obéit dans cet ordre de désobéissance, mais il doit être obéit dans ce qui n'est pas une désobéissance. En ce qui concerne le dirigeant mécréant, alors c'est différent selon les cas. Si les musulmans sont forts et qu'ils ont la capacité de le combattre et de le retirer du pouvoir et de mettre à sa place un dirigeant musulman, il leur est obligatoire de le faire et cela fait partie du Jihad dans le chemin d'Allah. Toutefois, si ils ne sont pas capables de retirer ce dirigeant mécréant du pouvoir, **il ne leur est pas permis de semer la Fitnah avec les dirigeants injustes et mécréants, car cela fera retomber beaucoup de mal sur les musulmans.** Le noble prophète Mohammad ﷺ a vécu 13 ans à Makkah après le début de la révélation et le pouvoir était aux mécréants. Il était avec ceux qui s'étaient converti et ils n'ont pas attaqué les mécréants. Ils étaient interdits de combattre les mécréants à ce moment et ils n'ont été ordonnés de combattre qu'après avoir émigré à la ville de Madinah. C'est alors qu'il a établi un pays et un groupe avec lequel il lui était possible de combattre les mécréants ; voilà la voie de l'Islam.

Donc si les musulmans sont sous un pouvoir mécréant et qu'ils ne sont pas capables de l'enlever du pouvoir, ils doivent s'accrocher à leur Islam et à leur croyance, mais ils ne doivent pas se mettre dans l'idée d'affronter les mécréants, car cela va se retourner contre les musulmans et va détruire le Da'wah. Mais s'ils ont une force et qu'ils sont capables de faire le Jihad, alors ils doivent faire

¹ Ta'liqoun 'ala at-Tahaawiyah, p.48.

le Jihad dans le chemin d'Allah selon les règles et les principes bien connus de la Shari'ah.)¹

Le verdict de la Hijrah, de l'intégration dans les pays des mécréants et de la citoyenneté :

Le Sheikh Bin Baaz (Rahimahoullah) a dit dans une Fatwa qu'il est interdit de s'établir dans un pays où le Shirk et le Koufr sont apparents, excepté pour faire la Da'wah à Allah :

(De 'Abdul-'Aziz ibn 'Abdullah ibn Baaz au frère N. M. As-Salamou 'Alaikoum wa rahmatoullahi wa barakaatouh, Amma Ba'd :

Suite à ta lettre dans laquelle tu mentionnes que tu es un jeune musulman qui vit en Italie et qu'il y a là-bas un grand nombre de jeunes musulmans et que la plupart d'entre eux ont répondu aux désirs des Chrétiens de les éloigner de leur religion et de ses nobles enseignements. A un point tel que la majorité d'entre eux ne prient pas et ils adoptent un mauvais comportement et font toutes sortes de péchés et cherchent à les rendre licites... ainsi que d'autres points que tu as mentionné dans ta lettre.

Je te laisse savoir que de t'établir dans un pays où le Koufr, le Shirk, la religion des chrétiens et des autres mécréants sont apparents n'est pas permis. Peu importe que tu te sois établi parmi eux pour travailler, pour faire du commerce, pour étudier ou pour autre cause. Parce qu'Allah dit :

¹ Mouraja'atoun fi Fiqhil-waaqi' as-siyaasi wal-fikri, p.52.

(إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ ظَالِمِي أَنفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنتُمْ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعِفِينَ فِي الْأَرْضِ قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا فَأُولَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءَتْ مَصِيرًا إِلَّا الْمُسْتَضْعِفِينَ مِنَ الرِّجَالِ وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانَ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا فَأُولَئِكَ عَسَى اللَّهُ أَنْ يَغْفُرَ عَنْهُمْ وَكَانَ اللَّهُ عَفْوًا غَفُورًا)

(Ceux qui ont fait du tort à eux mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : «Où en étiez-vous ? » (à propos de votre religion) - «Nous étions impuissants sur terre», dirent-ils. Alors les Anges diront : «La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des faibles : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur.) An-Nisa : 97-99.

Et à cause de la parole du prophète ﷺ :

(أنا بريء من كل مسلم يقيم بين أظهر المشركين)

« *Je suis innocent de tout musulman qui s'établit parmi les Moushrikines* » (déclaré Hasan par Al-Albaani, voir Sahih Al-Jaami' 1/306)

Le fait de s'établir chez les Kouffars ne peut provenir d'un cœur qui a connu la réalité de l'Islam et de la foi, et qui a connu ce qui est obligatoire pour les musulmans parmi les droits d'Allah, et qui a été satisfait d'Allah comme Seigneur, et de l'Islam comme religion et de Mohammad ﷺ comme prophète et messager.

Car d'être satisfait de cela implique : de l'amour d'Allah, et d'avoir de la préférence pour ce qui le satisfait, et d'avoir un sens de l'honneur jaloux pour sa religion

(Ghairah) et de se rallier à ses alliés. Ce qui oblige un désavouement complet et un éloignement total des mécréants et de leurs pays. En fait, la simple foi en le Qor'an et en la Sounnah ne peut être réunie avec ces choses interdites. Et il a été rapporté authentiquement selon Jarir Ibn 'Abdillah Al-Bajali, qu'il a dit : (Tu adores Allah, tu établis la Salat, tu payes la Zakat, tu donnes le bon conseil aux croyants et tu te sépares des Moushrikines). Rapporté par Abou 'Abdur-Rahman An-Nasaa-i. De même que le Hadith mentionné précédemment, la parole du prophète ﷺ qui a dit :

« Je suis innocent de tout musulman qui s'établit parmi les Moushrikines » (Déclaré Hasan par Al-Albaani, voir Sahih Al-Jaami' 1/306)

Ainsi que le Hadith du prophète ﷺ qui dit :

(لا يقبل الله عز وجل من مشرك عملا بعدما أسلم؛ أو يفارق المشركين)

« Allah n'acceptera aucun action de la part d'un Moushrik après qu'il soit devenu musulman jusqu'à ce qu'il se sépare des Moushrikines. »¹ (Déclaré Hasan par Al-Albaani dans Irwa Al-Ghalil vol. 5 p. 32)

¹ Le Sheikh Al-Albaani a dit au sujet de ce Hadith dans Silsilat al-ahaadith as-Sahihah, Hadith no. 2857 : (C'est une des choses les plus désolantes que ceux qui se convertissent à l'Islam à notre époque – alors qu'ils sont en grands nombre Al-Hamdoulillah – ne répondent pas à cet ordre de se séparer des Kouffars et qu'il ne fassent pas la Hijrah vers les pays de l'Islam, excepté un petit nombre d'entre eux. Et je crois que cela est dû à deux choses : **1** – Leur lutte pour la Dounya et la facilité des moyens de vie et l'aisance qui existent dans leur pays. Dans le sens qu'ils vivent une vie matérielle plaisante, sans trop de fatigue, comme on le sait. Il leur est donc difficile, en général, de déménager vers un pays Islamique où ils ne trouveraient peut être pas les moyens de vivre honorablement, selon leur point de vue. **2** – L'autre raison, qui est la plus importante, c'est leur ignorance de ce verdict. Et il sont excusés en cela, car ils ne l'ont jamais entendu de la part des Dou'aats (les prêcheurs qui appellent à l'Islam) de qui on entend parler et dont les paroles sont

Les savants ont clairement dit que c'est interdit et ils ont averti les musulmans à ce sujet, et ils ont dit qu'il est obligatoire de faire la Hijrah (d'émigrer vers un pays musulman) si on a la capacité de le faire. Ô Allah ! Excepté un homme qui possède de la science et de la compréhension et qui part là-bas pour appeler à Allah et pour les faire sortir des ténèbres vers la lumière et qui leur explique les bontés de l'Islam. Cela est prouvé par un verset dans Sourat Tawbah :

(قُلْ إِنْ كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِينُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُمْ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرِهِ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ)

(Dis : «Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le commerce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers».) [At-Tawbah : 9 : 24]

traduites en certaines langues étrangères ou de la part de ceux qui vont vers eux au nom de la Da'wah. Car la plupart d'entre eux n'ont pas de connaissance du Fiqh et en particulier la secte de Jamaa'at Tabligh. En fait, ceux-là les incitent à se coller encore plus à leur pays. Et ils voient que beaucoup de musulmans renversent ce verdict en quittant leurs pays vers les pays des Kouffars ! Alors comment ceux qu'Allah a guidé à l'Islam pourraient-ils connaître ce verdict alors que les musulmans eux-mêmes le contredisent ? Ne savent-ils pas que la Hijrah demeure obligatoire jusqu'au Jour Dernier, comme le Jihad ?) Et ce que le Sheikh explique est vrai, car les gens de Bid'ah, adorent les pays occidentaux et ils appellent les musulmans à être des « citoyens » à part entière ! Ils disent : « Nous sommes Canadiens », « Nous sommes Français » etc. Allahoul-Mousta'aaan !

Ce verset prouve que de souhaiter les intérêts de la Dounya n'est pas une excuse légale; car celui qui le fait est un Faasiq (un pécheur) qui est menacé de ne pas être guidé si ces choses ou certaines d'entre elles lui sont préférables à Allah et à son messenger ﷺ, ainsi que le Jihad (la lutte) dans son chemin. Et quel bien peut-il rester en celui qui est témoin du Shirk, ainsi que d'autres péchés, tout en se taisant et même en le faisant lui-même parfois, comme cela est arrivé de la part de certains parmi les musulmans au sujet desquels cela fut mentionné.

Et si celui des musulmans qui s'établit parmi eux s'imagine qu'il a un intérêt des intérêts de la Dounya, comme l'étude ou le commerce ou un emploi, cela ne fait qu'augmenter l'aversion à son sujet. Car la menace sévère et certaine est venue dans le livre d'Allah au sujet du simple abandon de la Hijrah, comme nous l'avons déjà cité dans le verset de la Sourat An-Nissaa. Alors que dire de celui qui voyage vers les pays des mécréants et qui est satisfait de s'établir parmi eux dans leurs pays. Et nous avons déjà mentionné que les savants ont interdit de résider et d'aller dans les pays où le musulman n'est pas capable de pratiquer ouvertement sa religion. Le verdict et ce qu'on dit au sujet de celui qui s'établit pour les études ou le commerce, ou pour y gagner sa vie ou pour y résider est le même, sans aucune différence, s'il ne peut pas pratiquer ouvertement sa religion et qu'il est capable de faire la Hijrah.

Mais de prétendre de les détester alors que tu t'établis parmi eux dans leur pays, ce n'est pas suffisant. Et on a interdit de voyager et de s'établir chez eux à partir de plusieurs points de vue, parmi ceux-ci :

1 – L'expression de la religion de la façon qui est exigé et qui respecte les règles de l'Islam n'est pas possible et ce n'est pas ce qui se produit.

2 – Les paroles des savants, qu'Allah leur fasse miséricorde, et le sens apparent de ce qu'ils disent et indiquent clairement est que le voyage vers les mécréants n'est pas permis pour celui qui ne connaît pas sa religion avec les preuves et les évidences claires et qui n'est pas capable de défendre l'Islam et de repousser les faux arguments des mécréants.

3 – Parmi les conditions pour voyager vers eux : il faut être protégé contre leur force, leurs autorités, leur faux arguments, leur enjolivement et il ne faut pas leur ressembler ou être influencé par leurs actions d'aucune façon.

4 – De couper toutes les voies et les moyens qui mènent au Shirk fait partie des plus importants fondements de la religion. Et il n'y a pas de doute que ce que tu as mentionné dans ta lettre, de ce que font certains jeunes parmi les musulmans qui se sont établis dans ces pays fait partie des conséquences de demeurer dans les pays de Koufr. L'obligation pour eux est de demeurer fermes sur leur religion et de l'appliquer et de la pratiquer ouvertement et de suivre ses commandements et de s'éloigner de ses interdictions et d'appeler les gens à la suivre jusqu'à ce qu'ils soient capables de faire la Hijrah du pays du Shirk vers les pays de l'Islam.)¹

La question fut posée au Sheikh Salih Al-Fawzaan et à ce sujet il répondit :

(Question : Quel est le verdict au sujet du voyage dans les pays non-musulmans dans le but de vivre dans ces pays et de s'y installer ?

¹ Extrait du logiciel de Fatwa du Sheikh Bin Baz.

Réponse : La règle de base au sujet de voyager vers les pays des Kouffars est que cela n'est pas permis pour celui qui n'est pas capable de pratiquer ouvertement sa religion, et cela n'est permis que pour une nécessité (Darourah); comme pour un traitement ou des choses de ce genre, et cela avec la capacité de pratiquer ouvertement sa religion et de mettre en application ce qu'Allah a rendu obligatoire, sans transiger, sans faire de compromis au sujet de sa religion et sans se laisser aller par la paresse dans l'accomplissement de ce qu'Allah lui a rendu obligatoire. En ce qui concerne le fait de s'établir dans ces pays, la question est plus sérieuse. S'établir parmi les Moushrikines n'est pas permis pour les Musulmans. Car le prophète (paix et salut d'Allah sur lui) a interdit au musulman de s'établir parmi les Moushrikines (rapporté par Abou Daoud). Excepté si son établissement dans ces pays amène un bienfait sur le plan de la Shari'ah; comme pour appeler à Allah et que le fait de rester parmi les Moushrikines a un impact dans l'appel à Allah et dans l'expansion de l'Islam. C'est une chose qui est bien, si c'est dans ce but, c'est-à-dire l'appel à Allah et de répandre sa religion et de renforcer les musulmans qui sont dans ces pays. Toutefois si c'est uniquement pour s'établir et rester avec les Kouffars, sans la présence d'aucun bienfait à cela sur le plan de la Shari'ah, dans ce cas ce n'est certes pas permis pour un musulman de s'établir dans le pays des Moushrikines. Et parmi les buts qui rendent permmissible le voyage vers les pays des Kouffars : L'apprentissage des sciences qui sont nécessaires aux musulmans; comme la médecine, l'ingénierie, s'il n'est pas possible d'apprendre ces sciences dans les pays musulmans.)¹

Une autre question fut posée au Sheikh 'Abdul-'Aziz Ar-Rajihi au sujet de prendre la nationalité d'un pays mécréant.

¹ Tiré du logiciel de Fatwa du Sheikh Al-Fawzaan : Mountaqa Fataawaa Al-Fawzaan.

(**Question :** Voici une question que je vous envoie des États-Unis et je souhaiterais avoir votre réponse sur ce sujet. Un homme est marié avec une femme américaine mécréante dans le but unique d'avoir la nationalité, il ne la verra jamais. Cela en échange d'argent. Est-ce permis ?

Réponse : Louange à Allah, Seigneur des mondes et paix et salut sur notre prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et sur ceux qui l'ont suivi dans le bien jusqu'au jour de la Rétribution. Ensuite :

Ce mariage n'est pas valide (Batil). Car c'est un mariage qui n'est pas réel, c'est donc un mariage Batil !

De plus, il n'est pas permis pour un musulman de prendre la nationalité d'un pays de Koufr. Donc si cet homme a fait ce faux mariage avec cette femme dans le but d'avoir cette nationalité, la chose est encore plus grave et plus sérieuse !

On dit donc que ce mariage est Batil et qu'il n'est pas permis de prendre la nationalité mécréante et il n'est pas permis de recevoir de l'argent en échange de cela. Qu'Allah nous donne à tous As-Salamah et al-'Aafiyah!¹

Le Sheikh Ar-Rajihî a également répondu à la question de l'intégration dans les pays de Koufr en disant :

(**Question :** As-Salamou 'alaikoum wa rahamtoullahiwa barakaatouh : Le nombre des musulmans en Amérique a atteint environ 10 millions de musulmans, des musulmans d'origine américaine et d'autres qui sont venus d'ailleurs, et il n'est pas possible pour tous ces musulmans de faire la Hijrah vers un pays musulman. Ces

¹ Fatwa # 1598, tiré du site officiel du Sheikh Ar-Raajihî.

musulmans établissent également leurs adorations extérieures et intérieures. Étant donné que le grand nombre de musulmans là-bas est une réalité qu'on ne peut nier et que le système américain traite, jusqu'à un certain point, les citoyens américains de façon égale peu importe leurs croyances et leur garantit une certaine liberté religieuse, certains parmi les Dou'aats (gens qui appellent à l'Islam) pensent que les musulmans doivent profiter de ce système et s'intégrer à tous les niveaux; comme s'enrôler dans l'armée, dans le système judiciaire, dans la police etc. Le bienfait espéré par cette action est d'établir la présence des musulmans dans les centres importants de ce système, dans le but de servir la cause de l'Islam. Tandis que certains parmi les Dou'aats croient que ce bienfait est illusoire et que d'entrer dans les forces de police ou militaires ou dans la justice mène le musulman vers des contradictions certaines sur le plan de la Shari'ah, par exemple : Le soldat doit faire le serment qu'il défendra les droits et les intérêts du gouvernement jusqu'à la mort et le juge doit juger par autre que ce qu'Allah a révélé et le policier doit exécuter les règles qui sont contraires à la Shari'ah. Quel est votre conseil au sujet de cette question ? Qu'Allah vous soit bon.

Réponse : Wa 'alaikoum As Salam wa rahmatoullahi wa barakaatouh, Ensuite : Louange à Allah et paix et salut sur le messager d'Allah, notre prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons et ceux qui le suivent d'une bonne manière jusqu'au jour de la rétribution : Notre conseil est l'interdiction de s'enrôler dans l'armée, le système judiciaire et la police. Car cela implique une acceptation de ce gouvernement Kafir (mécréant), aussi de faire le serment de défendre ses droits et ses intérêts, ainsi que de juger par autre que ce qu'Allah a révélé, et d'exécuter des règles fausses. Accepter ces choses et en être satisfait mène au Koufr Billah (la mécréance en Allah). Mais il est suffisant pour les musulmans d'agir entre eux selon la Shari'ah d'Allah et sa religion, et de juger selon cette

Shari'ah entre eux. Ils doivent aussi appeler les non-musulmans à Allah, dans le but qu'un grand nombre d'entre eux se convertisse. Car de guider un seul homme à l'Islam est meilleur que la vie entière d'ici-bas et tout ce qu'elle contient. Nous demandons à Allah la fermeté dans Sa religion et de mourir sur l'Islam. Il est certes Honorable et Généreux. Et Qu'Allah envoie son salut et sa paix et sa bénédiction sur le serviteur et messenger d'Allah, notre prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et les Tabi'ines.)¹

Il est donc clair que de rester chez les Kouffars est interdit pour les musulmans et qu'ils doivent chercher un moyen pour quitter ces pays et pour s'établir dans les pays musulmans. Combien de musulmans se sont perdus, eux et leurs enfants dans les pays de Koufr ? Et les gens de Bid'ahs aiment se retrouver chez les Kouffars car c'est là-bas qu'ils trouvent toute la liberté d'appeler à leur Bid'ah. Et on voit qu'ils appellent maintenant à la laïcité, à la démocratie, à l'égalité entre l'homme et la femme, à la citoyenneté, et à tout ce qui est Shirk et Koufr au nom de l'Islam ! Voilà le danger de vivre chez les Kouffars !

Qu'Allah nous protège et nous guide vers le droit chemin Amine !

¹ Fatwa # 1658 tirée du site officiel du Sheikh Ar-Rajhi.

